



HAL
open science

Écologisation d'un " centaure " ? Analyse d'une appropriation différenciée des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs de nature

Sarah-Jane Krieger

► **To cite this version:**

Sarah-Jane Krieger. Écologisation d'un " centaure " ? Analyse d'une appropriation différenciée des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs de nature. Sociologie. Université de Bordeaux, 2015. Français. NNT : 2015BORD0427 . tel-01321264

HAL Id: tel-01321264

<https://theses.hal.science/tel-01321264>

Submitted on 25 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE EN COTUTELLE PRÉSENTÉE

POUR OBTENIR LE GRADE DE

DOCTEUR

**DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
ET DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

ÉCOLE DOCTORALE SOCIÉTÉS, POLITIQUE ET SANTÉ PUBLIQUE

SPÉCIALITÉS SOCIOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Par Sarah-Jane KRIEGER

ÉCOLOGISATION D'UN « CENTAURE » ?
Analyse d'une appropriation différenciée des enjeux environnementaux
par les usagers récréatifs de nature

Sous la direction de M. Charles-Henry CUIIN
et de Mme Nathalie LEWIS

Soutenue le 18 décembre 2015

Membres du jury :

M. Vincent ANDREU-BOUSSUT, Maître de conférences, Université du Mans
Mme Valérie DELDRÈVE, Directrice de recherches, Irstea – Bordeaux
Mme Marie FALL, Professeur, Université du Québec à Chicoutimi
M. Yann FOURNIS, Professeur, Université du Québec à Rimouski
M. Alain-Adrien GRENIER, Professeur, Université du Québec à Montréal
M. Olivier SIROST, Professeur, Université de Rouen

Examinateur
Coprésident
Rapporteur
Coprésident
Examinateur
Rapporteur

**Centre Émile Durkheim, UMR 5116,
3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux Cedex**

**Irstea, unité de recherches « Environnement, territoires et infrastructures »
50 avenue de Verdun, 33612 Cestas Gazinet Cedex**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

À la mémoire

*de Jean-Pierre, dit Jeep,
avec qui j'ai découvert tant
de sensations en explorant
la nature ;*

*et de Gipsy
grâce à qui je me suis
rapprochée un peu plus de
la nature...*

REMERCIEMENTS

Merci, le « mot magique » appris aux enfants, un mot usé, galvaudé mais si intense quand on le pense. Écrire les remerciements à la fin de son doctorat n'est pas une formalité ni une marque de politesse. Mais l'expression de toute une gratitude envers les personnes nombreuses qui ont participé à cet apprentissage, malgré l'idée qu'on se fait du doctorant solitaire...

En ce sens, je voudrais commencer par remercier Nathalie Lewis et Charles-Henry Cuin qui ont cru en mon projet. Néanmoins, celui-ci n'aurait pu voir le jour sans Valérie Deldrève qui m'a aidée à concrétiser en un projet de thèse ces quelques questions sur le rapport à la nature qui m'interpellaient. Mes « encadrants », alors que je naviguais d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, ont su m'accompagner dans ma démarche intellectuelle et me soutenir dans la réalisation de mon doctorat en cotutelle, qu'ils en soient remerciés.

Je voudrais aussi dire merci à tous les gens qui m'ont apporté un soutien technique ou logistique pour mener à bien mon projet. Ils sont si nombreux qu'en essayant de les citer, je crains d'en oublier : Anne-Marie L., Françoise G., et Julien G. pour la réalisation des transcriptions, Julie F. pour l'aide aux traductions, Julie P. pour l'assistance Pdf, Chantale G., Marie-Pierre M-R. et Nassim T. pour les outils bibliographiques, Gilles V., Jacques F., Kevin P. et Philippe C. pour le secours informatique, Gabrielle de A., Jean-Louis K. et Stéphanie T. pour l'organisation des missions, Élodie P., Isabelle G., Jeanne T. et Maryse D. pour le déroulement administratif... et bien sûr Frédéric Saudubray qui a maintes fois défendu mon statut un peu particulier. J'en profite pour remercier Irstea et la Région Aquitaine qui ont financé cette thèse et le Centre de Recherche en Développement Territorial du Québec pour son soutien matériel au terrain.

Un merci empli de sympathie à tous mes collègues et amis qui ont transformé chaque peine de départ en une joie d'arrivée tout au long de mon doctorat durant lequel se sont succédés maints voyages entre Bordeaux et Rimouski : Aurélie R., Bruno B., Corinne P., Élodie B., Julia S-S., Kathleen A., Maja L., Marie L-B., Mathilde V., Maude F-H., Nicolas D., Nicolas R., Sandrine L., Vincent M., Zoé P.,... Un merci spécial à Jeffrey Dehez et Ludovic Ginelli, qui m'ont initiée à la valorisation du travail de recherche en m'invitant à collaborer avec eux, ainsi qu'à Jacqueline Candau et Philippe Deuffic grâce à qui j'avais découvert le monde de la recherche.

Je voudrais aussi remercier mes proches dont j'ai souvent été loin... Mes amis, rencontrés au grès des vents, toujours prêts à partager un moment ; ma famille pour le refuge qu'elle m'offre, avec une pensée toute particulière pour mes parents, non parce qu'ils m'ont donné le goût des études mais celui de l'aventure et surtout parce qu'ils m'ont laissé la liberté de choisir ma voie ; mon âme sœur, Tarik, rencontrée au début de ce doctorat et qui m'a soutenue tout au long et jusqu'au bout de cette épreuve grâce à sa force de caractère et sa joie de vivre.

Un grand merci encore à tous les enquêtés qui se sont pris au jeu de mon enquête, acceptant de discuter de leurs occupations et préoccupations, et parfois de m'emmener voir le territoire qu'ils chérissaient.

RÉSUMÉ

Titre : Écologisation d'un « centaure » ? Analyse d'une appropriation différenciée des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs de nature

Résumé : La mise en protection de la nature s'accélère et s'étend, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dénombre plus de 100 000 sites terrestres et marins protégés. Implantés sur des espaces naturels habités ou fréquentés, la protection motive des missions d'information et d'éducation auprès des résidents et autres usagers de ces sites. Elle conditionne aussi un certain consensus sur les politiques à mettre en œuvre et le respect des règles édictées. Pensée ainsi, la protection tend à occulter le travail de redéfinition et d'adaptation qu'opèrent les usagers à partir de leurs propres connaissances, expériences et collectifs d'appartenance. Notre recherche va de l'autre côté du miroir et s'intéresse à ce travail invisible que nous étudions sur deux espaces naturels : l'un protégé, le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, l'autre en projet lors de notre enquête, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. En aval de la production des connaissances, des normes et des valeurs naturalistes qui président à l'identification des enjeux environnementaux, il s'agit de comprendre comment les usagers des espaces de nature, à travers leurs pratiques récréatives territorialisées, s'approprient ce qui est considéré comme des enjeux environnementaux.

En prenant appui sur un cadre conceptuel qui mobilise la théorie de l'acteur en situation dans le champ de la sociologie de l'environnement, trois grandes hypothèses ont été formulées pour orienter notre questionnement. Ainsi, nous tentons de voir en quoi l'espace naturel, entendu à la fois comme écosystème et comme construction sociale, influence l'appropriation des enjeux environnementaux par les caractéristiques objectives dont il est porteur et les représentations sociales qu'il véhicule, mais également par les politiques de protection mises en œuvre, ainsi que la proximité au territoire ressentie par ses usagers. Aussi, nous essayons de comprendre comment les usages récréatifs et leur culture associée influent sur cette appropriation à travers la pression du collectif, la légitimité de l'accès au territoire ou des techniques propres à la pratique. Enfin, nous nous intéressons à la « sensibilité écologique » et à « l'engagement vert » des usagers récréatifs pour saisir cette appropriation différenciée. Mobilisant une méthode comparative mixte, nous avons opté pour une démarche qualitative (entretiens et observations) qui permet d'analyser en finesse les différentes variables convoquées, que sont l'origine géographique, l'usage récréatif et ses modalités de pratique, ainsi que la sensibilité écologique et l'engagement vert, mais aussi les caractéristiques sociologiques classiques qui pourraient expliquer l'appropriation des enjeux environnementaux. L'enjeu est de discuter de l'écologisation des sociétés. Écologisation, qui derrière l'idéal d'ensauvagement, participerait plutôt de la domestication des usages de nature et par-là même concourrait à une nouvelle forme de domination sociale.

Mots-clefs : écologisation, appropriation, usages récréatifs de nature, enjeux environnementaux, approche comparative, Saint-Laurent, Gironde.

ABSTRACT

Title: Ecologisation of a “centaur”? Analyse of a differencing appropriation of environmental stakes by the recreational users of nature

Abstract: The protection of nature is accelerating and spreading. The United Nations Environment Programme (UNEP) counts more than 100,000 terrestrial and marine protected areas. Since protection of nature is established on inhabited or visited natural spaces, it justifies information and education missions among people living or using these sites. It also sets the terms of a consensus on the policies to achieve and the respect of established rules. Therefore, protection tends to conceal the redefinition and adaptation work made by the users according to their own knowledge, experiences and group of affiliation. Our research concentrates on this invisible work observed on two natural sites. One of these sites is a protected site : the Saguenay-St. Lawrence Marine Park. The second one is the *Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis*, which was in a planning stage during our research. More than the production of knowledge, norms and naturalist values, our purpose is to understand how the users of nature, through their leisure customs on definite territories, appropriate themselves what is considered as environmental stakes.

We held on a conceptual frame considering the theory of the actor in situation in the field of environmental sociology and drew three hypothesis guiding our questioning. So, we try to observe how the natural space, considered as an ecosystem and a social construction, influences the appropriation of environmental stakes through the objective characteristics and the social representations it carries, as well as through the protection policies and the proximity between the territory and its users. We also try to understand how the leisure customs and their associated culture influence this appropriation *via* the pressure of the group, the legitimacy of the access to the territory or the technics specific to the practice. To conclude, we observe this « ecological sensitivity » and the « green commitment » of customers to understand this differentiated appropriation. We based our research on a mixed comparative method and chose a qualitative approach – interviews and observations – making us able to analyse the different variables that are the geographical origin, the leisure custom and how it is practiced, the ecological sensitivity and the « green commitment », but also the usual sociological characteristics which could make clear the appropriation of the environmental stakes. The purpose is to deal with the ecologisation of societies which, helped by the wilderness ideal, would rather take part in the domestication of the uses of nature, and as a consequence, in a new kind of social domination.

Key words : ecologisation, appropriation, leisure customs of nature, environmental stakes, comparative approach, St. Lawrence, Gironde

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	IX
RÉSUMÉ	XI
ABSTRACT	XIII
TABLE DES MATIÈRES	XV
LISTE DES TABLEAUX	XIX
LISTE DES FIGURES	XXI
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	XXIII
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Du renouvellement de la conception de la protection de la nature	2
À l'émergence d'une nouvelle perception de l'usager des espaces naturels ?.....	5
L'idée d'appropriation pour comprendre le rapport à l'espace naturel.....	8
PARTIE 1. À LA RENCONTRE DES USAGERS RÉCRÉATIFS DE NATURE : QUELLE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ?	13
CHAPITRE 1. VERS UNE COMPRÉHENSION DU RAPPORT CONTEMPORAIN À LA NATURE	15
I. De l'écologisation des usages récréatifs	16
I-1 La montée de l'écologie dans les sociétés contemporaines	16
I-2 Le rôle de l'excursionnisme dans la mise en protection des territoires en France et au Québec.....	20
I-3 Aujourd'hui, des loisirs écologisés dans des sites « naturés » ?.....	24
II. L'appropriation des enjeux environnementaux	28
II-1 De la définition des enjeux environnementaux.....	28
II-2 À la conceptualisation de la notion d'appropriation	31
II-3 Vers une problématique sociologique.....	34
III. Vers la caractérisation des enjeux environnementaux territoriaux	37
III-1 De part et d'autre de l'atlantique, l'élaboration d'enjeux environnementaux ?.....	37
III-2 Au Québec, le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent : des acquis à nouveau discutés	41
L'estuaire du Saint-Laurent, milieu diversifié et riche	45
L'estuaire du Saint-Laurent, support d'activités économiques et sociales.....	47
L'estuaire du Saint-Laurent, de nombreux enjeux environnementaux ?.....	49
III-3 En Aquitaine, le Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : un projet finalement validé.....	54
L'estuaire de la Gironde, zone de grande productivité biologique	57
L'estuaire de la Gironde, cadre d'activités traditionnelles et touristiques	58
L'estuaire de la Gironde, de nombreux enjeux environnementaux ?.....	60
CHAPITRE 2. POUR UN CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE : « ENTRE DISCIPLINES ET INDISCIPLINE »	65
I. De la reconnaissance de l'objet « environnement »	66
I-1. « Nature et récréation», des objets interdisciplinaires.....	66

I-2. De l'intérêt de la sociologie de l'environnement.....	69
II. <i>L'environnement comme nature socialement investie, la pertinence d'une analyse sociologique</i>	73
II-1. La « sensibilité écologique », les « bonnes raisons » de l'acteur en situation.....	73
II-2. L'usage récréatif de nature, un bien culturel.....	77
II-3. L'écologisation, quand écologie rime avec économie.....	81
III. <i>Une démarche méthodologique qualitative et comparative</i>	84
III-1. Pour une analyse comparative mixte.....	84
III-2. Pour une construction de la population cible.....	89
III-3. À la rencontre des enquêtés : une démarche qualitative.....	98
SYNTHÈSE 1. UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE QUI RÉACTUALISE SES CLASSIQUES.....	109
PARTIE 2. L'USAGER RÉCRÉATIF DE NATURE, OU COMMENT ANALYSER UN « CENTAURE » ?.....	113
CHAPITRE 3. DU LOISIR DE NATURE À LA PRATIQUE CULTURELLE.....	115
I. <i>De part et d'autre de l'Atlantique, des modalités de pratique diversifiées</i>	115
I-1. Autour de l'estuaire de la Gironde.....	116
I-2. Autour de l'estuaire du Saint-Laurent.....	121
I-3. Vers une première typologie des usagers récréatifs de nature.....	125
II. <i>Le retour du « musée vert »</i>	129
II-1. De la construction des combinaisons d'usages récréatifs de nature.....	129
II-2. À la définition de modes de vie.....	134
II-3. Des usages récréatifs à la croisée des variables sociologiques.....	138
CHAPITRE 4. DU BESOIN DE NATURE À L'APPRENTISSAGE DE SON ENVIRONNEMENT.....	149
I. <i>L'usage récréatif : entre re-création et récréation</i>	149
I-1. Un besoin de nature compensatoire.....	150
I-2. La nature comme rapport à soi entre méditation et action.....	158
I-3. La nature comme rapport aux autres entre convivialité et compétition.....	163
II. <i>L'expérience de la nature : entre contemplation esthète et désir d'inclusion</i>	170
II-1. De l'esthétique comme premier contact avec la nature.....	170
II-2. À l'exploration de la nature comme jeux des cinq sens.....	174
II-3. Vers un apprentissage de la nature ?.....	180
SYNTHÈSE 2. LE LOISIR DE NATURE, UNE PRATIQUE CULTURELLE.....	189
PARTIE 3. L'USAGE RÉCRÉATIF, OU COMMENT DÉPASSER L'ILLUSION DE L'ÉCOLOGISATION ?.....	193
CHAPITRE 5. DE LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À LA PROTECTION DU TERRITOIRE.....	195
I. <i>Enjeux environnementaux : sensibilisation ou conscientisation ?</i>	195
I-1. Des usagers interpellés par l'environnement.....	195
I-2. D'un questionnement sur la place de l'homme dans la nature.....	199
I-3. À l'adoption d' « écogestes » au quotidien.....	202
II. <i>Les espaces naturels : un bien commun à protéger</i>	207
II-1. Un engagement minimal pour le global.....	207
II-2. Un combat partagé pour des enjeux territorialisés.....	211
II-3. Mais une volonté unanime de protéger la nature.....	220
CHAPITRE 6. DE LA DÉFINITION DU « BON USAGE » À CELLE DES NORMES ENVIRONNEMENTALES.....	231
I. <i>Le « bon usage » comme solution à l'impact anthropique</i>	231
I-1. L'impact anthropique, entre « empreinte écologique » et « empreinte sociale ».....	231
I-2. Du « bon usage » comme pratique écologiquement informée.....	238
I-3. Au « bon usage » comme pratique avant tout légitime.....	246
II. <i>Un parc pour protéger la nature</i>	253
II-1. L'ambivalence de l'aménagement.....	253

II-2. Du sentiment de dépossession vis-à-vis de son territoire.....	258
II-3. À la redéfinition des normes environnementales.....	268
SYNTHÈSE 3 L'ÉCOLOGISATION ENTRE ENSAUVAGEMENT ET DOMESTICATION	277
CONCLUSION GÉNÉRALE	281
De l'écologisation à l'appropriation des enjeux environnementaux.....	281
L'appropriation de l'environnement contre l'écologisation	288
L'appropriation de son environnement au-delà de l'écologisation.....	291
ANNEXES	297
ANNEXE I LISTE DES ENQUÊTÉS.....	299
ANNEXE II GUIDE D'ENTRETIEN DES USAGERS RÉCRÉATIFS	305
ANNEXE III GRILLE D'OBSERVATION DES USAGES RÉCRÉATIFS.....	307
ANNEXE IV FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	309
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	311

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Type d'activités récréatives présentes sur les deux sites d'études	91
Tableau 2 : Entretiens réalisés sur le terrain	105
Tableau 3 : Système d'hypothèses	111
Tableau 4 : Typologie des usages récréatifs selon l'engagement et l'encadrement.....	127
Tableau 5 : Chiffres des licenciés des usages récréatifs retenus selon le genre et l'âge en Aquitaine.....	138
Tableau 6 : Chiffres des usagers récréatifs retenus selon le genre et l'âge sur le terrain médocain	139
Tableau 7 : Chiffres des usagers récréatifs retenus selon le genre et l'âge sur le terrain québécois	140

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Militants écologistes sur le Saint-Laurent	1
Figure 2 : L'estuaire du Saint-Laurent.....	39
Figure 3 : L'estuaire de la Gironde	39
Figure 4 : Carte du Saint-Laurent.....	43
Figure 5 : Limites du parc et de l'aire de coordination du PMSSL.....	44
Figure 6 : Porte-conteneurs sur le Saint-Laurent	47
Figure 7 : Pêche blanche au Québec	48
Figure 8 : Béluga.....	50
Figure 9 : Carte de l'estuaire de la Gironde	55
Figure 10 : Périmètre du projet de Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	56
Figure 11 : Bateau de pêche sur la Gironde	58
Figure 12 : Chasse à la tonne en Médoc	60
Figure 13 : Esturgeon.....	62
Figure 14 : Usagers récréatifs au cœur de la nature	95
Figure 15 : Carrelet au bord de la Gironde	156
Figure 16 : Kayakiste sur les rives du Saint-Laurent	158
Figure 17 : Plaisancier au cœur de la régata sur la Gironde.....	168
Figure 18 : Fenêtre sur le fjord du Saguenay	170
Figure 19 : Le poids de la technique	179
Figure 20 : Préoccupations environnementales des usagers récréatifs.....	197
Figure 21 : Trier ses déchets sur la plage	202
Figure 22 : Mobilisation contre le projet de terminal méthanier au Verdon-sur-Mer.....	214

Figure 23 : Signalisation du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent.....	222
Figure 24 : Signalisation de Natura 2000 en Médoc	223
Figure 25 : Traces.....	233
Figure 26 : Chasse à courre dans une forêt médocaine	244
Figure 27 : Le « mauvais usage ».....	248
Figure 28 : L'aménagement des espaces naturels pour accéder au sauvage	255
Figure 29 : Interdire des usages pour protéger la nature	258
Figure 30 : Poste d'observation des baleines sur le Saint-Laurent.....	264
Figure 31 : Réglementation pour la protection des dunes à Tadoussac.....	270
Figure 32 : Sensibilisation au respect des baleines.....	272

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AEQ : Aventure Écotourisme Québec

AMP : Aire Marine Protégée

CAF : Club Alpin Français

CEG : Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde

CLE : Commission Locale de l'Eau

CMED : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

CNV : Cercle Nautique du Verdon

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CPNAP : Commission des Parcs Nationaux et des Aires Protégées

Crédoc : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

CSEMDC : Comité sur le Statut des Espèces Menacées de Disparition au Canada

FFCK : Fédération Française de Canoë-Kayak

FFE : Fédération Française d'Équitation

FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre

FFV : Fédération Française de Voile

FNLPCCK : Fédération Nationale des Loueurs Professionnels de Canoës-Kayaks

FREF : Fédération des Randonneurs Équestres de France

FQCK : Fédération Québécoise de Canot-Kayak

FQE : Fédération Québécoise d'Équitation

GÉRÉA : Groupe d'Études et de Recherche en Écologie Appliquée

GREMM : Groupe de Recherche et d'Éducation sur les Mammifères Marins

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Ipsos : Institut de sondage français

Irstea : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour
l'Environnement et l'Agriculture

ISMER : Institut des Sciences de la Mer de Rimouski

MRC : Municipalité Régionale de Comté

NIMBY (*Not In My BackYard*) : « Pas dans ma cour »

OBNL : Organisme à But Non Lucratif

ONF : Office National des Forêt

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PADG : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PFS : Parc national du Fjord-du-Saguenay

PMGP : Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

PMSSL : Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent

PNM : Parc Naturel Marin

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SATQ : Société des Attractions du Tourisme Québécois

SEPAQ : Société des Établissements de Plein Air du Québec

SMIDDEST : Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde

TCF : Touring Club de France

TLFI : Trésor de la Langue Française Informatisée

UB : Université de Bordeaux

UICN : Union Internationale de Conservation de la Nature

UNAN : Union Nationale des Associations de Navigateurs

UQAR : Université du Québec à Rimouski

VCNP : Voile et Cercle nautique de Pauillac

WWF (*World Wide Fund for Nature*) : Fonds mondial pour la nature

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Au Québec, depuis 2014, une lutte s'organise contre un projet porté par l'entreprise TransCanada de construction d'un terminal de transbordement pétrolier ainsi qu'un pipeline de 700 km pour transporter l'or noir extrait des sables bitumineux de l'ouest du Canada¹. Cette installation pétrolière est prévue à Cacouna, au cœur de « l'habitat essentiel » du béluga, reconnu en voie de disparition, et dont la protection avait légitimé la création d'un parc marin en 1998. Cette aire marine protégée couvre pour moitié, à partir de la rive nord, la largeur du Saint-Laurent ; Cacouna, sur la rive sud, est une commune hôte, mais n'est pas incluse dans ce périmètre de protection. Le béluga, lui, ne connaît pas les frontières administratives des zones protégées, d'autant que celles-ci, originellement basées sur l'habitat



Figure 1 : Militants écologistes sur le Saint-Laurent
Source : *Greenpeace*

du béluga au complet, avaient été rapidement revues à la baisse face à des arguments socioéconomiques qui extrapolaient sur l'obstacle au développement que le parc pourrait représenter pour la région. Cet enjeu environnemental a été publicisé par des associations écologistes, comme *Greenpeace* et *Nature Québec*, qui, relayées par la presse, tentent de mobiliser, *via* pétitions et dons, les citoyens.

Une des premières pétitions nous a été transmise par un kayakiste québécois rencontré lors de notre travail de terrain. Cet envoi, aussi anodin puisse-t-il paraître, a réaffirmé la pertinence de notre recherche menée sur l'écologisation des loisirs de nature. Cette

¹ Cf. site de Baleines en direct : <http://baleinesendirect.org/archives-media-projet-de-port-petrolier-a-cacouna-un-danger-pour-les-belugas/>, consulté le 30.09.2015.

recherche comparative, menée de part et d'autre de l'Atlantique, et interrogeant le rapport à la nature de nos contemporains a été réalisée auprès des usagers fréquentant les abords du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent au Canada et de ce qui allait devenir le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis² en France.

Du renouvellement de la conception de la protection de la nature

En France, la loi de 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (n°2006-436) conforte la vocation de protection des parcs avancée par la loi de 1960 relative à la création des parcs nationaux (n°60-708). En effet, les parcs nationaux (catégorie 2 de l'UICN³) restent l'outil privilégié par l'État français pour la protection de son territoire. Pour autant, suite au rapport Giran (2003), cette nouvelle loi reconsidère l'objectif de protection au regard des enjeux sociaux et économiques actuels ; un des changements concerne la place reconnue à l'utilisateur et à ses usages du territoire.

Au Québec, où la législation en matière d'environnement relève à la fois des compétences fédérales et provinciales selon le domaine d'application⁴, la loi québécoise sur les parcs (LRQ, chapitre P-9) renforçait, en 2001, la mission de conservation de ces territoires⁵, alors qu'un an auparavant, la loi canadienne sur les parcs nationaux

2 Selon la dénomination du décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création sur ce parc marin. Néanmoins, au moment où nous avons réalisé notre recherche cet espace protégé n'était encore qu'à l'étude, nous parlions alors, pendant nos enquêtes, de « futur parc marin ». Pour la cohérence du présent manuscrit, nous ajusterons les termes en fonction du contexte du discours.

3 L'Union internationale de conservation de la nature (UICN), par l'intermédiaire de sa Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP), propose une classification à portée internationale des aires protégées afin de clarifier les divers statuts de protection qui existent dans le monde. « Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales. » (Dudley, 2008, p. 19)

4 La Loi constitutionnelle de 1867 n'assigne pas directement la protection de l'environnement comme titre de compétence à un palier gouvernemental spécifique. Néanmoins, les articles 91 et 92 de cette loi permettent de déterminer à qui du fédéral ou du provincial revient le droit d'intervenir sur les différentes questions environnementales (Piette, 1988).

5 « L'objectif prioritaire [d'un parc national] est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins

(L.C. 2000, ch. 32) réaffirmait la double vocation des parcs nationaux : la conservation et la récréation⁶. Ainsi, l'objectif de protection de la nature des parcs nationaux, a été réaffirmé par le gouvernement provincial. Pour autant, celui-ci réfléchit actuellement, dans le cadre de la politique visant à élever à 12% le taux d'aires protégées d'ici 2015, au déploiement des réserves fauniques ou de biodiversité, telles que qualifiées au Québec (catégorie 3 de l'UICN). Ces aires protégées se définissent par trois objectifs premiers : la préservation des espèces et de la diversité génétique, la protection d'éléments naturels-culturels, le tourisme et les loisirs (Dudley, 2008).

Ces orientations, au Québec comme en France, traduisent ainsi la reconnaissance des usages récréatifs, parfois anciens, dans les espaces de nature protégés. La mise en protection des espaces n'est plus pensée idéalement comme une mise sous cloche de sites préservés de toute activité humaine selon l'utopie mythique de nature sauvage ; au contraire, des pratiques anthropiques, autres que le ressourcement, tendraient même à être valorisées par la mise en récréation des territoires (Charles et Kalaora, 2007 ; Viard, 1990). Ainsi, en France, le Parc national des Calanques, créé en 2012, autorise actuellement, sous couvert du droit d'usage ou de la tradition, des activités telles que l'escalade ou la chasse... (Deldrève et Deboudt, 2012)

Les parcs nationaux, après les forêts puis les zones humides, s'étendent vers de nouveaux horizons pour protéger l'espace marin (Depraz, 2008). Ces aires marines protégées (AMP) doivent répondre à la définition générale de l'aire protégée, formulée par l'UICN⁷, pour ensuite, comme les aires terrestres, être classifiées selon leurs caractéristiques et objectifs de gestion dans les catégories dédiées. Par les particularités mêmes du milieu, physiques (flux multidirectionnels, influences environnantes) et humaines (droits d'accès et d'usages, contrôle et réglementation des activités), l'UICN

d'éducation et de récréation extensive. » Cf. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/cadre/loi.htm>, site consulté le 15.12.2014.

⁶ « Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son bienfait, son agrément et l'enrichissement de ses connaissances, sous réserve de la présente loi et des règlements ; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures. » Cf. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-14.01/TexteCompleet.html>, site consulté le 15.12.2014.

⁷ Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley, 2008, p. 10).

reconnaît les spécificités de gestion nécessaires à ces espaces. Ainsi, la création du statut de parc naturel marin (PNM, catégories 5 et 6 de l'UICN) qui répond, en France, de la stratégie nationale de classement de 20 % des eaux sous juridiction en AMP, participe clairement de cette dynamique. En effet, si, à l'origine, les premières aires marines protégées avaient pour objectif la restauration ou la conservation d'un milieu naturel selon une philosophie préservationniste (Boncœur et al., 2007) comme le furent les premiers parcs nationaux (Depraz, 2008), le parc naturel marin, qui relève d'une démarche durable, promeut la protection environnementale grâce à la gestion des usages humains menée en concertation avec les acteurs locaux. Ainsi, le parc naturel marin, véritable outil de développement, est défini, par le Ministère français en charge de l'écologie, comme :

Un espace délimité dans lequel coexistent un patrimoine naturel remarquable et des activités socioéconomiques importantes ; sur lequel on se fixe un double objectif de protection de la nature et de gestion durable des ressources ; pour lequel est mis en place un conseil de gestion associant les collectivités (et leurs groupements) – communes, conseils généraux et conseils régionaux – les socioprofessionnels, les usagers et l'État⁸.

Cette évolution s'inscrit donc dans un mouvement plus large de durabilité des politiques publiques. Le développement soutenable⁹, au-delà des réflexions et débats conceptuels, s'entend généralement comme « un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Commission mondiale de l'Environnement et du Développement, 1987). Trois composantes du développement durable sont mises en évidence, qualifiées de « piliers » : l'économie (capital économique classique), le social (la capacité intégratrice de la collectivité intégrant les dimensions humaines et culturelles) et l'environnement (l'ensemble des écosystèmes). L'articulation concrète de ces trois dimensions passe par « les principes de durabilité » (Arnaud, Berger et Perthuis, 2005) que sont la solidarité,

8 Cf. document de la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (2013) : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/11b_DGALN_Parcs_naturels_marins_2_p_DEF_Web.pdf, site consulté le 15.12.2014.

9 Développement soutenable ou durable, étant donné que nous ne travaillons pas sur le concept en tant que tel, mais que nous lui reconnaissons une place contextuelle importante par rapport à notre recherche sur le rapport nature-société, ces deux expressions sont considérées comme synonymes dans le présent document.

la transversalité, la participation, la précaution, la responsabilité que nous verrons, pour certains, plus en détails au fil de notre recherche. Si, depuis la Conférence de Rio en 1992, lançant médiatiquement le développement durable, les usages doivent être intégrés au fonctionnement des aires protégées, nous assistons parallèlement à un attrait renouvelé de la part du public pour ces espaces de nature. La croisée de ces deux dynamiques augure potentiellement de l'établissement d'un autre rapport aux usages de la nature (Depraz, 2008).

À l'émergence d'une nouvelle perception de l'utilisateur des espaces naturels ?

La demande sociale de nature augmente et la fonction d'accueil du public des espaces naturels se développe (Massena-Gourc, 1997). Que ce soit des espaces ordinaires tels que la campagne, de proximité urbaine comme les forêts périurbaines ou encore d'attractivité forte à l'instar des parcs nationaux, selon la typologie de J-C. Bontron et A. Morel-Brochet (2002), c'est la nature qui serait recherchée. La nature, ou plutôt la naturalité, déclinée à différents degrés et par opposition à l'urbanité, serait sollicitée pour divers usages et raisons par un public plus nombreux. Les gestionnaires et propriétaires aménagent leurs sites en vue de faire face à cette augmentation de la fréquentation. Ceci se concrétise par l'installation de diverses infrastructures, aussi bien des points d'observation le long des sentiers de randonnée que des aires de pique-nique ou de stationnement. En outre, des politiques de sensibilisation voire d'éducation à l'environnement sont mises en œuvre. Fondées sur les connaissances naturalistes transmises lors de séances d'interprétation sur la faune et la flore emblématiques¹⁰, elles sont complétées par un travail de conscientisation aux enjeux environnementaux. Si l'environnement est entendu comme « la nature socialement investie » (Picon, 2012), nous définissons les enjeux environnementaux comme « l'ensemble de problèmes touchant de près ou loin à ce qu'on appelle la nature et/ou impliquant une relation à un milieu » (Trom, 1999, p. 31). La conservation d'un milieu naturel, la pollution de l'eau, le rétablissement d'une population faunistique, *etc.* sont des enjeux environnementaux.

¹⁰ Emblématique dans le sens « qui témoigne par sa seule présence d'un ensemble d'autres représentations sociales partagées » (Depraz, 2008, p. 70).

Ainsi, si Parcs Canada offre l'observation des baleines avec des guides naturalistes, c'est certes, pour enrichir les connaissances en la matière du public, mais aussi pour leur faire prendre conscience des enjeux de protection visant ces mammifères marins et, plus largement, les enjeux environnementaux tels que la pollution du fleuve ou le gaspillage de l'eau potable qui, parce que nous vivons dans un écosystème, sont intimement liés. Faire rêver pour faire connaître et comprendre en vue de changer les habitudes est le *leitmotiv* de ces guides naturalistes ou éducateurs à l'environnement. Ce souci est partagé par une majorité de gestionnaires et propriétaires d'espaces de nature et, plus largement, par des personnes responsables de dossiers environnementaux. La cause environnementale semble ainsi faire l'unanimité. Et puisque personne ne peut être contre la vertu, ce serait uniquement, d'après ces derniers, par manque de connaissances que tous les citoyens n'auraient pas encore adopté les pensées et les gestes qui feraient d'eux de véritables écocitoyens¹¹.

Pour autant, dans de multiples cas, les sociologues et anthropologues sont appelés à la rescousse des gestionnaires et scientifiques naturalistes face aux difficultés qu'ils rencontrent, malgré les dispositifs d'information, de sensibilisation et d'éducation du public, à faire accepter les enjeux environnementaux et les normes en découlant. En effet, comment faire accepter à la population hôte la création d'un parc ? Et dans cet espace protégé, comment faire accepter aux cavaliers d'emprunter la piste équestre plutôt que de galoper à travers les dunes ? Ou encore, comment faire accepter aux plaisanciers de rester à 400 mètres des bélugas alors que ces derniers s'approchent parfois des bateaux ?

Les sciences humaines continuent à être majoritairement convoquées par l'action publique pour accompagner l'acceptation sociale, ou tout au moins aider à la formulation des conditions favorisant l'acceptabilité sociale de la mise en œuvre de diverses politiques et, plus généralement, pour modifier les comportements vis-à-vis de la nature (Picon, 2012). En effet, la sociologie, comme l'exposent F. Chateauraynaud et D. Torny dans le domaine des risques collectifs, permettrait d'expliquer les causes des réactions des profanes, de décrire les modes d'expression et de circulation de leurs

¹¹ Le label « écocitoyenneté » traduit les nouvelles équivalences entre la citoyenneté et le respect des « bonnes conduites » pour reprendre les mots de J-B. Comby et M. Grossetête (2012).

croyances ou « de caractériser les changements de représentations culturelles et les nouvelles formes de protestations collectives » (Chateauraynaud et Torny, 1999).

Pourtant, le rapport à l'expertise scientifique se révèle plus complexe comme le montrent les travaux de B. Wynne (1992) sur la compréhension publique des sciences. Le schéma « définition des enjeux environnementaux par les scientifiques – imposition des normes par les politiques et gestionnaires – acceptation des enjeux et des normes par les habitants et usagers » auquel se réfèrent fréquemment les pouvoirs publics pour transformer les pratiques à l'égard de l'environnement semble trop simpliste et ne résiste pas à une analyse sociologique du rapport à la nature.

A la suite des travaux de Ph. Deuffic (2012) relatifs à la production des normes environnementales, nous nous référons à la définition classique des normes à laquelle il ajoute trois caractéristiques. Ainsi, « la norme est définie comme un ensemble de règles, de prescriptions, de principes de conduites imposées par la société, la morale et qui constitue l'idéal sur lequel on doit régler son existence sous peine de sanctions plus ou moins diffuses » (Deuffic, 2012, p. 40). La norme environnementale, quant à elle, fondée sur une évidence morale (1^{ère} caractéristique), agit sur les rapports de l'homme à la nature (2^e) en s'appuyant sur des origines supra-humaines (3^e liée à la 1^{ère}). Concrètement, « il va de soi » de protéger la nature contre les méfaits des actions anthropiques (Deuffic, 2012).

En outre, si « la notion d'acceptabilité sociale est de plus en plus présente dans les débats publics touchant les grands projets » (Fortin et Fournis, 2013, p. 62), elle tend à être monopolisée par certains acteurs de la société civile (associations, ONG,...). Ces derniers s'y réfèrent pour dénoncer certains projets sociotechniques (exploitation d'hydrocarbure ou de minerais mais aussi implantation d'éoliennes), tout en proposant d'autres projets également porteurs d'une rationalité scientifique et technique (éolien aussi ou photovoltaïque par exemple mais également, dans un autre registre, conservation de la nature par la création de parcs). M-J. Fortin et Y. Fournis (*ibid.*) donnent à la définition un caractère dynamique, bienvenu, en définissant l'acceptabilité sociale comme :

Un processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés.

Néanmoins, cette notion ne nous semble pas pertinente pour comprendre le rapport aux enjeux environnementaux des citoyens qui ne s'inscrivent pas dans une démarche explicitement politique.

L'idée d'appropriation pour comprendre le rapport à l'espace naturel

À l'image de la théorie de la résistance ordinaire développée par M. Dobré (2002), nous portons notre intérêt sur « les actes privés menés sans décision préalable, qui ignorent leur caractère politique et ne se définissent pas comme tels, ne dérogeant pas nécessairement à la loi – mais plutôt à la norme instituée par un modèle culturel hégémonique (qui n'est pas toujours ressenti comme dominant) » (Dobré, 2002, p. 316). Si elle a été définie à partir du principe de suffisance d'A. Gorz, entendu comme une autosuffisance des besoins matériels, en opposition au modèle marchand qui colonise toutes les sphères de la vie sociale, cette idée de résistance ordinaire pourrait permettre de faire face à toute tentative d'intrusion dans la vie privée.

À l'acceptabilité sociale, notion à succès dans le monde politique et gestionnaire mais qui semble univoque, nous préférons donc celle d'appropriation pour traduire avec beaucoup plus de justesse la complexité des mécanismes en jeu dans le rapport quotidien à l'environnement, tout en s'affranchissant d'une certaine normativité véhiculée par la rationalité scientifique et technique. En effet, la lecture en termes d'acceptabilité sociale semble biaisée, car elle occulte le travail réflexif de traduction et d'adaptation qu'effectuent les usagers, dans leur quotidien, à partir de leurs propres connaissances, expériences et collectifs d'appartenance, des enjeux environnementaux assignés aux écosystèmes. Nous proposons, au fil de ce travail, une approche qualitative à l'écoute des discours des enquêtés et d'observation de leurs pratiques afin de comprendre quelles relations ces usagers de la nature entretiennent avec les enjeux et mesures de protection des sites naturels, perçus à la fois comme attractifs et fragiles.

Travailler sur la notion d'appropriation apparaît pertinent aussi bien d'un point de vue social que scientifique. En effet, si cette notion est utilisée dans de nombreux textes scientifiques, elle est rarement définie par ses auteurs qui lui laissent exprimer son sens commun. Un de nos objectifs scientifiques est donc de définir cette notion, voire de la conceptualiser en vue de l'utiliser pour comprendre le rapport à la nature.

Notre recherche permet de recueillir des données sur les pratiques dans les espaces de nature, aspect actuellement encore peu étudié en sociologie (Dobré, 2012 ; Kalaora, 2001 ; Massena-Gourc, 1994) et de saisir le lien avec la « sensibilité écologique » qui est loin d'être mécanique (Dobré, 2012). Approche « extrêmement difficile et encore rare » en sociologie de l'environnement, selon les termes de M. Dobré (2012), et relevant du « défi » pour J-P. Bozonnet (2012), le temps qu'offre un doctorat est l'occasion de mettre en œuvre une telle enquête. Si cette recherche est pertinente sur le plan scientifique au regard des matériaux empiriques et des tentatives théoriques, les résultats intéresseront aussi les experts et les gestionnaires de nature. En effet, interrogeant leur mission d'éducation à l'environnement pour laquelle ces derniers interpellent les sciences sociales, notre étude montre la difficulté de passer de la sensibilisation à la conscientisation environnementale propre à modifier les pratiques. En d'autres termes, ce n'est pas parce qu'on est sensibilisé à l'environnement et qu'on se déclare préoccupé par les enjeux environnementaux que l'on modifie ses pratiques.

Des analyses (Dobré, 2002) montrent d'ores et déjà que l'adoption de gestes écologiques demande vigilance et efforts pour concilier convictions et mode de vie de consommateurs urbains et actifs. Voter avec son portefeuille, afin de faire coïncider ses valeurs citoyennes avec des choix de pratiques de consommation (Zaccai, 2009), n'est donc pas juste une affaire de prise de conscience. S. Juan (2009) parle en ce sens de « l'impossible cohérence absolue des pratiques ordinaires ». Les obstacles à ce que B. Kalaora (2001) nomme l'écologisation ont été analysés : P. Macnaghten (2003) les impute au caractère abstrait des problèmes environnementaux publicisés, déconnectés de la vie quotidienne et de la capacité d'agir que se reconnaissent les individus ; M. Jollivet et A. Pavé (1993) à l'incertitude des liens entre un phénomène global et ses manifestations localisées ; M. Dobré (2002) à la « colonisation » de la sphère de la vie quotidienne « par l'extension spatio-temporelle » du système marchand...

Incertains, abstraits, déconnectés seraient les attributs des enjeux environnementaux empêchant l'écologisation, c'est pourquoi notre recherche se focalise sur les enjeux environnementaux territoriaux auxquels les usagers du site naturel sont confrontés au travers de leurs pratiques. Colonisé par la sphère marchande serait le devenir de la majorité des biens et services échangés, c'est pourquoi cette étude se polarise sur les usages récréatifs échappant, certes en partie seulement, aux impératifs de consommation et de production. En aval de la production des connaissances, des normes et des valeurs naturalistes qui président à l'identification des enjeux environnementaux, il s'agit de comprendre comment les usagers des espaces de nature, à travers leurs pratiques récréatives territorialisées, s'approprient ce qui est considéré comme des enjeux environnementaux.

En prenant appui sur un cadre conceptuel qui mobilise la théorie de l'acteur en situation dans le champ de la sociologie de l'environnement, trois grandes hypothèses ont été formulées pour orienter notre questionnement. Ainsi, nous tentons de voir en quoi l'espace naturel, entendu à la fois comme écosystème et comme construction sociale, influence l'appropriation des enjeux environnementaux par les caractéristiques objectives dont il est porteur et les représentations sociales qu'il véhicule, mais également par les politiques de protection mises en œuvre, ainsi que la proximité au territoire ressentie par ses usagers. Aussi, nous essayons de comprendre comment les usages récréatifs et leur culture associée influent sur cette appropriation à travers la pression du collectif, la légitimité de l'accès au territoire ou des techniques propres à la pratique. Enfin, nous nous intéressons à la « sensibilité écologique » et à l'« engagement vert » des usagers récréatifs pour saisir cette appropriation différenciée. Mobilisant une méthode comparative mixte, nous avons opté pour une démarche qualitative (entretiens et observations) qui permet d'analyser en finesse les différentes variables convoquées, que sont l'origine géographique, l'usage récréatif et ses modalités de pratique, ainsi que la « sensibilité écologique » et l'« engagement vert », mais aussi les caractéristiques sociologiques classiques qui pourraient expliquer l'appropriation des enjeux environnementaux.

Ce questionnement et son contexte ainsi que la démarche scientifique que nous avons adoptée pour y répondre sont présentés dans la première partie du manuscrit. Afin

de confirmer les pertinences tant sociales que scientifiques, le chapitre 1, par son inscription historique, commence par retracer la montée des préoccupations environnementales et la massification des loisirs dont ceux de nature qui invitent à s'interroger sur l'écologisation de ces derniers. Ensuite, nous définissons l'expression d'enjeux environnementaux puis conceptualisons la notion d'appropriation pour expliciter notre problématique relative à l'appropriation différenciée des enjeux environnementaux. Cette dernière s'inscrivant dans le territoire, nous exposons notre terrain d'étude en présentant successivement les enjeux environnementaux des estuaires du Saint-Laurent et de la Gironde dont les parcs marins ont été retenus pour la présente recherche.

Le chapitre 2 déroule le cadre théorique et méthodologique mobilisé dans cette thèse. Reconnaisant l'intérêt de l'interdisciplinarité quant aux objets « nature » et « récréation » fondamentaux pour notre recherche, qui reposent sur un socle mobilisant des enjeux propres au développement territorial, nous nous orientons vers la sociologie de l'environnement. Cette dernière permet, en effet, d'appréhender le rapport à la nature et, pour notre part, de construire des grilles de lecture de ce rapport. Ce recours à la sociologie va plus loin et nous nous référons aux théories sociologiques classiques pour conceptualiser la « sensibilité écologique », définir l'usage récréatif de nature et interroger les fondements sociaux de l'injonction à l'environnement. Enfin, nos choix méthodologiques montrent la pertinence d'une démarche comparative qui repose sur la construction d'une population d'enquêtés cible afin de mener à bien notre enquête qualitative.

La deuxième partie dévoile une analyse de l'usage récréatif comme d'un objet associant des caractéristiques à la fois humaines et naturelles à l'image d'un centaure. Ainsi, le chapitre 3 rappelle la dimension culturelle du loisir de nature en s'inscrivant dans le sillage des analyses bourdieusiennes. Après avoir présenté les modalités de pratique du loisir de nature sur notre terrain d'étude, nous proposons une typologie des usagers récréatifs de nature. À la suite de quoi, nous tentons de construire des combinaisons de pratiques puis de définir des modes de vie confirmant l'importance des variables sociologiques dans l'explication des loisirs de nature ; l'initiation à ceux-ci confirme le poids de la socialisation dans les pratiques de nature ultérieures.

Le chapitre 4, par contre, décortique les différentes dimensions du loisir de nature en tant que tel. En partant du « besoin de nature » scandé par l'ensemble des usagers récréatifs, nous analysons la dimension individuelle puis collective de ces loisirs vécus en solitaire comme sur le mode convivial ou compétitif selon une large palette se déclinant du sport à la méditation. Ensuite, nous discutons le rapport à la nature au travers de la variété de ces pratiques, entre contemplation esthète et recherche de fusion par l'implication des cinq sens. Cette relation à la nature au travers du loisir nécessite un apprentissage tant technique que naturaliste ; le loisir de nature se révèle être une expérience cognitive sur plusieurs aspects.

La troisième partie questionne l'écologisation, montrant l'influence prépondérante de l'anthropocentrisme dans le rapport humain à la nature, nous interrogeons la pertinence de penser l'écologisation comme l'avènement des éthiques non-anthropocentrées dans les sociétés occidentales. Le chapitre 5, à partir des différents enjeux environnementaux des sites retenus, dévoile les dynamiques d'appropriation de ceux-ci par les usagers récréatifs. En s'intéressant à leur « engagement vert », nous discutons de leur conscientisation à l'environnement, selon les échelles où les problèmes se posent.

Le dernier chapitre se concentre sur l'idée d'écologisation. Impact anthropique à l'appui, nous discutons la définition du « bon usage » telle que véhiculée par nos interlocuteurs, usagers et gestionnaires. Entre pratique écocentrée et légitimée, ces définitions du « bon usage » nous permettent de revenir sur l'idée même d'écologisation et d'interroger directement le rapport lissé aux normes environnementales. Finalement, si le loisir de nature participe à l'écologisation, il n'est pas le seul vecteur et de surcroît ce n'est pas par l'adoption d'une éthique bio- ou écocentrée que passe la conscientisation environnementale.

PARTIE 1.

À LA RENCONTRE DES USAGERS RÉCRÉATIFS DE NATURE :
QUELLE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ?

Quand une science fait des progrès, elle ne les fait jamais dans le sens du concret, et toujours dans le sens de l'inconnu. Or l'inconnu se trouve aux frontières des sciences. (Mauss, 1950 ; cité par Descola, 2002, p. 13)

Conscients de s'intéresser à un objet qui n'est pas des plus classiques ni des plus légitimes en sociologie, c'est avec modestie et pugnacité, que nous avons abordé l'étude du rapport humain à la nature au travers de son usage récréatif. Eclairés par la sociologie, et comptant sur ses points forts que sont, selon nous, le recul critique et la capacité réflexive, nous avons travaillé à la construction d'un cadre théorico-conceptuel et méthodologique interdisciplinaire ou tout au moins ouvert à d'autres sciences. C'est cette aventure que nous relatons dans cette première partie.

Le premier chapitre pose le contexte social de notre recherche en interrogeant l'idée d'écologisation des sociétés, expose notre problématique, conceptualisation de la notion d'appropriation à l'appui, et présente les sites de notre terrain d'étude de part et d'autre de l'Atlantique. Le second chapitre déroule notre cadre théorique entre ouverture interdisciplinaire et ancrage sociologique puis argumente la méthodologie, comparative et qualitative, retenue pour mener à bien cette recherche.

CHAPITRE 1.

VERS UNE COMPRÉHENSION DU RAPPORT CONTEMPORAIN À LA NATURE

Près de trois millions d'adhérents à *Greenpeace*, plus de quatre millions et demi à *WWF* (Arnaud, Berger et Perthuis, 2005). Les préoccupations écologiques se diffusent en Occident voire dans le monde entier, même si elles peuvent relever d'autres registres (Guha et Martinez-Alier, 2000). Certains chercheurs parlent d'une écologisation des sociétés. Ce phénomène est entendu généralement comme « les processus et procédures par lesquels la société prend en compte l'environnement dans sa dynamique de développement » (Mélard, 2008, p. 14). Il peut être défini plus précisément comme « une entreprise de recadrage cognitif et normatif visant à une inflexion environnementale plus ou moins forte des normes (légalles ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré »¹². Alors qu'en est-il dans le domaine des usages récréatifs ?

Notre premier chapitre commence par considérer cette question, en retraçant brièvement, à partir du 18^e siècle, à la fois la montée de l'écologie et la massification des loisirs dans les sociétés occidentales (I). Conscients des limites opérationnelles de cette notion, nous l'envisageons en termes d'appropriation des enjeux environnementaux que nous définissons afin de proposer notre problématique (II). Enfin, les sites d'étude sont présentés dans leurs dimensions écologiques et anthropiques, dont les enjeux environnementaux sont un des aspects (III).

¹² Traduction en français par l'auteur : “We will define it as a cognitive and normative reframing – a change in how we view and consider a form of social behaviour – aimed at a more or less far-reaching environmental reorientation of social norms (legal or implicit) and practices in force in the area considered (agriculture, management of sport and nature leisure activities, forest, *etc.*)” (Ginelli, 2015, p. 109).

I. DE L'ÉCOLOGISATION DES USAGES RÉCRÉATIFS

Partant du constat de l'écologisation des sociétés, nous interrogeons l'éventualité de ce processus à l'œuvre à une échelle micro qui est les usages récréatifs de nature. Une perspective socio-historique offre d'abord à voir quelques événements phares qui font que nous parlons effectivement d'écologisation (1). Puis, nous soulignons le rôle particulier tenu par les premiers excursionnistes quant à la protection des territoires étudiés ici, participant de cette montée plus générale de l'écologie (2). Cette contextualisation nous permet alors de voir ce qu'il en est actuellement de la pratique du loisir de nature (3).

I.1 LA MONTÉE DE L'ÉCOLOGIE DANS LES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

Rio+20, Sommet de la Terre organisé, en 2012, à nouveau à Rio de Janeiro, vingt ans après le succès du précédent qui diffuse, depuis 1992, l'idée de développement durable concrétisée par l'Agenda 21, un programme d'actions de 2 500 recommandations, engageant les signataires à sa mise en œuvre pour le siècle à venir. Ce Sommet, consacrant l'idée de développement durable proposée par la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), alors présidée par Gro Harlem Brundtland, qui publia *Notre avenir à tous* (1987), fait lui-même suite à la première Conférence internationale des Nations Unies. En effet, en 1972, à Stockholm, était reconnue, pour la première fois, l'ampleur mondiale des problèmes environnementaux s'appuyant sur les conclusions du rapport parrainé par le Club de Rome, *Halte à la croissance !* (Meadows et al., 1972).

À la suite de ce rapport précurseur, ces Conférences et Sommets soulignent le lien entre environnement et développement et proposent une réorientation de ce dernier, afin de sauvegarder l'environnement qui permet le développement, mais lui impose aussi des limites. Conventions, décrets, protocoles... se multiplient à toutes les échelles. Ainsi, au niveau mondial, près d'une cinquantaine de conventions internationales sur la protection de l'environnement (biodiversité, climat, zone humide, *etc.*) sont signées durant les années 1960-70. Décennies qui se distinguent, selon P. Lascoumes (1994), par la politisation des questions d'environnement *i.e.* leur constitution en un problème social et politique. R. Nisbet va jusqu'à dire : « Lorsqu'on écrira finalement l'histoire du

20^e siècle, l'environnementalisme sera le mouvement social considéré comme le plus important de la période. [...] Le rêve d'un environnement parfait a tout le potentiel révolutionnaire de la prophétie marxiste. », cité par J-P. Bozonnet dans son article sur le « verdissement » de l'opinion publique (2005, p. 52). En toile de fond de cet intérêt croissant pour la cause environnementale, il y a des évènements qui, dans la mouvance des idées de mai 68, ont marqué les esprits comme l'explosion d'Hiroshima en 1945 (221 000 morts), le smog de Londres en 1952 (4 000 morts), la Baie de Minamata au Japon contaminée entre 1932 et 1966 par 400 tonnes de mercure (2 000 000 personnes affectées, mais officiellement 13 000 malades dont 900 morts), le naufrage du Torrey Canyon en 1967, le trou de la couche d'ozone découvert en 1974, l'accident de Tchernobyl en 1986...

Ces catastrophes ne sont plus naturelles mais technologiques et environnementales, c'est à dire liées à l'activité humaine. Nous serions, selon la thèse d'U. Beck (1986), dans une « société du risque » où les problèmes ne proviennent plus d'une nature hostile non domestiquée par l'homme mais de la société elle-même : les avancées de la science et la technique ne sécurisent plus la société, mais, au contraire, génèrent de nouveaux risques. Ce risque menace l'ensemble de l'écosystème, il est omniprésent, indécélable à l'œil nu comme à la mesure, et incontrôlable par les systèmes traditionnels de protection des États – explique l'auteur. De plus, ces risques empruntent des voies indéterminables et imprévisibles : ils s'accumulent, certes, à l'inverse des richesses *i.e.* les pauvres sont touchés en premier (situation de classe et situation de risque se recoupant), mais les risques reviennent aussi vers ceux qui les ont produits en « effet boomerang ». Il y a donc une globalisation des risques et une égalisation des effets sur la population (Beck, 1986). Pour autant, si n'émerge pas vraiment un sentiment de partage ou d'appartenance à une communauté mondiale pour empêcher que le pire ne se produise, selon les vœux de l'auteur, se diffusent tout de même des valeurs écologiques voire écologistes. Cette diffusion se fait grâce, entre autres, à des cris d'alarme, comme *Le Printemps silencieux* (Carson, 1962), tout au long du 20^e siècle baptisé, par P.W. Sutton (2004), de « Nouvel âge environnemental ». Par la mobilisation scientifique et la publicisation continues dont il fait preuve, l'environnement serait même le grand problème social du 21^e siècle, selon P. Lascoumes (1994), amenant donc certains scientifiques à s'interroger sur une

éventuelle écologisation des sociétés occidentales (Kalaora, 2001 ; Mélard, 2008 ; 2009, 2013).

Ainsi, B. Kalaora (2001), face à cette montée en puissance des préoccupations environnementales, formule, à partir de résultats de plusieurs enquêtes (Conservatoire du littoral, 1995 ; Causa rerum, 1994 ; CSA-CEVIPOF, 1994), l'hypothèse de l'apparition du « culte contemporain de la nature ». Sous pression écologique, scientifique et militante, apparaîtrait un nouveau paradigme selon lequel la nature n'est plus un bien, mais un être – rejoignant les analyses antérieures de W. R. Catton et R. E. Dunlap (1978) quant à l'avènement du « nouveau paradigme écologique ». En effet, face au constat des limites posées par l'environnement, remettant en cause le modèle de croissance antérieure et ses finalités sociales et culturelles, la nature obtiendrait une valeur écologique et autonome et par conséquent un droit ontologique à l'existence qui en interdirait toute appropriation et exploitation abusives. « Il ne s'agit plus de savoir si nous participons à la richesse de la société et à sa reproduction, mais de préserver les éléments du patrimoine physique et biologique constitutifs de l'environnement afin de le maintenir en état pour les générations futures. » (Kalaora, 1993, préface non paginée)

On assisterait donc à un changement des obligations à l'égard de la nature et à la transformation des attitudes et représentations vis-à-vis d'elle. La fonction de conservation deviendrait un nouvel élément structurant du territoire et de son aménagement, fondée sur une définition contemporaine de la nature *i.e.* écologique où la nature est appréhendée de manière systémique. Un système que les hommes ne dominant pas par la technique, comme a pu le laisser croire l'idéologie moderne, mais dont ils feraient partie. Les nouveaux mots d'ordre de nos contemporains seraient alors la sauvegarde, la restauration et la préservation de la nature demandant une réinvention de l'aménagement basé sur une reconquête des droits de la nature partout où ils ont été spoliés par les équipements et les activités humaines. En effet, selon l'auteur, nous serions, aujourd'hui, dans « un imaginaire social de protection, de sécurisation, de confinement » à la recherche d'« une nature sauvage, authentique et protégée »

(Kalaora, 2001, p. 591). Se dessineraient donc de nouveaux arguments socio-spatiaux et une nouvelle logique de territorialité¹³ à la recherche d'authenticité.

La description de ce culte contemporain de la nature faite par B. Kalaora s'inscrit et renforce une tendance qui apparaît déjà trois siècles plus tôt avec les idées des premiers « environnementalistes ». En effet, le 18^e siècle voit émerger un mouvement romantique, avec pour figure emblématique, en France, Jean-Jacques Rousseau (1717-1778), contre les méfaits de l'industrialisation des sociétés modernes pour proposer un retour à la nature appréciée pour ses qualités esthétiques (Selmi, 2009). Un siècle plus tard, de l'autre côté de l'Atlantique, Henry David Thoreau (1817-1882), racontant sa vie passée, deux ans durant dans les bois, dans *Walden ou la vie dans les bois* (1854), formule pensées, observations et spéculations sur la relation de l'homme à la nature ; tandis que Georges Perkins Marsh (1801-1882) dénonce, dans *Man and Nature* (1864), les effets, d'autant plus dommageables qu'ils sont non voulus, de l'action humaine sur le milieu naturel. Références pour le mouvement environnementaliste naissant, le second ouvrage est une des briques fondatrices du mouvement conservationniste dans le monde anglo-saxon (Kalaora et Savoye, 2012).

Les prémisses de l'institutionnalisation de la protection environnementale sont communément attribuées à Alexander Von Humboldt (1769-1859) qui a proposé l'expression d' « *environnement naturel* », dans le sens où la nature a produit des aspects remarquables qu'il convient de respecter et de protéger. D'ailleurs, si des explorateurs et des voyageurs comme Alexander Von Humboldt ou George Perkins Marsh ont largement participé à une telle prise de conscience, les excursionnistes et autres « coureurs des bois » ont, par leurs usages du territoire, amorcé la mise en protection de leur site de villégiature ou « terrain de jeu » dans un contexte d'émergence des loisirs.

¹³ Si la territorialité peut se définir comme un rapport au territoire, nous reviendrons ultérieurement sur la définition du concept de territoire.

I-2 LE RÔLE DE L'EXCURSIONNISME DANS LA MISE EN PROTECTION DES TERRITOIRES EN FRANCE ET AU QUÉBEC

Que ce soit face à la grandeur du Nouveau Monde (Charles et Kalaora, 2009 ; Nash, 1967) ou en réaction aux premières dégradations visibles (Larrère, 2010), c'est « au nom de la conservation des ressources minérales ou végétales, de la protection des curiosités naturelles et de la création des lieux de récréations ouverts à tout le peuple américain » (Conan, 1985, p. 184) qu'ont été protégées, les sources chaudes de l'Arkansas en 1832, la vallée du Yosemite en 1864 puis la région du Wyoming en 1872. Faisant ainsi de la réserve naturelle du Yellowstone, 1^{er} parc national américain, le pionnier d'une longue série à l'échelle de la planète, dont le Parc du Banff au Canada en 1885 créé suite à la découverte d'une source thermale, le Parc du Mont-Tremblant au Québec en 1895 et, bien plus tard, riche d'une expérience menée dans ses colonies nord-africaines au début du 20^e siècle (Selmi, 2009), le Parc de la Vanoise en France en 1963 pour ne citer que ceux se rapportant aux pays étudiés dans cette présente recherche.

Le 19^e siècle est, selon les termes d'A. Corbin (1995), celui de « l'avènement des loisirs ». En effet, selon l'auteur, la révolution industrielle, réaménage les rythmes de travail qui renouvellent la distribution des temps sociaux. Ainsi, apparaît le divertissement populaire au travers de l'ouverture de music-hall, la création de parcs urbains ou encore l'invention des premiers clubs sportifs. En même temps, les progrès en matière de transport, dont en particulier le chemin de fer, facilitant les déplacements d'abord d'une élite fortunée puis aussi des moins nantis, révolutionnèrent l'usage du temps libre (Porter, 1995). C'est en 1841 que Thomas Cook organise son premier voyage en train et une vingtaine d'années plus tard, son fils propose le premier voyage vers l'Amérique. Grâce aux bateaux à aubes et à vapeur, les voyages transmanche et transatlantique se multiplient.

En Amérique, le tourisme se développe entre villégiature et aventure : images d'Épinal des « bateaux blancs » débarquant la bourgeoisie européenne et américaine sur les côtes du Charlevoix venue se ressourcer au sein d'une nature paisible pendant plusieurs semaines ou celle des trains amenant son lot de *sportsmen* états-uniens et canadiens à la recherche de nature sauvage pour pratiquer leurs sports favoris, *i.e.* la chasse et la pêche dans les forêts québécoises. Organisés en club, ces aventuriers ont

obtenu du gouvernement la gestion privée de ressources faunistiques sur certains espaces naturels alors affranchis de la colonisation et de l'exploitation de ses ressources, explique S. Gagnon (2009). Néanmoins, selon l'auteur, face à l'expansion de l'exploitation forestière, cette bourgeoisie sportive va plus loin dans sa demande de protection de ses « domaines privés » au près du Gouvernement qui, à cette époque, commence à prendre conscience de la nécessité de protéger certains de ses territoires. C'est donc de la rencontre de ces intérêts communs entre l'État et la bourgeoisie américaine que seraient nés les premiers parcs nationaux au Québec : le Parc de la Montagne-Tremblante et le Parc des Laurentides en 1895 puis le Parc de la Gaspésie en 1937 (Gagnon, 2009).

Pour autant, si ce régime de privatisation abusive a perduré jusque dans les années 1960-70 pour la gestion de certaines réserves fauniques, dès le début du 20^e siècle, l'administration québécoise a cherché à ouvrir ses parcs au public. Aménagement des sites et réseaux routiers, production de guides touristiques et accueil du public ont permis d'attirer la nouvelle classe moyenne nord-américaine en partance pour la contemplation de nouveaux paysages grâce à l'accession à la voiture individuelle (Gagnon, 2009). Que ce soit ceux des nantis et plus tard ceux d'une classe moyenne, les usages récréatifs ont donc, dès la création des parcs nationaux, été reconnus comme inhérents à ces espaces de nature permettant d'expérimenter la *wilderness* américaine au sein de laquelle, l'homme ne serait que de passage. Bien plus encore, malgré leur arrangement léonin avec l'État, ce sont les *sportsmen* qui, de par leur goût de l'aventure sportive et prédatrice, ont amorcé la protection du territoire québécois.

La France, suivant l'exemple anglais, débute aussi sa mise en protection à la fin du 19^e siècle en étendant la protection des monuments historiques aux monuments de la nature, paysages exceptionnels : « artistes et gens de lettres militent ainsi pour sauver le patrimoine architectural et paysager » (Selmi, 2009, p. 46). M. Conan (1985) date la naissance de la culture visuelle aux pratiques touristiques de l'Angleterre de la fin du 18^e siècle. Les promenades dans la campagne anglaise se concevaient comme « un jeu d'esprit » pour les bourgeois et aristocrates qui regardaient la nature comme une

exposition de tableaux de maître : le paysage pittoresque¹⁴. C'est ainsi que naquit une nouvelle forme culturelle à savoir percevoir la nature comme une œuvre d'art ; « la culture du paysage touristique était née » (*ibid.*, p. 191). L. Charles et B. Kalaora (2009) confirment cette prégnance de l'esthétique dans le rapport à l'environnement de part et d'autre de la Manche puis de l'Atlantique, tout en singularisant la conception française. Cette relation à la nature est considérée par les auteurs comme réductrice, car elle se limite justement au visuel et à l'expression littéraire – traduit dans l'action publique par la labellisation d'entités « remarquables » – contrairement à l'approche sensible des Anglo-saxons.

C'est au Club alpin français (CAF) et au Touring club de France (TCF), respectivement créés en 1874 et 1890 sur le modèle anglo-saxon, que l'on doit, après plusieurs décennies de sensibilisation, la création des parcs nationaux (Selmi, 2009). Promoteurs du tourisme, ils souhaitent permettre « l'accès, l'étude, la visite et la conservation des sites et des monuments » (Selmi, 2009, p. 48). Ces sportifs, influencés par le romantisme et l'hygiénisme, mobilisent un argumentaire esthétique, patriotique et économique pour défendre la protection et la mise en valeur des paysages « sublimes » et sites « pittoresques » traversés et aménagés par leurs soins. En 1906, la « loi Beauquier » légifère en matière de protection des sites naturels à caractère artistique puis au début du 20^e siècle, le travail de sensibilisation de ces deux clubs amène à l'acceptation de l'idée de création de parcs nationaux. « L'objectif est de disposer d'une institution capable de protéger des paysages exceptionnels, de favoriser et de réglementer leur fréquentation touristique » (Selmi, 2009, p. 49). La place des usages récréatifs dans les espaces de nature semble donc, en France aussi, bien légitime.

B. Kalaora (1998) ne conçoit pas la création des parcs nationaux français dans une filiation naturaliste, comme l'aurait été celle des parcs nationaux américains, mais selon une politique volontariste de planification du territoire. Animés par l'idéologie humaniste, il s'agissait alors, pour les aménageurs de l'époque de concilier modernité et nature dans « un esprit civilisateur visant la socialisation et la pacification » (Kalaora, 1998, p. 176) des hommes modernes ayant besoin de lieux naturels pour se « recréer »

¹⁴ De l'italien *pittore*, le peintre (Depraz, 2008).

(Corbin, 1995). Néanmoins, C. et R. Larrère (2009), analysant l'évolution des politiques de gestion des « parcs à la française », montrent tout de même que, dans les premiers temps, les activités humaines étaient limitées à certaines zones en vue de préserver ou retrouver la stabilité et la diversité des écosystèmes de certains lieux voulus « sauvages », selon les fondements de l'écologie écosystémique. C'est grâce à la référence à ce principe d'équilibre écologique dans leur gestion que les parcs ont été soutenus, dès leurs débuts, par les associations de protection de la nature ; les intérêts naturalistes rencontrant alors ceux des usagers récréatifs, en l'occurrence le CAF et le TCF. L'exemple des parcs nationaux et d'ailleurs généralisable à d'autres espaces de nature. Ainsi, les kayakistes, comme les marcheurs et grimpeurs du CAF ont cherché à protéger la montagne, ont travaillé à la sauvegarde des rivières, selon A. Marsac (2011), même si les naturalistes ont toujours été réticents à l'accueil du public. Par exemple, si les forestiers français, au début du 20^e siècle, ont contribué à la création d'espaces protégés, c'est pour lutter contre l'aménagement touristique, comme le montre l'exemple de la réserve de la Bérarde en Isère, cité par A. Selmi (2009), qui fût d'ailleurs un échec.

Ce bref rappel de quelques éléments récents à propos de « l'histoire humaine de la nature » (Moscovici, 1968), entre sanctuarisation d'une nature vierge et protection des espèces menacées, qui ont ouvert la voie à l'écologie, donne à montrer qu'en quelques siècles l'idéologie de la nature s'est complètement inversée. De « symbole du chaos originel », la nature est devenue « symbole de l'ordre éternel » (Bozonnet et Fischesser, 1985), transformant la volonté d'« arrachement à la nature » en « attachement à l'environnement » (Debourdeau, 2013). Certains chercheurs voient une philosophie différente, entre biocentrisme et anthropocentrisme, guider la création de ces parcs nationaux issue du protestantisme (Nash, 1967), du romantisme (Selmi, 2009) ou encore de l'humanisme (Kalaora, 1998). Pour notre part, nous souhaitons souligner le rôle joué à l'époque par les excursionnistes – les « usagers récréatifs » d'hier – de ces territoires et la place accordée à la récréation dans la mise en protection, qu'il s'agisse de préservation ou de conservation, des espaces de nature dans un contexte d'émergence des loisirs. En effet, l'exemple de la création des parcs nationaux montre dans quelle mesure l'excursionnisme a, *via* la défense d'intérêts privés ou plus généraux, contribué

à la protection du territoire en essayant de sauvegarder des terrains de jeu. Pour autant, ces excursionnistes, à la suite des explorateurs, faisaient partie d'une élite bourgeoise, mais surtout savante, qui partageait les intérêts scientifiques des naturalistes d'alors ; étaient des « entrepreneurs de morale » de premier type au sens d'H. Becker entendu comme « individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs » (1985, p. 171). Qu'en est-il dans le contexte, plus récent, de diffusion voire de massification des loisirs et en particulier des loisirs de nature ? Quels sont les effets des usages récréatifs sur les espaces de nature ?

I-3 AUJOURD'HUI, DES LOISIRS ÉCOLOGISÉS DANS DES SITES « NATURÉS » ?

La redistribution des temps sociaux amorcée au 19^e siècle s'affirme au 20^e avec la confirmation de la rupture entre temps de travail et temps de loisir consacrée par les congés payés (Corbin, 1995). Un temps de non travail mais qui diffère, en fin de compte, du temps de travail uniquement, selon A. Corbin (1995), par l'absence de travail, tellement il va, petit à petit, répondre de la même logique organisationnelle ; toute une panoplie de loisirs permet de remplir ce temps libre. Celui-ci se généralisant, la distinction entre les classes ne passe plus tant par l'absence de travail que par le type d'occupation. En d'autres termes, la distinction sociale ne se fait plus par le loisir mais selon les loisirs. Et jusque dans les années 1980, le sport et plus généralement les activités récréatives de nature seraient à appréhender comme une pratique culturelle au même titre que la visite d'un musée (Kalaora, 1993 [1978] ; Bourdieu, 1979). L'équitation et la voile sont des pratiques bourgeoises tandis que la pêche à pied est une pratique populaire pour reprendre des stéréotypes du moins français ; ce qui n'empêche pas que, dans le temps, avec la dynamique sociale d'attrance-rejet, certaines activités se popularisent tandis que d'autres s'ennoblissent (Chlous-Ducharme et Lacombe, 2011).

Plus généralement, la pratique des sports de nature participait de cet élitisme. La recherche de la distinction sociale passait par la confrontation avec la nature, vécue comme un « terrain de jeu » qui permettait d'exposer ses compétences intellectuelles. Les pratiques élitistes se distinguaient des populaires, en particulier, quant à la place du moteur et de la prédation (Mounet, 2007a). Cependant, depuis quelques années, on assisterait à une massification voire une démocratisation du sport en général et des

sports de nature en particulier (Mignon, 2002 ; Mounet, 2007a). Ainsi, en 2012, 89% des Français déclarent avoir une pratique sportive et 65%, au moins une fois par semaine (Raynaud, 2013). Ces chiffres confirment la massification annoncée par certains auteurs – mais laissent en suspens la question de la démocratisation.

G. Massena-Gourc (1994) montre que dès les années 1960, en France, la nature devient un espace de tourisme de masse : « Les autorités politiques, redéfinissant les usages du territoire national, donnent une nouvelle fonction sociétale à des espaces considérés comme “libres et vacants” » (*ibid.*, p. 289). Des espaces sont alors décrétés « ouverts au public » et sont l’objet de mesures de protection qui les transforment en équipement collectif urbain – avant même la mise en place d’infrastructures. Cet attrait pour la nature s’observe dans d’autres pays occidentaux. Par exemple, Tadoussac, au Québec, est passé, avec l’invitation écotouristique, de 30 000 touristes par an dans la décennie 1980 à 300 000 en 1995, venant de par le monde pour voir les mammifères marins (Poulin, 2002). Les impacts du tourisme sur la dynamique socio-spatiale des communautés locales ont été analysés en matière d’emploi, de cadre de vie, de cohésion sociale... (Gagnon, 1999)

La demande sociale des espaces ruraux se transforme (Bontron et Morel-Brochet, 2002). Avec l’accès aux services et aux moyens de communication, l’image du milieu rural évolue ; ces espaces ne sont plus considérés comme des lieux marginaux. La campagne devient, au contraire, le lieu d’investissement symbolique et identitaire en tant que lieu d’origine ou d’adoption. Par l’aménagement du temps libéré ainsi que l’augmentation et la diversification des types de mobilité, celles de proximité augmentent avec le développement de loisirs réguliers en espaces ruraux. « On assiste donc, en liaison avec les tendances lourdes de l’économie et de l’organisation sociale, à une ouverture de l’offre et à une diversification de la fonction récréative des espaces ruraux, articulée à la fois avec la temporalité du quotidien et celle des cycles de vie. » (Bontron et Morel-Brochet, 2002, p. 183)

Sur le plan de la protection des parcs en France, la gestion évolue (et par là-même la place de l’homme) à l’aide des développements contemporains de la science et en particulier l’écologie des perturbations : les perturbations naturelles comme

anthropiques sont « facteurs de structuration des communautés biotiques » (Larrère et Larrère, 2009). L'homme n'est donc plus le grand perturbateur de la nature et ses activités sont à intégrer dans le champ de l'écologie qui ambitionne alors d'aider à la gestion de la nature en se préoccupant de l'adaptabilité des divers systèmes écologiques, dont la garantie repose sur le rôle joué par la biodiversité. D'une préservation de la nature contre tout impact humain, la gestion s'oriente vers un maintien de l'état présent ou un pilotage des dynamiques écologiques « afin d'aboutir à un état que l'on a de bonnes raisons de juger préférable à la situation actuelle » (Larrère et Larrère, 2009, p. 208). D'un point de vue philosophique, les auteurs affirment que la protection est passée d'une conception déontologique¹⁵ à une conception conséquentialiste¹⁶. Ils donnent alors l'exemple de la forêt de l'Orgère pour qui cette dernière « a permis de sortir d'un conflit et d'associer la municipalité, l'ONF [Office national des forêts] et le parc dans un projet de préservation, de suivi scientifique et de valorisation touristique » (*ibid.*, p. 209). Selon les auteurs, ce concept de biodiversité remet en question celui de remarquable sur lequel se basait les politiques de protection de la nature ; la biodiversité amenant à s'intéresser à la nature dans son ensemble invite à « prendre soin de la nature ordinaire » (Mougenot, 2002).

Sur le plan individuel, un nouveau rapport à la nature, ludique et « compensatoire » ou « réparateur » émerge (Chamboredon, 1985 ; Massena-Gourc, 1994). Un rapport urbain à la nature, « désintéressé », contrairement au rapport productif à la campagne. Si G. Massena-Gourc (1994) parle d'un rapport moderne à la nature, d'autres auteurs en sociologie du sport convoquent des formes postmodernes, voire transmodernes, pour tenter d'explicitier les derniers changements. Ainsi, selon J. Corneloup (2011), le style transmoderne¹⁷, s'inspirant des « mouvements écologiques de la modernité » et de la contre-culture occidentale des années 1960-70 et participant d'un « art de vivre écologique » tend à devenir « une forme référente dans notre monde

¹⁵ Selon laquelle une éthique qui soutient une action est moralement bonne si elle respecte un ensemble de principes moraux (définition des auteurs en glossaire).

¹⁶ Selon laquelle une action est jugée selon les conséquences qu'elles sont susceptibles d'avoir (*idem*).

¹⁷ La transmodernité se définit comme « *mouvement culturel qui souhaite dépasser la modernité (aller au-delà) tout en effectuant des passerelles avec les formes historiques précédentes* » (Corneloup, 2011, p. 3).

contemporain » (Corneloup, 2011, p. 10). B. Kalaora (2001) ne parle pas de « transmodernité », mais l'écologisation de la pensée induit, selon lui, une « expérience écologique » qui viendrait effectivement se surimposer aux registres de l'expérience moderne de la nature (appréciation esthétique et scientifique de la nature, goût pour le pittoresque, *etc.*). L'expérience écologique recomposerait l'expérience moderne des loisirs de nature, en réactivant le désir d'inspiration romantique de « polysensorialité », à la recherche d'un corps à corps avec la nature, « éprouver la nature, non seulement par le regard, mais par tous les sens, de faire corps avec elle » (Kalaora, 2001, p. 595). D'où, toujours selon B. Kalaora, le succès grandissant des sports extrêmes qui, en France, valorisent la culture de la *wilderness* (« primitivité ») et dont les nouveaux matériels permettent à l'homme de se rapprocher de la nature (chaussons d'escalade, combinaison de plongée...), renforçant alors « l'illusion » d'une fusion. Cette « primitivité » se définit par la valorisation du risque, l'observation écologique et le contact direct avec les éléments naturels.

Une pratique alternative de l'usage du territoire est, par exemple, l'écotourisme basé sur la découverte de la nature qui se veut plus respectueuse à la fois des sociétés d'accueil et de l'environnement. Reprenant E. Boo (1990) et H. Ceballos-Lascurain (1996), D. Lapointe et C. Gagnon (2009) le définissent comme « une forme de tourisme orientée normativement et qualitativement afin de faire la promotion de la conservation, de limiter les impacts sur l'environnement et de maximiser les retombées pour les communautés hôtes » (*ibid.*, p. 4). D. Lapointe et C. Gagnon formalisent les quatre métras principes normatifs de l'écotourisme : « la valorisation de la conservation de l'environnement, la contribution équitable au développement économique local, la prise en compte et la réponse aux besoins des communautés hôtes, et la génération d'une expérience touristique authentique et responsable. » (*ibid.*). La nature n'est donc plus seulement un « terrain de jeu » mais un « système à part entière » qu'il convient de conserver.

C'est face à ces transformations du rapport à la nature observées, en particulier au travers des usages récréatifs, que certains auteurs parlent d'écologisation des sociétés occidentales. Pour autant, à en regarder l'histoire de la protection des espaces de nature tracée par les marcheurs, grimpeurs, kayakistes, pêcheurs et même chasseurs, est-il

pertinent aujourd'hui de parler d'écologisation des usages récréatifs ? « Écologisation » entendue généralement comme « les processus et procédures par lesquels la société prend en compte l'environnement dans sa dynamique de développement » (Mélard, 2008, p. 14) ; les usages récréatifs de nature ne seraient-ils pas une modalité de l'écologisation des sociétés ? Ne serait-il pas alors plus juste, au vu de la philosophie animant les premiers usagers récréatifs, de s'intéresser à l'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs actuels afin de comprendre le rapport à la nature ? C'est du moins l'argument que cette thèse entend défendre.

II. L'APPROPRIATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Conscients des limites de l'idée d'écologisation pour comprendre le rapport à la nature, nous lui préférons donc celle d'appropriation des enjeux environnementaux pour la formulation de notre problématique (3). Ce choix nécessite d'une part de définir l'expression d'enjeux environnementaux (1) et d'autre part de conceptualiser l'idée d'appropriation (2).

II-1 DE LA DÉFINITION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeu, littéralement « ce qui est mis en jeu » se définit, dans l'usage commun¹⁸, « par ce que l'on peut gagner ou perdre dans n'importe quelle entreprise ». Les enjeux environnementaux peuvent se définir généralement comme « l'ensemble de problèmes touchant de près ou loin à ce qu'on appelle la nature et/ou impliquant une relation à un milieu » selon D. Trom (1999, p. 31). L'auteur, étudiant les conflits environnementaux, les divise en deux sous-classes en fonction de leur assise spatiale. Classification que nous pouvons retenir pour la définition des enjeux environnementaux. En effet, afin de saisir les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs, il semble opportun de construire une sorte de typologie. Cette dernière n'a pourtant pas été construite en amont de l'enquête de terrain afin de ne pas imposer nos catégories de pensées mais bien découvrir celles de l'acteur rencontré. C'est en faisant les premiers entretiens que la typologie a émergé puis elle s'est consolidée avec les suivants. Aux questions relatives aux enjeux environnementaux, les interlocuteurs

¹⁸ Selon le Trésor de la Langue Française Informatisée (TLFI) sur le site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) : <http://www.cnrtl.fr/definition/enjeu>.

s'interrogent souvent de l'échelle qui nous intéresse. Or, selon l'auteur, effectivement, il y a d'une part, les conflits environnementaux portant sur la nature dépourvue d'assise spatiale *i.e.* sur « un ensemble de nuisances définies comme des atteintes à l'intégrité corporelle des personnes » (*ibid.*, p. 32) et d'autre part, les conflits environnementaux qui portent sur l'espace lui-même porteur de qualités intrinsèques.

Par rapport à notre terrain, en a découlé la typologie suivante :

- des enjeux environnementaux liés à la pratique sont les enjeux concrets que l'enquêté rencontre par son/ses usage/s récréatif/s ;
- des enjeux environnementaux territorialisés sont les enjeux que l'enquêté assimile à un territoire donné que ce soit celui de la pratique, de l'espace protégé ou encore de la région ou du pays ;
- des enjeux environnementaux globalisés sont les enjeux dont l'enquêté parle de manière générale.

Ce n'est donc pas l'objet de l'enjeu en soi qui permet sa classification mais bien son niveau d'abstraction au prisme du territoire ; l'usage récréatif participant à cette appropriation des enjeux environnementaux. Par exemple, la pollution de l'eau peut être liée à la pratique quand elle interdit directement la cueillette de coquillages, territorialisée, quand il s'agit des marées noires sur les côtes voisines, ou globalisée quand l'enquêté parle de la contamination des océans. Ce critère permet d'ailleurs de tester la variable proximité à l'enjeu dans la conscientisation à celui-ci qui serait une des hypothèses expliquant le désintérêt pour les questions écologiques.

D'après P. MacNaghten (2003), en effet, les gens accordent de l'importance à l'environnement, non pas comme quelque chose d'abstrait ou d'universel, mais lorsque cela est connecté à des pratiques quotidiennes et individuelles. Les risques environnementaux, dans une société individualiste, se rapportent aux problèmes auxquels sont confrontés les individus « moi, ici, et maintenant », selon l'auteur. Même si les individus reconnaissent les menaces qui pèsent sur l'environnement et ressentent un vague sentiment de culpabilité, ils arrivent facilement à s'en détacher dans le sens où elles leur paraissent déconnectées de la vie quotidienne et insurmontables à leur niveau. Ils se recentrent alors, sur les préoccupations qui les touchent immédiatement dans leur univers familial. Les questions environnementales, selon le niveau où elles se posent, ne

sont pas perçues de la même façon : à l'échelle globale, la complexité résulterait de la dimension temporelle qui est inadéquate avec celle de la politique, alors qu'à une échelle locale, elle traduirait l'ambivalence des acteurs entre volonté et difficultés d'action, explique P. MacNaghten (*ibid.*).

Notre typologie des enjeux environnementaux place donc la question du territoire au cœur de l'analyse, dont l'intérêt a été récemment rappelé (Bombenger et Larrue, 2014). Nous entendons le terme de « territorial », comme R. Laganier et ses confrères (2002), par opposition au global voire à l'a-spatial. Empruntant la définition du territoire à la discipline géographique, ils lui reconnaissent trois dimensions différentes mais complémentaires :

- une dimension identitaire. Le territoire correspond alors à une entité spatiale dotée d'une identité propre. L'identité du territoire est caractérisée par son nom, ses limites, son histoire et son patrimoine, mais aussi par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister au regard des autres ;
- une dimension matérielle. Le territoire est conçu comme un espace doté de propriétés naturelles définissant des potentialités ou des contraintes de développement, ou de propriétés matérielles résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés. Ces propriétés physiques des territoires sont caractérisées par leurs structures et leurs dynamiques temporelles et spatiales ;
- une dimension organisationnelle. Le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité, de complémentarité (Laganier, Villalba et Zuideau, 2002, p. 2)

Le concept de territoire se caractérise donc par son aspect pluriel et ne se confond pas avec un découpage administratif particulier. En outre, nous souhaitons rappeler que la notion de territoire, à la différence de celles de milieu ou d'espace comporte l'idée d'appropriation en sociologie (Deldrève et Deboudt, 2012) : « un territoire est une portion d'espace que les hommes s'approprient par la force sinon à travers leurs activités et leur imaginaire¹⁹ ». Selon S. Depraz (2008), reprenant les travaux de

¹⁹ Selon l'abécédaire des sciences humaines (Sciences humaines, Hors-série n°38, 2002).

G. Di Méo (1998), le territoire désigne « des portions d'espaces socialisées, affectées à des usages multiples et investies de nombreuses valeurs contradictoires » (Depraz, 2008, p. 6). Étant donné que nous étudions les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs, nous avons par conséquent définis nos sites d'étude à partir des usages sociaux considérés sur le territoire ainsi que cela sera expliqué dans la méthodologie. Pour l'instant, tentons de conceptualiser l'idée d'appropriation.

II-2 À LA CONCEPTUALISATION DE LA NOTION D'APPROPRIATION

Bien que l'appropriation soit un terme qui revienne relativement fréquemment dans les textes en sciences humaines et sociales, nombre d'auteurs ne le définissent pas, et ce même quand il figure dans le titre (Comby et Grossetête, 2012 ; Martuccelli, 2002 ; de Singly 1996), comme si une telle définition relevait de l'évidence.

Selon une définition classique²⁰, la notion d'appropriation véhicule deux idées dominantes, celle d'adaptation et celle de propriété. L'appropriation est donc, d'une part, l'action d'adapter quelque chose à un usage déterminé et, d'autre part, l'action de faire propriété. En d'autres termes, s'approprier quelque chose est le transformer pour le faire sien ; ce qui fait écho aux définitions – relevant du vocabulaire médical – médiévale d'*appropriacion*, « action naturelle par laquelle les aliments pénètrent dans l'organisme » et latine d'*appropriacio*, « assimilation par l'organisme ». Partageant les mêmes observations que F. Ripoll et V. Veschambre (2005) au sujet de « l'appropriation de l'espace », nous souhaitons aller plus loin en convoquant les travaux de diverses disciplines qui utilisent cette notion : géographie sociale, psychologie sociale, science de gestion pour citer celles qui inspirent la définition que nous avons tentée d'élaborer.

Certains auteurs attribuent l'usage sociologique du concept d'appropriation à Karl Marx (Grauman, 1976 ; Serfaty-Garzon, 2003) qui l'utilise pour qualifier la relation humaine à la nature : « Chaque fois que l'homme se sert de ses capacités pour utiliser la nature, il approprie la nature à travers cette réalisation de soi et il acquiert une manière

²⁰Cf. TLFi (CNRTL) en ligne : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2423243325;>

de lui faire face [...] L'histoire est cette succession ininterrompue d'homme appropriant et de nature appropriée. » (Grauman, 1976, p. 129). Cette notion exprime l'idée d'un processus à la fois individuel et collectif, dans le sens où chaque homme intériorise, à travers l'appropriation, « une expérience historiquement accumulée et socialement médiatisée » (*ibid.*, p. 131).

Ce processus tel que théorisé par Karl Marx amène à réfléchir aux théories de P. Bourdieu et, en particulier, à son concept central d'*habitus*²¹, instance liant les structures subjectives internes et les structures sociales externes. Défini comme un système de dispositions à engendrer des pratiques, P. Bourdieu parle d'incorporation des objets sociaux dans les structures mentales qui conduit à percevoir, apprécier et agir selon la culture intériorisée. Cette idée d'incorporation – appropriation de l'extérieur – est particulièrement stimulante par rapport à notre réflexion sur l'éventuelle transformation des discours et des usages face aux actions de sensibilisation à l'environnement. Certains géographes considèrent d'ailleurs l'appropriation (de l'espace) comme une intériorisation cognitive ou un apprentissage qui nécessite d'« acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre, mais aussi d'en user de façon pertinente ou stratégique » (Ripoll et Veschambre, 2005, p. 5). À propos de « stratégie », D. Salles (2006), dans sa construction d'une typologie des agriculteurs, propose l'idée d'« appropriation stratégique » pour qualifier le registre de justifications des agriculteurs « éco-opportunistes ». Cette forme d'appropriation se définit sur un double registre d'adhésion explicite aux finalités normatives des dispositifs agri-environnementaux et de redéfinition du contenu pour préserver ou maximiser les intérêts personnels ou corporatistes des agriculteurs.

Si nous nous demandons en quoi nous assistons à l'émergence d'une conscientisation environnementale propre à modifier les pratiques (Kalaora, 2001), le concept d'*habitus* et le corpus théorique qui le soutient limitent néanmoins la compréhension de ce changement car ils masquent le rôle dynamique de l'individu qui œuvre dans le processus d'appropriation. En effet, selon P. Bourdieu, l'apprentissage concourt

²¹ *Habitus* défini comme un système de dispositions durables acquis par l'individu au cours du processus de socialisation. C'est à la fois, une grille de lecture de la réalité et une matrice des pratiques et opinions.

justement à l'habitus et au maintien des institutions et croyances préexistantes. C'est pourquoi, comme cela va être précisé dans le cadre théorique, nous associons à ce corpus la sociologie de l'action qui, entre autres, reconnaît à l'acteur l'importance de ses actes comme de ses choix.

Par rapport à notre objet, il s'agit donc de comprendre quel apprentissage a été fait des enjeux environnementaux et comment il est intégré aux discours et articulé aux pratiques afin d'identifier l'appropriation. Comme les chercheurs en gestion, nous pensons que l'appropriation est protéiforme dans le sens où les règles peuvent être réinterprétées et instrumentées de diverses façons (Bonneveux et Calme, 2010).

Notre définition de l'appropriation tente de dépasser, en intégrant les perspectives sociopolitique et sociocognitive (de Vaujany 2006), le conflit déterminisme/individualisme et reconnaît l'individu à la fois comme agent et acteur. Ainsi, nous nous rapprochons de l'approche communicationnelle telle que défendue par M. Gléonnet (2003, p. 1) :

À partir de ce qu'il comprend et ce de qu'il ressent, l'individu interprète son environnement, puis agit en fonction de cette interprétation dans les interstices de liberté laissés par le système. [...] L'appropriation d'un objet matériel ou symbolique se définit ainsi à la fois en tant qu'aliénation au système qui a produit cet objet et en tant qu'affirmation de l'identité et de la liberté individuelles.

L'entrée par l'appropriation, incluant les dimensions cognitive, culturelle et sociale, permet donc de réfléchir à la dialectique individu-système et d'appréhender le changement social, objet de la sociologie : « Le changement organisationnel et social ne se limite pas à l'établissement de nouvelles règles validées par une instance organisationnelle : il se produit d'abord à l'intérieur des hommes, dans leur manière sans cesse reconsidérée de concevoir et de percevoir l'organisation et la société. » (*ibid.*, p. 8).

Cette entrée permet, en outre, de considérer les disparités sociales vis-à-vis de l'objet en question, c'est-à-dire les enjeux environnementaux territorialisés. L'accès aux espaces de nature, la sensibilisation aux enjeux environnementaux, la pratique des usages récréatifs seraient différents voire inégalitaires. Au-delà de la diversité des modes d'appropriation analysée comme des différences de capacités humaines (Grauman,

1976), celle-ci peut être appréhendée comme un capital inégalement distribué et renvoie alors aux hiérarchies socio-économiques prévalant dans nos sociétés (Ripoll et Veschambre, 2005).

Finalement, nous calquant sur la définition de M. Gléonnec (2003), nous entendons **l'appropriation des enjeux environnementaux à la fois comme une intériorisation des normes environnementales définies et légitimées par des « entrepreneurs de morale » qui ont construit et publicisé ces enjeux, mais aussi comme une affirmation d'une expérience individuelle concentrant une position sociale, des usages et des choix.** Donc étudier l'appropriation des enjeux environnementaux c'est s'intéresser à la manière dont les individus traduisent les enjeux environnementaux pour les faire leurs et les adaptent en fonction de leurs usages. Il s'agit donc de comprendre comment ils reformulent ces enjeux définis par les scientifiques en fonction de leurs univers de sens. Le processus d'appropriation exprime ainsi la complexité en œuvre dans la réception de messages publics tels que ceux exposant les enjeux environnementaux. Et si l'acceptabilité prônée par les gestionnaires est un de ses aspects, l'appropriation des enjeux environnementaux souligne le rôle dynamique joué par l'acteur, en s'affranchissant au besoin, à la manière d'une « résistance ordinaire », à la fois des dimensions politique et normative véhiculées par le discours écologiste ou scientifique.

II-3 VERS UNE PROBLÉMATIQUE SOCIOLOGIQUE

Suite à la conceptualisation de l'appropriation des enjeux environnementaux, nous proposons la question suivante pour guider notre recherche :

En aval de la production des connaissances, des normes et des valeurs naturalistes qui président à l'identification des enjeux environnementaux, comment les usagers des espaces de nature s'approprient-ils, à travers leurs pratiques récréatives territorialisés, ce qui est considéré comme des enjeux environnementaux ?

Pour comprendre les processus d'appropriation des enjeux environnementaux associés à ces espaces de nature à travers les pratiques récréatives, nous formulons trois hypothèses se déclinant en plusieurs sous-hypothèses.

Premièrement, nous postulons que **l'appropriation des enjeux environnementaux diffère selon le site naturel (H-1)**. Ce site naturel ou espace de nature, qui est entendu à la fois comme un écosystème et comme une construction sociale, influence, selon nous, la société de trois façons. D'abord, le site naturel influence la société par les caractéristiques « objectives » que les hommes lui attribuent, mais aussi par les représentations sociales qui y sont associées (H-1.1). Par exemple, les usages de nature seront différents à la montagne et en bord de mer ; mais différents aussi selon que ce bord de mer est une côte rocheuse escarpée qualifiée de sauvage ou une plage de sable fin reconnue pour son accessibilité. Ensuite, ce site naturel influence la société par les types d'enjeux définis sur ces espaces de nature et les politiques de protection mises en œuvre (H-1.2). C'est là que peut jouer la réglementation quant aux usages sur des espaces protégés. Enfin, la proximité du site naturel, non seulement géographique, mais surtout affective ressentie par la population influence également la société (H-1.3). Ainsi, les individus seraient d'autant plus sensibles ou sensibilisés à une cause qu'ils s'en sentent proches.

Deuxièmement, nous postulons que **l'appropriation des enjeux environnementaux diffère selon les usages récréatifs des individus et la culture associée (H-2)**. D'abord, ces usages récréatifs influencent le rapport à la nature des usagers étant donné la pression sociale exercée par le collectif qu'il représente et les normes qu'il véhicule (H-2.1). Il est clairement admis que nous ne nous comportons pas de la même manière si l'on se retrouve seul ou accompagné et, dans ce dernier cas, selon qui nous accompagne. Ensuite, ces usages récréatifs influencent le rapport à la nature des usagers par leur pratique en tant que telle qui véhicule des techniques (H-2.2). Un cavalier n'aura pas le même rapport à la nature qu'un marcheur ; et parmi les marcheurs ce rapport à la nature pourra être différent selon qu'il marche pieds nus ou randonne avec des bottines et des bâtons, voire un GPS par exemple. Enfin, la légitimité-même de l'accès aux espaces de ces usages récréatifs influence aussi le rapport à la nature des usagers (H-2.3). Ainsi, les sports motorisés sont souvent discrédités par les gestionnaires et les autres usagers comme un mauvais usage.

Troisièmement, nous postulons que **l'appropriation des enjeux environnementaux diffère selon les acteurs (H-3)**. Dans la présente recherche sont retenues deux

dimensions de ces usagers récréatifs : la « sensibilité écologique » des individus (affect, valeurs et rationalité) et leur « engagement vert » (pratiques écocitoyennes ou résistance ordinaire, engagement militant et participation politique). Chacune de ces dimensions est à l'origine d'une sous-hypothèse. D'une part, l'appropriation des enjeux environnementaux diffère selon la « sensibilité écologique » des usagers (H-3.1). Comment les individus sensibles ou sensibilisés s'approprient-ils les enjeux environnementaux ? Quelles valeurs participent à l'appropriation des enjeux environnementaux ? Et d'autre part, cette appropriation diffère selon l'« engagement vert » de ces individus (H-3.2). Quelle(s) relation(s) peut-on faire entre les pratiques quotidiennes ou l'engagement militant et la façon dont sont appropriés les enjeux environnementaux ? Ces deux aspects peuvent s'influencer mutuellement (H-3.3). Existe-t-il une relation entre la « sensibilité écologique » et l'« engagement vert » ? Si oui, de quelle nature ? Et quels en sont les effets sur les processus d'appropriation des enjeux environnementaux ?

Transversales à ces hypothèses, nous considérons les variables sociologiques classiques dont l'influence sur les loisirs de nature nous semble toujours d'actualité, comme nous le développons dans la partie théorique.

Ainsi, les questions opérationnelles sous-jacentes qui guident notre enquête, puis l'analyse des résultats sont les suivantes :

- Quels sont les usages récréatifs pratiqués dans les espaces de nature ? Comment les usagers définissent-ils leurs pratiques ? Quelles sont les conduites des usagers récréatifs vis-à-vis de la nature ?
- Quelle est la sensibilité des individus à l'égard de l'environnement ?
- Quelles sont les attitudes des usagers récréatifs vis-à-vis de la nature ? Participent-ils à des formes de « résistance ordinaire » ou adoptent-ils des gestes écocitoyens au travers de leurs usages récréatifs, mais aussi dans leur quotidien ? En quoi ces pratiques participent-elles d'une transformation des rapports à la nature ?
- En quoi les modalités de protection des espaces de nature changent-elles ? Que traduisent ces transformations ? Avec quels effets sur les usagers fréquentant ces espaces ?

- En quoi notre rapport à la nature change-t-il concrètement ? Est-ce que les éthiques de la nature participent à la transformation réelle et profonde de nos habitus portant l'avènement d'une culture environnementaliste ?

Pour répondre à notre question posée à l'échelle occidentale, ont été retenus comme terrain d'étude, les sites du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent au Québec et du Parc marin de l'estuaire de la Gironde en Aquitaine. Malgré leur diversité, quant à leurs dimensions et configurations respectives, ces estuaires sont définis en tant qu'espaces naturels, voire sauvages, dont les enjeux environnementaux sont identifiés. Ils sont tous deux l'objet de mesures de préservation. En outre, les usages récréatifs, aussi bien marins que terrestres, y sont nombreux.

III. VERS LA CARACTÉRISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TERRITORIAUX

Au-delà d'une simple présentation des caractéristiques environnementales et des enjeux en découlant sur nos sites d'étude (1), nous exposons les différents enjeux socioéconomiques et écologiques afin de comprendre la forte imbrication entre l'homme et son environnement. Pour la clarté du discours, nous procédons un site après l'autre en commençant par le parc marin établi qui est celui du Saguenay—Saint-Laurent (2) avant de découvrir le projet de celui de la Gironde (3).

III-1 DE PART ET D'AUTRE DE L'ATLANTIQUE, L'ÉLABORATION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Dans cette étude, la comparaison porte sur deux espaces naturels : le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent (PMSSL) et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PMGP). Ces deux sites ont retenu notre attention pour différentes raisons. Ainsi, ces espaces de relation terre-eau, confrontés aux classiques tensions entre enjeux économiques (pêches professionnelles, présence d'industries, trafic maritime...) et enjeux écologiques (protection d'espèces dont certaines emblématiques ou en voie d'extinction), sont également sollicités par les usagers récréatifs et touristiques. La présence de ces derniers ravive alors les tensions liées aux enjeux sociaux antérieurs vécus par les populations riveraines (accès, cueillette...). En effet, après avoir été, jusqu'au 18^e siècle, « le lieu focalisant les terreurs » (Corbin,

1988), l’océan est devenu, après « la période romantique de fascination poétique », « l’espace d’expression des attentes d’une société en quête de Salut » (Llantia, 2011, p. 6-7). On peut penser aux quelques mots de la préface du livre bleu du Grenelle de la mer²² (2009) signée par Jean-Louis Borloo, alors Ministre de l’écologie en France : « En ce début de 21^e siècle, c’est la mer qui sauvera la terre. La mer constitue en effet le premier ‘‘potentiel de vie’’ de l’Humanité. ». En plus de l’intérêt écologique, comme les zones humides et les marais, les estuaires, après une période de délaissement, voire de destruction, font aujourd’hui l’objet d’attraction pour des promeneurs en quête de « nature sauvage » ou de « nature naturée » (Kalaora, 1998). « À des années lumières des sites touristiques ‘‘bling-bling’’, l’estuaire et ses berges séduisent par leur authenticité », selon les mots de A. Civard-Racinais dans son guide pour la découverte de l’estuaire de la Gironde (Civard-Racinais, 2010, préface non paginée).

Ce succès auprès des usagers est la pierre angulaire de notre approche comparative dont les espaces se singularisent tant par leurs dimensions et configurations que par leurs réglementations. Au Québec, le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent est la première aire marine protégée du Canada. Créé en 1998, il est géré conjointement par les gouvernements provincial et fédéral. De l’autre côté de l’Atlantique, en Gironde, l’État français a signé le décret, le 15 avril 2015, portant création du parc naturel marin alors que l’agence des aires marines protégées finalisait l’étude de faisabilité lorsque nous commençons cette recherche.

²² Le Grenelle de la mer, organisée par le ministère français chargé du développement durable et de la mer, est une démarche publique de réflexion et de négociation entre l’État français, les élus, les acteurs économiques et professionnels concernés par la mer et la société.



Figure 2 : L'estuaire du Saint-Laurent
Source : Larousse.fr



Figure 3 : L'estuaire de la Gironde
Source : GPMB/Le Collen

« La création d'une aire protégée peut être envisagée comme un processus aboutissant à l'élaboration puis à l'institutionnalisation d'une nouvelle grille d'interprétation du territoire » selon les mots introductifs de V. Van Tilbeurgh (2007, p. 9) dans son ouvrage sur la protection de la mer d'Iroise. La définition des enjeux environnementaux par les scientifiques participent, en effet, à cette nouvelle interprétation. Ainsi, la définition des enjeux environnementaux présentés dans le profil aquitain s'appuie sur le diagnostic environnemental établi par GÉRÉA, bureau d'étude d'écologues et d'ingénieurs ; les enjeux de l'estuaire de la Gironde, quant à eux, sont définis par la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin. De l'autre côté de l'Atlantique, les bilans régionaux de l'estuaire du Saint-Laurent présentant ses enjeux environnementaux ont été réalisés par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada ; ceux relatifs au parc marin exposés dans le Rapport sur l'état du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent rédigé par les gestionnaires et scientifiques de Parcs Canada et Parcs Québec²³. Dans les deux cas de parc marin ainsi que pour le profil aquitain, ces enjeux ont ensuite été discutés dans diverses arènes de concertation rassemblant les individus « concernés » par le territoire *i.e.* collectivités locales, acteurs économiques, représentants d'utilisateurs... Au final, le fonctionnement montre bien, malgré la dynamique de gouvernance, le rôle des experts dans ce processus exposé par divers auteurs dont V. Van Tilbeurgh (2007, 2009).

Selon des experts, l'enjeu environnemental désigne « la distance qui sépare la situation environnementale actuelle aux objectifs de référence, c'est-à-dire l'appréciation de l'écart aux objectifs fixés, le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs de référence et aboutir à une qualité environnementale satisfaisante » (Géréa, 2010, p. 3). Cette définition opérationnelle permettra, après une présentation générale des sites d'enquête dans leurs dimensions tant géographique et biologique qu'économique et sociale, de saisir les enjeux environnementaux suite à l'inventaire des problèmes environnementaux, réalisé par les experts sur ces espaces de nature.

Malgré la délimitation aux frontières des parcs marins sur ces deux estuaires, le terrain d'étude restait vaste, c'est pourquoi, nous nous sommes limités à l'étude d'une seule

²³ Les ouvrages et rapports énumérés seront référencés lors de leur citation au cours de notre présentation.

rive. Pour le Saint-Laurent, il s'agit de la rive nord incluse dans le parc, c'est-à-dire de Saint-Fidèle aux Escoumins. Pour la Gironde, il s'agit de la rive sud²⁴ de ce qui allait devenir le parc, de Macau à Soulac-sur-Mer. Notre territoire d'étude bénéficie donc pour point de départ d'une triple délimitation : l'estuaire, le parc et une rive. S'y ajoute la clef d'entrée retenue pour notre objet à savoir les usages récréatifs. Concrètement, nous avons réalisé les entretiens et les observations avec les enquêtés là où ils pratiquaient, le terrain d'étude ayant été défini par les usages sociaux. De ce fait, dans les parties suivantes, nous décrivons les sites d'enquête tels que concernés par notre étude, c'est-à-dire le parc marin pour partie ainsi que ses environs qui font sens aux usagers par la proximité géographique, les relations environnementales, la pratique de l'activité récréative...

III-2 AU QUÉBEC, LE PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT : DES ACQUIS À NOUVEAU DISCUTÉS

Le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent (PMSSL) se situe sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent au Québec. Sur la côte, il s'étend de Gros cap à l'Aigle, en amont de Saint-Fidèle à l'ouest, à la Pointe Rouge aux Escoumins à l'est dont le territoire revendiqué par la Première nation Innue d'Essipit. Il couvre le fjord du Saguenay, perpendiculaire à cette rive, en aval de Cap à l'Est. Si la partie du fjord concernée par le parc marin est quasi entièrement sous sa coupe, la zone de l'estuaire se limite environ à la moitié de la largeur de celui-ci. D'une superficie de 1 245 km², le parc marin est composé de trois écosystèmes différents : l'estuaire moyen, l'estuaire maritime et le fjord qui se rencontrent à la confluence de l'estuaire du Saint-Laurent et du fjord du Saguenay au large de Tadoussac.

Ainsi délimité, le parc marin protège le milieu marin, c'est-à-dire « la partie du rivage qui est immergée à marée haute, la colonne d'eau et le fond marin, ainsi que tout ce qui y vit » selon le *Guide de visite* du PMSSL (Parcs Canada, 2012, p. 2). L'aire de coordination du PMSSL dépasse largement les limites de protection du parc marin pour

²⁴ Contrairement au Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, le Parc de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, comme son nom l'indique, s'étend sur les deux rives. Pour autant, nous ne pouvons travailler sur un territoire aussi vaste et cela est d'autant plus justifié qu'au Québec, nous nous limitons à la côte incluse dans le parc. La rive sud de l'estuaire de la Gironde, comme le Médoc en général, moins investie par les études scientifiques, a retenu notre attention.

inclure le Parc national du Fjord-du-Saguenay, protégeant les rives du fjord ; les îles et îlots, pourtant exclus du parc marin ; ainsi que les municipalités en amont du fjord ou sur la rive sud du Saint-Laurent de Kamouraska, à l'ouest, à Trois-Pistoles, à l'est. Certains de ces sites, en dehors du parc marin *stricto sensu*, bénéficient d'autres statuts de protection comme la réserve nationale de faune de la baie de l'Isle-Verte pour son marais à spartine gérée par Environnement Canada, ou l'île aux Lièvres et l'île aux Basques, par exemple, dont la protection est assurée par leurs propriétaires, respectivement Société Duvetnor et Société Provancher. L'aire de coordination se concrétise pour le visiteur par le réseau découverte. En effet, tous ces sites se font hôtes du PMSSL en invitant les visiteurs à découvrir les richesses tant naturelles que culturelles du parc marin par diverses activités récréotouristiques, toujours soutenues par une visée d'éducation à l'environnement, du musée du fjord à La Baie au parc de l'aventure basque en Amérique à Trois-Pistoles en passant par le centre écologique de Port-au-Saumon.

En outre, sur la rive nord, le fjord est donc également bordé par le Parc national du Fjord-du-Saguenay, parc terrestre du réseau SEPAQ²⁵, qui protège les abords terrestres de la zone du fjord protégée par le parc marin – d'Anse à la Croix à Pointe Noire et de Cap à l'Est à Tadoussac. Ces deux parcs partageant des enjeux environnementaux et leurs politiques s'influencent mutuellement, les gestionnaires entretiennent des relations privilégiées quant à la protection de ces territoires contre laquelle ont pu se mobiliser les populations locales. Un parc national est aussi à l'étude dans la région de Saint-Siméon aux alentours de Baie-Sainte-Catherine et Baie-des-Rochers afin de protéger les terres, non encore construites, qui bordent l'estuaire.

²⁵ La Société des Établissement de Plein Air du Québec a la gestion des parcs nationaux du Québec.

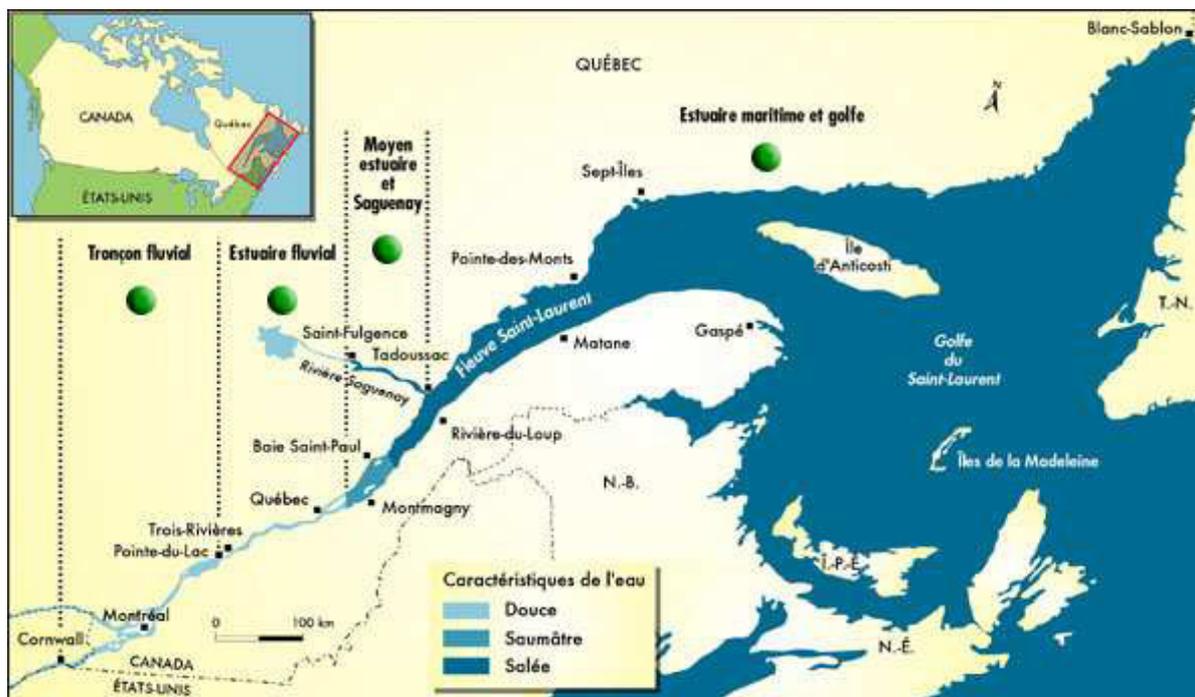


Figure 4 : Carte du Saint-Laurent
Source : Environnement Canada

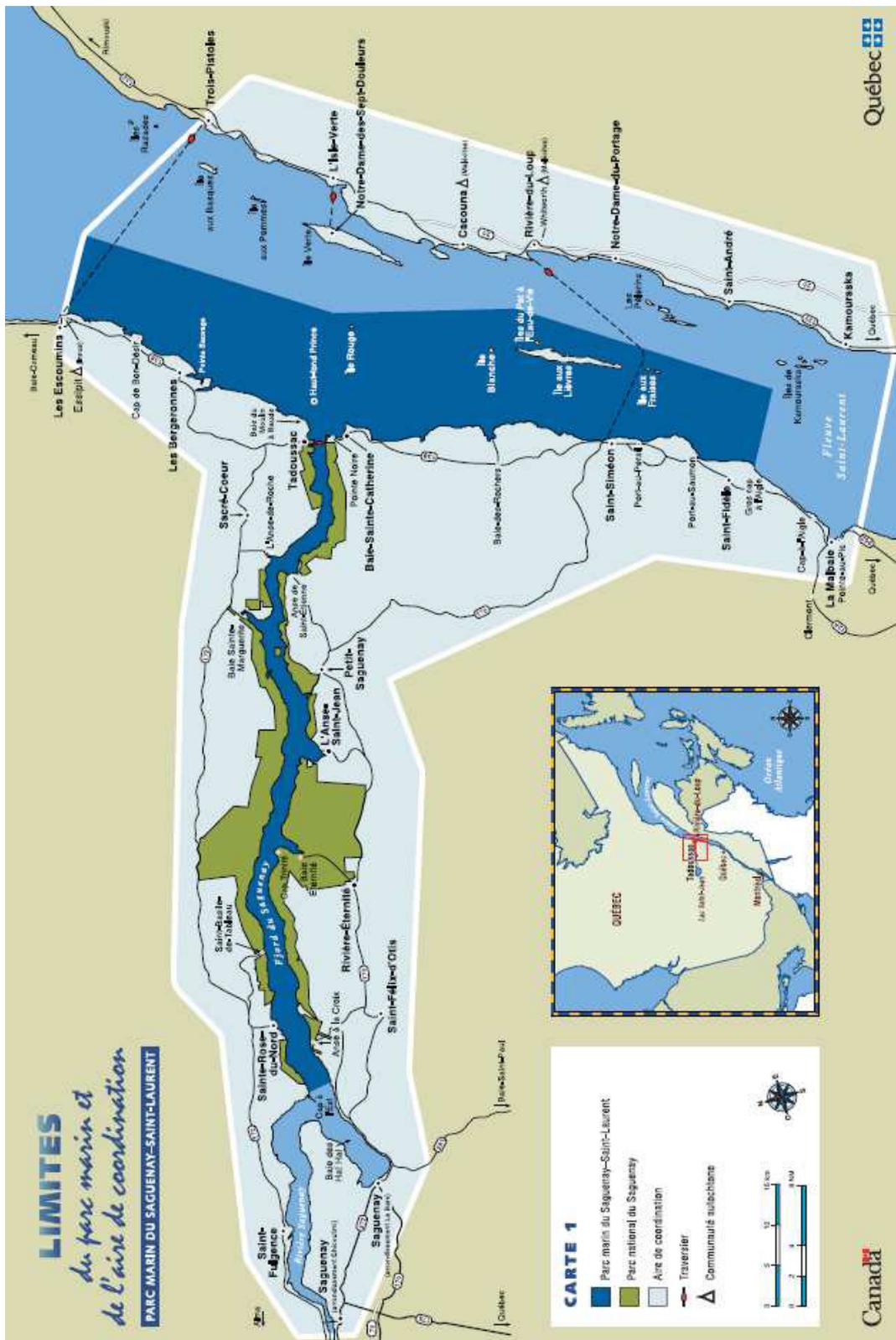


Figure 5 : Limites du parc et de l'aire de coordination du PMSSL
Source : Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent / Parcs Canada, 2010

L'estuaire du Saint-Laurent, milieu diversifié et riche

Le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent est situé à la confluence des eaux provenant des Grands-Lacs, du bassin du Saguenay et de l'océan Atlantique reconnue comme étant « une région exceptionnelle d'un point de vue écologique » (Parc Marin du Saguenay--Saint-Laurent, 2010, p. 7). Il recouvre trois zones maritimes : l'estuaire moyen représente plus de la moitié de la superficie du parc (53 %), l'estuaire maritime un peu moins d'un tiers (30 %) et le fjord les 17 % restant. Ces trois secteurs se caractérisent par des milieux physiques différents et donc une certaine diversité d'habitats et de faune et flore dont découlent divers enjeux environnementaux.

Arrêtons-nous sur la présentation des estuaires moyen et maritime, délimitation de notre site d'étude²⁶. Parmi les plus grands fleuves du monde et le deuxième au Canada après le Mackenzie, le Saint-Laurent se classe au dix-septième rang par sa longueur de 3 260 km avec les Grands Lacs qui l'alimentent et au quinzième rang par son débit de 12 600 m³/s. Il draine, à lui seul, le dixième des réserves mondiales d'eau douce – en considérant son bassin versant, c'est le quart – et héberge des centaines d'espèces animales et végétales (Ouellet, 1999). Selon divers critères, le Saint-Laurent se divise en trois principaux segments : le fleuve, l'estuaire et le golfe. L'estuaire, caractérisé par la rencontre des eaux salées et douces, commence à la sortie du lac Saint-Pierre pour finir à Pointe-des-Monts. Il se subdivise également en trois tronçons : l'estuaire fluvial, moyen et maritime – les deux derniers gérés donc pour partie par le PMSSL.

L'estuaire moyen, qui débute au niveau de l'île d'Orléans, se caractérise par une largeur de 15 km, une profondeur maximale de 10 mètres et un débit moyen de 12 600 m³/s. À

²⁶ L'estuaire dans sa globalité a fait l'objet d'une étude réalisée par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. C'est à partir de deux de ces rapports *Bilan régional - Estuaire maritime du Saint-Laurent. Zone d'intervention prioritaire 18* (Gagnon, 1996) et *Bilan régional - Rive nord de l'estuaire moyen du Saint-Laurent. Zones d'intervention prioritaire 15 et 16* (Gagnon, 1998) ainsi que l'ouvrage de vulgarisation *Le Saint-Laurent : un fleuve à découvrir* de Marie-Claude Ouellet (1999) que nous présentons notre territoire d'étude. En outre, la zone spécifique au parc marin a également été étudiée pour la mise en œuvre de celui-ci. Nous nous référons donc à la documentation officielle du PMSSL, dont en particulier, *Rapport sur l'état du PMSSL* (2007) et *Plan directeur du PMSSL* (2010). Enfin, nous avons rencontré Emilien Pelletier, chercheur à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), avec qui nous avons échangé à ce sujet.

Tadoussac, l'estuaire s'élargit et plonge ; c'est l'estuaire maritime qui prend suite jusqu'à Pointe-des-Monts. Il se caractérise, quant à lui, par une largeur de 60 km, une profondeur de 300 mètres, voire 400 mètres dans le chenal laurentien, et un débit moyen de 16 800 m³/s. Ces deux segments de l'estuaire sont soumis aux marées : l'onde de marée provenant du golfe se propage jusqu'à la sortie du lac Saint-Pierre, mais c'est à partir de Portneuf (en amont de Québec) qu'elle affecte le sens du courant. À l'île d'Orléans, l'eau est saumâtre et turbide sous l'action des marées puis, à partir de Tadoussac, elle devient de plus en plus salée (Gagnon, 1996, 1998 ; Ouellet, 1999).

En effet, l'estuaire maritime, véritable mer intérieure, reçoit en surface les eaux douces du fleuve Saint-Laurent et des grandes rivières du Bouclier canadien et, en profondeur, les eaux glaciales et salées du golfe du Saint-Laurent. Ce mélange des deux masses d'eau offre des eaux de surface riches en éléments nutritifs qui, avec la remontée des eaux froides, favorisent les bancs de krill, proies des poissons et des baleines. La faune et la flore des habitats côtiers et des fonds marins de cet estuaire maritime est diversifiée : plus de 800 espèces d'invertébrés benthiques, plus de 80 espèces de poissons, plus de 300 espèces d'oiseaux et 14 espèces de mammifères marins, dont le célèbre béluga (Gagnon, 1996). En outre, de nombreux oiseaux aquatiques nichent sur les îles qui sont également fréquentées par les phoques. Par contre, en amont, dans l'estuaire moyen, la biodiversité est moindre, caractérisée par des espèces typiquement estuariennes ou qui se sont adaptées à la forte turbidité et aux variations de salinité comme l'éperlan arc-en-ciel et le poulamon atlantique. Le béluga est présent dans la partie aval de l'estuaire moyen pour s'y nourrir du printemps à l'automne. Les oiseaux migrateurs et les phoques fréquentent peu ce secteur de par le faible nombre d'îles et d'îlots qui pourraient les accueillir (Gagnon, 1996, 1998).

C'est bien cette diversité d'écosystèmes, auxquels s'ajoute celui du fjord, qui a motivé la création du parc sur ce territoire également support d'activités économiques et sociales. Selon les mots des gestionnaires du PMSSL, ce sont « [l]es conditions océanographiques particulières de la zone de confluence, l'unicité du fjord du Saguenay, la grande biodiversité de la région et la présence de bélugas [qui] sont les principaux facteurs à l'origine de la création du parc marin » (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2007, p. 16).

L'estuaire du Saint-Laurent, support d'activités économiques et sociales

L'estuaire du Saint-Laurent, porte d'entrée en Amérique du Nord, qui relie l'Atlantique aux Grands Lacs, reste, malgré tous les bouleversements qui ont marqué la navigation commerciale, une importante voie de transport maritime national et international ; le réseau

portuaire comprend 21 ports commerciaux stratégiques.

Cette voie de transport est d'autant plus importante que la région des Grands lacs est « le cœur industriel et agricole de l'Amérique du Nord » (Ouellet, 1999).

Encore aujourd'hui, le tiers des marchandises expédiées au Canada par bateau



Figure 6 : Porte-conteneurs sur le Saint-Laurent

Source : Synapse, Université du Québec à Chicoutimi

transitent par le fleuve représentant presque 40 millions de tonnes en 2012, dont plus de la moitié de produits miniers (Proulx, 2013). Cette circulation nécessite d'importants dragages d'entretiens annuels dans la partie amont de l'estuaire moyen.

L'estuaire maritime, riche de ces ressources, permet de nombreuses activités économiques, alimentaires et commerciales, telles que la pêche de mollusques, poissons et crustacés mais aussi la récolte de duvet d'Eider. Se pratiquent aussi des activités de prélèvement récréatives, pour certaines héritées de la culture autochtone remontant à plusieurs millénaires, comme la pêche blanche, la récolte de myes ainsi que la chasse aux phoques et aux oiseaux migrateurs dont la sauvagine. Si des réglementations encadrent ces activités, elles sont autorisées dans le parc marin.



Figure 7 : Pêche blanche au Québec
Source : Séjours Nature

Actuellement, l'observation d'oiseaux aquatiques et surtout de mammifères marins, avec les croisières développées dans les années 1980, est une véritable manne touristique pour ces régions dont l'histoire avait fait de certaines destinations, comme Tadoussac, un haut lieu de la villégiature depuis les années 1860. La beauté de ses paysages est reconnue internationalement ; Tadoussac compte parmi les plus beaux villages du Québec et sa baie fait partie du Club des plus belles baies du monde. De 30 000 touristes dans la décennie 1980, Tadoussac est passé à 300 000 en 1995 (données Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 1997) venant de par le monde mais en particulier de l'Amérique du Nord (Québec, Ontario, États-Unis d'Amérique), selon les chiffres avancés par G. Poulin (2002). Or, la population résidente à l'année (chiffres Gouvernement Québec, 2012) de la municipalité de Tadoussac est de 844 individus en 2012... et grimpe à près de 3 400 habitants avec Les Bergeronnes (665) et Les Escoumins (2 082, sans compter les quelques 250 autochtones), municipalités²⁷ proches de Tadoussac qui profitent également de ce tourisme en offrant, au million de visiteurs du PMSSL (données Parcs Canada, 2010), diverses activités de découverte du Saint-Laurent comme les croisières, le kayak ou la plongée, sans citer les observations et interprétations depuis la terre ferme.

²⁷ Pour information, la population de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Côte-Nord est de 11 555 habitants (chiffres Gouvernement Québec, 2012).

Ces activités sont proposées au sein même du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent qui, en 2010, était classé parmi les 10 activités estivales les plus attractives selon la Société des Attractions du Tourisme Québécois (SATQ), d'après le site internet officiel du PMSSL. Plus généralement, l'estuaire et ses abords sont le théâtre naturel de tout un panel d'activités récréatives marines ainsi que terrestres, comme la marche et la promenade équestre, qui sont valorisées par divers acteurs professionnels profitant ainsi des aménités du territoire, mais qui font aussi l'objet de pratiques privées.

L'estuaire du Saint-Laurent, de nombreux enjeux environnementaux ?

Support de ces activités récréatives et touristiques, de pêche et de transport, le fleuve en est aussi le réceptacle de leurs pollutions ainsi que celles des activités voisines comme l'exploitation forestière, l'industrie et l'agriculture, passées et présentes, auxquelles viennent s'ajouter les effluents domestiques des municipalités. Ces activités contribuent également à l'appauvrissement en oxygène des eaux profondes à l'extrémité aval du parc marin (PMSSL, 2007).

Selon les bilans régionaux précédemment cités (Gagnon, 1996, 1998), on assisterait depuis les années 1970 à « une baisse importante des apports de contaminants en provenance des sources éloignées et locales de pollution » (Gagnon, 1998, p. xii). Ainsi, entre 70 et 80 % des eaux usées de la population sont traitées dans des stations d'épuration et aucune industrie lourde ne rejette plus ses effluents toxiques directement dans le Saint-Laurent (Gagnon, 1996, 1998 ; Ouellet, 1999).

Pour autant, des substances toxiques sont bien présentes que ce soit en suspension dans l'eau ou mêlées aux sédiments posés dans le fond, ou encore accumulées par les tissus vivants des organismes peuplant le Saint-Laurent. Néanmoins, selon les mêmes bilans, depuis les débuts de l'industrie, la contamination de l'eau, des sédiments, des végétaux, des invertébrés aquatiques et des poissons marins par les métaux lourds et les substances organiques toxiques reste modérée et va en diminuant – excepté pour le zinc. En revanche, s'il n'y a pas de « risques significatifs pour la santé humaine » (Gagnon, 1998, p. xii), certaines espèces aquatiques sont particulièrement contaminées et des pratiques alimentaires peuvent être contraintes, comme celles des gros consommateurs de produits aquatiques que sont les autochtones et les pêcheurs, d'autant qu'on ne

connaît pas les effets à long terme (Ouellet, 1999). Ainsi, la cueillette des coquillages est limitée dans certains secteurs à cause de la contamination microbiologique par les égouts des villes ou les rejets agricoles. En outre, certains poissons tels que le poulamon atlantique, le doré noir et les anguilles



Figure 8 : Béluga

d'Amérique, ainsi que les oiseaux aquatiques piscivores et les mammifères marins résidents du Saint-Laurent à l'année témoignent d'une forte concentration en métaux lourds et substances organochlorées. Cette contamination des espèces au sommet de la chaîne alimentaire s'explique par le phénomène de bioamplification ou bioconcentration. Ainsi, le béluga est l'espèce la plus contaminée parce qu'il se nourrit essentiellement des anguilles d'Amérique en provenance du lac Ontario, déjà plus contaminées que les espèces de poissons résidentes dans l'estuaire maritime et infectées, entre autres, par le Mirex²⁸ (Ouellet, 1999). En outre, les bleuets, jeunes bélugas, sont contaminés avant même d'avoir ingurgité un poisson : ils ont reçu les contaminants par leur mère durant la gestation et l'allaitement. Il en résulte des pathologies chez le béluga, telles que les cancers, qui sont rares chez les autres mammifères marins (Gagnon, 1998).

En plus de cette contamination, le béluga a été victime d'une chasse intensive, notamment entre 1920 et 1950²⁹. Des quelques milliers d'individus, il en restait alors

²⁸ Mirex : produit chimique surtout employé comme insecticide, mais aussi comme additif dans les peintures et les papiers mais qui n'a jamais été utilisé au Québec (Ouellet, 1999).

²⁹ Outre la chasse menée par les Européens dès la fin des années 1670, les Canadiens déclarent, en 1920, la guerre aux bélugas qu'ils pensent être responsables de la diminution des stocks de morue et de saumon. Se rendant compte de cette fausse accusation et constatant le déclin de la population, la chasse commerciale cesse en 1950 ; vingt ans plus tard, toute forme de chasse au béluga est interdite (Cf. le

300 – aujourd’hui, la population oscille, selon les statistiques, entre 500 et 1 000 individus. En 1983, le béluga est déclaré « espèce en danger de disparition » par le Comité sur le Statut des Espèces Menacées de Disparition au Canada (CSEMDC) et en 1988, suite au forum sur l’avenir du béluga, la création d’un parc marin³⁰ est proposée pour tenter de rétablir la population de cette espèce menacée – action également recommandée par le *Plan d’action Saint-Laurent*, lancé la même année. 27 groupes régionaux créent alors la « Coalition pour le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ». Deux ans après, les gouvernements canadien et québécois signent l’entente créant le Parc national marin du Saguenay–Saint-Laurent. Le sort de la « baleine blanche » l’emporte donc sur les querelles fédérales-provinciales qui avaient jusque-là empêché la mise en protection du Saguenay. En décembre 1990, des audiences publiques sont tenues sur la définition des limites du parc marin qui sont annoncées en avril 1993 – relevant d’ailleurs plus d’un découpage administratif, suite aux pressions des acteurs socioéconomiques de la région, que d’une logique écosystémique. En octobre 1995, le Comité de coordination entre en fonction et le plan directeur du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est déposé, puis signé un an après. En 1998, les lois relatives au parc marin entrent en vigueur³¹, intégrant ce territoire à la fois au réseau des aires marines de conservation du Canada et des parcs du Québec. Le plan de conservation est approuvé par le Comité de coordination en juin 2001, puis diffusé en novembre de la même année. En février 2002, le règlement sur les activités en mer dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent entre en vigueur ; il est révisé en 2012. Un plan de zonage permettant de faire varier le niveau de protection du parc marin dans le temps et dans l’espace en considérant les usages a été proposé en 2009, mais à ce jour, n’a pas été entériné. Le béluga, protagoniste malgré lui, est devenu le symbole de ce parc marin, mais sa popularité pourrait aujourd’hui paradoxalement le desservir. En effet, ce parc engendre diverses perturbations, en l’occurrence le dérangement des oiseaux et mammifères marins dont les espèces mises en péril (béluga, rorqual bleu,

dossier réalisé par Radio Canada : http://ici.radio-canada.ca/actualite/decouverte/dossiers/16_beluga/index.html, site consulté le 16.07.2013).

³⁰ Cf. site internet officiel du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, page historique de la création du PMSSL : http://www.parcmarin.qc.ca/1938_fr.html, consultée le 17.07.2013.

³¹ L.R.Q., chapitre P-8.1, Loi sur le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et S-1.3, Loi sur le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ; cf. le plan directeur de 2010 et le site internet officiel du PMSSL.

rorqual commun, loup de mer, anguille d'Amérique et garrot d'Islande) par les activités récréatives et touristiques, telles que les croisières aux baleines ou les excursions en kayak. Les auteurs du plan directeur du PMSSL de 1995, conscients de l'importance des activités récréatives et de leurs effets sur les écosystèmes, craignaient déjà la notoriété dont jouirait la région à l'annonce de la création d'un parc marin. Pour autant, dans ce document, était stipulé (nous soulignons) :

La conservation de ce territoire nécessite un ensemble de mesures visant le maintien de la diversité biologique du milieu marin et des processus écologiques qui le régissent. Cette approche n'est pas en contradiction avec le fait que l'on puisse y **pratiquer diverses activités d'exploitation des ressources, l'être humain faisant partie de l'écosystème**, mais la pratique de ces activités doit se faire dans une perspective de développement durable et permettre le maintien des composantes pour les générations actuelles et futures. Dans cette optique, la gestion du parc marin doit donc viser **l'amélioration des façons de faire en regard des activités consommatrices et non consommatrices**. (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 1995, p. 33-34).

Ces activités sont d'ailleurs reconnues dans l'objectif même de la création du parc marin qui est « de rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques » (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2007, p. 1).

Ainsi, le parc marin s'affiche, selon ses termes, comme une « initiative novatrice ». D'autant plus marquante, qu'elle repose à la fois sur un accord législatif entre les gouvernements du Québec et du Canada ayant chacun compétence sur ce territoire et sur l'association des partenaires du milieu. Première créée au Canada et toujours unique aire marine protégée au Québec, le PMSSL « développe une expertise unique en matière de conservation, de mise en valeur et de gestion participative » (PMSSL, 2010, p. 7). Plutôt qu'un outil de préservation, au sens strict, de l'environnement tel que les parcs marins nationaux, alors qu'il « contribue à respecter les engagements internationaux de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique » (*ibid.*, p. 2) signée par le Canada, cette volonté de politique participative fait du PMSSL un outil de gestion. Le parc s'attache à gérer les diverses activités socioéconomiques au regard des mesures de protection déjà existantes, dans la lignée renouvelée des aires marines protégées.

Néanmoins, depuis 2013, se réfléchit l'implantation d'un port pétrolier à Cacouna³², en plus du projet de terminal méthanier, vis-à-vis desquels le PMSSL n'a aucun pouvoir légal. Sur la rive sud, en dehors du parc marin, le site est dans l'aire de coordination du parc et offre, dans le cadre du réseau découverte, des activités de randonnée et d'observation ornithologique au cœur de ses marais. En outre, une zone de protection marine y était en projet depuis 1998 – et jusqu'au courant de l'été 2015³³. L'inquiétude des gestionnaires et riverains et plus largement des Québécois quant à ce projet provient certes de l'impact de l'infrastructure en tant que telle (oléoduc, quai...) sur l'habitat du béluga mais surtout du trafic maritime de produits méthaniers et pétroliers (pollution, risque de collision...).

De cette présentation ressortent trois enjeux environnementaux principaux à la croisée de plusieurs problèmes environnementaux, tels que définis par les écologues, et synthétisés ici :

- la qualité de l'eau : la pollution chimique, l'eutrophisation entraînant un appauvrissement en oxygène ;
- la population et l'état de santé de la faune et de la flore, dont le béluga : la pollution, le braconnage, le dérangement et les risques de collision (transport maritime et loisirs) ;
- les énergies fossiles : projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna et développement du transport inhérent, ainsi que des prospections pour l'exploitation d'énergies fossiles dans le Saint-Laurent.

³² Ce projet ayant été publicisé en 2013, nos interlocuteurs ne pouvaient en parler lors de nos enquêtes (été 2012). Néanmoins, ayant reçu par la suite une pétition de l'un d'entre eux et au vu de la mobilisation qui a suivi cette annonce, nous le mentionnons ici, mais nous ne le retiendrons pas dans la synthèse des enjeux environnementaux.

³³ Cf. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/414364/ottawa-elimine-un-projet-de-protection-marine>, site consulté le 29.07.2015.

III-3 EN AQUITAINE, LE PARC MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS : UN PROJET FINALEMENT VALIDÉ

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PMGP) couvre, comme son nom l'indique, l'estuaire de la Gironde et les pertuis de Maumusson, d'Antioche et Breton. À cheval sur trois départements, la Gironde, la Charente-Maritime et la Vendée, il commence dans les terres à partir de différents points : le Bec d'Ambès sur l'estuaire de la Gironde, Saujon avec l'écluse de Ribérou sur le Seudre, le pont suspendu de Tonnay-Charente sur la Charente, l'ancien pont du Bruault sur la Sèvre niortaise, le barrage du Braud sur Le Lay et aux lieux-dits « Maisonnette » et « Marais neuf » sur le Payré, situés juste en dessous des Sables-d'Olonne, pour s'étendre dans l'Atlantique au-delà d'une dizaine de kilomètres après la délimitation de la mer territoriale avec pour limite terrestre en face, la pointe de la Négade en Gironde et les lieux-dits « Maisonnette » et « Marais neuf » sur le Payré en Vendée. D'une superficie d'environ 6 500 km², soit plus de cinq fois plus vaste que son homologue québécois, ce parc marin est, lui aussi, composé de trois écosystèmes différents, mais interdépendants : l'estuaire intérieur, le panache côtier de la Gironde et les Pertuis charentais.

Comme dans le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, les îles et îlots ne font pas partie du parc marin, mais peuvent bénéficier de statuts de protection tels que les espaces naturels sensibles à l'exemple de l'île Nouvelle. En outre, sur les deux rives, plusieurs zones sont protégées par différents statuts tels que Natura 2000³⁴ pour les marais du Nord-Médoc, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique³⁵ (ZNIEFF) sur le long des rives de l'estuaire, sites classés comme le bras de Macau... L'un des objectifs du parc marin est de les articuler pour optimiser la protection de l'estuaire de la Gironde.

³⁴ Le réseau Natura 2000, conciliant préservation de la nature et préoccupations socio-économiques, est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats (cf. site officiel du ministère en charge de l'environnement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>, consulté le 03.06.2015).

³⁵ L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation (cf. site officiel de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>, consulté le 03.06.2015).

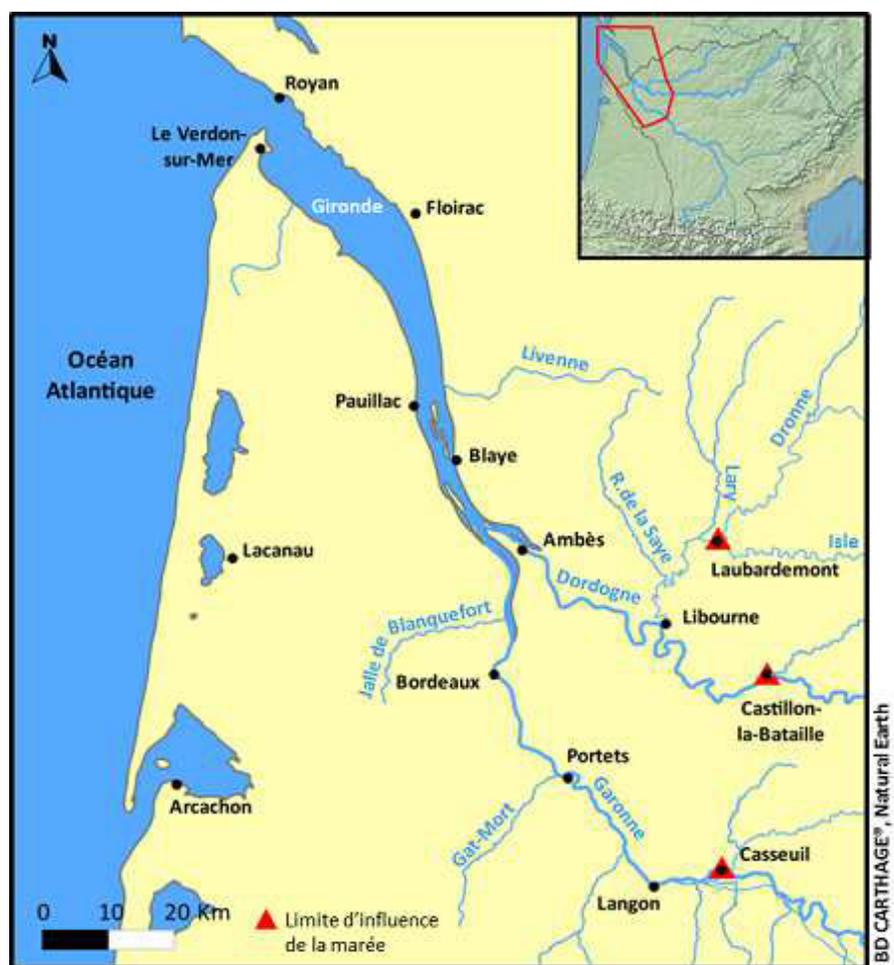


Figure 9 : Carte de l'estuaire de la Gironde
Source : BD Carthage, Natural Earth

L'estuaire de la Gironde, zone de grande productivité biologique

L'estuaire de la Gironde³⁶, localisé dans le golfe de Gascogne, est un estuaire du Sud-Ouest de la France commun aux fleuves de la Dordogne et de la Garonne. Ses eaux baignent les régions Aquitaine et Poitou-Charentes. D'une longueur de 80 km, il commence, selon les géographes, au bec d'Ambès, point de confluence des deux cours d'eau, pour se terminer à la pointe de Grave sur la rive gauche, ou rive sud, point d'embouchure dans l'océan Atlantique, et la pointe de la Coubre sur la rive droite, ou rive nord.

Si l'estuaire de la Gironde débute conventionnellement au bec d'Ambès, les marées remontent bien en amont jusqu'à 170 km de l'embouchure au niveau de La Réole sur la Garonne et de Pessac-sur-Dordogne sur la Dordogne ; cette zone est dénommée « estuaire fluvial » ou « haut estuaire ». Ceci s'explique par la différence entre les apports d'eaux, alors que l'apport fluvial est de 800 à 1 000 m³/s, l'apport marin oscille entre un et deux milliards de mètres cubes entre chaque marée (période de 12h25) donc l'eau de mer remonte l'estuaire (Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde, 2001). D'une superficie de 650 km² à marée haute, dont la plus grande largeur, entre le phare de Richard et Saint-Seurin-d'Uzet, mesure 12 km, l'estuaire de la Gironde, le plus grand d'Europe occidentale et aussi le dernier estuaire qualifié de sauvage de ce continent (*ibid.*), serait donc entièrement sous la coupe du parc marin.

Avec près de 75 espèces de poissons recensées, l'estuaire est en outre un axe majeur pour les poissons migrateurs amphihalins dont l'ensemble du cortège est encore préservé – ce qui en fait un cas unique en Europe de l'Ouest. L'espèce la plus emblématique, en voie d'extinction mais protégée depuis 1982, est l'esturgeon d'Europe, *acipenser sturio*, localement connu sous le nom de *créa*. L'estuaire est aussi situé sur un des axes les plus empruntés par les oiseaux pour leurs migrations. Ainsi, la pointe de Grave, située à l'embouchure de la Gironde est un site de migration de

³⁶ Deux ouvrages nous permettent de présenter l'estuaire de la Gironde : *Découvrez le plus vaste estuaire d'Europe : l'Estuaire de la Gironde* publié par le Conservatoire de l'estuaire de la Gironde (2001) et le *Guide de l'estuaire de la Gironde* de Alexandrine Civard-Racinais (2010). En outre, en ce qui a trait au futur parc marin, nous nous référons à la documentation officielle produite par l'agence des aires marines protégées, en l'occurrence, les documents produits dans le cadre de l'étude pour la création du parc marin, *Proposition* (2011) et l'inventaire des *Richesses naturelles* et des *Richesses humaines*. Nous avons également échangé avec des chercheurs d'Irstea du centre de Bordeaux qui travaillent sur ce territoire.

renommée internationale ; la linotte mélodieuse et le busard cendré font partie de cette centaine d'oiseaux migrateurs identifiés. Les zones humides en bordure d'estuaire ou sur l'estuaire comme l'île Nouvelle, propriété du Conservatoire du littoral, sont également des sites de nidification ou d'hivernage de première importance (CEG, 2001). C'est ce caractère préservé, voire sauvage pour certains, qui incite à la préservation de ce territoire menacé, selon les experts, par certaines activités humaines.

L'estuaire de la Gironde, cadre d'activités traditionnelles et touristiques

L'estuaire de la Gironde, comme celui du Saint-Laurent, est un important axe de navigation et de transport dont le développement a commencé, il y a quelques siècles avec la production et le commerce du sel puis du vin marquant à jamais le paysage littoral. Aujourd'hui, ce sont des cargos, des porte-conteneurs, des bateaux de pêche et



Figure 11 : Bateau de pêche sur la Gironde

Source : Somelet Patrick/Deepix, Conseil Régional d'Aquitaine

de tourisme, ou encore affrétés par la construction aéronautique qui animent l'horizon. Au total, circulent l'équivalent de 400 000 camions par an affrétant huit à neuf millions de tonnes de marchandises, pour un chiffre d'affaires de 46,5 millions d'euros en 2009, soit 2% du trafic maritime total en France. Plus de la moitié de ces marchandises sont des produits

pétroliers raffinés³⁷ et Bordeaux est le 1^{er} port français pour l'exportation du pétrole brut. L'estuaire compte une quarantaine de ports industriels³⁸, de pêche et de plaisance ainsi que des estiers (*esteys*), embouchures de rivières sur l'estuaire prenant des allures de petits ports devenus, pour certains, haltes nautiques et aujourd'hui intégrés au

³⁷ Cf. site internet officiel du port de Bordeaux, page historique : <http://www.bordeaux-port.fr/fr/historique>, consultée 10.06.2011.

³⁸ Les activités portuaires s'opèrent à partir de sept terminaux du Grand Port Maritime de Bordeaux : Ambès, Bassens, Blaye, Bordeaux et Grattequina ainsi que, sur le territoire qui nous intéresse, Le Verdon-sur-Mer et Pauillac.

patrimoine culturel. Cette circulation, variée mais massive, contraint à des dragages quotidiens.

Malgré un certain déclin du fait de la diminution de la ressource, la pêche professionnelle reste une activité économique importante ; une cinquantaine de marins-pêcheurs exercent dans l'estuaire. Il s'agit d'une pêche artisanale mobilisant différents arts pour capturer des poissons migrateurs tels que la lamproie, l'alose, le bar mais aussi la crevette blanche. La pêche traditionnelle, à la *pibale* ou civelle, jeune alevin d'anguille, est actuellement très lucrative mais soumise à des quotas depuis 2009 en raison de sa raréfaction. Les pêches de loisirs comme la pêche au carrelet, pratique d'amateurs emblématique sur l'estuaire, ou la pêche à pied sont encore très répandues le long des rives. Côté Médoc, dans les anciens marais salants du Verdon-sur-Mer et de Saint-Vivien, se développe l'élevage de *gambas*, crevettes pénéides d'origine japonaise. Si la Gironde est le premier producteur français et distribue au niveau national, le marché local se diversifie et offre aussi bien le produit que sa dégustation à la ferme et la visite des marais d'exploitation. Néanmoins le Médoc et la Gironde, premier département viticole français, restent mondialement connus pour leur vigne dont les appellations sont parmi les plus prestigieuses : Pauillac, Saint-Estèphe, Margaux... Deux exploitations agricoles sur trois produisent du vin sur un total de 125 000 ha offrant un paysage de vignoble légèrement vallonné entre l'estuaire et la forêt. Dans ce décor, la chasse, sur les rives comme sur les îles de l'estuaire, est une activité toujours très prisée. Chaque commune a son association de chasse ; la Gironde est d'ailleurs le premier département cynégétique français (CEG, 2001). Comme pour la pêche, ce sont les espèces migratrices qui sont la cible de ces usagers, divers procédés ont été inventés pour capturer ce gibier. La chasse à la tonne (anciennement dans un tonneau de vin) est particulièrement populaire, proche des rives viticoles ; c'est une chasse au gibier d'eau avec appelants.



Figure 12 : Chasse à la tonne en Médoc
Source : J.L. *Sud Ouest*

Avec 30 300 personnes³⁹ habitant sur les 21 communes hôtes de la rive sud du PMGP mais qui présentent une capacité d'accueil permettant de la tripler (55 000 lits⁴⁰ en 2003), les loisirs se diversifient, se démocratisent et s'organisent le long de l'estuaire : plaisance, marche, promenade équestre... séduisent un nombre croissant d'habitants, mais aussi de touristes en besoin de nature. La mission d'étude pour la création du parc marin, prenant en compte les divers usages du territoire, a concerté les porte-parole de certains usagers, en particulier de loisirs en mer, afin de discuter, entre autres, du potentiel récréatif de l'estuaire au regard de ses enjeux environnementaux.

L'estuaire de la Gironde, de nombreux enjeux environnementaux ?

L'estuaire de la Gironde, qualifié de dernier estuaire sauvage d'Europe, doit cette appellation tant à ses rives peu aménagées qu'à son cours d'eau relativement moins contaminé par les activités humaines et sa biodiversité proche de l'état « naturel », grâce notamment à son bassin versant Garonne-Dordogne agricole et peu industrialisé. Pour

³⁹ Densité moyenne de 83 hab./km² variant entre Jau-Dignac-et-Loirac avec 25,5 hab./km² pour 1050 habitants (la commune la moins peuplée est Saint-Christoly-de-Médoc avec moins de 300 personnes mais une densité 37,5 hab./km²) et Pauillac avec 223 hab./km² pour 5075 habitants (Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), Recensement général de la population 2010 cf. <http://siddt.grenoble.cemagref.fr/index.php>, site consulté le 07.06.2011).

⁴⁰ Le nombre de lits touristiques comprend : le nombre de chambres d'hôtels X 2 personnes + le nombre d'emplacements de camping X 3 personnes + le nombre de résidences secondaires X 5 personnes (INSEE-Pôle de compétence tourisme, 2003 ; Direction Générale des Collectivités Locales, 2003 cf. <http://siddt.grenoble.cemagref.fr/index.php>, site consulté le 07.06.2011).

autant, en ce qui a trait à la qualité des milieux, au moins deux problèmes sont identifiés : la pollution aux métaux lourds et le bouchon vaseux (CEG, 2001 ; SAGE SMIDDEST, 2007), avec leurs divers effets sur la faune et la flore.

Dans les années 1980, des teneurs anormales en zinc, cuivre et particulièrement en cadmium ont été trouvées dans les huitres ; ainsi la teneur en cadmium était 50 à 100 fois plus élevée dans les huitres de l'estuaire que dans les autres secteurs de cueillette du littoral français. La source principale de cette pollution est une usine métallurgique désaffectée située sur le Lot, à 300 km en amont de l'embouchure de l'estuaire. Transportés par les matières en suspension, le cadmium se dissout dans l'eau salée et devient assimilable par les mollusques filtreurs qui, par ce procédé, en viennent à concentrer le métal. C'est pourquoi la cueillette des coquillages a été interdite sur les deux rives de l'estuaire, alors que c'était jusque-là une activité très dynamique. Ainsi, à son apogée, en 1968, on produisait 5 300 tonnes de naissains sur 2 500 parcelles concédées sur 775 hectares. Suite aux travaux entrepris pour réduire cette pollution à sa source, les apports en métaux lourds ont très largement diminué dans l'estuaire et dans les huitres. Et si la cueillette sauvage n'est pas rouverte, car la contamination reste 5 à 10 fois supérieure à celle des coquillages élevés ailleurs sur le littoral français, des aquaculteurs professionnels ont repris une activité ostréicole sur les berges⁴¹. L'autre espèce impactée par cette pollution est l'anguille européenne qui, sous l'effet du cadmium, n'arrive plus à migrer vers son lieu de reproduction, la Mer des Sargasses. Ressource halieutique importante pour les pêcheurs professionnels de l'estuaire, soumise à d'autres pressions (assèchement, barrage, surpêche...), elle connaît un déclin important (Renault, 2011). Plus généralement, une pollution polymétallique liée à l'agriculture des bassins versants a été mise en évidence. Les métaux, cuivre et zinc, stockés dans les sédiments affectent directement les communautés benthiques et plus largement l'écosystème par effet de bioaccumulation et de relargage selon le diagnostic du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, dit SAGE (SMIDDEST, 2007).

⁴¹ Cf. les articles de la presse locale dont ceux de *Sud Ouest* : <http://www.sudouest.fr/2014/12/31/les-huitres-du-medoc-de-retour-sur-les-tables-1782972-3176.php> et <http://www.sudouest.fr/2014/06/30/l-estuaire-retrouve-l-huitre-1600569-2192.php>, site consulté le 05.01.2015.

L'autre problème qui affecte le milieu est le stationnement prolongé du bouchon vaseux, accumulation de matières minérales et organiques en suspension, en amont du Bec d'Ambès qui n'est quasiment plus repoussé vers l'aval de l'estuaire voire l'océan. Défavorable au développement de la vie aquatique menacé par la baisse de l'oxygénation des fonds, la diminution de la transparence de l'eau,

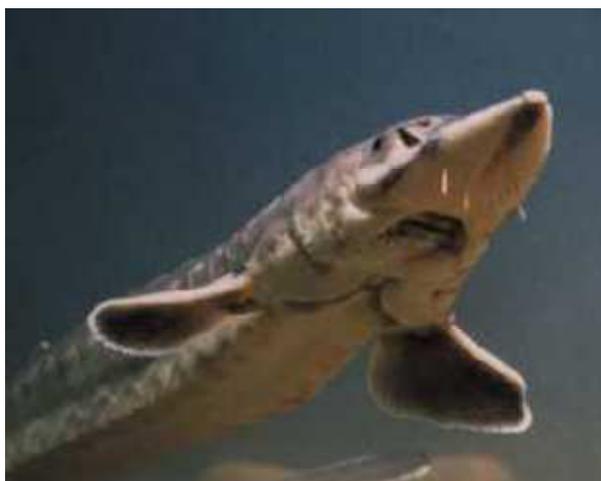


Figure 13 : Esturgeon
Source : Sturio

l'accumulation des germes bactériens..., ce bouchon est particulièrement préjudiciable à la remontée saisonnière des poissons migrateurs dont l'esturgeon. En effet, le « poisson-roi » de l'estuaire, le plus grand poisson d'eau douce de France, est menacé d'extinction. Pour causes, l'extraction des granulats détruisant les frayères, le dragage de l'estuaire favorisant ce bouchon vaseux et la pêche excessive dont il a été victime pour ses œufs, le caviar (CEG, 2001). Parce que l'estuaire de la Gironde est le seul estuaire que l'esturgeon remonte pour frayer, sa disparition locale signifierait son extinction mondiale. Malgré les efforts de recherche pour la conservation de cette espèce et son inscription dans les directives européennes d'espèces d'intérêt communautaires et dans les conventions internationales de protection de la nature, la situation reste encore critique. Cet enjeu est l'un de ceux promus par la mission d'étude du parc marin. Le dragage de l'estuaire et l'extraction des granulats nécessitant la manipulation des sédiments causent d'autres problèmes environnementaux, tels que la contamination des eaux et organismes, la salinisation de la nappe éocène, le déséquilibre hydrosédimentaire... À cela s'ajoutent les prélèvements agricoles en eau et le réchauffement de celle-ci par les activités industrielles dont, en particulier, la centrale nucléaire de production électrique du Blayais également destructrice des organismes vivants environnants piégés dans ses filtres, selon le plan d'aménagement et de gestion durable, dit PADG (SMIDDEST, 2012).

Face à cette multitude de pressions fruit d'une variété d'activités sur et autour de l'estuaire, a été voté l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour l'estuaire de la Gironde et les milieux associés – dont la proposition n'a, actuellement, pas encore été acceptée. Porté par le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde, dit SMIDDEST, en collaboration avec les acteurs locaux, réunis au sein de la Commission locale de l'eau (CLE), son objectif est de mettre en œuvre une gestion concertée de l'eau. Celui-ci viendrait consolider la charte paysagère et environnementale, signée en 2006, confirmant à l'estuaire le statut de paysage majeur d'importance nationale.

De cette présentation de l'estuaire de la Gironde ressortent trois enjeux environnementaux principaux à la croisée de plusieurs problèmes environnementaux, tels que définis par les écologues, et synthétisés ici :

- la qualité de l'eau : la pollution polymétallique, la salinité, l'eutrophisation entraînant un appauvrissement en oxygène, le réchauffement avec la centrale nucléaire ;
- la population et l'état de santé de la flore et de la faune, dont l'esturgeon : la pollution, la surpêche et les obstacles physiques à la migration (bouchon vaseux) ;
- les énergies fossiles : projet d'implantation d'un port méthanier et développement du transport inhérent⁴².

Ces sites de parcs marins actuel ou en projet, malgré leur diversité sur plusieurs plans, partagent un certain nombre de points communs dont l'identification d'enjeux environnementaux en prise avec le développement économique et les activités traditionnelles. Ces derniers souvent la cause des premiers sont également influencés par ces problèmes qualifiés justement d'environnementaux et non de naturels au regard du rôle joué par l'homme. Une approche comparative de ces sites autorise la prise en compte de ces divers enjeux environnementaux, tant par leurs caractéristiques naturelles que par leur construction locale. Elle permet aussi d'envisager une histoire différente de

⁴² Au moment de notre enquête, automne 2012, le sort du terminal méthanier est réglé : l'entreprise 4-Gaz ne s'installera pas à l'entrée de l'estuaire de la Gironde. Néanmoins, nous le notons tout de même dans les enjeux environnementaux, car il a fait l'objet d'une mobilisation sans précédent, dont nos enquêtés en parlent encore.

la protection et donc la diversité des politiques mises en œuvre. Dans cette perspective comparative, pour comprendre le rapport à la nature de ces usagers des sites présentés, sans se noyer dans la diversité des variables explicatives, des outils analytiques et méthodologiques s'imposent, objets du chapitre suivant.

CHAPITRE 2.
POUR UN CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE
INTERDISCIPLINAIRE : « ENTRE DISCIPLINES ET INDISCIPLINE »⁴³

La relation de l'homme à la nature est le point de départ de notre thèse. Énergie, eau, déchets... L'écologie serait donc, selon certains, le problème social du 21^e siècle. Et si les enjeux environnementaux datent du début de l'ère industrielle, la question du rapport à la nature remonte à la philosophie gréco-romaine. C'est cette même question qui à notre tour, nous interpelle. Comment comprendre, face à la montée des préoccupations environnementales, le rapport à la nature de nos contemporains ?

Ce chapitre expose la construction des outils analytiques et méthodologiques mobilisés pour répondre à cette question. Après avoir réaffirmé l'intérêt d'une ouverture interdisciplinaire (I), ancrée dans les sciences du territoire, pour étudier un tel objet, nous nous concentrons sur les apports concrets de chacune des disciplines dans la construction de ces outils, et, plus largement, dans l'élaboration de notre cadre théorique. Si la sociologie, dont nous justifions la pertinence, est principalement convoquée (II), les sciences territoriales et les sciences humaines et sociales en général permettent d'élargir notre horizon théorique et de bonifier la compréhension de notre objet. Ce cadre théorique interdisciplinaire est appuyé par une méthodologie qualitative adaptée à notre visée comparative (III).

⁴³ Selon le titre d'un numéro de la revue *Hermès* (Besnier et Perriault, 2013).

I. DE LA RECONNAISSANCE DE L'OBJET « ENVIRONNEMENT »

Ancrée académiquement au sein de la discipline sociologique et du champ du développement régional, notre thèse profite de cette richesse. En effet, notre objet, les usages récréatifs de nature, bénéficie d'une ouverture interdisciplinaire nécessaire à sa compréhension (1). Puis, la sociologie de l'environnement nous permet d'analyser le rapport à la nature de nos contemporains avec plus de sérénité grâce à la reconnaissance des interactions nature-société (2).

I-1. « NATURE ET RÉCRÉATION »⁴⁴, DES OBJETS INTERDISCIPLINAIRES

L'ouverture à diverses sciences s'est imposée comme une évidence dès nos premières recherches portant sur des objets dits « environnement ». Il est d'abord nécessaire de prendre connaissance des travaux des sciences de la nature menés sur l'objet que nous tentons de faire nôtre afin de savoir de quoi il s'agit matériellement parlant. Qu'entend-on par estuaire ? Comment vit le béluga ? Pourquoi l'esturgeon est-il menacé ? Tout en ayant conscience de la part construite de ce monde naturel et des problèmes environnementaux, nous reconnaissons à ces faits une certaine matérialité pour lesquels rapports scientifiques et techniques sont convoqués afin de cerner notre objet. Inversement, nos résultats peuvent intéresser les sciences de la nature, car on ne peut connaître le tout sans connaître les parties, comme l'expose Ph. Boudes (2008) se fondant sur l'idée de Blaise Pascal. En effet, l'environnement est un objet qui comprend de multiples phénomènes, sociaux et non-sociaux, en interaction. La visée des chercheurs, reconnaissant l'interaction entre les sciences, est d'informer les autres chercheurs sur l'aspect spécifique et nécessaire qu'ils étudient concourant ainsi, par leurs regards croisés, à la compréhension de la totalité de l'objet environnemental. Certains objets en deviennent interdisciplinaires comme les aires marines protégées (Chaboud et al., 2009), ou, plus généralement, les zones côtières bénéficiant de la gestion intégrée mise en œuvre grâce à la collaboration de scientifiques issus de différents domaines, mais aussi de gestionnaires, politiques et professionnels d'horizons variés (Kalaora et Charles, 2000).

⁴⁴ Tel est le nom de la revue lancée par le réseau de chercheurs Sportsdenature.org afin rassembler des travaux issus de différentes disciplines autour de cet objet que sont les usages récréatifs de nature.

En outre, le recours à diverses disciplines des sciences humaines et sociales, telles que l'anthropologie ou la géographie, mais aussi la philosophie, permet d'enrichir notre cadre théorique par l'apport de concepts et de théories portant sur la relation homme-nature. Ainsi, l'éthique et plus généralement la philosophie permettent de réfléchir à ce rapport homme-nature en questionnant les valeurs diffusées par les différentes éthiques environnementales et le « bon usage » que certaines d'entre-elles définissent. Il en est de même pour le politique avec des programmes comme le développement durable, la modernisation écologique ou la décroissance, véhicules de valeurs diversifiées. Ces philosophies politiques et éthiques environnementales peuvent ainsi être traduites comme des grilles de lecture permettant de saisir les discours, représentations et pratiques à l'égard de l'environnement, comme nous le verrons avec la construction du concept de « sensibilité écologique ». De la même façon, la notion d'appropriation a été conceptualisée à partir des travaux menés en géographie humaine, en psychologie sociale et en sciences de gestion. La question du territoire au cœur de notre analyse de l'appropriation des enjeux environnementaux, dont la typologie se fonde justement sur le rapport au territoire des usagers, invite à l'interdisciplinarité comme le propose le champ du développement régional et territorial. D'ailleurs, la prise en compte des politiques de protection des espaces de nature, ballottés entre préservation et aménagement, dans un contexte de durabilité, mais aussi, plus généralement, l'observation du territoire et sa matérialité, nous permettent, dans la filiation de ce champ de recherche, de comprendre notre objet. En outre, notre objet, les usages récréatifs de nature, est investi par différentes disciplines dont les sciences et techniques des activités physiques et sportives dites « STAPS ». Leurs recherches sont par essence interdisciplinaires, comme le montrent les travaux menés par le réseau Sportsdenature.org auxquels nous nous référons aussi. L'approche historique a également été mobilisée pour présenter la pertinence de notre objet de recherche en retraçant rapidement la montée des enjeux environnementaux et la massification des loisirs. Enfin, notre démarche méthodologique s'inspire largement de la méthode d'investigation ethnographique. Chacun de ces points est traité au moment opportun de notre argumentaire.

Mais au final, à travers notre démarche interdisciplinaire, comme l'explique C. Comeliau, « il s'agit non pas de mettre en valeur les outils de telle ou telle discipline et d'en faire ressortir les mérites par rapport à d'autres disciplines, mais d'analyser au mieux un ou plusieurs aspects de la réalité sociale concrète, pour mieux comprendre chacun d'entre eux en les rapportant aux ensembles de faits auxquels ils se rattachent, et éventuellement pour mieux agir sur cette réalité dans un sens jugé souhaitable » (Comeliau, 2013, p. 83). Vœu pieux partagé par le champ du développement régional, auquel notre recherche participe par l'étude d'usages territoriaux dans la compréhension du rapport contemporain à la nature. Et c'est sans doute surtout en cela que notre thèse est interdisciplinaire car nous savons bien que l'interdisciplinarité n'assure pas en soi une plus grande rigueur à la recherche (Lahire, 2007). Au contraire, nous considérons que, même en adoptant une démarche interdisciplinaire, les notions et concepts disciplinaires restent indispensables à la compréhension de l'objet (Picon, 2012). Ainsi, F.H. Buttel, sociologue actif dans sa discipline, avait une vision large et multidisciplinaire de celle-ci. Cette posture l'amenait à convoquer différents facteurs explicatifs et divers paradigmes, d'autres courants de la sociologie ainsi que des disciplines voisines pour alimenter l'élaboration théorique qu'il fonde en sociologie de l'environnement (Leroy, 2005). Ces théories expliquaient le changement social, certes, entre autres, par les contraintes biophysiques, mais en interaction avec la dynamique structurelle des sociétés modernes.

La sociologie semble d'ailleurs d'autant plus pertinente pour comprendre l'objet environnement que celui-ci se définit comme une nature socialement investie ; « socialement investi[e] parce que les sociétés interviennent sur les processus naturels, qu'elles portent des jugements de valeur sur ce qui résulte de ces interventions, qu'elles en subissent les conséquences et qu'elles sont à la recherche de nouveaux rapports homme-nature plus durables » (Picon, 2003, p. 77). Ainsi, il revient à la sociologie d' « identifier les processus sociaux à l'œuvre dans les différents phénomènes, qu'ils soient strictement sociaux ou non » (Boudes, 2008, p. 480). Par notre démarche de recherche, ainsi que l'explique B. Picon (2002, p. 84) :

[I]l ne s'agit aucunement [...] d'expliquer les faits sociaux par des faits naturels mais seulement de montrer que certaines formes sociales sont en rapport avec les milieux sur lesquels elles se développent et que la "nature"

tire une part non négligeable de ses caractéristiques actuelles d'actions anthropiques.

A priori cet objet peut sembler éloigné de l'objet d'étude de la sociologie qui, est, selon Émile Durkheim, la société problématisée par le rapport individu-collectif. En effet, refusant tout déterminisme biologique, Émile Durkheim, s'il reconnaissait les variables biologiques en leur offrant un second rôle dans son schéma explicatif, ne s'intéressait pas pour autant aux interdépendances entre phénomènes sociaux et processus biophysiques (Candau et Lewis, 2012). Mais avec la montée des préoccupations environnementales de ces dernières décennies, de vifs débats ont été tenus sur la place de l'environnement en sociologie comme le montrent les réflexions et discussions entre W.R. Catton, R.E. Dunlap et F.H. Buttell, dont les travaux fondent le courant sociologique communément appelé aujourd'hui sociologie de l'environnement.

I-2. DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Alors que certains y voient « l'exemple même du mauvais objet sociologique » (Fabiani, 1998), l'environnement fait timidement sa place en sociologie, discipline héritière de la coupure nature-société, la thématique environnementale a été longtemps sous-estimée voire ignorée (Charles et Jeudy, 2000). R.E. Dunlap, dans les années 1970, constate que l'influence de l'environnement naturel sur l'humain est très peu reconnue par l'homme lui-même mais aussi par les sociologues. Il explique ce déni de la sociologie pour les variables environnementales et même pour l'objet environnement par deux causes principales, intrinsèques à la discipline. La sociologie s'est construite d'une part, sous l'influence du paradigme de l'immunité humaine et d'autre part, en opposition à la psychologie et à la biologie, disciplines qui étudiaient en partie l'impact de l'environnement sur l'humain.

R.E. Dunlap travaillant avec W.R. Catton (1978 ; 1979) développent alors une sociologie plus écologique qui reconnaît les interrelations entre l'humain et l'environnement en termes de dépendance et d'impact. Cette proposition va à l'encontre du paradigme, selon eux, dominant de « l'exemptionnalisme⁴⁵ » humain (HEP).

⁴⁵ Expression préférée à « exceptionnalisme » dans le sens où les auteurs ne réfutent pas l'exceptionnalité de l'espèce humaine mais son exemption des principes écologiques (Dunlap et Catton, 1979).

Stipulant l'indépendance de l'homme vis-à-vis de la nature, ce paradigme social dominant repose sur quatre postulats :

- 1) l'être humain est unique dans la création parce qu'il a une culture ;
- 2) la culture peut varier presque infiniment et peut changer plus rapidement que les traits biologiques ;
- 3) les différences entre humains étant induites socialement plutôt qu'innées, elles peuvent être modifiées ou encore éliminées socialement ;
- 4) l'accumulation culturelle peut permettre une poursuite indéfinie du progrès qui est capable de résoudre tous les problèmes sociaux. (Catton et Dunlap, 1978, p. 42-43 ; traduction de Vaillancourt, Bertrand et Benoît, 1999, p. 173).

Pour ces auteurs, la globalisation des problèmes environnementaux, à laquelle ils assistent, est la démonstration qui permettrait de faire disparaître définitivement le paradigme de l'exemptionnalisme humain. Il s'agirait alors pour les sociologues d'analyser enfin les rapports de l'humain à son environnement et ce dans les deux sens. Quelle adaptation possible des humains face aux changements environnementaux ? Quel comportement souhaitable pour assurer l'équilibre écologique ? Ils proposent ainsi le nouveau paradigme écologique (NEP) qui reconnaît l'influence de la nature sur l'humain. Ils formulent trois nouveaux postulats qui prennent en compte les limites naturelles à l'activité humaine :

- 1) l'être humain est une espèce vivante parmi plusieurs autres dont l'interdépendance fonde les communautés biotiques qui façonnent la vie sociale ;
- 2) la complexité des relations de cause à effet et de rétroaction dans le tissu de la nature fait qu'une action sociale délibérée et conçue à telle ou telle fin comporte de nombreux effets inattendus ;
- 3) le monde étant fini, il y a des limites physiques et biologiques potentielles à la croissance économique, au progrès social et aux autres phénomènes sociaux. (Catton et Dunlap, 1978, p. 45 ; traduction de Vaillancourt, Bertrand et Benoît, 1999, p. 173-174).

Radical pour l'époque, aujourd'hui, ce débat ne nous semble plus nécessaire même si certains s'essayaient encore à « tuer le père » par une révolution épistémologique (Candau et Lewis, 2012). Par contre, ces deux paradigmes condensent deux principaux courants éthiques, l'anthropocentrisme *versus* le non-anthropocentrisme, selon la valeur accordée à la nature, extrinsèque *versus* intrinsèque. À l'origine de toute une déclinaison d'éthiques environnementales, comme l'écologie profonde ou le développement durable

pour citer les plus connues, ces morales de la nature offrent une grille de lecture des rapports contemporains à l'environnement.

Nous inspirant des éthiques environnementales définies par C. Larrère (2010), G. Hess (2013), J. Prades (1995) ou encore M. Stenmark (2002), les paradigmes sociaux tels que formulés par W.R. Catton et R.E. Dunlap (1978 ; 1979) nous aident effectivement à formaliser une grille de lecture simplifiée mais opérationnelle, que l'analyse des matériaux enrichira, pour comprendre l'éthique qui guide les usagers récréatifs d'espaces de nature. Ainsi, la grille de lecture proposée offre une lecture binaire entre anthropocentrisme et non-anthropocentrisme pour reprendre la distinction de M. Stenmark (2002).

L'anthropocentrisme est une conception considérant les comportements humains envers la nature uniquement dans la manière dont ils affectent les êtres humains. Le non-anthropocentrisme est une conception considérant les comportements humains envers la nature en prenant en compte tous les êtres vivants et les écosystèmes. Cette opposition philosophique repose sur le statut moral donné à la nature, *i.e.* l'anthropocentrisme lui accorde une valeur extrinsèque (instrumentale dans le sens où la nature est au service du bien-être humain) et le non-anthropocentrisme lui reconnaît une valeur intrinsèque (les non-humains méritent le respect moral au même titre que les humains). Ainsi, alors que le premier paradigme reconnaît une supériorité de l'être humain sur le reste de la création considérée comme une ressource, le second défend un principe égalitaire – étendu à tous les êtres vivants pour le biocentrisme, ou à la « communauté biotique » pour l'écocentrisme. Ces éthiques environnementales, fondamentalement opposées sur la valeur accordée à la nature, sont à l'origine de représentations différentes sur la place de l'homme dans la nature et par conséquent considèrent différemment l'impact humain sur celle-ci.

En outre, ces représentations de la nature vont chercher dans l'imaginaire symbolique des peuples (Bozonnet et Fischesser, 1985), rattaché à l'histoire particulière de chacun. D'où l'importance d'une réflexion en termes culturels du rapport de l'homme à la nature. Ainsi, la France se distinguerait par son rapport éminemment esthétique à la nature : « La conception française ne retient, de façon réductrice, de la relation à la

nature qu'une seule composante, à savoir un rapport esthétique et distancié où prédomine le visuel, par rapport aux autres sens, et l'expression littéraire. » (Charles et Kalaora, 2009, p. 33). Alors qu'en Angleterre, *via* les valeurs libertaires, puis aux États-Unis d'Amérique, face à un pays sauvage encore préservé de l'impact humain, se serait développé un rapport plus sensible à la nature. Ainsi, J-P. Bozonnet (2005) pour expliquer l'écologisation différenciée de l'opinion publique à travers l'Europe émet une analyse en termes de culture politique et religieuse à la manière de Max Weber : « L'Europe du Nord est de culture protestante, ce qui implique une conception plus 'romantique' de la nature et un sens de l'action individuelle et un rapport à l'État très différents des pays méditerranéens. » (Bozonnet, 2005, p. 53). Cette hypothèse montre le poids des représentations et donc de la culture dans le rapport à la nature.

Environnement, interdisciplinarité... certains sociologues voient une transformation du rôle des sciences humaines et sociales et appellent à l'adoption d'une posture acritique, relativiste et pluraliste de la part du sociologue, afin de comprendre « la nécessité vitale » exprimée par la recherche effrénée du naturel (Kalaora, 2001). Le sociologue de l'environnement devrait alors troquer sa longue-vue pour une loupe, car le rapport à la nature ne pourrait plus être expliqué par un milieu social déterministe, mais devrait être plutôt compris comme un acte individuel. Proposition que nous interrogeons dans la partie suivante.

II. L'ENVIRONNEMENT COMME NATURE SOCIALEMENT INVESTIE, LA PERTINENCE D'UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE

La sociologie, par ses instruments analytiques, permet d'investir pleinement le rapport à la nature. Nous définissons, ainsi, l'idée de « sensibilité écologique » grâce à l'individualisme méthodologique (1). Néanmoins, comme nous restons lucides sur le poids des variables sociodémographiques, nous mobilisons les apports de théories rappelant l'influence de celles-ci (2) jusqu'à dévoiler l'écologisation comme une nouvelle forme de domination sociale (3).

II-1. LA « SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE », LES « BONNES RAISONS » DE L'ACTEUR EN SITUATION

Comment expliquer des choses aussi différentes que l'autocontrôle dans la pratique d'activités de nature, l'adoption au quotidien de gestes écocitoyens voire la conversion dans la résistance ordinaire mais également l'adhésion voire le militantisme associatif ou politique et la participation aux dispositifs participatifs mis en place ? Bref, comment expliquer l'« engagement vert » des individus ?

J-P. Bozonnet constate au sein de la population occidentale « des degrés différents d'appropriation de l'écologisme » pour laquelle il propose une typologie à partir des variables « valeurs écologistes » et « cohérence du système d'opinion » (Bozonnet, 2005) :

- *les « engagés »* défendent des valeurs écologistes exclusives et adoptent des pratiques en cohérence avec leurs convictions ; membre d'une organisation écologiste, cette population reste faible ;
- *les « sympathisants »* partagent les valeurs écologistes, soutiennent certains combats, mais ont peu de pratiques ; leur nombre est fortement corrélé aux pays d'appartenance ;
- *les minimalistes* adoptent certaines valeurs par la pression sociale qui fait de l'environnement une valeur consensuelle ; c'est la part majoritaire peu importe la nation ;
- *les cyniques* qui déclarent « ignorer les problèmes écologiques » ; très peu nombreux, ce sont des individus en marge de la société.

Cette typologie ne semble pas remettre en question l'hypothèse de l'écologisation mais amène par ses résultats à s'interroger sur ces différences au sein des pays occidentaux surtout pour la frange qualifiée de « sympathisants ». Ainsi, c'est en partie pour vérifier et expliquer ces différences attribuées à la culture que notre étude a retenu une approche comparative entre la France et le Canada. Néanmoins, souhaitant mettre au jour les mécanismes d'appropriation des enjeux environnementaux, les catégories de la typologie avancée ici nous semblent bien lisses, et au-delà d'une critique sur leur construction-même⁴⁶, nous pensons qu'elles ne résisteront pas à une analyse poussée du rapport à la nature.

Partant du constat que l'attitude comme les pratiques vertes ne peuvent s'expliquer simplement par les atteintes environnementales perçues par les individus, nous nous référons aux courants théoriques postulant la rationalité de l'acteur pour comprendre les mécanismes de la sensibilisation et de la conscientisation écologique. À la suite de R. Boudon, nous reconnaissons que les acteurs ont de « bonnes raisons » d'agir comme ils le font (Boudon, 2003). Afin de comprendre ces déterminants à l'action, ici, l'« engagement vert » et la « sensibilité écologique » comme variables explicatives de l'appropriation des enjeux environnementaux, nous reprenons la typologie construite par Max Weber et bonifiée par R. Boudon : l'action traditionnelle, l'action affectuelle, l'action rationnelle en valeur, l'action rationnelle en finalité et l'action rationnelle cognitive (ou rationalité cognitive selon les termes de R. Boudon, 2003). Pour chacune d'entre-elles, il s'agit de comprendre à quoi ces déterminants peuvent correspondre dans la réalité des usagers récréatifs afin de pouvoir par la suite poser des hypothèses opérationnelles :

- *L'action traditionnelle* est l'action faite par habitude. Une habitude qui a pu être acquise tout aussi bien au sein de la société dans son ensemble par la diffusion de la culture qu'au sein du groupe restreint d'usagers récréatifs de nature par la transmission d'une sous-culture commune. Dans ce cas-là, il peut s'agir aussi d'une réponse conforme à la pression sociale. Ainsi, rapporter ses déchets de

⁴⁶ L'auteur n'est que peu explicite par rapport aux indicateurs des variables utilisées dans la construction des idéaux-types. En outre, leur élaboration manque de rigueur : la définition est descriptive pour trois d'entre eux mais explicative pour les minimalistes.

pique-nique peut être déclaré comme une évidence par certains randonneurs, tout comme trier ses déchets à la maison ; il s'agit bien d'habitudes fruit d'un apprentissage.

- *L'action affectuelle* est l'action qui répond à l'émotion. Les campagnes de protection de la nature ciblées sur un animal emblématique, tel que le panda, l'éléphant ou le béluga, ou sur un lieu mythique comme la forêt amazonienne, fait appel aux émotions du public visé pour le conscientiser.
- *L'action rationnelle en valeur* est l'action qui obéit aux valeurs de l'acteur qui deviennent le but de l'action aussi irrationnelles puissent-elles être, mais les moyens mis en œuvre, quant à eux, sont rationnels par rapport à ces valeurs. Les écoguerriers qui s'attachent aux arbres pour défendre les forêts ou piratent, au sens premier, les baleiniers pour sauver les mammifères marins agissent rationnellement par rapport à leurs valeurs.
- *L'action rationnelle en finalité* est l'action dont les moyens sont définis rationnellement par l'acteur. La protection de l'environnement passe plus raisonnablement par la limitation du gaspillage ou par la diminution de la pollution et donc par l'éducation des populations pour les sensibiliser à ces enjeux.
- *L'action rationnelle cognitive* est l'action dont la rationalité repose sur les connaissances aussi bien ordinaires que scientifiques, *i.e.* sur ce que les individus considèrent être vrai. Ainsi, les résultats amenés par les études scientifiques, sur l'état d'un milieu ou d'une espèce par exemple, apportent des arguments solides à une cause : la chasse aux phoques aux îles de la Madeleine, au-delà des diverses considérations éthiques, semble écologiquement justifiée et donc juste. Ce dernier type de rationalité met en balance les connaissances ordinaires et scientifiques à l'œuvre dans l'appropriation des enjeux environnementaux ; l'exemple montre d'ailleurs le poids de la science écologique dans cette définition.

Ce modèle rationnel général exposé par R. Boudon a encore été affiné par J-H. Déchaux (2010). L'auteur expose un modèle plus réaliste de compréhension de la réalité grâce à une analyse plus fine de celle-ci, en considérant ce qu'il appelle les effets de disposition et les effets de cadrage. Alors que les effets de disposition « sont liés à l'expérience de

l'acteur lui-même », les effets de cadrage « sont liés à la présence d'institutions (ou de traditions) qui préexistent à l'acteur » (Déchaux, 2010, p. 726-732). Les premières font référence au passé individuel, le capital cognitif accumulé grâce à l'expérience individuelle, les secondes au passé collectif, les normes et valeurs fruits d'une vie en société préexistante à l'individu.

Cette typologie des déterminants de l'action enrichie par les effets de cadrage et de disposition définit notre concept de « sensibilité écologique »⁴⁷ et nous permet de comprendre l'appropriation des enjeux environnementaux, en interprétant les actions des enquêtés. En effet, sont attribuées communément à cette notion deux dimensions : celle relevant de l'affect, des émotions « être sensible à » et celle relevant de la conscience, de la rationalité « être sensibilisé à ». À ce double-sens de sensibilité, nous ajoutons une troisième dimension, les valeurs. En clair, le concept de « sensibilité écologique » se définit dans cette étude par trois dimensions que sont l'affect, la rationalité et les valeurs à l'origine de certaines de nos sous-hypothèses.

Prendre la « sensibilité écologique » comme facteur explicatif nécessite de pouvoir la saisir concrètement auprès de notre population d'enquête. Les trois dimensions sont ainsi déclinées au travers d'indicateurs créés à partir de théories sociologiques et réflexions philosophiques. Néanmoins, il semble nécessaire de préciser qu'il ne s'agit pas ici de mesurer la « sensibilité écologique » des individus. En effet, celle-ci s'affichant polymorphe au vu de notre définition conceptuelle tridimensionnelle, il s'agit plutôt de comprendre les différentes dimensions de la sensibilité comme facteurs explicatifs de l'appropriation des enjeux environnementaux.

Ainsi, le premier indicateur retenu est le champ lexical. Au-delà de la définition en tant que telle, comment les individus parlent-ils de la nature et de l'environnement ? Les registres convoqués, naturaliste, émotionnel, esthétique... reflètent les formes de

⁴⁷ « Un intérêt plus ou moins grand pour l'environnement » (Bozonnet, 2012), dans son article, au titre évocateur « la sensibilité écologique », J-P. Bozonnet se contente d'une définition minimale de la « sensibilité écologique ». Cette définition ne nous semble pas suffisante quand on cherche à expliquer le rapport à la nature, au moins en partie, par la variable sensibilité. Ne voulant pas rentrer dans des débats étymologiques ni disciplinaires mais surtout souhaitant une définition opérationnelle pour notre étude, nous convoquons différents travaux qui permettent effectivement de conceptualiser « cette notion floue » (*ibid.*).

sensibilité marquant le rapport à la nature de nos interlocuteurs. Le deuxième indicateur est la connaissance des enjeux environnementaux. Les individus connaissent-ils les enjeux environnementaux, lesquels, et comment en parlent-ils ? Pour autant, il ne s'agit pas d'évaluer les connaissances naturalistes sur une échelle variant de pauvres à bonnes, mais bien de saisir la nature de ces connaissances *i.e.* scientifique, pratique, idéologique, *etc.* ; la composition de celles-ci pouvant être hétérogènes. Enfin, le troisième et dernier indicateur, d'ailleurs très lié au précédent, est les représentations de la nature. Quelles valeurs les individus accordent-ils à la nature et quels rôles lui affectent-ils ? La grille de lecture construite précédemment permet alors de traduire les discours : d'une part, les rôles et fonctions attribués à la nature – entre esthétique, ludique, économique *i.e.* au service de l'homme, ou écologique au service de l'écosystème dans son ensemble dont l'homme peut faire, certes, partie mais ne le domine pas – et d'autre part, les rôles mandatés à l'humain vis-à-vis de l'environnement : exploitation, gestion, protection selon le type ou le degré d'intervention ou, au contraire, la non-intervention totale lorsque l'homme s'efface de la nature.

La « sensibilité écologique » opérationnalisée ainsi semble pertinente pour comprendre les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux. Néanmoins, ne peut-on pas encore pousser le raisonnement de J-H. Déchaux plus loin pour renouer avec une sociologie plus critique, afin de voir en quoi et comment le rapport à la nature est marqué socialement ?

II-2. L'USAGE RÉCRÉATIF DE NATURE, UN BIEN CULTUREL

Dans le rapport à la nature, certains facteurs comme la proximité avec un lieu de nature et l'usage socioprofessionnel ou récréatif possible des ressources naturelles figurent parmi les facteurs premiers d'influence des comportements (Dobré, Granet et Lewis, 2005). Ainsi, les distances entre les lieux de récréation, tels que les espaces boisés, et les zones urbaines, influenceraient les principales variations d'usages : « globalement, les pratiques des parcs suburbains sont donc plus tournées vers le ressourcement et l'activité sportive, quand les pratiques en forêt domaniale de seconde couronne sont plus en prise avec le milieu forestier à proprement parler » (Papillon et Dodier, 2012, p. 5). Néanmoins, ils ne sont pas sources d'égalité ou d'équité entre tous.

Déjà dans les années 1970, F.H. Buttel et R.E. Dunlap expliquaient la sensibilisation environnementale par des variables sociologiques (Vaillancourt, Bertrand et Benoît, 1999). R.E. Dunlap retient des variables sociopolitiques telles que l'âge, l'idéologie politique et le lieu de résidence ; F.H. Buttel privilégie des variables socioéconomiques *i.e.* revenu, statut et occupation. Par contre, ils sont tous deux d'accord, même s'ils l'expliquent différemment, sur la variable niveau de scolarité. Alors que de récentes recherches montrent que, face à la montée du consensus, l'écologisme finit par être de moins en moins corrélé aux caractéristiques sociodémographiques, le niveau d'étude reste tout de même une variable discriminante (Bozonnet, 2012). Ainsi, I. Petrosillo et son équipe (2007), dans leur étude sur les aires marines protégées (AMP), constatent qu'il y a une corrélation significative entre la conscience d'être dans une AMP et le niveau d'étude. Les différentes questions posées (préservation, éducation à l'environnement, contraintes de l'AMP, impacts du tourisme, changement des pratiques...) s'expliquent par cette conscience d'être dans une zone protégée mais, étant donné la corrélation, c'est en fait le niveau d'études qui est la variable explicative première. La variable éducation peut être explicitée par la « mobilisation cognitive »⁴⁸ dont font preuve les individus les plus scolarisés, mais cette socialisation secondaire plus longue est aussi l'occasion d'une sensibilisation voire d'un engagement dans diverses luttes portées par le mouvement étudiant. Ces luttes, par la suite, peuvent se révéler être un terreau à toute sorte d'engagement dont les luttes environnementalistes (Bozonnet, 2012). Au-delà du niveau d'étude, c'est le capital culturel au sens de P. Bourdieu que nous pouvons interroger pour comprendre l'appropriation des enjeux environnementaux.

Arrivant bien après le niveau d'étude, mais également influente, la deuxième variable corrélée à la « sensibilité écologique » est le revenu familial : les ménages les plus aisés se déclarent les plus environnementalistes. Plus précisément, par rapport aux catégories socioprofessionnelles, ce sont les professions du tertiaire qui seraient les plus sensibles (Bozonnet, 2012). En outre, au sein de la classe moyenne, les individus des professions

⁴⁸ La mobilisation cognitive est « définie comme l'élargissement de la conscience personnelle et la capacité des individus à recevoir et à interpréter les messages relatifs à une communauté politique lointaine (Inglehart, 1970) » (Bozonnet, 2012, p. 153).

du domaine de l'enseignement, de la santé et de la culture, à la recherche d'« une gratification d'expression personnelle intrinsèque au travail » sont plus enclins à l'écologie politique que ceux des finances, de l'immobilier et de la vente (Bozonnet, 2012 ; Cotgrove et Duff, 1980). Au vu des résultats de ces enquêtes, une lecture bourdieusienne amenant à croiser capital économique et capital culturel paraît pertinente pour comprendre le rapport à la nature car, la corrélation entre écologisation et variables socioéconomiques semble toujours d'actualité.

Ainsi, B. Kalaora (1993, 1998), dans ses premières enquêtes⁴⁹, montre la ségrégation qui se joue dans le rapport à la nature. Face au succès grandissant que connaît la promenade en forêt, il stipule que contrairement au discours spontané, la forêt n'est pas l'antidote de la ville, *i.e.* un objet de consommation propre à répondre au besoin de nature des citadins. Il défend la thèse que la forêt, à l'image du musée, reflète la société de classe en relevant d'une pratique culturelle :

La consommation de la forêt ne relève pas d'une économie individuelle des besoins mais d'un réseau de contraintes sociales et culturelles ou entrent en jeu des représentations différenciées selon les groupes, le rang social, le statut, le mode d'appropriation de la culture. Ces représentations vont susciter certaines attitudes et modeler les pratiques à l'égard de la forêt. (Kalaora, 1993, p. 12).

À partir de l'enquête menée à Fontainebleau, il propose une typologie des attitudes et des comportements des usages et usagers :

- *Attitude cultivée de l'élite sociale* qui développe des stratégies de distinction pour se réserver l'accès à la nature en mettant à l'écart, spatialement et symboliquement les « vulgaires ». La forêt est définie par son esthétisme, elle est vue comme un paysage artistique. La fréquentation de la forêt nécessite donc la mobilisation de compétences artistiques de la part des promeneurs pour qui elles deviennent des normes de consommation.

⁴⁹ Dans ses premiers travaux, dans les années 1970, B. Kalaora propose une grille d'analyse bourdieusienne pour expliquer le rapport à la nature. En effet, il conçoit la promenade en forêt comme une pratique culturelle répondant aux mêmes logiques sociales que la visite d'un musée (1978). Plus tard, dans les années 1990, B. Kalaora revient sur cette analyse qu'il juge réductrice. Il tend alors à proposer une analyse du rapport à la nature de plus en plus individualisante pour comprendre « la nécessité vitale » exprimée par la recherche effrénée du naturel (1993, 1998).

- *Attitude des couches moyennes* pour qui la fréquentation de la forêt est le signe de leur ascension sociale. La forêt se révèle alors l'espace public pour afficher ses biens acquis symbolisant modernité et confort matériel.
- *Attitude des couches populaires*, peu présentes, elles rejettent la forêt car elle leur semble peu adaptée à leurs valeurs et pratiques.

Les représentations et usages de la forêt diffèrent donc selon des variables socioculturelles et économiques. Si, contrairement à B. Kalaora (1993), J-C. Chamboredon (1985) voyait déjà la nature comme un lieu réparateur par rapport à la vie urbaine, il conçoit, comme B. Kalaora dans ses premiers travaux, les espaces de nature comme des lieux d'opposition et de stratification sociale. L'usage de nature est une pratique culturelle ; en ce sens, « 'naturaliser' l'espace rural c'est aussi le 'culturaliser', en faire un objet culturel relevant d'une perception intellectuelle et esthétique » (Chamboredon, 1985, p. 149-150).

G. Massena-Gourc (1994) définit aussi la nature comme un bien culturel. En effet, elle explique que si tous les usagers des espaces naturels ont un rapport urbain à la nature, entendu différent d'un rapport productif ou agricole à la campagne, le rapport à la nature n'en est pas moins différent. En effet, si diverses activités de loisirs engendrent différents rapports à la nature, on peut être porté à penser que ces pratiques de nature sont socialement différenciées. Plus encore, une même activité peut aussi engendrer différents rapports à la nature. La nature se consomme comme un bien culturel. Ainsi, dans les espaces naturels, les usages sont diversifiés ; par exemple, « la présence de la mer, loin d'uniformiser les usages, les multiplie et les différencie. » (Massena-Gourc, 1994, p. 294). L'auteur identifie quatre types d'activités : simple moment de détente et premiers contacts touristiques ; activités centrées sur les repas pris en commun ; sportives ; et d'accompagnement ou minoritaires comme la photographie ou la cueillette. Un premier niveau de distinction se fait selon l'équipement nécessaire à la réalisation de l'activité (emprise objective et degré de naturalisation) et selon l'ancienneté de l'activité. L'auteur propose alors une articulation des pratiques selon les usagers (combinaisons de pratiques). Elle en conclut que ces activités traduisent des rapports particuliers à la nature et sont à l'origine de la définition, à partir des fonctions esthétique et de dépaysement, de « bons et mauvais usages » dans les espaces de nature.

Ainsi, G. Massena-Gourc (1994) explique que la fréquentation des espaces naturels est discriminante (d'une part, par rapport à ceux qui ne pratiquent pas et d'autre part, parmi ceux qui pratiquent) :

Les loisirs de nature, pratique culturelle parmi d'autres, doivent être appréhendés comme des pratiques symboliques socialement régulées. [...] Les usages du milieu naturel sont articulés à des systèmes de déterminations sociales plus générales qui forment les schèmes de pensée, les catégories de perception et de sensibilité. (Massena-Gourc, 1994, p. 296).

L'auteur décline d'ailleurs les activités de nature selon les catégories socioprofessionnelles des usagers et définit des profils de pratiquants « mettant en jeu des systèmes de référence communs et donc des modes d'appropriation proches ou éloignés selon les cas » (*ibid.*, p. 295). Si cette grille de lecture en termes de disparités des usages de la nature a été depuis contestée par des analyses plus individualisantes (Corneloup, 2011 ; Kalaora, 1998), considérant nos matériaux, nous faisons le choix de nous y référer pour comprendre les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux en nous ralliant à une sociologie plus critique.

II-3. L'ÉCOLOGISATION, QUAND ÉCOLOGIE RIME AVEC ÉCONOMIE

J-B. Comby et M. Grossetête (2012) montrent que la norme de prévoyance⁵⁰, présentée comme universelle et relevant de la moralité individuelle par les discours officiels de prévention, est diversement appréhendée car les pratiques visées, comme plus généralement les modes de vie, sont différenciés socialement. Ainsi, d'une part, les individus ne contribuent pas tous de la même façon à la mortalité routière et au réchauffement climatique, pour reprendre les exemples cités par les auteurs. Il s'agit de « faits sociaux » au sens durkheimien *i.e.* ils relèvent, non pas d'actes individuels, mais de déterminants sociaux : « Lorsque l'on se déplace vers le bas de la stratification sociale, la probabilité de mourir sur la route augmente alors que la propension à "réchauffer" l'atmosphère diminue. » (Comby et Grossetête, 2012, p. 258). D'autre part, les individus n'ont pas tous la même capacité à intégrer la norme de prévoyance dans leur mode de vie. Alors que pour les groupes sociaux favorisés, la norme de prévoyance n'implique pas de changement notable en matière de pratiques, mais permet

⁵⁰ La norme de prévoyance se définit comme la prise en compte « des conséquences futures et collectives des actes présents et individuels » (Comby et Grossetête, 2012, p. 252).

d'afficher leur bonne conduite (achat de produits écologiques ou sécuritaires par exemple), cette norme n'a qu'une signification marginale dans les milieux populaires où les motivations économiques priment par rapport aux impératifs moraux. Pour autant, malgré un discours qui ne l'affiche pas, les motivations économiques peuvent contribuer plus efficacement que les impératifs moraux à la protection de la nature.

Certains vont jusqu'à affirmer que la pauvreté est moins dangereuse pour l'environnement que la richesse (Emelianoff, 2008 ; Guha et Martinez-Alier, 2000) ; ce que tend aussi à montrer, malgré les critiques qui lui sont faites, la notion d' « empreinte écologique »⁵¹ comme le rappelle F. Flipo (2009). Sans tomber dans les clichés naïfs du « bon sauvage », les pratiques traditionnelles, souvent maintenues par souci d'économie, peuvent s'avérer éco-compatibles (Abdmouleh, 2007). En outre, les théories de la justice environnementale⁵² ont dévoilé, contrairement à l'idée dominante, que les populations centrées sur la satisfaction de leurs besoins primaires, ne se désintéressent pas pour autant de leur environnement (Emelianoff, 2008 ; Kalaora et Vlassopoulos, 2013). Au contraire, ces populations développent une forme d'écologisation porteuse de changements (Guha et Martinez-Alier, 2000).

Ce détour par l'économie confirme les disparités multiples qu'accuse la relation à la nature. Dans notre recherche, celles-ci pourraient se manifester au travers de la « sensibilité écologique », des usages récréatifs de nature, du processus d'appropriation... Conscients de cet aspect, nous adoptons, malgré la montée des analyses individualisantes du rapport à la nature, les lunettes de la sociologie critique ou

⁵¹ Ce concept, mis au point dans les années 1980 par les chercheurs William Rees et Matthis Wackernagel et popularisé par le *WWF* (Fond mondial pour la nature), est un indicateur de pression exercée sur l'environnement. Il mesure la charge, c'est-à-dire « la surface terrestre et aquatique biologiquement productive nécessaire à la production des ressources consommées et à l'assimilation des déchets produits par cette population, indépendamment de la localisation de cette surface » (Veyret, 2007, p. 127), imposée à la nature par une société donnée. Il se mesure en hectares globaux (hag).

⁵² La notion de justice environnementale émergea à la fin de la décennie 1970 aux États-Unis pour identifier « un mouvement social luttant au niveau local pour la prise en compte des inégalités environnementales dans les décisions d'aménagement et notamment dans les choix d'implantation d'équipements polluants » (Charles et al., 2007, p. 3) et devint un courant de recherche en sciences sociales en particulier grâce aux travaux du sociologue R. Bullard reconnu comme le père fondateur. D.H. Getches et D.N. Pellow définissent la justice environnementale comme « les disparités dans les distributions des bénéfices et des désavantages des règles environnementales et des politiques de gestion des ressources naturelles ainsi que les injustices dans l'accès, et la participation, au processus de décision » (Getches et Pellow, 2002, p. 21 ; cité par Lapointe et Gagnon, 2009, p. 2).

« idéologique », selon la classification concernant la sociologie de l'environnement de Ph. Boudes (2008), dans le sens où notre enquête s'attache aussi à « déjouer les idéologies pour montrer au grand jour les phénomènes cachés » (Boudes, 2008, p. 255).

[I]l incombe au sociologue de mettre à jour les rapports et les ancrages qui structurent les usages sociaux de la nature, leurs enjeux et les conflits qui sous-tendent les mécanismes matériels et symboliques d'identification et d'appropriation [afin de dévoiler] l'impensé des rapports sociaux qui structurent la dynamique à laquelle [la nature] est soumise, pour reprendre les mots de L. Charles et B. Kalaora (2007, p. 121).

Ainsi F.H. Buttel (1986) alertait sur la globalisation des enjeux environnementaux comme instrument au service de la globalisation économique, entraînant l'accroissement des inégalités écologiques entre riches et pauvres. A. Agarwal et S. Narain (1991) conçoivent l'environnement comme une forme de néocolonialisme. H-P. Jeudy (2000) parle plus généralement d'une nouvelle forme de domination sociale. Plus concrètement, que ce soit au Touquet-Paris-Plage ou dans les calanques de Marseille, V. Deldrève (2011a, 2011b) expose les inégalités environnementales⁵³ à différents niveaux : de la participation aux politiques à l'accès aux espaces en tant que tels. Ces inégalités se font d'autant plus fortes et en même temps deviennent d'autant plus légitimes que la pression sur ces espaces s'accroît et que leur protection apparaît comme nécessaire. Le « bon usage » se révèle un facteur de ségrégation dans l'accès légitime à l'espace convoité. D. Lapointe (2011) observe des phénomènes similaires suite à la création de parcs nationaux au Québec et en Guadeloupe.

Si notre cadre théorique ne convoque pas directement les théories de la justice environnementale et des inégalités environnementales pour comprendre l'appropriation des enjeux environnementaux, celles-ci permettent de contextualiser notre problématique. En effet, notre analyse intègre ce rapport éminemment social à l'environnement qui marque, entre autres, les usages récréatifs dans les espaces de nature comme la relation aux enjeux environnementaux, objets de notre thèse. Ainsi, notre population d'étude, les usagers récréatifs d'espaces de nature, est une population

⁵³ « L'inégalité environnementale peut être définie comme une inégalité d'exposition aux nuisances et aux risques environnementaux, et une inégalité d'accès aux aménités et ressources environnementales. » (Emelianoff, 2008, p. 20).

spécifique aux critères sociodémographiques particuliers, car les usages retenus ont été ciblés, comme cela va être expliqué dans la section suivante.

III. UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE QUALITATIVE ET COMPARATIVE

Les théories sociologiques mobilisées, ainsi que les hypothèses et variables explicatives associées, invitent à développer une méthodologie à la fois qualitative et comparative. Au regard de notre objet et nos sites d'étude, nous proposons une comparaison mixte, c'est-à-dire orientée à la fois selon les cas et les variables (1). Afin d'assurer une certaine rigueur à cette démarche comparative, nous avons construit, au-delà de nombreuses divergences, une population cible : l'utilisateur habitué de l'estuaire (2). Puis l'enquête auprès de cette population et l'analyse des matériaux seront finalement relatés (3).

III-1. POUR UNE ANALYSE COMPARATIVE MIXTE

La comparaison « n'est pas une branche particulière de la sociologie ; c'est la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits » comme le précisait Émile Durkheim dans *Les règles de la méthode sociologique* (1967, p. 76). Des auteurs contemporains comme C. Vigour (2005), S. Paugam et C. Van de Velde (2010) conçoivent l'approche comparative comme une stratégie de recherche, un moyen de problématiser autrement un objet dans le but de généraliser les résultats : « En replaçant son objet de recherche dans une perspective plus longue ou en le confrontant à d'autres réalités géographiques et culturelles, le comparatiste étend son champ d'observation. » (Vigour, 2005, p. 17). Cet objectif est affiché également par M-B. Miles et A-M. Huberman, pour lesquels la comparaison confirme que « les événements et processus observés dans tel ou tel milieu bien exploré ne sont pas purement idiosyncratiques » (2003, p. 307).

La comparaison fait alors office de l'administration de la preuve et est aux sciences sociales, selon certains auteurs, ce que l'expérimentation serait aux sciences naturelles. Cette montée en généralité pourrait être le but ultime de la démarche comparative auxquels conduisent trois objectifs définis par C. Vigour (2005) : prendre de la distance en dépassant l'ethnocentrisme (logique épistémologique, condition du raisonnement comparatiste selon S. Paugam et C. Van de Velde, 2010) ; mieux connaître en faisant

jouer les variables descriptives (logique descriptive) ; et classer/ordonner les faits sociaux en créant éventuellement une typologie (logique explicative). Le tout en vue de mettre en évidence des régularités sociales et les expliquer afin de développer une théorie plus générale (logique théorique), éventuellement de niveau intermédiaire comme le proposait R. Merton (1957), qui est bien l'enjeu de la recherche en sciences sociales. M-B. Miles et A-M. Huberman en concluent que la comparaison constitue « la meilleure ressource pour faire progresser nos théories sur le fonctionnement du monde » (2003, p. 368).

Le recours à la comparaison pour une étude sociologique semble donc tout-à-fait légitime, pour ne pas dire nécessaire, encore faut-il pouvoir justifier des entités retenues. Pour cette recherche, nous proposons une comparaison franco-québécoise qui s'appuie sur plusieurs arguments. Cherchant à comprendre le rapport à la nature, nous voulions comparer deux régions différentes afin de tester nos hypothèses, mais tout de même comparables, car en multipliant les différences, nous multiplions les variables et affaiblissons notre explication tout en l'alourdissant d'une importante mise en contexte. Or, la France et le Québec jouissent d'une part, d'un territoire singulier et d'autre part, de relations politiques et culturelles particulières du fait de leur histoire différente, mais liée. Pourtant, si de nombreuses comparaisons existent entre pays européens ou avec les États-Unis d'Amérique sur le rapport à la nature, nous n'en n'avons pas trouvé qui portaient sur le Québec et la France, alors que bien des idées reçues circulent à ce sujet.

Aujourd'hui, la démarche comparative, dominée par le paradigme sociétal d'après S. Paugam et C. Van de Velde (2010), est souvent entendue comme une comparaison internationale, pour autant, « l'important est de retenir que comparer, c'est à la fois assimiler et différencier par rapport à un critère » selon G. Sartori (1994, p. 22 ; cité par Vigour, 2005, p. 7). Ainsi, la comparaison, comme l'exposent M-B. Miles et A-M. Huberman (2003), peut se réaliser selon deux principales modalités d'investigation : l'analyse orientée par les variables et l'analyse orientée par les cas (distinction idéal-typique également proposée par M. Dogan et D. Pélassy (1982) et C.C. Ragin (1987) repris par C. Vigour (2005)). Alors que la première repose sur un grand nombre de cas dont l'analyse se fonde sur les variables et leurs relations, la seconde qui part d'un petit

nombre de cas considère celui-ci ou le site dans son entité pleine et entière et n'envisage la comparaison que dans un deuxième temps.

Par rapport à notre terrain d'enquête, il apparaît clairement que le site renvoie aux territoires d'étude, la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent au Québec et la rive sud de l'estuaire de la Gironde en Aquitaine. C'est là que se joue notre hypothèse sur le poids des politiques environnementales dans l'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers des espaces naturels. En s'intéressant aux politiques de protection de la nature, notre démarche répond à l'analyse sociétale telle qu'elle a été développée dans les années 1980 par M. Maurice, F. Sellier et J-J. Silvestre dans leur recherche *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne* (1982). Leur postulat de départ sur la non-comparabilité, dans le sens de ce qui ne peut pas faire l'objet d'une comparaison, est particulièrement intéressant par rapport à notre confrontation de deux espaces naturels qui sont traversés par des enjeux environnementaux certes, mais différents et, qui plus est, ne sont pas soumis à la même réglementation. La non-comparabilité *a priori* « devient plutôt objet d'analyse : s'il y a non-comparabilité terme à terme, c'est parce que les différences repérées s'inscrivent dans un système d'interactions sociétales produisant ces différences comme autant d'aspects de sa spécificité » (Maurice, Sellier et Sylvestre, 1982, p. 185 ; cité par Vigour, 2005, p. 87). En considérant chaque site comme un tout, nous chercherons à articuler les niveaux macro de politiques de la nature et micro des usagers récréatifs.

Mais si, selon certains auteurs, l'analyse sociétale rejette à la fois les postulats de l'universalisme et du particularisme, nous préférons suivre la prudence de Ph. d'Iribarne (1989) qui proposait à l'équipe de M. Maurice d'intégrer la culture nationale : « la prise en compte de la dimension culturelle des modèles nationaux permet de mieux comprendre [...] les "structures", comme une "cristallisation organisationnelle" des "rapports sociaux" (p.243) » (Vigour, 2005, p. 88). Il s'agit dans notre recherche de considérer la dimension culturelle du rapport à la nature. Car les politiques de protection et les modalités de gestion tout comme les usages de la nature s'inscrivent dans un contexte culturel particulier.

Notre recherche menée au niveau local sur deux espaces naturels (Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent VS Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis) rattachés à des régions (Côte-Nord et Charlevoix au Québec VS Médoc en Aquitaine), permet de « resituer le ou les phénomènes dans leur environnement social plus global et de proposer une lecture d'ensemble d'une réalité sociale localisée » (Mendras et Oberti, 2000, p. 79). Le niveau d'analyse méso retenu ici, certes, limite la portée de notre comparaison en matière de généralisation pour proposer une visée de théorisation plus modeste, intermédiaire au sens de R. Merton (1957), mais en même temps cette comparaison contrôlée/limitée augmente la robustesse de nos résultats en les rendant plus fiables. L'analyse-même devient plus pertinente grâce au dévoilement de l'histoire de ces cas qui rend compte de la complexité sociale. Ainsi, selon C. Vigour (2005, p. 92) reprenant les propos de J. Bowen et R. Petersen (1999, p. 7-11) :

Les comparaisons contrôlées, régionales sont mieux acceptées en anthropologie que les universelles, parce qu'elles conservent un assez haut degré de spécificité contextuelle tout en allant au-delà des frontières de sociétés ou de cultures spécifiques. Leur objectif est de comprendre les processus par lesquels les formes culturelles sont apprises, transmises et transformées. L'intérêt des comparaisons à petite échelle réside dans le fait qu'en se focalisant sur les processus et les mécanismes dans une étude de cas détaillée, beaucoup de la complexité de la vie politique peut être abordée tout en maintenant une capacité à généraliser.

La mise en perspective de ces deux sites dans une comparaison à la fois inter-pays et intra-pays, définis comme cas exemplaires, permettra de *comprendre* « comment les processus [identifiés] sont modifiés par des variations spécifiques du contexte local » ; cela dans le but de « développer des descriptions plus fines et des explications plus puissantes » (Miles et Huberman, 2003, p. 308).

Selon C. Vigour (2005), reprenant les travaux de M. Dogan et D. Pélassy (1982), présenter deux cas permet de trouver un équilibre entre le général et le particulier, d'affiner la connaissance de certains processus et de mettre en évidence des spécificités et des originalités. Pour autant, elle souligne la difficulté d'arriver à distinguer ce qui est lié au phénomène précis étudié et ce qui est général *i.e.* qui dépasse les deux seuls cas étudiés. Faire jouer à un troisième cas le rôle de témoin permet de compenser cette situation. Pour autant, dans notre étude, pour des raisons de faisabilité au vu du temps

imparti, n'ont été retenus que deux sites géographiques⁵⁴. Néanmoins, notre analyse ne se limite pas à une comparaison binaire entre deux cas, elle est multivariée. En effet, l'usage récréatif en tant que tel (marche, kayak, voile, équitation) et les diverses modalités sous lesquelles il se pratique (hypothèse 2) offre aussi une entrée comparative pour comprendre le rapport à la nature de ces usagers tout comme leur « sensibilité écologique » (hypothèse 3). Notre analyse comparative est donc mixte au sens de M-B. Miles et A-M. Huberman (2003), c'est-à-dire orientée à la fois selon les cas et les variables. En outre, les variables sociologiques classiques sont des variables dont la portée explicative permet également une entrée comparative par groupes sociaux, étant donné notre sous-population qui atteint une centaine d'individus.

⁵⁴ D'autres études menées en même temps sur des questions proches mais sur des terrains différents permettront de mettre en perspective les résultats de cette analyse comparative afin de monter en généralité ; en particulier les travaux de Ludovic Ginelli (2015a) sur les loisirs de nature autour des calanques de Marseille et du bassin d'Arcachon (France) et ceux de Nathalie Lewis et Anne-Sophie Devanne (Lewis et Devanne, 2014) sur le rapport à l'environnement des Madelinots dans la perspective de création d'un parc marin aux îles de la Madeleine (Québec, Canada).

III-2. POUR UNE CONSTRUCTION DE LA POPULATION CIBLE

La population ciblée par notre étude est principalement celle des usagers récréatifs autour de l'estuaire. Nous parlons d'usages récréatifs en référence au droit d'usage de la nature⁵⁵. En effet, si ce droit remonte, en France, à l'Ancien Régime, en particulier pour le milieu forestier (prélèvement de bois de chauffage, cueillette de fruits sauvages, extraction de matériaux...), il semble de retour depuis quelques années avec la montée de la demande sociale de nature pour la pratique d'activités récréatives, telles que la marche, le pique-nique ou la cueillette...

Pour saisir cette population d'usagers récréatifs de nature, nous nous sommes rendus sur le terrain en nous demandant : « qui fréquentent les sites naturels et que font ces personnes dans ces espaces ? » - question aussi bien conceptuelle que méthodologique. Les usages récréatifs identifiés sont nombreux : de la chasse à la randonnée (pédestre, équestre, vététiste...) en passant par la cueillette (flore, coquillages...) et l'observation de la faune, de la pêche à la plongée et à la plaisance. Cette variété d'activités dévoile la définition de l'usage récréatif. En effet, la terminologie usage récréatif est préférée à celle de sports de nature ou de loisirs verts pourtant plus populaires. Si, juridiquement, les sports de nature se définissent effectivement par leur lieu de pratique « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux et non domaniaux » (art. L. 311-1). Une grande variété de pratiques comme de publics est reconnu « du promeneur débonnaire au compétiteur assidu », ce terme, comme celui de loisirs verts, alors qu'ils relèvent certes de l'usage récréatif, renvoie, dans le langage commun, à une réalité restreinte risquant de biaiser la compréhension du rapport à la nature. L'usage récréatif de nature couvre toutes les activités de nature, peu importe leur forme institutionnalisée ou non. Avec des loisirs qui tendent à s'organiser comme le travail, alors que les usagers récréatifs déclarent chercher à s'affranchir des temps sociaux, la pratique libre (en dehors des structures associatives ou commerciales, affranchie au moins pour partie de l'économie), parfois plutôt perçue comme de la

⁵⁵ Dans cette recherche, sont utilisés comme équivalents, dans le but de minimiser les répétitions, les termes d'usages récréatifs, activités récréatives et pratiques récréatives.

paresse que du loisir, comme flâner à la lisière de la forêt ou barboter dans la rivière, nous intéresse particulièrement à la manière de l'ethnologie de l'homme ordinaire telle que développée par C. Bromberger (1998).

Dans le cadre de cette recherche, l'usage récréatif se caractérise par les éléments suivants :

- en relation avec l'estuaire en tant que tel : « dans » (baignade, plongée), « sur » (voile, kayak), « au bord » (randonnées pédestre, équestre) de ce milieu aquatique ;
- permanence et régularité de l'activité en termes annuel ou saisonnier qui en font une pratique habituelle (exclusion des activités événementielles telles que cross et marathon de divers sports).

À partir de cette définition, les activités récréatives présentes sur les deux sites sont :

- autour de l'estuaire de la Gironde :
 - dans et sur l'eau : baignade, kayak⁵⁶, canoë⁵⁷, sports de glisse, voile, plaisance, jet ski, pêche ;
 - sur terre : marche, équitation, vélo, sports motorisés, observation (dont les visites naturalistes), cueillette, cabanage, chasse ;
- autour de l'estuaire du Saint-Laurent :
 - dans et sur l'eau : plongée, kayak, canot, voile, plaisance, jet ski, pêche ;
 - sur terre : marche, équitation, vélo, sports motorisés, observation (dont les sentiers-découvertes), cueillette, chasse.

⁵⁶ Embarcation inuite, littéralement « bateau du chasseur », inventée il y a plus 4 000 ans pour se déplacer dans les étendues glacées de l'Arctique. Faite de peaux de phoque tendues sur une légère carcasse de bois, c'est une embarcation légère et portative mue à la pagaie double.

⁵⁷ Canoë ou canot : embarcation amérindienne adaptée à leur mode de vie (transport, exploration, chasse, pêche...) puis adoptée à leur arrivée par les Européens comme moyen de transport pour le commerce et l'exploration ; il s'agit aussi d'une embarcation légère et portative à fond plat, mais mue à la pagaie simple. Il semblerait que le mot français *canoë* est venu par l'anglais *canoe* qui était une déformation de l'espagnol *canoa* lui-même tiré d'une langue caribéenne, l'arawak. Il est à noter cependant que *canoa* désignait plutôt des pirogues légères taillées dans le bois et n'avait pas de rapport direct avec le canoë tel que nous le connaissons aujourd'hui. Pour les Amérindiens, le mot moderne *canoë* n'avait pas de signification mais ils connaissaient le mot *canot* utilisé par les Français et utilisé de nos jours au Québec (source : Canoës, Amérindiens & Européens, Histoires Croisées - <http://www.indianrunner.fr/>, site consulté le 19.03.2013). Les Québécois utilisant « canot » et les Français « canoë » pour la même embarcation nous utiliserons indifféremment l'un ou l'autre de ces termes dans notre manuscrit.

Selon la typologie, de F. Ripoll et V. Veschambre (2005), combinant les critères d'exclusivité et d'autonomie, notre recherche concerne des usages autonomes et non exclusifs. « [C]'est ainsi que des lieux publics sont régulièrement utilisés par certains comme une ressource, malgré leur caractère public (commerce, jeux, loisirs) sans qu'ils se réservent cet usage en l'interdisant aux autres. » (Ripoll et Veschambre, 2005, p. 5).

Face à cette diversité d'usages et partant du principe que tous les usages ne peuvent pas être analysés dans toute leur complexité, des critères de catégorisation pertinents au regard de notre problématique ont été définis afin de réaliser des choix d'étude. Les critères de catégorisation retenus sont les suivants :

- 1) pratiques de loisirs libres ou au contraire encadrées/sportives ;
- 2) pratiques répandues ou non, accessibles ou qualifiées de réservées voire d'élitistes ;
- 3) pratiques communes aux divers sites ou pratiques emblématiques de chacun d'entre eux.

Les deux premiers critères ont été croisés pour classer les activités recensées et le troisième a été retenu comme critère de sélection des usages.

Nous avons obtenu le tableau « typologique » suivant :

Tableau 1 : Type d'activités récréatives présentes sur les deux sites d'études

<i>Manières de pratiquer</i>	Libres (solitaire, famille, amis)	Encadrées/sportives (club, centre, association)
Répandues, ou accessibles	Marche Observation (panneaux) Baignade Cueillette	Marche Observation (visite guidée) Pêche Chasse
Peu répandues, ou réservées	Équitation Vélo Kayak (location) Voile Sports de glisse Sports motorisés aquatiques et terrestres Plaisance	Équitation Vélo Kayak (guide) Voile Sports de glisse Sports motorisés aquatiques et terrestres Plongée Cabanage

Dans ce tableau, apparaît la majorité des activités identifiées sur terre comme en mer sur les deux sites retenus. Sont donc présentes aussi bien des activités de consommation « *consumptive activities* » (pêche et chasse) que des activités d'appréciation « *appreciative activities* » (marche, baignade...) selon la définition de R.E. Dunlap et R.B. Heffernan (1975).

Pour autant, comme précisé précédemment, nous ne pouvons embrasser les usages récréatifs de l'estuaire dans leur totalité. La réalité du terrain nous a alors aidés dans nos choix méthodologiques quant à l'entrée sur le terrain et la compréhension des matériaux. Si nous visons certains usages pour faciliter la prise de contact avec la population-cible et amorcer l'entretien avec l'enquête, mais aussi afin de poser un regard analytique cohérent sur ces pratiques, nous considérons toutefois l'usager dans sa globalité et prenons en considération l'ensemble des pratiques récréatives de nature dont il aura bien voulu nous témoigner lors des entretiens.

Face à une telle palette d'activités, un choix, certes, s'impose quant à celles à retenir ; nous avons commencé à procéder par élimination. Néanmoins, afin d'éviter toute posture partisane, nous ne voulons pas identifier l'impact de manière *a priori* comme critère de choix des usages, car les études d'impact restent limitées et sont source de controverses, voire tendent au conflit d'usages (Mounet, 2007a, 2007b). En effet, la caractérisation en tant que telle de l'impact environnemental des activités de nature pose en soi problème⁵⁸. Si certains sports de nature ont un impact mesurable par les infrastructures qu'ils nécessitent, l'impact de l'activité elle-même l'est difficilement en raison des nombreuses limites propres à la démarche⁵⁹. En outre, de manière

⁵⁸ Les problèmes sont : l'échelle de validité (scientifiquement localisée, mais à utilité élargie), l'absence d'univocité de la définition de l'état de référence, la mesure de la capacité de charge du site et la question de son changement acceptable (Stankey et al., 1985), et la question de la valeur scientifique ou réglementaire des entités écologiques (nature ordinaire VS emblématique/protégée) (Mougenot, 2002) et la disponibilité des données naturalistes (Balland et al., 2003).

⁵⁹ Les limites de la mesure de l'impact environnemental sont multiples : références à des stéréotypes de l'activité ; absence de prise en compte de la globalité et la systémicité du milieu ; absence d'analyse exhaustive de toutes les externalités négatives ; inexistance d'étude incluant les concepts écologiques de connectivité et fonctionnalité qui permettent la relativisation des impacts par rapport aux entités écologiques pertinentes ; production de résultats en deçà des besoins de connaissance d'où situation d'incertitude, source de controverses, amplifiée par « l'oubli » des réserves, de la part du gestionnaire, émises par « l'expert scientifique » ; montée en généralité abusive ; déconnexion entre préconisations et résultats obtenus... (Mounet, 2007a).

générale, la question de l'impact renvoie à celle de la normativité. Par leurs intérêts naturalistes ou les activités associatives auxquelles ils participent, les scientifiques choisissent de faire de certains enjeux environnementaux un « bien commun » (Claval, 2006 ; Theys, 2002). De plus, selon les gestionnaires, tous les usages sont désormais considérés comme susceptibles de générer des impacts sur la nature (Ginelli, Marquet et Deldrève, 2014).

Nous avons alors choisi d'écarter trois types d'usage récréatif : les activités de prélèvement⁶⁰ et les sports motorisés, ainsi que les pratiques estimées minoritaires. Ces loisirs peuvent être jugés minoritaires en matière de fréquentation tels que les sports de glisse ou la baignade ou pratiqués par une élite sportive en des lieux précis ou selon un calendrier très restreint, comme le surf du mascaret sur l'estuaire de la Gironde ou la plongée sous-marine dans l'estuaire du Saint-Laurent. En effet, il semble difficile de saisir le rapport au territoire et à la nature, d'usagers qui pratiquent de manière aussi épisodique ou localisée – ce qui renvoie d'ailleurs un aspect de la définition de l'usager habitué présentée ci-après.

Alors que ce sont des pratiques importantes, voire emblématiques, sur les sites, comme la chasse dans le Médoc, nous avons décidé de ne pas aborder les activités de prélèvement. De par leur rôle historique et leur relation complexe à l'environnement ainsi que leur poids politique, ces activités se distinguent grandement d'autres usages récréatifs de nature. En effet, d'usage premier de la nature (Aspe et Jacqué, 2012), mais aussi de premier usage décrié par les écologistes et donc source de conflits sur les zones à protéger, la chasse changerait de rôle ou au moins d'image ces dernières années.

Ainsi, les associations de chasse se mobilisent pour faire reconnaître la chasse comme un outil de gestion de la biodiversité, comme le montrent les projets Natura 2000 portés par la fédération de chasse. Ces usagers de nature se transforment au point de ne plus être uniquement des préleveurs ou prédateurs, mais aussi des régulateurs du gibier (Alphandéry et Fortier, 2001) ou des ré-empoissonneurs et contrôleurs de pollution pour les pêcheurs (Bouleau, 2009). Ils ont acquis à ce titre une représentation instituée dans

⁶⁰ Au qualificatif « de consommation » proposé par R.E. Dunlap et R.B. Heffernan (1975), nous préférons le terme « de prélèvement » qui, selon nous, dans une société de consommation, exprime plus adéquatement les actions propres à la chasse, la pêche ou la cueillette.

les comités de gestion de l'espace et ils participent financièrement à des politiques publiques dont ils bénéficient en retour. Sur les plans politique et institutionnel, les usages de prélèvement se révèlent donc très différents des usages récréatifs de nature. En outre, concernant l'usage en tant que tel, les activités de prélèvement recouvrent une grande diversité de pratiques : chasse à la tonne, pêche au carrelet, cueillette de coquillages... qui multiplieraient encore les facteurs de comparaison. En clair, notre étude s'intéresse donc aux pratiques de nature qualifiées de « douces » *i.e.* dont les usagers ont l'impression de ne pas laisser de traces grâce à l'absence de relation productive et nourricière.

La question de la trace amène le cas des sports motorisés. Nous n'avons, certes, pas retenu l'impact de l'usage récréatif, ce n'est donc pas par un *a priori* stigmatisant que nous évacuons les sports motorisés des usages étudiés, mais ces loisirs sont diversement pratiqués sur notre terrain. Ainsi, le motocross ne se pratique pas officiellement sur les sites retenus, mais dans des zones aménagées souvent privées. Très populaire au Québec, le quad – ou quatre-roues en québécois – et son homologue la motoneige « skidoo » sont effectivement pratiqués sur les terres aux alentours du parc marin ; ce qui n'est pas le cas sur la rive sud de l'estuaire de la Gironde. Quant à la motomarine « seadoo », elle est pratiquée sur les deux sites, mais de manière anecdotique par quelques propriétaires de machines qui se promènent sur les zones estuariennes autorisées ; en outre, dans le Médoc, des excursions sont proposées aux touristes. Pour autant, si nous n'avons pas retenu les sports motorisés comme clef d'entrée, il n'empêche que nous examinons les témoignages s'y rapportant de nos enquêtés dont nous considérons l'ensemble des usages récréatifs de nature.

Parmi ces activités d'appréciation autonomes sans être exclusives, certains usages récréatifs ont été retenus comme clefs d'entrée pour comprendre l'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers de l'estuaire. « Clefs d'entrée » signifie que nous avons cherché à rencontrer certains usagers en fonction de leur activité récréative, mais notre analyse se fonde sur leur discours pouvant aborder d'autres loisirs qu'ils les pratiquent ou non.

Nous nous intéresserons, ainsi, plus précisément à la marche et à l'équitation pour les activités terrestres et à la voile et au kayak pour les activités nautiques. Ces quatre usages sont présents sur nos deux terrains ; mais ne recouvrent pas les mêmes modalités de pratique quant à l'accessibilité tant externe (place sur l'estuaire, fréquentation...) qu'interne à la pratique (encadrement, entourage, rapport à la technique...).

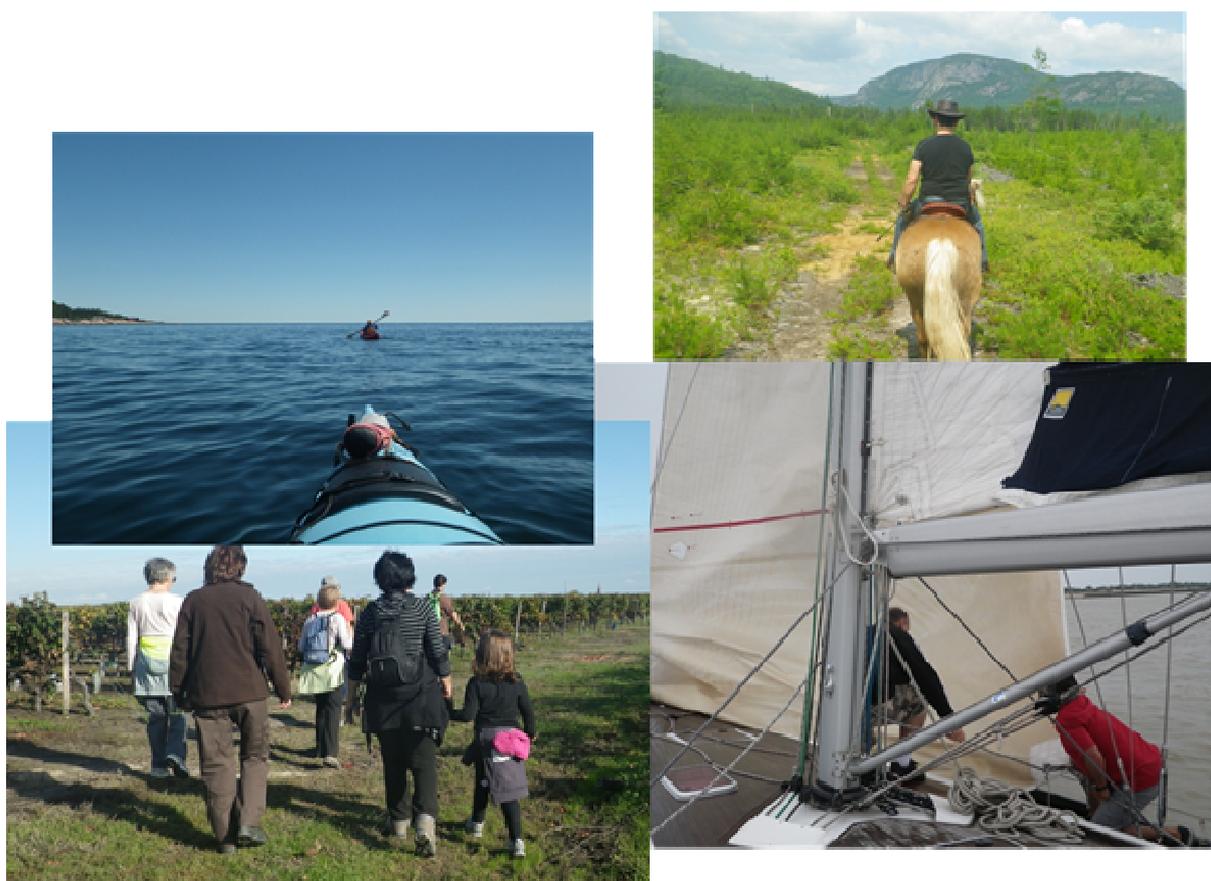


Figure 14 : Usagers récréatifs au cœur de la nature
Source : S-J. Krieger

Cette diversité de pratiques n'est pas à pointer comme une faiblesse de la comparaison mais, une de ses forces, car il n'importe pas de comparer des entités similaires (activités ou terrains) entre elles, mais bien de proposer une comparaison relationnelle sur plusieurs plans. Il s'agit donc de confronter à la fois deux cultures nationales au travers de deux territoires offrant une mise en protection différente, quatre activités récréatives engendrant une variété de pratiques, et des variables sociologiques... afin de comprendre le rapport à la nature de ces usagers dans un espace naturel.

En outre, nous souhaitons étudier l'importance de la structuration sociale des activités de nature. À ce titre, l'étude de la marche apparaît doublement pertinente : à la fois comme activité ordinaire, populaire et accessible, et couvrant une diversité de pratiques (marche sportive, en famille ; avec équipement tels que bâtons, raquettes en hiver, GPS ; agrémentée de cueillette et d'observation). La marche permet alors de saisir une large variété de pratiques sociales et d'appréhender une grande diversité de rapports à la nature. De plus, la marche, comme le constate G. Massena-Gourc, dans son étude sur les calanques de Marseille, tient « une place particulière et centrale [...], non seulement parce qu'elle rallie le plus d'adeptes, mais parce qu'elle apparaît comme la pratique de convergence, initiatique puis de passage entre des activités ou groupes de pratiquants différents » (Massena-Gourc, 1994, p. 295). Par rapport à cette perspective classique dans un objectif de comparaison, sont retenus des usages qualifiés d'élitistes, ou du moins, réservés tels que l'équitation, le kayak et la voile. Ces usages étendent la population d'étude en jouant avec les caractéristiques sociodémographiques. En même temps, les quatre usages retenus ne bénéficient pas de la même légitimité d'accès dans les espaces de nature.

Finalement, cette diversité d'usages récréatifs ouvre la palette des loisirs de nature offrant à voir le rôle de la technique dans le rapport à la nature et les diverses relations qui peuvent en découler, comme le montrent A. Niel et O. Sirost (2008), avec l'analyse de la course à pied, de la marche et de l'escalade. Ce rôle de la technique amène la question de la médiation dans ce corps à corps avec la nature qui peut, paradoxalement, être accru grâce à l'utilisation de divers matériels renforçant l'idée d'une fusion (Kalaora, 2001). La technique est alors vécue comme un prolongement du corps. Certains pratiquants cherchent à se rapprocher le plus possible de la nature : en

chevauchant un animal, en naviguant au ras de l'eau, en se mouvant à la force du vent... En même temps, à vouloir tant se rapprocher de la nature, on peut en venir à la perturber : gêne de la faune qui était jusque-là peu accessible, piétinement de la flore, intrusion dans des écosystèmes fragiles... D'ailleurs, malgré leur caractère originel réservé qui leur donne donc un intérêt en soi, ces loisirs tendraient à se développer et se démocratiser et c'est justement en cela qu'ils commencent à être remis en cause par certains écologistes (Mounet, 2007a) ; d'où les controverses au sujet de l'impact environnemental.

Cette définition de l'usage récréatif conduit à travailler sur les usagers « habitués », qu'ils soient résidents ou touristes. Cette qualification ne simplifie pas l'approche de la population, mais la rend plus pertinente. Si nous ne pouvons étudier les pratiques de l'ensemble des acteurs concernant toute la palette des usages comme le préconisent M. Gravari-Barbas et F. Ripoll (2011) pour saisir les processus appropriatifs face aux politiques de valorisation de l'espace, nous étudions l'appropriation par les « habitués » du site : les « voileux⁶¹ » qui naviguent sur la Gironde, les kayakistes qui glissent sur le Saint-Laurent, les cavaliers qui flânent dans le Médoc, les marcheurs qui arpentent les alentours du Saguenay... Peu importe leur lieu de résidence ou d'origine, proche de l'espace naturel ou plus éloigné (communes voisines, agglomération à proximité, région administrative...), il s'agit de rencontrer ceux qui connaissent le site par leurs activités. À partir de ce principe de départ, un usager habitué est un usager dont le rapport à l'estuaire se caractérise par sa continuité dans le temps (comme le résident qui est là de fait) ou par sa régularité (comme le résident secondaire, le citadin ou le touriste qui fréquente le site de manière régulière au cours de l'année pour, au moins, la pratique de ses loisirs). De ce fait, ont donc été ôtées les activités récréatives à vocation spécifiquement touristique, en particulier, les excursions en mer pour aller à la rencontre des baleines ou visiter les îles. De la même façon, le résident d'une

⁶¹ Un « voileux » est une personne qui pratique la navigation à la voile. Plaisancier, régatier ou même pêcheur, peu importe son occupation, son type d'embarcation (planche à voile, *optimist* ou catamaran par exemple) ou son lieu d'évolution, marin ou non, il se déplace à la voile donc à la force du vent. Et c'est justement ce qui le distingue de tous les autres navigateurs qui utilisent le moteur. Certes, ce terme relève du langage familier mais nos enquêtés se définissant ainsi nous respectons dans notre manuscrit cette appellation que nous mettons entre guillemets.

municipalité du parc marin qui ne fréquente jamais ses abords n'est pas non plus considéré.

III-3. À LA RENCONTRE DES ENQUÊTÉS : UNE DÉMARCHE QUALITATIVE

La diversité des variables explicatives convoquées pour saisir le rapport à la nature invite à recourir à une démarche de recherche qualitative. Dans une telle démarche, l'exigence n'est pas celle de la représentativité, mais de l'exemplarité du cas et de la diversification de l'échantillon (en ce qui a trait aux types d'usage, de genre, d'âge, de CSP, de lieu de résidence). Afin de répondre à cette condition, nous sommes directement allés prospecter sur les sites mêmes de l'étude : notre population cible se définissant avant tout par sa présence et son activité sur ces derniers.

Dans une démarche comparative, se pose la question par quel site commencer l'enquête de terrain. La littérature conseille à la fois un va-et-vient entre les cas et de commencer par un site étranger (Vigour, 2005), c'est la démarche que nous avons adoptée. En effet, un terrain à caractère exploratoire a été mené au Québec durant notre premier séjour de doctorat en cotutelle (septembre 2010 – mai 2011), afin de nous donner à voir la variété des espaces naturels, quels sites pourraient être retenus, quelles activités étudiées... C'est ainsi que notre attention a été particulièrement attirée par le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. Unique aire marine protégée du Québec, mondialement reconnue comme site d'observation des mammifères marins et, en particulier, du béluga, espèce emblématique, elle offre, malgré son objectif de conservation, une grande variété d'usages récréatifs nautiques et terrestres pratiqués aussi bien par des résidents que des Québécois ou des touristes canadiens et étrangers.

A notre retour en France, nous sommes également allés sur le terrain, mais l'exploration n'avait pas la même saveur : la délimitation du site était plus précise (l'estuaire de la Gironde est bien moins vaste que celui du Saint-Laurent) et nous connaissions le Médoc pour y avoir mené des enquêtes l'année précédente. Le terrain n'avait pas la même teneur non plus : en sillonnant la rive sud, nous nous sommes renseignés sur les statuts des espaces naturels et les usages récréatifs qui y sont pratiqués ; nous avons alors pris les premiers contacts. Avec cette première phase de terrain exploratoire sur les deux sites, nous avons pu réfléchir plus concrètement à la problématique de la thèse et donc à

la mise en œuvre du dispositif d'enquête. Comme la rive sud de l'estuaire de la Gironde avait été retenue comme le site français de cette étude cofinancée par la région Aquitaine et avec l'annonce du projet de parc marin sur cet estuaire, nous avons effectivement choisi de retenir le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent pour second site de cette analyse comparative.

En sillonnant ces territoires, nous avons admiré leurs paysages, rencontré leurs gens et découvert leurs enjeux... Nous avons recueilli toute sorte de documentation relative à ces espaces en matière d'activité et de réglementation. Nous avons aussi noué des premiers contacts avec des personnes ressources qui nous ont fourni informations, documentations et coordonnées d'individus comme de structures associatives ou commerciales dans le secteur des activités récréatives de nature. Ainsi, par la suite, Parcs Canada nous a offert l'accès à ses archives à leurs bureaux de Tadoussac : statistiques de fréquentation, caractérisation des activités, études d'impacts socio-économiques... De la même façon, la mission d'étude du Parc marin de la Gironde nous a donné plusieurs documents similaires. L'analyse de ces documents a permis de replacer dans leur contexte les résultats de nos enquêtes. Ainsi, les archives permettent notamment de reconstituer la manière dont les enjeux et politiques se sont construits sur les sites retenus et les statistiques donnent à voir l'ampleur de la fréquentation et des activités.

C'est lors de notre deuxième séjour au Québec (janvier – août 2012) que nous avons réalisé, durant l'été, l'enquête de terrain en tant que telle. À la suite de laquelle, nous avons fait le pendant français durant l'automne.

Notre démarche compréhensive repose sur deux outils : l'entretien semi-directif et l'observation. Grâce aux entretiens, il s'agit de comprendre l'univers signifiant de l'acteur, les « objets de pensée » qui font sens pour lui et qui animent sa réalité quotidienne. « L'homme ordinaire est porteur d'une culture inconnue [...] Si l'enquêteur n'en est pas persuadé, il ne pourra avoir l'attitude d'écoute et la volonté de recherche permettant de débusquer les catégories locales porteuses de savoir, source de l'élaboration théorique » (Kaufmann, 2006, p. 87). Nous commençons donc par prendre un certain recul vis-à-vis de nos questions de recherche pour comprendre les catégories

de pensée de l'acteur et ainsi replacer notre objet d'étude dans un univers particulier qui est celui de la personne interviewée. Ainsi, le guide d'entretien commence par une présentation classique de l'enquêté avec un intérêt particulier pour les raisons qui l'ont amené à vivre ici ou qui l'incitent à venir passer des vacances et nous enchaînons sur ses usages récréatifs : quels sont-ils ? Avec qui les pratiquent-ils ? Où ?... Presque naturellement viennent des questions sur les lieux de pratique puis sur le territoire : qu'aimez-vous y retrouver ? Est-ce la nature ?... L'entretien glisse alors sur les questions autour de la nature et de l'environnement telles que les réglementations sur les espaces naturels fréquentés et l'éventuelle interférence avec les usages récréatifs, mais aussi plus largement les préoccupations environnementales pour finalement aborder la thématique de l'engagement personnel en matière d'association, de gestes écocitoyens... (cf. en annexe le guide d'entretien). La structure du guide est cohérente, mais l'enquêteur laisse parler librement l'enquêté en ne faisant que suggérer les thèmes à aborder.

Concrètement, il s'agit de combiner diverses informations sur l'écologisation des enquêtés comme la connaissance des enjeux environnementaux, le rapport aux normes écologistes, l'engagement écocitoyen, les valeurs environnementales défendues, l'éthique environnementale sous-jacente, ou encore les représentations de la nature et les perceptions concernant leurs pratiques sur les sites (encadrées par des structures, autorisées ou non dans les espaces naturels, objet de tensions voire de conflits avec les gestionnaires ou les environnementalistes...). Compte tenu de la diversité d'acteurs, le guide d'entretien est réajusté en fonction du statut de l'enquêté (usager/gestionnaire) et des usages récréatifs. L'idéal est, en effet, de déclencher une dynamique de conversation plus riche que la simple réponse à ces questions, tout en restant dans le thème.

[D]ans cette capacité à parler si profond et si fort de soi, il y a un "bonheur d'expression" (Bourdieu, 1993, p. 915), un bonheur d'avoir à dire, de pouvoir dire, et de dire bien, qui pousse à dire toujours plus. Jusqu'à ce que l'enquêteur et la situation d'entretien parviennent à être oubliés malgré leur caractère peu ordinaire, effacés par l'envie de parler. (Kaufmann, 2006, p. 63)

L'enquêteur est donc dans une démarche d'empathie, à l'écoute de l'enquêté ; bien qu'il puisse en venir à aborder des éléments sensibles tels des interdits réglementaires par exemple.

Si la population cible de notre recherche est les usagers récréatifs, nous avons également rencontré des gestionnaires. Ces derniers sont de deux types : les gestionnaires des sites naturels et les gestionnaires des structures de loisirs. Alors que les seconds nous présentent l'offre de loisir et son public, les premiers nous exposent les enjeux environnementaux définis ou en cours d'élaboration et les normes qui en découlent. Tous deux discutent des effets sur les pratiques des usagers fréquentant ces sites ainsi que le respect des règles. L'ensemble des gestionnaires est également entendue, le cas échéant, sur leurs propres loisirs. Ces informations plus personnelles permettent de replacer le discours du gestionnaire au sein d'une attitude plus générale vis-à-vis de la nature afin de sortir d'un discours institutionnel dicté par la hiérarchie. En outre, à la marge de notre enquête, nous avons interviewé des représentants d'associations ou de regroupements qualifiés d'« environnementalistes » qui gravitent autour des espaces naturels étudiés. Ces entretiens avec les « représentants des intérêts de la nature » (Latour, 2004) qui participent à la gestion de ces espaces ou y mènent des actions de sensibilisation à l'environnement permettent de contextualiser la définition des enjeux environnementaux et offre une meilleure appréhension des usages récréatifs. Ces derniers ainsi que les gestionnaires de sites sont des « entrepreneurs de morale » au sens de H. Becker (1985). Alors que les environnementalistes sont des créateurs de normes (type 1) *i.e.* des individus qui entreprennent « une croisade pour la réforme des mœurs », les gestionnaires, même s'ils peuvent participer à la création des normes, sont plutôt ceux qui les font appliquer grâce à un pouvoir de police. Si nous n'étudions pas ici la création et l'application des normes, nous souhaitons tout de même rappeler le caractère normatif des enjeux environnementaux tels que définis par les écologues. L'adhésion des usagers récréatifs à ceux-ci n'est qu'une dimension de leur rapport à la nature, pouvant définir d'autres enjeux environnementaux, mais aussi développer des dimensions autres que naturaliste, *i.e.* esthétique ou ludique par exemple. En outre, l'analyse de la création normative telle qu'énoncée par H. Becker (1985) dévoile les rapports de pouvoir voire de domination entre les « entrepreneurs de

morale » et les autres. En plus du pouvoir, fruit de la légitimité issue de leur position morale, ces entrepreneurs sont souvent issus d'une classe dominante doublant ainsi leur domination. L'écologisation comme d'autres entreprises normatives doit être questionnée en matière de rapport de pouvoir. Ainsi, la légitimité de l'accès comme des usages dans les espaces de nature souvent justifiée par l'écologie scientifique, et le cas échéant, la philosophie des espaces protégés, est à interroger d'autant que certains loisirs sont décriés tant par les gestionnaires que certains usagers.

En ce qui concerne les aspects éthiques, la thématique de recherche ne porte pas sur des sujets très personnels, voire confidentiels, la méthodologie reste plutôt classique et la population-cible n'est pas stigmatisée ou vulnérable, donc nous répondons assez facilement à ces exigences. Nous sommes conscients qu'en tant que chercheurs sur le territoire canadien et français, nous sommes soumis à la législation en la matière de ces deux pays à laquelle notre recherche répond bien évidemment. Ainsi, les entretiens sont rendus anonymes par l'utilisation d'un code chiffre agrémenté de lettres : « Aq » pour les entretiens réalisés autour de l'estuaire de la Gironde en Aquitaine et « Qc » pour ceux menés autour de l'estuaire du Saint-Laurent au Québec. En outre, conformément au code éthique québécois, nous nous sommes engagés à conserver ces matériaux et à en limiter la diffusion à l'équipe de chercheurs qui a seule accès à ces données premières (cf. en annexe le Certificat éthique de recherche et formulaire de consentement présenté à la signature de tous les enquêtés au Québec et en France).

La seconde méthode est l'observation directe ; celle-ci « consiste en l'exercice d'une attention soutenue pour considérer un ensemble circonscrit de faits, d'objets, de pratiques dans l'intention d'en tirer des constats permettant de mieux les connaître » (Arborio et Fournier, 2005, p. 7). Les observations recouvrent dans ce travail deux types de matériaux : d'une part, les observations appelées « libres » réalisées grâce au terrain mené en immersion et d'autre part, les observations participantes durant lesquelles nous avons effectivement partagé l'activité récréative de certains enquêtés auprès desquels, nous avons au préalable mené des entretiens. En effet, à la fin de l'entretien, nous demandions à l'enquêté s'il accepterait d'être prochainement accompagné dans la pratique de l'activité dont il venait de parler pendant près de deux heures, afin de voir comment cela se passe concrètement. À la suite de l'observation, nous consignions cette

expérience sur la grille d'observation reprenant le déroulement de l'activité, le lieu, le rapport entre participants ou avec les autres usagers, les choses surprenantes... (cf. en annexe la grille d'observation).

Les observations libres, quant à elles, sont toutes ces choses que nous avons pu voir rien que par le fait d'être présents sur les sites de pratiques, voire de partager le quotidien de certains d'entre eux, en logeant dans un haras ou dans un hébergement communautaire par exemple. Les informations issues de ces observations libres, déjà plus dures à saisir, sont aussi plus difficiles à traiter. Pour autant, tout ce vécu du terrain en immersion nous a donné à voir d'une part, les activités récréatives telles qu'elles se pratiquent sur les divers sites et d'autre part, la vie au quotidien de certains de ces usagers avec qui nous avons eu des échanges d'autant plus engagés qu'ils étaient informels.

La démarche voulue la même sur les deux sites a, bien entendu, considéré les particularités locales afin d'assurer une certaine cohérence. Comme l'explique C. Vigour (2005), il est judicieux d'adopter les mêmes méthodes sur des terrains différents afin de pouvoir assurer la comparabilité mais il faut faire attention au risque de colonialisme de la recherche en posant une question qui est pertinente pour un cas et non pour l'autre et surtout accepter que l'accès à la source puisse être différent. Ainsi, dans notre étude, deux grandes différences sont à noter : l'une tient au statut des sites, parc marin établi sur le Saint-Laurent VS parc marin en projet sur la Gironde, et l'autre aux modalités de pratiques, *i.e.* encadrées ou non.

Au Québec, nous avons contacté les dirigeants et gestionnaires de Parcs Canada et Parcs Québec pour les informer de notre souhait de réaliser cette recherche sur des espaces dont ils ont la responsabilité. Démarche que nous n'avons pas eue à faire en Aquitaine étant donné que le site n'est que pour partie sous la responsabilité du Conservatoire du Littoral. Par contre, en Aquitaine, les usages récréatifs se pratiquent pour une part importante au sein de structures. Nous avons donc exposé notre recherche aux gestionnaires des structures afin de leur demander d'y collaborer par le biais d'entretiens semi-directifs et d'observations participantes à leurs activités. Ce qui n'a pas été le cas au Québec où la pratique des loisirs passe très peu, pour ne pas dire pas, par le regroupement associatif. À côté de ces deux entrées institutionnelles, nous nous

sommes aussi tournés d'une part, vers les mairies et offices de tourisme pour connaître les activités et saisir toute forme d'organisation de celles-ci et d'autre part, nous avons fréquenté les cafés, marinas, campings, *etc.* pour récupérer des contacts. Nous rentrions également de manière directe en contact avec des usagers présents sur les sites. Par « le bouche à oreilles » et grâce à « l'effet boule de neige », en diversifiant les réseaux de recrutement, nous avons ainsi rencontré une grande variété d'usagers afin de mener entretiens et observations.

Concrètement, pour la rive nord du Saint-Laurent comme pour la rive sud de la Gironde, une centaine de kilomètres de côte arpentée en trois principales étapes de plusieurs semaines chacune pour un total de presque six mois de terrain. Respectivement, Tadoussac, St Siméon et Les Bergeronnes pour le premier et Le Verdon-sur-Mer, Jau-Dignac-et-Loirac et Cantenac pour le second, permettant de saisir l'expérience différente de ces régions malgré leur point commun de communes estuariennes et surtout, encore une fois, de multiplier et diversifier les contacts d'usagers récréatifs au travers de divers réseaux. Donc des usagers récréatifs au profil varié : genre, catégorie d'âge et milieu social – en considérant la réalité locale et les particularités liées aux usages –, lieu de résidence et type de régularité, activité et type de pratique...

Au cours de l'année 2013, suite à ce terrain mené en immersion, nous avons réalisé une phase complémentaire afin de réaliser des observations que nous n'avions pas réussi à faire l'année précédente principalement à cause du temps aux deux sens du terme *i.e.* météorologique et calendaire, les deux venant parfois se combiner empêchant d'organiser une sortie. Ce retour sur le terrain a aussi permis d'éprouver nos résultats en constatant que nous observions les mêmes phénomènes un an après.

Au total, pour le Québec, cinquante entretiens⁶² ont été menés principalement avec des usagers récréatifs, mais aussi avec des membres d'encadrement, au sens large, de

⁶² Le terme « entretien » fait référence à la rencontre en tant que telle et non à l'individu rencontré. Il est à noter que certains entretiens ont été réalisés avec deux enquêtés face à l'enquêteur donc sur chacun des deux terrains, plus de cinquante personnes ont été interviewées. Si dans ces chiffres par souci de simplification, cette spécificité n'apparaît pas, étant donné que dans un entretien à plusieurs voix, les propos peuvent être semblables comme divergents, les propos cités au long de cette étude sont bien entendu rattachés à l'individu.

tels usages comme des directeurs de compagnie de kayak, des propriétaires de ranch/centre équestre, des gestionnaires de marina, des guides, *etc.*, eux-mêmes usagers, ainsi qu’avec des gestionnaires de sites naturels comme Parcs Canada et Parcs Québec-SEPAQ et des associations de protection et d’éducation à l’environnement qui œuvrent sur ces territoires comme le Groupe de recherche et d’éducation sur les mammifères marins (*GREMM*)⁶³.

En Aquitaine, quarante-quatre entretiens ont été réalisés auprès d’usagers qui pratiquent l’une ou l’autre des quatre activités retenues de manière encadrée ou de manière ordinaire ainsi que certains membres d’encadrement tels que les présidents de cercle nautique ou association de marche, les propriétaires de centre équestre... souvent également usagers. Mais aussi auprès des gestionnaires de site comme le Conservatoire du littoral et des associations de protection et d’éducation à l’environnement qui œuvrent sur ces territoires comme *Curuma-CPIE Médoc*⁶⁴ ou *Une pointe pour tous*⁶⁵.

Voici la répartition des entretiens selon le statut des enquêtés sur les deux sites d’études (cf. en annexe le tableau détaillé) :

Tableau 2 : Entretiens réalisés sur le terrain

<i>Population / terrain</i>	Aquitaine	Québec	Total
Usagers	31	33	64
Encadrants	11	10	21
Gestionnaires	2	7	9
Total	44	50	94

Côté observation, les matériaux, moins nombreux, restent très riches. Nous cumulons les observations menées grâce à l’enquête faite en immersion durant six mois sur le terrain et les observations participantes durant lesquelles nous avons pris part à l’activité de l’enquêté pour observer directement ses pratiques. Si les premières sont difficilement

⁶³ Ces matériaux sont complétés par l’étude sur le projet de création du parc marin des îles de la Madeleine (Lewis et Devanne, 2014).

⁶⁴ CPIE : Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement.

⁶⁵ Ces entretiens avec les gestionnaires ont été réalisés dans le cadre du projet ASUR.

dénombrables, nous avons fait seize observations participantes en Aquitaine et neuf au Québec⁶⁶.

« Le statut de l'interprétation est paradoxal. Elle est en effet fondée sur la subjectivité du chercheur. Or, c'est d'elle que dépend l'objectivation, la construction d'un objet sociologique révélant les limites de la connaissance spontanée » (Kaufmann, 2006, p. 92). L'objectif général de l'analyse de contenu d'entretiens est de saisir de quoi parlent les personnes, quel est leur univers de références et les rapports particuliers qu'ils entretiennent avec l'objet. Il est important de dissocier questions de recherches et catégories de pensée de l'acteur afin de saisir le discours de l'enquêté dans son intégralité et non par le biais de nos intérêts de recherche.

C'est pourquoi, enregistrés et retranscrits de manière intégrale, ces entretiens sont analysés en deux temps : analyse individuelle, puis transversale. L'analyse individuelle de contenu comprend deux aspects : d'une part, une analyse thématique pour cerner les « objets de pensée » de l'enquêté en réponse à notre questionnement afin de saisir le message qu'il a voulu nous faire passer et d'autre part, une analyse structurale pour retrouver la chaîne de signification d'un objet. Cette analyse individuelle de contenu permet de révéler les écarts entre les univers de pensée des enquêtés et nos questions de recherche. Ensuite l'analyse transversale consiste à reprendre les divers thèmes abordés dans tous les entretiens, en vue de cerner les oppositions et convergences de vue entre acteurs sur un même objet. Pour ce faire, à partir des analyses individuelles, nous fabriquons une grille d'analyse qui permet de croiser les différents points de vue sur un même objet en créant des catégories par exemple, l'impact des usages récréatifs de nature, la sensibilité à certains enjeux environnementaux ou encore le rapport à la réglementation des espaces de nature. Cette analyse est assistée du logiciel *N'VIVO*, reprenant la logique plus artisanale du « copier-coller », ce programme est un outil de tri et classement des données qualitatives pour une analyse qualitative. La grille d'analyse est présentée sous une forme d'arborescence « tree node » à partir des thèmes retenus

⁶⁶ Comme pour les entretiens, le terme « observation » recouvre l'activité en tant que telle. Pour autant, lors de l'observation, nous avons été en compagnie d'une ou plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de l'entretien. Inversement, lors d'observations différentes, nous avons pu revoir des mêmes personnes. Ces deux cas de figure se rencontrent surtout sur le terrain français où la pratique encadrée ou en groupe est plus répandue.

« nodes » dans lesquels sont classés « codés » les extraits d'entretien appelés « sources ». Ce programme ne remplace pas l'analyste, mais l'accompagne dans ce travail méticuleux, en allégeant les manipulations de données.

En outre, cette analyse comparative est réalisée selon les techniques développées pour l'analyse intersites par M-B. Miles et A-M. Huberman (2003), dont l'intérêt a été explicité précédemment. En effet, malgré des limites imputables à la multiplicité même des variables géographiques et sociales susceptibles d'influencer les résultats, l'approche comparative autorise la mise en œuvre des méthodes qualitatives sans céder à la tentation de la monographie et enrichit donc notre analyse dans le but d'approfondir la compréhension et l'explication. Au regard de notre questionnement central, elle autorise en outre la prise en compte de traditions nationales distinctes, d'enjeux environnementaux différents de par les caractéristiques naturelles des sites et la construction dont ils ont fait l'objet localement.

Cette analyse est renforcée par les matériaux issus des observations. En effet, les données issues des entretiens et des observations permettent, comme cela a été explicité antérieurement, de trianguler l'information et donc de renforcer la fiabilité de ces données. En outre, les observations participent à l'élaboration de la typologie des usagers en regardant quelles sont effectivement les différentes modalités de pratiques.

L'objectif de cette recherche est de comprendre le rapport à l'environnement des usagers récréatifs dans les espaces de nature. Les résultats peuvent nous amener à diverses analyses : typologique, en montrant qu'il y a des variables explicatives, ou processuel en insistant sur l'histoire, le contexte et les réseaux, voire à un mixte de ces deux approches.

SYNTHÈSE 1.

UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE QUI RÉACTUALISE SES CLASSIQUES

Sommet de la Terre et Grenelle de la Mer, Semaine du Développement durable et Année de la Biodiversité... nous assistons à une montée en puissance des préoccupations environnementales faisant de l'environnement le grand problème social du 21^e siècle (Lascombes, 1994). Face à la diffusion des valeurs écologiques voire écologistes (Sutton, 2004) dans tous les domaines de la vie sociale, certains auteurs parlent d'écologisation des sociétés contemporaines (Kalaora, 2001).

Entendue comme « les processus et procédures par lesquels la société prend en compte l'environnement dans sa dynamique de développement » (Mélard, 2008, p. 14), l'écologisation est difficile à saisir. Par contre, définie comme « une entreprise de recadrage cognitif et normatif visant à une inflexion environnementale plus ou moins forte des normes (légalles ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré » (Ginelli, 2015b, p. 109), l'écologisation peut être interrogée. Néanmoins au regard du rôle joué par l'excursionnisme, au cours des siècles passés, dans la conscientisation aux enjeux environnementaux, concrétisés par la mise en protection de certains territoires, nous remettons en question la pertinence de parler d'une écologisation des usages récréatifs. En effet, ne peut-on pas plutôt considérer que les usages récréatifs de nature sont une modalité de cette écologisation ? C'est pourquoi nous orientons plus précisément notre recherche sur l'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs.

Nous définissons alors l'appropriation des enjeux environnementaux à la fois comme une intériorisation des normes environnementales définies et légitimées par des « entrepreneurs de morale » qui ont construit et publicisé ces enjeux, mais aussi comme une affirmation d'une expérience individuelle concentrant une position sociale, des usages et des choix. Cette orientation invite, en outre, à souligner le caractère dynamique, voire volontaire, des individus dans l'avènement d'une culture environmentaliste. Dépassant la sensibilisation, la conscientisation amène à un changement de pratiques. Et c'est justement à cela que s'intéresse notre recherche : au-delà du discours avec ses « bonnes pensées » voire « bonnes intentions », que font

concrètement les usagers récréatifs dans les espaces de nature avec les enjeux, normes et règles définis par les gestionnaires, quand ils les connaissent ?

Partant de la définition de D. Trom, nous entendons les enjeux ou problèmes environnementaux comme « l'ensemble de problèmes touchant de près ou loin à ce qu'on appelle la nature et/ou impliquant une relation à un milieu » (Trom, 1999, p. 31). S'inspirant également de sa classification qui se fonde sur le territoire, nous distinguons, non pas deux (basée sur l'assise territoriale VS dépourvue de cette assise), mais trois types d'enjeux environnementaux : liés à la pratique, territorialisés et globalisés.

Notre terrain comprend deux sites d'étude : la frange de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent réglementée par le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent et la rive sud de l'estuaire de la Gironde qui allait accueillir le Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Sur ces territoires, au moment de notre enquête, les enjeux environnementaux définis par les écologues sont :

- la qualité de l'eau : eutrophisation et appauvrissement en oxygène, pollutions chimique dans le Saint-Laurent et polymétallique dans la Gironde, augmentation de la salinité et réchauffement également sur le second site ;
- la population et l'état de santé de la faune et de la flore, dont les espèces emblématiques que sont le béluga au Québec (pollution, braconnage, dérangement et collision) et l'esturgeon en Médoc (pollution, surpêche et obstacles physiques à la migration) ;
- les projets d'implantation de port méthanier au Verdon-sur-mer et à Cacouna et le développement du transport inhérent, ainsi que les prospections d'hydrocarbures dans le Saint-Laurent.

La problématique que nous avons alors retenue est la suivante : « En aval de la production des connaissances, des normes et des valeurs naturalistes qui président à l'identification des enjeux environnementaux, comment les usagers des espaces de nature s'approprient-ils, à travers leurs pratiques récréatives territorialisées, ce qui est considéré comme des enjeux environnementaux ? ».

Pour y répondre nous avons formulé trois hypothèses déclinées en sous-hypothèses, synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Système d'hypothèses

	<i>Hypothèses</i>	<i>Sous-hypothèses</i>
Appropriation des enjeux environnementaux différenciée selon	Site naturel	Caractéristiques « objectives » et représentations sociales associées
		Types d'enjeux et politiques de protection
		Proximité au milieu
	Usages récréatifs et culture associée	Pression sociale du collectif
		Techniques
		Légitimité d'accès
	Individus	Sensibilité écologique
		Engagement vert
		Interrelation entre les deux

Si notre recherche, de par ses objets mêmes, mobilise des apports de différentes disciplines et du champ du développement territorial, notre cadre théorique s'inscrit principalement en sociologie qui tend à reconnaître l'environnement comme une « nature socialement investie » (Picon, 2003). Au-delà de la sociologie de l'environnement, nous nous référons aux théories sociologiques classiques. Ainsi, les « bonnes raisons » de R. Boudon (2003) nous ont permis de conceptualiser l'idée de « sensibilité écologique ». Celle-ci se définit par trois dimensions que sont l'affect, la rationalité et les valeurs, opérationnalisées au travers de trois indicateurs que sont le champ lexical, la connaissance des enjeux environnementaux et les représentations de la nature. En outre, à la suite des travaux de J-H. Déchaux (2010) qui bonifie la théorie de l'action, en reconnaissant les effets de disposition et de cadrage, nous poussons le raisonnement pour renouer avec une sociologie plus critique. Les apports de cette

dernière font du loisir de nature un bien culturel déterminé, ou tout au moins encore influencé, par les variables socioéconomiques classiques (Kalaora, 1993 ; Massena-Gourc, 1994).

Eu égard à l'imbrication des propositions de notre système d'hypothèses, cette recherche s'appuie sur une démarche comparative. Orientée à la fois selon les cas (estuaires de la Gironde et du Saint-Laurent) et les variables (usages récréatifs et modalités de pratiques), renforcée par l'intégration des variables sociologiques classiques, notre comparaison est mixte au sens de M-B. Miles et A-M. Huberman (2003). Au-delà de l'usage récréatif (marche, kayak, voile et équitation) et du lieu de pratique (Saint-Laurent et Gironde), nous avons ciblé l'utilisateur habitué qui est un usager dont le rapport à l'estuaire se caractérise par sa continuité dans le temps ou par sa régularité. En outre, considérant la diversité des variables convoquées pour comprendre le rapport à la nature, nous avons opté pour la méthode qualitative. Au total, nous avons réalisé cinquante entretiens semi-directifs et neuf observations participantes au Québec et quarante-quatre entretiens et seize observations en Médoc. Le couplage de ces deux outils, en plus de la grande richesse des matériaux obtenus, permet de trianguler l'information. Nous articulons alors conduites-pratiques et discours-représentations-croyances pour rendre compte des relations homme-nature dans leur globalité, relatées dans les chapitres analytiques suivants.

PARTIE 2.

L'USAGER RÉCRÉATIF DE NATURE, OU COMMENT ANALYSER UN « CENTAURE » ?

Parce que l'être de l'homme est fait d'une étoffe si étrange qu'il est en partie apparenté à la nature et en partie non, à la fois naturel et hors de la nature, en quelque sorte centaure ontologique dont une moitié plonge dans la nature et l'autre moitié la transcende. (Ortega y Gasset, 1961 ; cité par Moscovici, 1968, p. 32)

L'usage récréatif de nature est, selon nous, une clef d'entrée des plus pertinentes pour comprendre le rapport à la nature de nos contemporains, objectif premier de notre thèse. Mais il se révèle l'être également pour dévoiler des rapports sociaux et leurs représentations, masqués en particulier par le « besoin de nature », *leitmotiv* repris par l'ensemble de nos enquêtés. Mais que se cache-t-il derrière ce besoin ?

Le premier chapitre expose les modalités du loisir de nature à l'origine de la construction d'une typologie des usagers. Il réinterroge ensuite le caractère culturel de ces loisirs. Le second chapitre dépeint les dimensions de ces activités. Il montre alors la relation particulière tissée avec la nature par les usagers récréatifs : un apprentissage naturaliste qui se fonde, entre autres, sur la recherche de l'esthétisme et de l'hédonisme.

CHAPITRE 3.

DU LOISIR DE NATURE À LA PRATIQUE CULTURELLE

Le loisir de nature analysé comme pratique culturelle est une grille de lecture qui date, en France, des années 1970-80. C'est dans un contexte de transformation de la campagne avec les mutations de l'agriculture et l'élévation d'une demande sociale de nature que les sociologues interrogent la relation à la nature des ruraux, des néoruraux et des citadins (Candau et Deldrève, 2015). Plus de trente ans après, dans un contexte de massification voire de démocratisation des loisirs dont ceux de nature (Mounet, 2007a), que peut-on retenir de ces recherches sur de telles pratiques ?

Pour répondre à cette question nous commençons, dans un premier temps, par un état des lieux de la diversité des modalités des usages récréatifs retenus sur notre terrain d'étude pour en proposer une typologie (I). Puis, dans un second temps, analysant effectivement ces pratiques au travers d'une grille de lecture culturelle (II), nous prenons alors toute la mesure de la pertinence actuelle de cette dernière.

I. DE PART ET D'AUTRE DE L'ATLANTIQUE, DES MODALITÉS DE PRATIQUE DIVERSIFIÉES

De part et d'autre de l'Atlantique, la pratique des usages récréatifs est diversifiée : diverse entre les sites d'étude et au sein même de ces sites. Après avoir présenté leurs modalités respectives (1 et 2), nous tentons une typologie des usagers récréatifs de nature (3) ; la construction de ces types idéaux permet de comprendre en partie le rapport à la nature des usagers récréatifs, en considérant certains critères que sont l'encadrement et l'engagement dans la pratique.

La charpente politico-administrative des zones retenues pour notre étude sur laquelle repose la création des parcs marins et leurs études préalables ou connexes empêche une comparaison statistique terme à terme entre nos deux sites. Néanmoins, l'objectif étant de mettre en perspective nos propres données, cette difficulté inhérente à la comparaison internationale apparaît secondaire. C'est alors par le croisement de

données chiffrées issues de plusieurs rapports aux statuts diversifiés⁶⁷ que nous esquissons le décor des usages récréatifs de nature tels qu'ils se pratiquent sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent et la rive sud de l'estuaire de la Gironde.

I-1. AUTOUR DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

« En Aquitaine, la Nature c'est le plus grand stade du monde ! »⁶⁸. En 2012, l'Aquitaine offre près de 2 800 espaces et sites de pratiques pour sports de nature – la France en compte plus de 75 000. Les fréquentent, entre autres, environ 2 500 licenciés de canoë-kayak⁶⁹, 37 300 d'équitation, 12 600 de randonnée pédestre et 13 000 de voile, adhérant en partie respectivement à 49, 518, 208 et 40 clubs (associations sportives), répartis sur le territoire. Depuis 2003, le sport associatif augmente globalement, ce qui est aussi le cas pour ces pratiques excepté la voile qui connaît une légère baisse : + 37 % de kayakistes, + 77 % de cavaliers, + 35 % de marcheurs et -2 % de plaisanciers. Au total, alors que la France rassemble près de 17 500 000 licenciés sportifs, soit 24 % des Français, l'Aquitaine en comptabilise plus de 827 000 (26 %) dont la moitié est en Gironde, Bordeaux oblige, avec environ 427 000 licences (Raynaud, 2013).

En vue de la création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, une enquête a été réalisée, sur ce territoire, par la mission d'étude du PNM auprès des structures nautiques – entendues « comme un organisme, une association, une entreprise, dont l'activité principale concerne un ou plusieurs sports nautiques encadrés » (Le Priol et Guyonnard, 2011, p. 4). Ainsi, 171 structures ont été dénombrées dont 59 % relèvent du statut associatif : pour le canoë-kayak, c'est plus de

⁶⁷ Quatre sources ont été convoquées pour exposer ces données, deux par terrain : pour le Médoc, le *Guide pratique du dirigeant sportif aquitain* (Raynaud, 2013) et la *Synthèse de l'enquête réalisée auprès des structures encadrées de sports et loisirs en mer* (Le Priol et Guyonnard, 2011) ; pour le Québec, *Inventaire et présentation des données québécoises et canadiennes en matière de plein air et de tourisme d'aventure* (Chaire de tourisme, 2002) et le *Plan de gestion du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (2011-2017)* (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2011).

⁶⁸ *Lexique des sports de nature*, juin 2012.

⁶⁹ Pratiques unifiées en France, dans les années 1930, au sein de la Fédération française de canoë-kayak, FFCK (Marsac, 2011).

60 % et, pour la voile légère⁷⁰, c'est plus de 70 %. En outre, environ 80 % des structures de voile légère et de canoë-kayak sont affiliées à leur fédération. Au sein de ces structures, c'est près de 67 900 pratiquants de voile légère, activité qui rassemble le plus de pratiquants, dont 19 300 licenciés et 22 000 de canoë-kayak dont 300 licenciés selon les estimations de la mission d'étude – pour un total de 155 000 pratiquants, dont 38 000 licenciés, de sports nautiques sur la zone du projet de PNM. Comme en Aquitaine, et même plus largement en France, l'association est donc au cœur de l'organisation de l'activité sportive et est même revendiquée comme telle : « un club, c'est bien plus que du sport » selon une des campagnes de promotion du sport associatif. Des données comparables sur les usages terrestres aux abords du parc marin n'existent malheureusement pas ; l'aire de protection étant marine, les études menées dans ce cadre s'y limitent.

Pour autant, si ces chiffres sont intéressants pour « planter notre décor », ils ne représentent que partiellement la réalité des activités sportives et plus encore des usages récréatifs de nature. Une part importante, mais difficilement quantifiable, de ces usagers pratiquent en dehors de toute structure – dont certains, particulièrement des marcheurs, ne considèrent pas leur usage comme un sport ni même un loisir mais faisant partie d'une routine quotidienne. Ainsi, en France, alors que 65 % de la population déclarent pratiquer un sport au moins une fois par semaine, à peine 11 % déclarent n'avoir aucune pratique sportive au cours de l'année (Raynaud, 2013). Ces chiffres donnent à voir l'importance de la pratique libre, confirmée lors d'un entretien, sans pour autant avoir de chiffres à l'appui, par les dires d'un responsable du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) d'Aquitaine.

C'est pourquoi notre étude, comme expliqué dans la partie méthodologie, porte à la fois sur les usages encadrés et les libres. Pour les usages encadrés, représentatifs d'une partie

⁷⁰ Dans notre enquête, comme nous l'avons précisé dans la partie méthodologique, nous considérons la pratique de la voile au sens large. Par contre, dans cette enquête, les chiffres font référence à la voile légère qui « concerne les embarcations non motorisées dont la propulsion est uniquement vélique et dont la partie de cockpit n'est pas couverte par un habitacle. Dépourvue d'un lest fixe et d'une taille généralement inférieure à 6 mètres, 'l'embarcation légère de plaisance' (terme juridiquement exact) peut supporter le plus souvent 3 personnes au maximum. Il s'agit donc des planches à voile, des catamarans et des dériveurs légers (Optimist, 420, 49er, etc.) » (Le Priol et Guyonnard, 2011, p. 4).

de notre terrain médocain⁷¹, pour chaque type d'usage nous avons rencontré plusieurs structures⁷² aux activités diversifiées et aux statuts variés. Ainsi, en matière de nautisme, nous avons rencontré trois associations de voile et une structure commerciale de location de kayak. Pour les activités terrestres, nous avons rencontré trois associations et un regroupement libre de marche et randonnée pédestre ainsi que trois centres équestres.

Structures pour la pratique des activités nautiques dont la voile et le kayak :

- Association affiliée à la Fédération française de voile (FFV), le *Cercle nautique du Verdon* (CNV) est une structure double, à la fois club et école⁷³. Si l'activité vise plutôt l'accès à la voile légère, l'école de voile, assurée par quatre moniteurs, propose des baptêmes et diverses formations pour « *faire découvrir et aimer la voile* » aux enfants, dès six ans, comme aux plus grands grâce à une multiplicité de supports *i.e.* dériveurs, dont les populaires *optimists*, catamarans, habitables... Ces bateaux mais également la planche à voile, le kayak et le *stand up paddle* sont proposés à la location. Nombre de touristes profitent de leurs vacances pour « *jouer avec le vent* », et des stages sont proposés dans le cadre scolaire ou durant les vacances pour « *les écoliers et jeunes du coin* » selon les dires des responsables. Le club de voile, quant à lui, offre à ses membres deux types d'activité : la régata et des sorties en voiliers habitables.
- *Croiseurs médocains*, association affiliée à l'Union nationale des associations de navigateurs de la Gironde (UNAN 33), est née de l'affirmation d'une vision différente de la voile par rapport à celle pratiquée au CNV d'après les propos d'un responsable. « *Partager le plaisir d'être en mer* » est le *leitmotiv* de cette

⁷¹ Ces structures, si elles n'englobent pas la totalité des usages récréatifs, donnent à voir des éléments de l'offre associative et commerciale sur la rive médocaine de l'estuaire de la Gironde montrant ainsi la diversité de celle-ci quant aux loisirs retenus.

⁷² Pour chacune d'entre elles un entretien a été réalisé avec un responsable tel un président d'association ou gérant d'entreprise afin de collecter des informations sur la structure en elle-même. C'est donc cette parole d'acteur, couplée aux informations données sur leur site ou page internet ainsi que dans divers types de documentation, qui permet de présenter ces structures afin d'esquisser une partie du cadre de la pratique des usagers récréatifs rencontrés.

⁷³ Au Verdon-sur-mer, il existe plusieurs structures associatives nautiques qui peuvent être classées en deux principales catégories : d'une part, les associations de plaisanciers ou clubs de voile rassemblant des « voileux » qui, propriétaires ou non de bateau, partagent la passion de la voile et d'autre part, les associations d'usagers du port réunissant des plaisanciers ou professionnels qui partagent des infrastructures. Étant donné notre objet d'étude, c'est évidemment la première catégorie d'association qui nous intéresse. C'est aussi une association de ce type que nous avons rencontrée à Pauillac.

association d'environ 70 plaisanciers (une trentaine de bateaux) ne pratiquant pas la régates et participant de manière totalement libre aux diverses activités suggérées. C'est une pratique qui se veut conviviale et solidaire, loin des lourdes structures des clubs de voile traditionnels.

- Ancienne société paullacaise du 19^e siècle, depuis affiliée à la FFV, *Voile et Cercle nautique de Pauillac (VCNP)* regroupe 75 membres (27 bateaux de propriétaire et deux de club) qui pratiquent la régates de voiliers habitables, activité première du club, mais également la plaisance. Une section dénommée « les turbulents du safran », animée par un officier retraité de la marine marchande, organise des « *sorties conviviales* » à la découverte des sites naturels et culturels qui bordent la Gironde d'une rive à l'autre.
- Ouverte pour l'été 2012, l'entreprise *Kayak et découvertes*, affiliée à la Fédération nationale des loueurs professionnels de canoës-kayaks (FNLPCCK), équipée de quatre bateaux doubles et deux simples, loue des kayaks depuis le Port de St-Vivien-de-Médoc pour découvrir, en naviguant dans les chenaux, la faune et la flore du marais. Associée à une ferme aquacole, une visite pour découvrir l'élevage est aussi proposée, agrémentée par une heure de navigation sur les bassins. Des touristes mais surtout des « *gens de la place avec enfants et petits-enfants* », selon les dires des responsables, viennent glisser au fil de l'eau - au cours de leur première saison, ce sont plus de 500 personnes qui sont venues. Si des sorties en voilier sont proposées sur l'estuaire depuis 2013, encadrées par le moniteur, il est également en projet d'y offrir des randonnées en kayak.

Structures pour la pratique de la marche et de la randonnée pédestre :

- Née en 2001, par l'attrait pour la marche de deux amies, *Safari Médoc* est la première association du Nord Médoc affiliée à la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP). Près d'une cinquantaine de marcheurs se retrouvent le lundi après-midi pour l'entraînement hebdomadaire ou le dimanche pour une randonnée dans la région prévue sur la journée. Des séjours, en France ou à l'étranger, sont également organisés autour de l'activité de randonnée. Les activités sont variées mais le créneau se revendique « assez sportif ».

- Aussi affiliée FFRP, *GR Lapointe*, née d'une scission avec *Safari Médoc*, semble viser un public moins aguerris d'après les propos des responsables et des membres. En effet, un certain nombre de marcheurs, appréciant tant les guides que l'ambiance et les activités des deux clubs, sont inscrits au sein des deux structures et font leur choix de sortie suivant leur disponibilité ou leur motivation. *GR Lapointe* propose à sa centaine d'adhérents quatre sorties locales par semaine ainsi que des randonnées à la journée ou sur plusieurs jours de voyage en France comme à l'étranger.
- L'association communale des *Merlots arsacais*, groupe d'une cinquantaine de personnes, dont une quinzaine de marcheurs réguliers, est née de la rencontre de deux anciens sportifs convertis à la marche. Afin de contenter divers publics, ils proposent deux voire trois marches par semaine, modulables selon le niveau et l'envie des marcheurs présents au rendez-vous. Les marches se déroulent majoritairement localement, mais des randonnées en vue de visiter un coin particulier peuvent être organisées.
- À Saint-Yzans-de-Médoc, se retrouvent le mercredi après-midi, « un groupe d'amis » qui marchent ensemble. Ce regroupement libre, pouvant aller jusqu'à une vingtaine de marcheurs, a vu le jour grâce à la coiffeuse du village qui, écoutant les escapades sportives d'une de ses clientes, a entraîné, animée par ses bonnes résolutions des 40 ans, amis et clients dans la pratique de la marche. C'était il y a plus de quinze ans et le groupe informel, attaché à sa liberté, n'a jamais voulu évoluer vers le statut associatif.

Structures pour la pratique de l'équitation et de la promenade équestre :

- Installé au bord de la Gironde, à Jau-Dignac-et-Loirac, le *Haras de la Mellerie* a pour activité première l'élevage équin. Comme d'autres exploitations agricoles mais doté de l'atout cheval, l'accueil à la ferme en gîte et chambre d'hôte est proposé mais aussi et surtout le tourisme équestre. Affilié à la Fédération française d'équitation (FFE), à la Fédération des randonneurs équestres de France (FREF), ainsi qu'au comité de tourisme équestre, le haras offre des promenades à cheval ou en attelage de quelques heures à plusieurs jours pour le bonheur des touristes, comme des habitants qui y ont pris leurs habitudes.

- La *Maison de Graves*, au Verdon-sur-mer, située entre l'océan et l'estuaire, est un relais pour les randonneurs et pèlerins arpentant la région qu'ils soient à pied, à vélo ou à cheval. Site du Conservatoire du Littoral, exploité par le centre équestre des *P'tits chevaux* de Soulac-sur-mer, il est particulièrement bien équipé pour accueillir les randonneurs équestres. D'ailleurs pour les cavaliers sans monture, des promenades peuvent être organisées sur réservation, assurées par la structure des *P'tits chevaux*. Cette dernière œuvre dans l'élevage équin, l'école d'équitation (enseignement) et l'équitation d'extérieur (promenades et randonnées) avec environ une centaine d'équidés adaptés à tout type de public.
- Aux portes de Bordeaux, à la croisée de Macau, Cantenac et Arzac, les *Ecuries d'Bégor*, sont ce qu'on appelle dans ce milieu « des écuries de propriétaires » *i.e.* une structure spécialisée dans la pension (gardiennage et soin) de chevaux appartenant à des cavaliers affranchis des centres équestres plus classiques, tout en ayant accès à divers types d'infrastructures pour travailler et prendre soin de leur monture. En outre, la gérante des *Ecuries d'Bégor* propose l'enseignement à ses cavaliers désireux de se perfectionner en vue, pour certains, de participer aux concours hippiques. Sur ce site, elle fait aussi de l'élevage équin et c'est en tout, 25 chevaux qui paissent sur ces 40 hectares de prairie.

C'est au sein de ces structures que nous avons rencontré les usagers récréatifs qui pratiquent leurs loisirs de manière encadrée. La diversité de l'offre associative et commerciale représente autant de modalités différentes de la pratique du loisir de nature entre les marches régulières, pensées comme des entraînements hebdomadaires, et les promenades équestres organisées à la demande des cavaliers, en passant par les sorties conviviales des plaisanciers.

I-2. AUTOUR DE L'ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT

Avec plus de 6 000 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre – dont une partie partagée avec vélos et chevaux - sur près de 500 sites et 38 kilomètres de voies canotables, la réputation du Québec en matière de loisirs de nature n'est plus à faire. On y dénombre quelques 2 000 licenciés de randonnée équestre, 5 000 de canoë-kayak, autant de voile, et 15 000 de randonnée pédestre. Parmi eux, certains adhèrent aux associations sportives ou organismes régionaux répartis sur le territoire : 45 structures

de randonnée équestre, 25 de canoë-kayak, 80 de voile et plus de 100 de randonnée pédestre (Chaire de tourisme, 2002). Le sport associatif augmente globalement au Québec aussi ; ainsi, les licenciés de canoë-kayak ont augmenté de 43 % et les randonneurs pédestres augmentent annuellement d'environ 8 à 10 %. Le Québec totalise plus de 237 000 membres d'associations ou de fédérations d'activités de plein air et de tourisme d'aventure (*ibid.*).

Au Québec, encore plus qu'en Aquitaine, la prise en compte de la pratique libre démultiplie le nombre de pratiquants. À la fin de la décennie 1990, environ 400 000 personnes ont pratiqué le canoë-kayak, près de 100 000 sont adeptes de la voile, presque 1 000 000 s'adonnent à la randonnée pédestre et 137 000 sont amateurs de la randonnée équestre, dont un tiers la pratique régulièrement. Au Canada, dans ces mêmes années, ce sont respectivement 2 300 000 personnes pour le canoë-kayak, 800 000 pour la voile, 3 700 000 pour la randonnée pédestre et 1 300 000 pour la randonnée équestre (*ibid.*).

La fréquentation totale du parc marin est estimée en 2009 à plus d'un million de visiteurs (1 097 932 soit une augmentation annuelle de 3 % depuis 2005) dont près de 600 000 sont des touristes. En ce qui concerne les usages récréatifs étudiés, les kayakistes sont estimés à presque 42 000 personnes, et les plaisanciers, dont 74 % sont des « voileux », à plus de 13 000 (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2011).

Comme cela a été précisé antérieurement, la pratique associative au Québec reste minoritaire. Sur notre terrain d'étude, nous avons rencontré quelques usagers licenciés, mais aucun ne pratiquent au sein de club⁷⁴. Par contre, certains d'entre eux pratiquent ou ont pratiqué au sein de structures commerciales⁷⁵ ; l'importance de ces dernières s'expliquant au moins en partie par le potentiel récréotouristique du PMSSL.

⁷⁴ Certains plaisanciers adhèrent au Yacht Club de Québec par la location d'un emplacement à la marina, mais cela ne fait pas de leur pratique de la voile un usage associatif.

⁷⁵ Comme pour le Médoc, cette présentation, aussi limitée soit-elle, offre un aperçu de l'activité récréative commerciale sur notre site d'étude québécois qui accueille une partie des usagers que nous avons rencontrés.

Structures pour la pratique du kayak :

Près d'une quinzaine d'entreprises de kayak fréquente le parc marin dont une dizaine le borde, nous en avons rencontré trois d'entre elles. Toutes membres d'Aventure Ecotourisme Québec⁷⁶, elles proposent une offre quelque peu diversifiée.

- *Azimut Aventures*, à Baie-Sainte-Catherine, s'est spécialisée, il y a plus de vingt ans, dans le kayak d'aventure. C'est par l'excursion en kayak, dont en particulier le kayak-camping permettant une immersion longue durée dans la nature, que les clients découvrent le fjord du Saguenay et son embouchure sur le Saint-Laurent.
- *Katabatik*, basée à Baie-Saint-Paul depuis 2000, opère dans le loisir de plein air essentiellement nautique dont le kayak est une des activités : location d'embarcation pour la descente de la rivière du Gouffre et excursion guidée en kayak de mer sur l'estuaire du Saint-Laurent de Cap à l'Aigle à Baie des Rochers, en passant par l'île aux Coudres. Environ 5 000 personnes par saison choisissent l'un ou l'autre de ces parcours pour découvrir la nature de Charlevoix.
- *Mer & Monde*, présente depuis une vingtaine d'années aux Bergeronnes, fait découvrir et aimer le milieu marin par la randonnée en kayak, grâce à une forte dimension interprétative. Avec plusieurs départs journaliers pour différents trajets à partir de Tadoussac ou Bergeronnes, il peut y passer plus d'une centaine de personnes par jour soit, entre 5 et 6 000 kayakistes par an du 20 mai au 10 octobre.

Au sein de ces structures commerciales, la clientèle locale se fait discrète, pratiquant plutôt en autonomie, excepté chez Azimut Aventures qui lui propose la location de kayak et où finissent par se tisser des liens comparables aux formules associatives en Gironde. Principalement originaires de Montréal et Québec, certains clients reviennent chaque année et même plusieurs fois dans la saison pour faire du

⁷⁶ Aventure Écotourisme Québec (AEQ) est une association touristique sectorielle à laquelle adhèrent des entreprises professionnelles en tourisme d'aventure et en écotourisme au Québec. Reconnue comme étant le réseau de ce domaine, elle contribue, depuis 25 ans, « à développer et à rehausser une offre touristique de qualité dans le secteur du tourisme d'aventure et de l'écotourisme ». Pour ce faire, les entreprises membres sont donc « accréditées selon les plus hauts standards de l'industrie en matière de qualité, de sécurité et d'encadrement de la clientèle » (cf. <http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca/>, site consulté le 15.08.2015).

kayak, comme certains Bordelais au Verdon-sur-Mer. Progressant dans leur pratique, certains d'entre eux, suivent des formations afin de naviguer en autonomie.

Structures pour la pratique de la voile :

Les écoles de voile sont bien moins nombreuses dans la région que les établissements de randonnées en kayak ; nous avons rencontré les deux entités établies sur la côte du fleuve Saint-Laurent du parc marin.

- Equipée de deux bateaux à la marina de Tadoussac, *Damacha Yachting* enseigne la navigation sur l'estuaire et le fjord depuis plus de trente-cinq ans.
- *RDV Charlevoix*, armée de trois bateaux basés au port de refuge de Cap à l'aigle, travaille depuis une dizaine d'années à démocratiser la voile par l'initiation et surtout l'enseignement de la navigation.

Face à la popularité de la pratique autonome de ces usages nautiques que sont la voile et le kayak, la Fédération québécoise de canot-kayak⁷⁷ (FQCK) a lancé, dans une perspective de développement écotouristique du Saint-Laurent, la création d'un sentier maritime pour démocratiser et sécuriser l'accès au fleuve. Il s'agit d'une voie navigable conçue pour les petites embarcations à faible tirant d'eau, principalement le kayak de mer, mais d'autres, dont les voiliers, peuvent l'emprunter. Cartographiées mais non balisées, les routes bleues du Québec sont « un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux », selon les informations du site internet officiel⁷⁸. Actuellement, selon la même source, huit routes bleues ont été inaugurées pour un sentier d'une longueur totale de presque 2 500 kilomètres, agrémenté de 700 sites d'arrêt autorisé.

Structures pour la pratique de l'équitation et de la promenade équestre :

- Affilié à la Fédération québécoise d'équitation (FQE), le *Ranch le soleil le vent* dispose d'une trentaine de chevaux pour assurer les cours d'équitation et la

⁷⁷ C'est en 1998, au Québec, que les diverses pratiques de kayak et canot (camping, canotage, eaux-vives, mer...) se fédèrent sous l'égide de la Fédération québécoise du canot et du kayak, FQCK, cf. <http://www.canot-kayak.qc.ca/>, site consulté le 19.03.2013).

⁷⁸ Cf. <http://www.sentiermaritime.ca/index.asp?id=533>, site consulté le 20.05.2015.

randonnée équestre dans la région de Sacré-Cœur. Alors que la clientèle de l'école d'équitation est plutôt locale, celle de la randonnée a une origine plus hétérogène : des résidents qui montent régulièrement à la belle saison, mais aussi des touristes souhaitant découvrir le paysage à dos de cheval.

- Le *Ranch du Fjord*, installé à Baie-Sainte-Catherine, offre la randonnée équestre à une clientèle majoritairement touristique qui peut, en outre, profiter du camping. Le propriétaire, amoureux de la promenade en calèche, invite campeurs et voisins à monter dans son véhicule pour un tour.

Si, sur nos deux sites d'étude, une large part de la population enquêtée s'affranchit de ce genre de structures pour s'adonner à ses loisirs, il importe tout de même d'en tenir compte dans notre recherche. D'une part, ce sont bien souvent les seuls interlocuteurs que trouvent les gestionnaires de nature lorsqu'émergent des projets de mise en protection : revers de la médaille de l'autonomie des usagers libres, personne n'est là pour les représenter. D'autre part, la pratique libre ou encadrée est une variable permettant de tester le poids de la socialisation et de la pression sociale exercée par le collectif (H-1.2) dans la relation à la nature entretenue par les usagers récréatifs. La pratique associative, très répandue en France mais peu au Québec, traduit une vision différente de la pratique du loisir mais aussi sûrement une relation différente à la nature. Cette variable est alors retenue comme critère dans la construction de notre typologie des usagers récréatifs dont nous exposons maintenant la construction.

I-3. VERS UNE PREMIÈRE TYPOLOGIE DES USAGERS RÉCRÉATIFS DE NATURE

Alors que certains constats forcent l'évidence, la typologie proposée tente de dépasser une vision culturaliste, opposant Québécois et Français, pour se fonder sur les manières de pratiquer l'usage récréatif.

Deux critères majeurs sont retenus, d'une part, l'encadrement de la pratique et, d'autre part, l'engagement dans la pratique, déclinés en cinq variables comme suit :

- l'encadrement de la pratique : adhésion à une fédération (oui/non), soumission à un cadre de pratique (indépendance/structure commerciale/association) ;

- l'engagement dans la pratique : fréquence de l'activité sur le site d'étude (une fois par an / plusieurs fois par an) ; cumul des activités (mono-usager/pluri-usager) ; niveau de pratique (débutant/moyen/confirmé).

Un certain nombre de constats relatifs à ces critères permettent de cerner quelles variables sont pertinentes pour la construction des types idéaux. D'abord, en matière d'encadrement de la pratique, tous les usagers récréatifs québécois et plus de la moitié des français que nous avons rencontrés déclarent pratiquer leur(s) loisir(s) de nature de manière « libre » c'est-à-dire qu'ils ne dépendent d'aucune structure pour aller arpenter la nature que ce soit à pied, à cheval ou en bateau. Alors que l'autonomie apparaît clairement comme la norme suivie par les usagers récréatifs, qu'en est-il de cette minorité qui opte pour un usage encadré ? Une distinction peut donc se faire à ce niveau entre pratiques autonomes et pratiques encadrées, qui fonde en partie une de nos hypothèses sur l'influence de l'usage récréatif au travers du rôle de pression sociale exercée par le collectif et des normes véhiculées (H-2.1). Pour autant, cette recherche de liberté n'est pas incompatible avec un besoin de sécurité qui est la raison la plus avancée pour l'adhésion à une fédération sportive (assurance) ; mais ce critère s'affiche marqué culturellement. Ainsi, les deux tiers des Médocains adhèrent à leur fédération hormis un kayakiste, trois cavaliers, trois « voileux » et trois marcheuses qui pratiquent d'ailleurs en autonomie ; l'adhésion à la fédération peut justement s'expliquer par l'adhésion à une association sportive. En miroir, la grande majorité des Québécois n'adhère pas à leur fédération, excepté trois cavaliers, dont deux font de la compétition, et trois « voileux » pratiquant la régate, dont l'un aux engagements multiples (enseignement, sécurité, mandats associatifs...). Le critère de l'adhésion à une fédération semble d'autant moins nécessaire à notre analyse que la raison majoritairement évoquée pour la souscription d'une licence est essentiellement utilitaire (assurance) ou annexe à la pratique associative.

En ce qui concerne l'engagement dans la pratique, quasiment tous les usagers récréatifs pratiquent leurs loisirs couramment sur le site, hormis trois kayakistes du PMSSL (dont un couple) qui pratiquent à plusieurs reprises durant leur séjour annuel puis aussi en d'autres lieux. La fréquence de l'usage sur le site n'est donc pas à retenir. Par contre, alors que la majorité des usagers pratique plusieurs activités, on peut distinguer ceux qui

ont un usage récréatif prédominant et ceux qui cumulent les activités. Ce critère est d'autant plus pertinent que l'usage récréatif, par la pratique en tant que telle, fonde une autre de nos hypothèses qui explique un rapport différencié à la nature selon les techniques mises en œuvre (H-2.2). Enfin, le niveau de pratique apparaît assez homogène entre moyen et confirmé : il n'y a qu'une seule débutante. Les confirmés sont majoritairement les responsables d'associations ou de structures commerciales. Donc d'autres variables que le niveau de pratique peuvent devenir explicatives, c'est pourquoi ce dernier critère n'est pas non plus retenu.

Suite à ces premiers résultats, nous avons construit la typologie suivante :

Tableau 4 : Typologie des usages récréatifs selon l'engagement et l'encadrement

		Engagement dans la pratique	
		Mono-usagers	Pluri-usagers
Encadrement de la pratique	Pratique autonome	« Passionnés »	« Éclectiques »
	Pratique encadrée	« Consciencieux »	« Organisés »

Or le rôle de la typologie est :

[La construction] des modèles idéaux, par développement unilatéral d'un ou de plusieurs traits pertinents. Une telle procédure n'explique jamais le pourquoi du phénomène ainsi dégagé. Elle se contente, et ce n'est pas peu, de présenter les objets à propos desquels on pourra ensuite s'interroger utilement (Baechler, 1970 ; cité par Vigour, 2005, p. 286).

Immobilisation de la réalité synthétisée, dépendance vis-à-vis des critères de classement, homogénéité questionnable des catégories, normativité... (Vigour, 2005), les limites de la typologie invite à l'utiliser comme un outil pour décrire le réel. Celle-ci est à considérer comme une première étape de description des modalités de pratique en vue de comprendre un rapport territorialisé à la nature des usagers récréatifs.

Dans notre recherche, effectivement, la majorité des usagers récréatifs rencontrés, à la grande exception des kayakistes québécois, réside relativement à proximité de leur lieu de pratique habituel ou, à la limite, y a résidé et y a un point de chute. Ainsi, tous les usagers de l'estuaire de la Gironde vivent dans le Médoc, excepté deux cavalières qui étudient et donc vivent à Bordeaux, la jeune marcheuse qui vient d'être recrutée dans l'Entre-deux-mers et deux « voileux » résidant dans la Communauté Urbaine de

Bordeaux dont un installé à l'entrée du Médoc, et un second qui a prévu de déménager prochainement dans le Médoc. Cet éloignement est d'autant plus relatif que trois jeunes femmes ont leurs parents qui résident dans le Médoc, la quatrième a sa famille qui y a une résidence secondaire. Côté québécois, c'est le même schéma. Tous les usagers de l'estuaire du Saint-Laurent vivent sur la Côte-Nord ou dans Charlevoix, excepté quatre kayakistes dont deux ont acquis une résidence secondaire à Port-au-Persil et les deux autres viennent camper aux Bergeronnes tous les ans, ainsi qu'un « voileux » de Québec qui convoie son bateau à Cap à l'aigle chaque été. Les plus éloignés géographiquement parlant sont donc ce plaisancier et ces campeurs habitués. D'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, la proximité géographique quant aux lieux de loisirs est donc grande.

Certes, comme expliqué dans la partie méthodologie, nous avons ciblé notre recherche sur les usagers habitués en définissant cette population comme les usagers dont le rapport à l'estuaire se caractérise par sa continuité dans le temps (comme le résident qui est là de fait) ou par sa régularité (comme le résident secondaire, le citadin ou le touriste qui fréquente le site de manière régulière au cours de l'année pour, au moins, la pratique de ses loisirs). Nous observons alors que la majorité de notre population d'étude relève de la première catégorie. Cette proximité permet alors aux usagers de pratiquer leurs loisirs presque comme bon leur semble, une fois libérés de leurs contraintes professionnelles ou familiales. Ainsi, un cavalier monte à cheval au moins une heure tous les jours en rentrant du travail et, ses jours de congés, il part avec une de ses montures pour trois ou quatre heures. Une marcheuse propose des randonnées nocturnes lorsqu'en mai son affaire reprend et qu'elle ne peut donc plus sortir en journée. Un « voileux » va ouvrir son bateau tous les jours afin d'avoir un contact même s'il ne peut aller naviguer. Cette fréquence de pratique jumelée avec la proximité géographique se traduit par une sorte de proximité affective des usagers récréatifs quant à leur territoire de pratique et plus généralement vis-à-vis de la nature.

En outre, la majorité des usagers médocains sont originaires du Médoc ou de Bordeaux et sa communauté urbaine, ce sont donc des « régionaux » dont les souvenirs d'enfance sont teintés de cette campagne. Une petite dizaine est originaire d'autres régions de France mais est venue s'installer dans la campagne médocaine pour un projet professionnel ou, au contraire, de retraite ; leur déménagement remontant de quelques

années à plusieurs dizaines. Au Québec, c'est la même chose, originaires d'autres régions québécoises, dont les grands centres tels que Québec ou Montréal et leurs environs, ou d'Europe, quelques-uns se sont installés le long du Saint-Laurent. Si ces néoruraux sont toujours des « *étranges* » - selon l'expression québécoise qui définit ces habitants plus ou moins anciennement installés mais non originaires – certains ont tout de même développé un sentiment d'appartenance, et la majorité s'est habituée au paysage et plus généralement aux aménités de leur environnement. Cette proximité au territoire se concrétise aussi au travers de la connaissance des enjeux de celui-ci. Des problèmes environnementaux concrets rencontrés par la pratique de l'usage récréatif qui peuvent participer à la prise de conscience d'enjeux environnementaux territorialisés.

Si la proximité au territoire et les modalités de la pratique de nature semblent pertinentes pour comprendre l'appropriation des enjeux environnementaux par notre population d'étude. Il s'avère à propos de rappeler la dimension culturelle de ces loisirs de nature afin d'interroger le rôle des socialisations primaire et secondaire jouant au cœur de ce processus d'appropriation.

II. LE RETOUR DU « MUSÉE VERT »

Avec un titre clin d'œil à l'ouvrage de B. Kalaora (1993) tiré de sa thèse, soutenue en 1978, sur la fréquentation de la forêt de Fontainebleau, nous nous situons dans la droite lignée de ses premiers travaux qui analysent les loisirs de nature comme une pratique culturelle. D'abord, en construisant les combinaisons des loisirs de nature (1) puis, en définissant les modes de vie des usagers récréatifs (2), nous montrerons en quoi, soutenus par l'analyse de variables sociologiques (3), ces loisirs relèvent encore aujourd'hui de la pratique culturelle.

II-1. DE LA CONSTRUCTION DES COMBINAISONS D'USAGES RÉCRÉATIFS DE NATURE

Aussi bien le long de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent que le long de la rive sud de l'estuaire de la Gironde, nous observons différents types d'activité, selon la classification de G. Massena-Gourc (1994) :

- simple moment de détente et premiers contacts touristiques tels que la promenade ou la baignade ;

- les activités centrées sur les repas pris en commun comme le traditionnel pique-nique mais aussi la vie au cabanon ou sur le bateau ;
- les activités sportives *i.e.* marche, équitation, kayak, voile pour citer celles que nous avons retenues ;
- et les activités d'accompagnement ou minoritaires comme la photographie, l'interprétation naturaliste ou la cueillette.

Ces types d'activités ne sont pas exclusifs les uns des autres. Au contraire, nombre d'usagers sportifs, cavaliers ou kayakistes, par exemple, se promènent à pied à Tadoussac sur le chemin de la Pointe de l'Islet, voire s'y installent quelque temps dans l'espoir d'apercevoir une baleine au loin. Autres exemples, une cavalière qui a pris l'habitude de monter à cheval avec son appareil photographique ou encore, une marcheuse qui ne sort jamais sans son livre interprétant la flore locale.

En outre, au-delà des activités dites d'accompagnement, les activités sportives, pour reprendre la terminologie de G. Massena-Gourc, entre elles ne sont pas exclusives. Ainsi, contrairement aux calanques de Marseille où dans les années 1990, plus de 70% des visiteurs sont des mono-usagers (Massena-Gourc, 1994), la majorité des usagers sur nos deux sites sont des multi-usagers, c'est-à-dire qu'ils pratiquent plusieurs activités de loisir dans la nature. Certains, certes, ont une activité prédominante voire qualifiée de passion, qui les définit d'ailleurs, comme la voile ou l'équitation à laquelle ils accordent la majorité de leur temps ou de leur finance. Mais elle ne leur empêche pas de pratiquer la nature autrement. Ainsi, une jeune cavalière québécoise passionnée, qui se consacre pleinement à l'équitation, arrive, même durant l'été où elle passe ses journées au centre équestre, à aller se promener, de temps à autre, le long du fleuve avec ses amis ; et l'hiver, accompagnée de sa famille, c'est en motoneige qu'elle arpente les environs. Plusieurs « voileux » de la Gironde, très investis dans leur loisir en tant que tel mais également portant des responsabilités associatives, pratiquent en outre, le canoë ou le kayak, le vélo-tout-terrain ou de route, la course à pied ou la marche, bref des activités sportives, mais aussi des activités de prélèvement comme la pêche et la cueillette de champignons par exemple. Néanmoins, un usage récréatif particulier les définit : ce sont des kayakistes, des « voileux » ou des cavaliers mais ouverts à divers loisirs.

D'autres usagers, par contre, partagent clairement leur temps entre plusieurs loisirs, ils se définissent d'ailleurs eux-mêmes par la pluri-activité, « touche-à-tout » comme se qualifient certains. Ainsi, un « voileux » de Tadoussac partage son été entre la voile et le vélo de route et consacre l'hiver à la pratique journalière de la raquette. Une kayakiste des Bergeronnes fait du kayak, certes, mais pratique aussi le vélo-tout-terrain et la marche rapide pour occuper ses journées de vacances estivales passées au camping. Certains, qui privilégient les activités nautiques, équipés de plusieurs types d'embarcations, choisissent entre le kayak et la voile selon la force du vent ou la présence d'un équipage. Ces différentes activités apportent à leurs pratiquants des bénéfices variés, ce que précise un Médocain, riverain de la Gironde :

Le surf c'est ce qui me vide le plus la tête je pense bien, pour vraiment décompressé mais physiquement c'est un peu dur, là, donc on fait rien d'autre, on arrête de penser à tout. Et la voile, ça me repose, c'est physique un peu aussi, ça dépend des jours mais la voile c'est plus reposant, plus décontractant. Le canoë [dans] les esteys, c'est à la limite du yoga ! (rires) C'est vraiment paisible, il n'y a pas un bruit (Aq-06).

Grâce à notre enquête qualitative, il est possible, en gardant à l'esprit que cela n'est pas statistiquement représentatif, de construire des combinaisons de pratiques, par la mise en relation de différentes activités des usagers, par couple ou triade liées et spécifiques, qui offriront éventuellement des pistes de compréhension de leur rapport à la nature.

Le premier constat est que la marche est l'activité qui « rallie le plus d'adeptes » pour reprendre les mots de G. Massena-Gourc (1994, p. 295) dont nous partageons l'analyse en termes de « pratique de convergence, initiatique puis de passage entre des activités ou groupes de pratiquants différents ». Car si la marche est l'affaire des marcheurs, elle est aussi celle des cavaliers, des kayakistes et des « voileux ». Par contre, les marcheurs, qui s'identifient d'abord comme tels, sont majoritairement des mono-usagers, comme le montre aussi G. Massena-Gourc (1994), contrairement à tous les autres usagers récréatifs. Pour autant, ces mono-usagers ont des activités d'accompagnement, telles que la contemplation esthétique, l'observation naturaliste ou encore la cueillette de champignons par exemple. La marche d'ailleurs peut revêtir différentes formes selon l'objectif de la sortie, ainsi que l'explique une jeune marcheuse originaire du Médoc :

Quand c'est en famille, en principe, c'est dans le coin, ce sont des sentiers pas identifiés : on va marcher, on s'arrête quelque part, on va faire courir les chiens dans la forêt ou quelque chose comme ça. Quand c'est avec des amis ou dans d'autres départements pour une balade bien identifiée, par exemple, à Vendays quand on fait le tour du marais c'est un but : on vient pour marcher et pour découvrir pas pour promener les chiens. L'idée en elle-même, c'est pas la même chose. Pour promener le chien, on n'a pas la carte avec nous, on n'a pas le guide de la flore avec nous. La démarche n'est pas la même en effet. (Aq-15)

Parmi les marcheurs, quelques-uns font du vélo et l'un d'eux pratique le ski en hiver ; en outre, un marcheur pratique aussi la pêche. Cette tendance au mono-usage des marcheurs pourrait s'expliquer, pour les retraités, par la dimension prophylactique accordée à celle-ci, donc en complément d'autres activités sportives comme la gymnastique ou l'aquagym et plus généralement participant à un équilibre de vie, comme l'apprentissage de la musique ou des arts plastiques. Par contre, pour les actifs, la marche s'avère être leur seul loisir ; peut-être parce qu'en plus de l'entraînement hebdomadaire pouvant atteindre quatre sorties par semaine pour certains, ils font de longues randonnées à divers endroits, demandant une certaine organisation logistique ainsi qu'un temps de déplacement.

Concernant les cavaliers, s'ils ne sont pas mono-usagers, l'équitation reste leur activité principale à laquelle ils annexent selon le temps et leur entourage, une ou deux autres activités. Le « trio gagnant » est la marche, le vélo et les sports motorisés. Le dernier peut surprendre par les images *a priori* opposées que véhiculent ces deux loisirs : le cheval incarnant « *le sport naturel par excellence* » contrairement au moteur souvent diabolisé. À ce sujet, il est important de noter que mis à part trois Français, tous les autres adeptes de moteur, parmi les personnes que nous avons rencontrées, sont des Québécois. Ski-doo, sea-doo ou quatre-roues sont des engins répandus, appréciés comme outil de travail, mais aussi comme véhicule de loisirs par les Québécois. Par contre, s'il y a une différence culturelle, elle semble s'expliquer, non par la nationalité, mais plutôt par l'origine résidentielle *i.e.* citadine VS rurale. En effet, cavaliers et cavalières québécois sont originaires de régions éloignées des grands centres, contrairement aux autres usagers récréatifs, originaires de ces grands centres, qui ne pratiquent pas les sports motorisés. Ce constat ne veut pas dire que les habitants de Montréal ou Québec ne pratiquent pas les sports motorisés – au contraire, un tourisme

d'hiver leur est dédié. Mais, parmi les usagers récréatifs rencontrés, pratiquant voile, kayak, équitation ou marche et originaires des grands centres, aucun ne dit apprécier le moteur. De la même façon, les quelques Français adeptes des sports motorisés sont également d'origine rurale. Ces constats amènent à considérer l'influence du lieu de résidence, mais plus encore de l'origine résidentielle, sur la pratique des loisirs de nature ; ce que corrobore la pratique passée ou présente du quatre-roues ou de la motoneige par certains kayakistes ou « voileux » québécois originaires de ces régions dites « éloignées ». Les représentations associées aux loisirs de nature pourraient s'expliquer par l'usage récréatif pratiqué et l'origine résidentielle, ces deux variables apparaissant fortement imbriquées. L'usage récréatif serait-il même une variable secondaire de l'origine résidentielle dans l'explication du rapport à la nature ? Nos hypothèses 1 et 2, fondées respectivement sur le poids du site naturel et de l'usage récréatif dans l'appropriation différenciée des enjeux environnementaux, s'en trouveraient reliées. En outre, l'origine résidentielle est une variable qui traduit la proximité passée à un lieu mais aussi la socialisation familiale, éléments qui jouent, effectivement, nous allons le voir, un rôle dans l'initiation aux loisirs de nature.

Enfin, un dernier constat englobe les deux usages nautiques, la voile et le kayak. En effet, ces usagers de l'eau se caractérisent nettement par leur pluri-activité. Déjà, souvent, ils pratiquent la voile et le canoë-kayak ou, pour les « voileux » de la Gironde, un autre sport de glisse comme le surf ou la planche à voile, plus adaptés semble-t-il au site. En outre, les usagers nautiques du Saint-Laurent ont quasiment tous essayé la plongée sous-marine ; certains la pratiquent régulièrement, d'autres ont arrêté principalement pour les contraintes logistiques ou sécuritaires inhérentes à ce sport ou des problèmes de santé. Mais, en plus de ces loisirs nautiques, ces usagers pratiquent aussi le vélo de route ou de montagne, la marche ou la course, la raquette ou le ski alpin ou de fond... sans parler des autres activités énumérées qu'ils aimeraient au moins tester, telles que les nouveaux sports de glisse. Certains usages récréatifs de nature tendent donc à être pratiqués de pair. Poussons alors ce raisonnement pour essayer de voir si les loisirs de nature ne s'associent pas aussi avec certains loisirs culturels et lesquels.

II-2. À LA DÉFINITION DE MODES DE VIE

Au-delà de ces associations d'usages récréatifs de nature, on peut se demander si ceux-ci ne s'inscrivent, plus généralement, dans ce qu'il est convenu d'appeler des modes de vie. Il apparaît alors opportun pour comprendre la pratique de ces usages et donc le rapport à la nature, selon une de nos hypothèses, de considérer plus globalement l'ensemble des loisirs de nos enquêtés.

En effet, aucun de nos interlocuteurs, même la plus passionnée des cavalières ou le plus enthousiasme des « voileux », ne consacre entièrement son temps libre qu'à son seul loisir. Il n'y a rien d'original à ce constat. Par contre, il est intéressant de voir quels sont les autres loisirs déclarés par ces usagers récréatifs au quotidien, mais également durant leurs congés le cas échéant. En effet, la période des vacances est l'occasion pour les usagers récréatifs de jouir de leurs loisirs favoris dont la pratique peut leur permettre de découvrir de nouveaux horizons. Ainsi, les « voileux » en profitent pour faire de longues croisières aux alentours avec leurs propres bateaux ou en convoiage, les Médocains se rendent principalement en Espagne ou en Bretagne, les Québécois en Gaspésie. Pour une majorité de plaisanciers, leurs vacances se limitent à ces voyages car la pratique de la voile engloutit leur budget loisirs et vacances. D'autres, plus aisés ou mieux organisés, s'offrent des séjours ensoleillés, en particulier aux Antilles, où ils louent des bateaux sur place pour faire des virées à la journée ou des excursions sur plusieurs jours. Certains cavaliers souhaiteraient vivre leur passion de la même façon, par exemple, deux de nos interlocuteurs ont un projet de voyage, l'un vers la Mongolie « *pays du cheval* », l'autre vers l'Alberta au Canada « *pays des cow-boys* ». Néanmoins, on comprend à leurs discours qu'ils n'ont actuellement pas les moyens logistiques ou financiers pour amener leur cheval, le cas échéant, ou louer une monture sur place et encore moins profiter d'un voyage organisé. Donc, pendant leurs congés, soit les cavaliers s'adonnent à leurs passions en restant dans leurs environs soit ils partent visiter en usant divers moyens de déplacement ; dans ce dernier cas, la promenade équestre devient un plaisir parmi d'autres.

En ce qui concerne les kayakistes, le contexte est un peu différent : la majorité des kayakistes québécois rencontrés sont justement sur leur lieu de vacances. Le Saint-

Laurent, réputé pour la pratique du kayak, attire campeurs réguliers et résidents secondaires qui partent ainsi à la rencontre des mammifères marins – mais qui pratiquent d'autres activités quand ils sont ailleurs, telles que la randonnée subaquatique ou la plongée sous-marine. Enfin, la marche a un statut particulier. Certes, les marcheurs, autonomes ou encadrés, marchent pendant leurs vacances et les associations organisent des séjours à travers la France et l'Europe où la randonnée permet de découvrir de nouvelles contrées ; mais les autres usagers marchent aussi pour visiter les régions où ils se rendent. La différence apparaît alors dans la place accordée à la marche : pour les marcheurs mono-usagers, la marche est plus qu'un moyen de déplacement, elle est un plaisir en soi et les séjours sont donc organisés autour de cette activité principale, pour laquelle la visite devient finalement presque un prétexte pour marcher.

La description des vacances permet donc de saisir le poids de la passion et du loisir. En outre, elle donne aussi à voir d'une part, le clivage entre ceux qui partent et ne partent pas et d'autre part, la diversité des modalités de vacances indiquant le niveau de vie de nos interlocuteurs. Ces informations invitent à confirmer notre analyse du loisir de nature en tant que pratique culturelle particulièrement déterminée par le capital économique.

Dans leur quotidien, hormis les sports de nature, tels que le vélo, le ski ou le surf, présentés précédemment au travers des combinaisons d'usages, certains de nos interlocuteurs pratiquent le tennis ou le roller parmi les jeunes, la gymnastique, l'aquagym ou la danse parmi les plus âgés souvent retraités. Le sport peut alors être considéré en complément de l'usage récréatif de nature dans une visée de diversification des efforts pour « être en bonne santé », comme certains nous l'ont confié, ou s'inscrire au même titre que l'usage de nature dans une panoplie d'activités physiques, source de plaisir pour l'enquêté.

L'usage récréatif peut aussi se combiner à des activités de prélèvement telles que la cueillette, la pêche et la chasse. Ainsi, la majorité de nos interlocuteurs qui marchent se livrent à la cueillette, en particulier de champignons, dont les fameux cèpes du Médoc, mais également quelques fruits ou herbes comme les bleuets et la camarine ou le thé du

labrador (ou Lédon du Groenland, de son nom latin : *Ledum groenlandicum*) sur la Côte-Nord⁷⁹. Alors que la pêche semble peu pratiquée dans le Saint-Laurent, certainement par rapport à la réglementation, elle est une activité répandue sur l'estuaire de la Gironde malgré la raréfaction de la ressource. Si, quand ils font des « ronds dans l'eau », les plaisanciers « trainent leurs lignes », les Médocains posent aussi des paniers et manient le fusil harpon pour se régaler de poisson. Enfin la chasse, malgré son statut d'usage traditionnel, est une activité pratiquée par une minorité, en déclin, de nos interlocuteurs. D'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, la chasse est un loisir des « gens de la place », en d'autres termes, des ruraux natifs ; « signe de la paysannité et de l'appartenance villageoise » (Chamboredon, 1980, p. 108). Pratique transmise majoritairement au sein de la famille (Ginelli, 2015a), elle n'est d'ailleurs pas pratiquée par les néoruraux que nous avons rencontrés. À l'image des sports motorisés, cela ne veut pas dire que les urbains ne pratiquent pas la chasse – au contraire, il existe aussi un tourisme dédié à cette population. Mais nos interlocuteurs citadins qui pratiquent les usages récréatifs ciblés dans cette recherche n'approuvent pas cette activité, même si certains lui reconnaissent une légitimité écologique. On retrouve, une fois encore, l'imbrication de l'origine résidentielle et du choix des usages à l'œuvre dans les représentations de ceux-ci.

Durant leur temps libre, nos interlocuteurs s'adonnent également à des loisirs qualifiés de culturels au sens courant de connaissance des œuvres de l'esprit (Etienne et al., 2000). Notons que notre guide d'entretien ne comportait pas spécifiquement de question relative à cette entrée, ce sont les enquêtés eux-mêmes qui abordent cette thématique en l'accompagnant parfois d'un « *mais cela ne vous intéresse pas* ». Au contraire ! Ces loisirs culturels donnent aussi à voir qui pratique les usages de nature. Au-delà du loisir culturel en tant que tel, grâce à la méthode de l'entretien qualitatif, qui laisse libre cours au discours de l'enquêté, nous pouvons voir qui en parle et comment. En effet, ne nous y méprenons pas : ces loisirs culturels sont abordés par ceux qui les pratiquent, certes, mais surtout par ceux qui savent en parler et stipulent, peut-être inconsciemment, que cela peut s'immiscer dans une recherche qui tente de saisir leur

⁷⁹ Quand nous parlons de Côte-Nord, et non de rive nord, c'est que nous nous référons, effectivement, à la région géographique ou administrative qui porte cette dénomination.

rapport à la nature. La lecture est ainsi un des loisirs les plus spontanément cités. Les spectacles, concerts, expositions offertes par la ville voisine permettent aussi de se divertir tout en se cultivant. En soi « *aller en ville* », pour les néoruraux, participe de ce divertissement ne profitant que de ses attraits : les musées, les théâtres, les cinémas voire les magasins. Cette citation, parmi d'autres, d'un néorural, installé dans le Médoc pour sa retraite, illustre ce propos :

En hiver, des fois, on fait notre petite cure de cinéma ou de spectacle et tout, là, on va passer 3-4 jours à Bordeaux. On prend l'hôtel à Bordeaux et puis on profite, enfin [ma conjointe] va voir les magasins, moi, je file à la librairie Mollat puis après je traîne dans les rues de Bordeaux, alors ça j'adore, j'adore marcher au hasard dans les rues de Bordeaux. (Aq-17)

À la campagne, ces néoruraux assistent aux fêtes de village, découvrent l'artisanat et visitent les lieux de production alimentaire tels que les élevages de brebis ou d'ânes. Certains ruraux, vivant sur les berges du Saint-Laurent, leur préfèrent, une fois durant l'été, une croisière aux baleines. Découvrir et se divertir durant leur temps libre semble être le *leitmotiv* de ces usagers récréatifs de nature. Certains enquêtés privilégient une démarche plus active et s'initient à la pratique du théâtre, de la musique, aussi bien jouer d'un instrument qu'intégrer une chorale, des arts plastiques ou encore de l'écriture.

La diversité des pratiques en matière de loisirs amène à considérer les thèses proposées sur l' « omnivorisme » et la « voracité » des pratiquants qui ont, entre autres, réactualisé les théories bourdieusiennes (Peterson et Kern, 1996 ; Sullivan et Katz-Gerro, 2007). C'est pourquoi, au-delà des modes de vie de nos enquêtés, il semble judicieux d'examiner à nouveau les variables sociodémographiques convoquées classiquement par la sociologie pour expliquer les faits sociaux, comme l'ont fait les sociologues de l'environnement dans les années 1980-90.

II-3. DES USAGES RÉCRÉATIFS À LA CROISÉE DES VARIABLES SOCIOLOGIQUES

Avec notre enquête qualitative, il n'est pas envisageable de bâtir des profils de pratiquants en y croisant les données sociodémographiques, contrairement à l'enquête quantitative⁸⁰ de G. Massena Gourc (1994). Pour autant, il nous semble tout de même pertinent de relever les variables sociodémographiques qui caractérisent nos usagers récréatifs de nature, afin de voir ce qu'il en est de la démocratisation de ces loisirs et surtout de resituer le rapport à la nature de nos enquêtés.

Comme la pratique des loisirs et sports ainsi que les départs en vacances, les usages récréatifs de nature sont marqués socialement. En France, en 2003, « les 15-24 ans sont les plus sportifs, mais indépendamment de l'âge, être diplômé, étudier ou travailler, avoir un niveau de vie élevé favorisent la pratique sportive » (Raynaud, 2013, p. 32). Si la pratique des activités sportives augmente avec le milieu social, un milieu favorisé permet la pratique d'activités diversifiées et l'intégration des clubs et du monde de la compétition. Ces constats amènent à appliquer la thèse sur l'omnivorisisme (Peterson et Kern, 1996) aux pratiques sportives. Ainsi, le ski, la voile et le tennis sont pratiqués par un public aisé alors que le vélo, la marche et la natation touchent un large public. De manière générale, les hommes sont plus sportifs (79%), mais la part des femmes (64%) augmente avec le milieu social selon les mêmes sources, comme l'illustrent les chiffres de la pratique licenciée en Aquitaine des usages ciblés dans cette étude :

Tableau 5 : Chiffres des licenciés des usages récréatifs retenus selon le genre et l'âge en Aquitaine

Ligues	Nombre de licences	Féminines			Masculins		
		- 18 ans	+ 18 ans	Total	- 18 ans	+ 18 ans	Total
Canoë-kayak	2 449	368	322	690	745	1 014	1 759
Equitation	37 270	23 208	7 994	31 202	3 136	2 932	6 068
Randonnée pédestre	12 577	150	7 890	8 040	162	4 375	4 537
Voile	13 025	3 786	1 035	4 821	4 891	3 313	8 204

Source : Raynaud, J. (2013) Guide pratique du dirigeant sportif aquitain, p. 39-40

⁸⁰ Selon l'auteur elle-même : « La base d'informations a été principalement constituée par une enquête par questionnaires (2300 questionnaires représentant 7750 personnes), complétée par des comptages systématiques et par diverses interviews. L'enquête s'est déroulée sur plus d'un an, de Mars 1990 à Juin 1991 couvrant ainsi les quatre saisons. Elle a concerné toutes les grandes portes d'entrée du massif des Calanques (11 points d'enquête), différents jours de la semaine et l'ensemble des créneaux horaires d'un nombre important de journées. Nous avons également réalisée une étude spécifique sur le seul équipement lourd d'hébergement du massif des Calanques : l'Auberge de Jeunesse de la Fontasse : une réserve culturelle, Juin 1992. » (Massena-Gourc, 1994, p. 289).

Ces chiffres sont ceux de la pratique sportive licenciée et non de l'usage récréatif qui, plus large, prend en compte la pratique libre. Malgré ce biais, ils montrent certains facteurs sociodémographiques influençant la pratique des usages ciblés dans notre étude. Ainsi, il apparaît clairement que le canoë-kayak est un sport masculin plutôt pour les adultes, qui représentent 41% des licenciés. Au contraire, l'équitation est pratiquée par les jeunes filles à 62%. La randonnée pédestre est une activité d'adultes, privilégiée par la gente féminine (63%) et la voile, une activité de jeunes, préférée des garçons (37%).

Sur notre terrain médocain, afin de saisir le rapport à la nature dans toute sa diversité, notre population enquêtée n'avait pas à être un échantillon représentatif de ces pratiquants aquitains, mais devait être la plus diversifiée possible. Il résulte de ce choix la répartition suivante de nos enquêtés selon leur usage récréatif :

Tableau 6 : Chiffres des usagers récréatifs retenus selon le genre et l'âge sur le terrain médocain

Usages	Nombre d'enquêtés	Féminines				Masculins			
		- 30 ans	30-59 ans	+ 60 ans	Total	- 30 ans	30-59 ans	+ 60 ans	Total
Canoë-kayak	5	0	0	0	0	1	4	0	5
Promenade équestre	13	3	3	1	7	0	5	1	6
Marche	14	2	5	4	11	0	1	2	3
Voile	18	0	1	1	2	1	8	7	16
Total	50	5	9	6	20	2	18	10	30

Les caractéristiques sociodémographiques de cette population⁸¹, choisie avec pour seul but de diversifier les profils d'enquêtés, respectent en grande partie les chiffres donnés pour la France et l'Aquitaine. Ainsi, nous avons rencontré plus d'hommes que de femmes. La voile et le kayak sont majoritairement pratiqués par des hommes alors que la marche l'est par les femmes – ce que nos observations, menées à l'échelle d'un site ou d'une structure, ont confirmé. Par contre, la promenade équestre est pratiquée à parité par les hommes et les femmes. Cette différence marquée pourrait s'expliquer, hormis le hasard des rencontres, par le loisir en tant que tel : bien peu de choses en

⁸¹ Comme nous l'avons expliqué précédemment, les enquêtés pratiquent souvent plusieurs loisirs. Lorsque l'enquêté a une activité principale à laquelle s'annexent des activités secondaires, nous le comptabilisons par ce premier usage récréatif. Par contre, lorsque l'enquêté déclare pratiquer deux de ces usages récréatifs ciblés, nous le comptabilisons pour ces deux activités. Nous avons 10 cas de ce type répartis ainsi : 4*(kayak et voile) ; 3*(équitation et voile) ; 2*(marche et voile) ; 1*(équitation et marche).

commun entre l'équitation pratiquée en club hippique qui rime avec leçons et bien souvent compétitions et la promenade équestre permettant de parcourir la nature environnante au rythme de sa monture. D'ailleurs, parmi ces usagers récréatifs rencontrés, seules quelques cavalières prennent des leçons ou pratiquent la compétition, les cavaliers préfèrent s'adonner à la promenade. En ce qui concerne l'âge, vu la population ramenée aux tranches d'âge, il n'y a pas de tendance qui se dégage vraiment d'autant que pour des raisons déontologiques, nous n'avons pas interrogé de jeunes de moins de 18 ans.

De l'autre côté de l'Atlantique, nous dressons le portrait des pratiquants grâce à *L'inventaire des activités de plein air et du tourisme d'aventure* (Chaire de tourisme, 2002). Il est tout d'abord à noter que, comme en France, les loisirs de nature les plus répandus sont la marche, la baignade et la randonnée à vélo. Ensuite, concernant les usages ciblés, environ 45 % des adeptes du canot au Canada sont âgés entre 25 et 44 ans et près de 55 % sont des hommes ; 41 % des Canadiens ayant pratiqué la voile au moins une fois pendant l'année 1998 étaient âgés entre 25 et 44 ans et 61,5 % des amateurs de voile étaient des hommes ; l'âge moyen des marcheurs est 35 ans et 61,4 % des marcheurs sont des hommes ; les adeptes de la randonnée équestre ont entre 40 et 49 ans et sont à près de 80 % des femmes. La pratique de ces usages récréatifs apparaît donc comme clairement masculine et plutôt jeune, hormis la randonnée équestre pratiquée par des femmes plus âgées pour une écrasante majorité.

Comme pour le Médoc, sur notre terrain du Saint-Laurent, notre population enquêtée se caractérise par la diversité des pratiquants. Il résulte de ce choix la répartition suivante de nos enquêtés selon leur usage récréatif :

Tableau 7 : Chiffres des usagers récréatifs retenus selon le genre et l'âge sur le terrain québécois

Usages	Nombre d'enquêtés	Féminines				Masculins			
		- 30 ans	30-59 ans	+ 60 ans	Total	- 30 ans	30-59 ans	+ 60 ans	Total
Canot-kayak	17	2	6	1	9	0	7	1	8
Promenade équestre	10	1	6	0	7	0	3	0	3
Marche	21	2	10	2	14	0	5	2	7
Voile	12	1	0	0	1	0	4	7	11
<i>Total</i>	<i>60</i>	<i>6</i>	<i>22</i>	<i>3</i>	<i>31</i>	<i>0</i>	<i>19</i>	<i>10</i>	<i>29</i>

Les caractéristiques sociodémographiques de cette population⁸², toujours choisie dans un but de diversification de celle-ci, correspondent pour partie seulement aux chiffres donnés pour le Canada. Hormis le hasard et des explications évidentes en termes statistiques (âge des données, population d'étude, critères sélectifs...), des pistes explicatives peuvent s'esquisser à partir de l'usage en tant que tel. Nous avons rencontré quasiment autant d'hommes que de femmes (première différence) ; cela est sans doute dû à la « surreprésentation » de la gente féminine dans le canot-kayak (deuxième différence) et la randonnée pédestre (troisième différence) que nos observations sur sites confirment. En effet, le kayak de mer apparaît comme une activité mixte ; cela s'explique peut-être par l'usage en tant que tel qui se distingue du canoë-kayak au sens large comprenant, entre autres, la descente de rivière, « fief de virilité » selon A. Marsac (2006). La marche s'affiche comme une pratique féminine ; là aussi, c'est l'usage retenu qui est sûrement en cause car est considérée la marche sous toute ses formes *i.e.* de la promenade de santé journalière, plus féminine selon nos observations, à la randonnée sportive de plusieurs jours. En ce qui concerne l'âge, malgré la majorité de la tranche 30-59 ans, nous préférons, comme pour les usagers médocains, redoubler de précautions quant à cette répartition.

Que ce soit, d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, les usages récréatifs de nature restent majoritairement masculins ; hormis l'équitation qui est un sport féminin. Cette domination masculine augmente avec l'officialisation de la pratique, c'est-à-dire l'adhésion à une fédération et la compétition sportive dont l'exemple flagrant est la pratique de la voile.

En ce qui concerne le milieu social, comme pour le genre et l'âge, nous ne pouvons, au regard de notre échantillon, tirer d'enseignements généraux sur les usagers récréatifs de nature. Néanmoins, eu égard au débat sur la démocratisation des sports de nature (Kalaora, 2001 ; Mounet, 2007a), il est justifié, dans un premier temps, d'exposer

⁸² Comme dans le Médoc, les enquêtés pratiquent souvent plusieurs loisirs, nous avons logiquement adopté la même comptabilisation. Pour rappel, lorsque l'enquêté a une activité principale à laquelle s'annexent des activités secondaires, nous le comptabilisons par ce premier usage récréatif ; mais lorsque l'enquêté déclare en pratiquer plusieurs, nous le comptabilisons pour toutes ces activités. Nous avons 15 cas de ce type répartis ainsi : 9*(kayak et marche) ; 2*(équitation et marche) ; 2*(kayak, marche et voile) ; 1*(kayak et voile) ; 1*(voile et marche).

quelques constats limités à notre population d'enquête afin de la définir, pour dans un second temps, les mettre en perspective grâce aux statistiques nationales qui nous permettront de discuter l'analyse en termes de pratique culturelle. Parmi nos enquêtés, les Québécois sont plus diplômés (bac + 5) et occupent plus de postes à responsabilités (professions libérales et cadres) que les Français. Une des explications – à la fois, un constat – est que ces diplômés ou professions supérieures pratiquent le kayak – ou plusieurs activités dont le kayak – ou sont résidents secondaires ou néoruraux. Dans notre recherche, le kayak apparaît alors côté québécois comme une pratique élitiste de citadins, ce qui ne semble pas être le cas côté français où la pratique, minoritaire, est le fait de résidents ou de multi-usagers. C'est l'inverse pour la promenade équestre : alors que le niveau général de diplôme est moins élevé, les cavaliers médocains sont plus diplômés que les cavaliers québécois ; l'équitation apparaît, toujours dans notre recherche, à la fois comme une activité élitiste avec quelques cavaliers issus de milieux favorisés (niveau de diplôme ou de PCS élevé) mais surtout, au contraire, empreinte de ruralité avec des cavaliers originaires de la campagne. La voile partage ces mêmes constats – d'ailleurs, dans le Médoc, des usagers pratiquent à la fois l'équitation et la voile – les « voileux » sont des gens instruits ou de la place. Quant à la marche, elle semble être une activité qui dépasse les frontières des catégories socioprofessionnelles, peut-être parce que déjà influencée par l'âge et le sexe.

Au Canada, les statistiques nationales (Chaire de tourisme, 2002) confirment certains de ces éléments. Ainsi, parmi les adeptes du canot-kayak, les deux tiers ont effectué des études collégiales ou universitaires et 84 % ont un revenu familial de plus de 60 000 \$; le kayak serait bien une activité élitiste. Le profil des amateurs de voile est effectivement plus hétéroclite : 46 % possèdent un diplôme d'études secondaires, 29 % détiennent un diplôme collégial et 27 % un diplôme universitaire ; la distribution par rapport aux revenus tournent autour de 20 % pour chaque catégorie hormis les 61 000-100 000 \$ qui représentent 32 % et les moins de 20 000, 9 %. Quant aux marcheurs, ils sont bien une catégorie hétérogène : ils ont un niveau scolaire réparti équitablement entre secondaire, collégial et universitaire et leur revenu moyen tourne autour de 50 000 \$. Les cavaliers, par contre, semblent plus diplômés : 65 % ont complété une

formation collégiale ou universitaire ; leur revenu familial est de 40 000 à 60 000 \$ annuellement.

Pour la France, nous n'avons pas trouvé de statistiques aussi précises quant au niveau de diplôme et de revenu des usagers récréatifs. Par contre, dans l'article « Un sport pour tous » (Mignon, 2002) issu d'une enquête mesurant la démocratisation des activités physiques et sportives, la voile et le canoë-kayak sont qualifiés de « sports de riches ». De la même façon, dans « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul » (Coulangeon et Lemel, 2009), les sports équestres sont classés dans la même catégorie que la voile et le golf. Sans la précision des chiffres, ces éléments indiquent que la voile, le kayak et la promenade équestre sont des activités élitistes, contrairement à la marche qui est un loisir populaire.

Ces chiffres nous autorisent à avancer, sous couvert du débat sur la démocratisation du sport et des loisirs de nature, que les usages récréatifs de nature restent, malgré la massification et l'individualisation, marqués socialement par les caractéristiques sociologiques classiques *i.e.* genre, âge, capital économique, capital culturel, lieu d'origine, lieu de résidence... Ainsi, le genre est discriminant par rapport au choix des loisirs mais surtout par rapport à l'engagement dans ceux-ci (adhésion à une fédération et compétition sportive), comme le confirment les statistiques nationales. Le niveau de scolarité, la catégorie socioprofessionnelle et le revenu, faisant se croiser et se combiner les types de capital économique et culturel, distinguent les usages populaires des usages élitistes. Néanmoins, ces variables semblent être atténuées par le lieu de résidence mais surtout d'origine des usagers récréatifs. Ainsi, la voile et l'équitation, loisirs bourgeois s'il en est, sont aussi pratiqués par des résidents au capital économique ou culturel éventuellement moindre mais ayant un accès privilégié à ces loisirs (riverain du littoral, propriétaire de cheval).

Pour autant, au-delà du choix des pratiques dont notre population d'étude témoigne, c'est le cumul de celles-ci qui est à relever. En effet, nous avons déjà indiqué que notre population d'étude est majoritairement composée de pluri-usagers de loisirs de nature ; même si ces pratiques de nature se font à différents degrés, cette diversité traduit l'ouverture, voire l'éclectisme, en la matière des usagers récréatifs de nature. Éclectisme

qui ne concerne que peu les marcheurs majoritairement mono-usagers. Cet éclectisme partagé par les « voileux » et les kayakistes, dans une moindre mesure par les cavaliers, mais non par les marcheurs, nous amène à rejoindre en partie les conclusions faites à propos de l'omnivorisme et de la voracité culturelle et sportive des classes dotées en capital économique ou culturel (Coulangeon et Lemel, 2009). En effet, plus on grimpe dans la hiérarchie sociale, plus la pratique des activités de loisirs se fait variée et intense, réactualisant ainsi l'analyse en termes de pratique culturelle proposée par B. Kalaora (1993 [1978]) à ses débuts.

B. Maresca (2004) introduit ses résultats d'enquête sur l'occupation du temps libre, menée au sein du Crédoc⁸³, avec la présentation d'une typologie des comportements en matière de loisirs de l'Observatoire du temps libre d'Ipsos⁸⁴ qu'il confirme. Cette typologie, croisant deux échelles, l'intensité des activités de loisirs et les positions sociales, distingue cinq familles de comportements : les « globe trotteurs », les « éclectiques », les « sélectifs », les « familiaux » et les « oisifs » (Maresca, 2004, p. 42). Les deux dernières catégories ayant peu de loisirs d'extérieur ne nous intéressent pas ici. Par contre, les trois premières sont à interroger au vu de notre propre typologie. Les « globe trotteurs » se distinguent des « éclectiques » principalement par l'activité voyage, mais ces deux familles pratiquent plusieurs activités culturelles et sportives comme les « éclectiques » et « organisés » issus de notre typologie – réalisée, rappelons-le, à partir de l'encadrement de la pratique et de l'engagement dans celle-ci. Les « sélectifs », quant à eux, « ont tendance à avoir des pratiques soutenues dans un type d'activité et à y investir leur temps et la part du budget qu'ils consacrent aux loisirs » (*ibid.*) à la manière de nos « passionnés » et « consciencieux ». Quant à la seconde dimension de la typologie d'Ipsos *i.e.* les positions sociales, nos résultats l'illustrent aussi mais en partie seulement. Ainsi, parmi nos usagers « éclectiques », il y a des étudiants (en particulier des cavalières), des cadres supérieurs (dont les kayakistes québécois) et des professions intermédiaires (comme certains « voileux » de la Gironde). Néanmoins, parmi les multi-usagers, il y a aussi, entre autres, un restaurateur médocain, un menuisier-ébéniste et un maçon québécois. Du côté des « passionnés » et

⁸³ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

⁸⁴ Institut de sondage français.

« consciencieux » qui pourraient correspondre aux « sélectifs », l'origine sociale est encore plus hétérogène et ne correspond pas uniquement aux catégories des professions intermédiaires et des employés. Cela s'explique sûrement car ces « sélectifs » en matière de loisirs de nature, à quelques exceptions près, pratiquent d'autres activités qu'elles soient sportives ou culturelles, gymnastique ou musique par exemple, comme nous l'avons vu précédemment.

Comme rappelé à plusieurs reprises, notre méthode qualitative ne nous autorise pas à une généralisation de nos résultats, par contre ceux-ci concordent avec des enquêtes quantitatives menées par Ipsos ou le Crédoc. Ces dernières nous permettent de contextualiser les usages récréatifs et d'en interroger à notre tour le caractère discriminant malgré les discours sur l'individuation du rapport à la nature.

Ce poids du social, en effet, est illustré par la découverte du loisir de nature qui rappelle l'importance de la socialisation primaire comme pour les activités culturelles en général. Ainsi, la quasi-totalité des cavaliers ont débuté l'équitation grâce à leur famille : paysanne, le cheval était un compagnon de travail ou, au contraire, bourgeoise, le cheval était un compagnon de loisir. Dans tous les cas, le cheval fut présent dès la plus tendre enfance de ces cavaliers qui ont été tôt initiés à l'équitation comme l'illustre l'histoire de cette cavalière québécoise, originaire des Bergeronnes, qui monte à cheval depuis 45 ans :

Mon grand-père me traînait sur son cheval de trait, il avait un cheval de labour qu'il prenait pour ses patates, il me promenait là-dessus. Mais mon premier cheval, je l'ai eu à 6 ans. C'était un poney, un gros poney, c'était mon premier cheval ça ! L'utilité première du cheval que j'ai eu à cet âge-là c'était pour aller chercher les vaches pour les traire parce qu'ils me trouvaient trop petite pour y aller à pied donc j'ai eu un poney. (Qc-15)

Cette citation, aussi bucolique puisse-t-elle paraître, n'en est point anecdotique comme le confirment les souvenirs confiés par les cavaliers français et québécois, âgés aujourd'hui d'une cinquantaine d'années, ayant grandi à la campagne. Si la découverte a pu se faire différemment dans un monde citadin, la famille y participe tout autant. Un cavalier, originaire de Paris, aujourd'hui exploitant agricole dans le Médoc, raconte sa découverte de l'équitation :

Même si j'étais citadin, j'avais une tante qui était cavalière, et qui a choisi d'emmener ses deux neveux monter à cheval, mon frère aîné et puis moi-même. [...] Moi ça m'a tout de suite branché l'équitation, le contact du cheval, ces gros animaux-là. J'ai commencé je devais avoir 8 ans. (Aq-03)

La famille est également très importante dans la découverte de la voile même si la pratique est aussi conditionnée par la proximité de l'eau, ainsi que le témoignent ces propos d'usagers de différentes générations, rencontrés dans le Médoc :

- *Moi, c'est mes parents qui m'ont initié à la voile sur planche à voile, dériveur, planche à voile au départ. C'est le tout début de la planche à voile ! On ne dirait pas, mais il y a quelques années, il y a 35 ans quoi ! Les tous premiers en Vendée à faire de la planche à voile, moi et mon frère ! (Aq-08)*

- *Quand j'étais petite, je faisais beaucoup de voile justement au niveau de l'estuaire. Il y avait un club de voile et pendant les vacances d'été, j'y étais inscrite et j'allais tous les jours faire de la voile. (Aq-05)*

Le kayak et la marche, activités commencées sur le tard semblent, par contre, moins influencées par la famille, du moins par les parents, les amis jouent un rôle plus important. Ainsi, la majorité des kayakistes racontent avoir découvert la pratique, à l'âge adulte, attirés par l'eau, suite à une discussion voire un essai avec un frère ou un ami : « *Cet ami-là [...] je le connaissais parce que l'on a travaillé ensemble déjà [...] quand il s'est acheté un kayak, c'est lui qui m'a initié. [Puis, vendant son kayak, on lui a racheté] et il nous a initié au kayak, il nous a montré les places où aller et tout. » (Qc-03)*, relate cette kayakiste québécoise, d'une soixantaine d'année, initiée au kayak il y a environ dix ans. Ces résultats coïncident d'ailleurs avec ceux de L. Ginelli (2015a) dans sa recherche menée sur les kayakistes du bassin d'Arcachon, lesquels ont débuté leur pratique à la faveur d'un réseau amical ou par le biais d'une structure associative ou commerciale. Quant aux marcheurs, le lien avec la famille ou le groupe de pairs semble d'autant plus distendu que c'est une activité débutée vraiment tardivement, à la retraite, et souvent en remplacement d'une autre activité qui était plus sportive. Même si les quelques jeunes marcheurs se sont mis à marcher avec leurs parents, pour les plus anciens, c'est plutôt la volonté de pratiquer la marche qui amène les marcheurs à se regrouper, dont le cas typique est les clubs de marche français.

Le loisir de nature peut être pratiqué de manière soit autonome, en solitaire ou accompagné, soit encadrée, par une association ou une structure commerciale. Nous avons dit avoir constaté majoritairement une pratique autonome rassemblant quelques

usagers. Mais que ce soit une pratique autonome entre plusieurs usagers ou une pratique encadrée, celle-ci se déroule avec l'autre, compère ou guide, amenant donc à s'interroger sur le poids de la pression sociale dans le rapport à la nature (H-2.1). Le rôle de la famille et, à la marge, des amis dans la découverte et la pratique des loisirs de nature tend à confirmer notre analyse de l'usage récréatif de nature en termes culturels. Intéressons-nous dès lors aux dimensions de ces loisirs de nature afin de comprendre le rapport aux espaces naturels que peuvent tisser les usagers récréatifs de nature.

CHAPITRE 4.

DU BESOIN DE NATURE À L'APPRENTISSAGE DE SON ENVIRONNEMENT

Les loisirs de nature répondent donc toujours des diverses variables sociologiques classiques, comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent. Ce poids du social rappelé, il importe de s'interroger maintenant sur ce qui motive les usagers récréatifs de nature. Les enquêtés répondent spontanément à cette question par « le besoin de nature » qu'ils ressentent. Mais qu'entendent-ils par besoin ? Quelles représentations ont-ils de leur(s) loisir(s) de nature ? Et quelles dimensions leur accordent-ils ?

Pour répondre à ces questions, nous tentons de comprendre ce qui définit, au-delà du besoin de nature, la spécificité de l'usage récréatif de nature (I). Dans un second temps, il s'agit de saisir les dimensions de cet usage (II), allant de la contemplation esthétique au désir d'inclusion, qui traduisent différents rapports à la nature.

I. L'USAGE RÉCRÉATIF : ENTRE RE-CRÉATION ET RÉCRÉATION

L'usage récréatif du terme « récréation » se révèle au double sens de re-création et récréation selon une double lignée. À la fois, l'héritage hygiéniste européen, selon lequel le loisir est pensé comme une activité permettant de re-crée la force de travail (2) et l'héritage excursionniste américain selon lequel le loisir est vécu au travers de sa dimension ludique (3), dont la forme institutionnalisée en est le jeu (Corbin, 1995). Ces deux sens, ou plutôt deux représentations, d'un usage ressortent clairement des entretiens menés avec nos enquêtés qui leur attribuent plusieurs aspects tel que l'effort physique, la méditation, la convivialité, *etc.* mais qui sont avant tout caractérisés par le besoin de nature (1).

I-1. UN BESOIN DE NATURE COMPENSATOIRE

Exprimé de diverses façons mais toujours présent dans le discours de nos interlocuteurs, le besoin de nature est une thématique classique comme l'ont montré de nombreux auteurs avant nous (Chamboredon, 1985 ; Kalaora, 2001 ; Massena-Gourc, 1994) et comme d'autres recherches le confirment encore (Ginelli, 2015a ; Ginelli, Marquet et Deldrève, 2014).

En effet, la nature est « *refuge* » pour nos enquêtés, où il est bon de venir « *s'aérer* » voire « *se ressourcer* » le temps d'une promenade ou d'un week-end dans la maison familiale ou la résidence secondaire. C'est en ces termes que s'exprime une jeune étudiante bordelaise originaire du Médoc : « *Et maintenant que je suis à Bordeaux dès que je peux si je n'ai pas de travail sur Bordeaux je vais dans le Médoc me réfugier* [un peu plus loin, elle reprend] *pour moi, c'est une bonne bouffée d'oxygène et puis on met un peu de côté la ville, le travail...* » (Aq-01). Les bienfaits de la nature peuvent être appréciés plus longuement par ceux qui ont fait le choix de s'installer définitivement à la campagne avec un projet de vie, tel un centre équestre, ou, pour y prendre leur retraite, après une vie active citadine parfois frustrante. Ainsi, un jeune retraité du bâtiment, résidant à Grayan-et-L'Hôpital, s'explique :

Moi, j'ai besoin d'avoir un contact avec la nature et ça j'en ai souffert, j'ai travaillé dans le bâtiment, j'ai travaillé en ville [puis dans la suite de l'entretien] c'est quand même ce côté nature qui compte beaucoup pour moi. Et puis ce côté un peu, pas vraiment, retiré du monde. Moi, personnellement, j'aurais été dans un endroit encore plus désert, mais on est en couple donc ça se trouve que c'est un excellent compromis ici [le Médoc]. Parce que c'est pas désertique mais c'est pas non plus... On est tranquille, on est vite dans la nature. C'est quand même ce côté-là qui est primordial chez moi, le besoin de me retrouver avec la nature (Aq-17).

Ce besoin de nature est ressenti aussi bien par les citadins qui viennent prendre l'air à la campagne dès que leur agenda le leur permet que par les néoruraux et les ruraux natifs qui seraient habitués à respirer cet air de la campagne et ne pourraient s'en passer. Comme une commerçante de Tadoussac, née à Sacré-Cœur, qui s'exclame :

*J'aime la nature ! Ah ! Je ne serai pas capable de rester en ville moi là ! [...]
L'autre fois on y est allé parce qu'il y avait la fête de la gymnastique, on est allé à Québec. Le soir, là, on se promenait mais je ne serais pas capable hein ? Tu sais tout le temps ! Nous, ici, on va dans le bois mais rester là [en ville], on aurait de la misère ! Ben, on n'est pas habitué* (Qc-16) !

Les propos des kayakistes sont particulièrement instructifs à ce sujet. En effet, ces usagers expliquent leur pratique par une « *attirance, admiration, fascination* » pour l'eau. En outre, le kayak permet d'être très proche de l'eau comme l'expliquent ses pratiquants : « *Le kayak, c'est vraiment pour la proximité de l'eau, on est assis dans l'eau.* » (Qc-01). Ces usagers expriment un attachement particulier au fleuve qu'ils côtoient que ce soit le Saint-Laurent ou la Gironde. Des Québécois s'expriment ainsi : « *On est fasciné par le fleuve à peu près tout le temps. Quand ça va bien et quand ça va mal on est fasciné par le fleuve. C'est une attirance. Moi je viens de Québec vous savez j'ai été tout le temps attiré par le fleuve.* » (Qc-04').

Les Médocains, plutôt des plaisanciers, s'expriment en termes similaires quant à ce besoin d'eau, qui est doublement comblé non seulement grâce à l'estuaire de la Gironde mais aussi grâce à l'océan Atlantique, ce qu'illustrent les propos d'un « voileux » d'origine bretonne : « *On voit beaucoup l'eau, être entouré d'eau des deux côtés... Autant l'océan que la rivière, mes deux éléments.* » (Aq-06). Puis cette attirance pour le fleuve, ils l'expliquent par leur expérience de vie : « *J'ai été élevé sur le bord de l'eau* » (Qc-05) ou « *J'ai toujours été proche de l'eau salée pendant mes vacances* » (Qc-6). Une proximité qui a pu les marquer jusqu'à l'obsession : « *Je n'avais qu'une seule envie c'était de revenir en bord de mer...* » (Aq-08). Le même type d'explication est avancé par la grande majorité des cavaliers qui situe l'origine de leur amour pour le cheval à leur enfance, qu'il se soit déclaré au sein de la ferme familiale ou lors de promenades dans le centre équestre voisin, par exemple.

Ces citations illustrent les analyses de J-M. Le Bot qui énonce que « les expériences, positives ou négatives, de l'environnement, plus ou moins urbain ou plus ou moins rural, que l'on a vécues étant enfant, conditionnent le rapport à ce même environnement que l'on aura une fois devenu adulte » (Le Bot, 2013, p. 6). L'auteur explique qu'un contact précoce avec la nature permet de faire de celle-ci « une amie » d'autant « qu'en tant que personne, l'être humain a tendance à personnifier les non-humains » (*ibid.*, p. 5). Effectivement, la nature, chez nos interlocuteurs, apparaît alors comme une entité proche même s'ils n'utilisent pas le terme « amie ». Certains parlent de leur relation à la nature comme « *une histoire d'amour* », d'autres en parlent quant au besoin vital : « *notre vie, c'est l'eau* » (Qc-04').

Alors qu'une certaine proximité géographique assure une proximité affective qui pour ces usagers concernés relèverait de l'habitude, les usagers éloignés expliquent qu'au contraire, c'est parce qu'ils viennent de l'extérieur qu'ils apprécient cet environnement en rupture avec leur quotidien. Certains kayakistes québécois vont jusqu'à stipuler que les gens de la place, trop habitués à ce paysage ne savent plus l'apprécier et lui préfèrent d'autres décors pour passer leur fin de semaine : « *Ils vont se faire des chalets dans le bois. C'est sûr que pour eux le fleuve c'est ordinaire. Tu sais pour nous Montréalais ce n'est pas ordinaire. On le voit jamais le fleuve à Montréal, c'est caché.* » (Qc-03). Dans ce cas, c'est donc, au contraire, le caractère extraordinaire qui expliquerait cette attirance pour le lieu. Ordinaire ou extraordinaire, au-delà d'une habitude qui viendrait de l'enfance, les deux registres sont convoqués pour justifier l'attrait de la nature ; celle-ci devenant ainsi un cadre pour la pratique de leurs loisirs. Nous rejoignons donc ici les travaux d'A-S. Devanne et S. Le Floch qui confirmaient l'hypothèse suivante :

L'expérience esthétique n'émergerait pas exclusivement dans le regard distancié et culturellement informé dans un contexte de rupture avec l'ordinaire, mais dans la tension entre, d'un côté, l'ordinaire, le familier, le quotidien, et de l'autre, l'extraordinaire, l'étranger, l'inhabituel. (Devanne et Le Floch, 2008, p. 125)

Ce sentiment d'un besoin de nature vécu par des populations urbaines comme rurales confirme la généralisation d'un rapport urbain à la nature – expliquée en partie par la mobilité résidentielle vers les campagnes – au-delà des murs de la ville validant encore nombre de travaux antérieurs. En effet, dès les années 1980, J-C. Chamboredon (1985) voyait la campagne française se transformer en nature pour devenir un lieu réparateur de la vie urbaine, un lieu de jouissance « désintéressée ». G. Massena-Gourc (1994), une décennie plus tard, réaffirme cette idée d'un rapport urbain et moderne à la nature, entendu donc différent d'un rapport productif à la campagne, qui se traduit par un désir de paysage et de dépaysement. Ce désir se retrouve aussi bien d'un côté que de l'autre de l'Atlantique à en entendre les définitions données au terme nature.

La nature est définie d'abord par opposition à la ville. Ville qui, peu importe sa taille objective – sont citées Bordeaux, Montréal, Paris, Québec -, est vue comme grande, fréquentée par « *la foule* », « *la masse* ». Elle devient alors « *oppressante* », « *stressante* », bien loin de la ville des Lumières qui libère l'individu de ses solidarités

traditionnelles comme a pu l'exposer Émile Durkheim. Même si elle reste appréciée par certains comme un lieu de culture et de consommation, ce sont surtout les nuisances urbaines qui retiennent l'attention : les odeurs nauséabondes, le bruit incessant. La voiture dénigrée par nos interlocuteurs parce qu'elle est bruyante et odorante, mais surtout polluante devient dans leur discours comme le symbole de cette ville polluée qu'ils fuient. La ville serait l'œuvre de l'homme moderne, déconnecté et dominant la nature, dont l'asphalte et le béton, recouvrant les lieux urbains, soulignent cette rupture, comme l'exprime une retraitée, née à Bordeaux, mais vivant au Verdon-sur-Mer depuis son mariage quarante ans plus tôt : « *La nature est belle ! Je trouve que ça remonte le moral de voir tout ce qui est beau et puis ça sent bon... C'est pas la ville quoi ! C'est l'opposition de la ville totale ! (rires) C'est exactement les adjectifs contraires de tout ce qui est négatif en ville !* » (Aq-16). Ces résultats pérennisent aussi ceux de B. Kalaora (2001), avancés il y a bientôt quinze ans, sur les transformations de l'imaginaire du territoire.

Les marqueurs de la naturalité dans cette opposition ville-campagne permettent de saisir d'autant mieux la définition de la nature selon les usagers récréatifs. En effet, si certains reconnaissent des éléments de nature en ville comme un arbre ou un oiseau, il ne s'agit pas pour autant, selon eux, de la nature car celle-ci est finalement assimilée à la campagne :

- agente patrimonial, résidant à Grayan-et-L'Hôpital : « Je ne vais jamais parler de la ville de Bordeaux en disant 'nature'. Je ne vais rien voir qui va me rappeler la nature. Même s'il y a un arbre, je ne vais pas penser à ça. » (Aq-02) ;
- enseignante, résidant à Chicoutimi : « Essayer de voir un chardonneret en ville, avec toutes les bâtisses autour, on peut chercher longtemps. Ou si l'oiseau se trouve sur une corde à linge à côté d'une grosse maison avec la toiture à refaire, je trouve ça moins beau qu'un oiseau dans les bois. » (Qc-13).

Ces citations, qui illustrent l'image artificielle connotée négativement de la ville, font écho aux recherches de N. Blanc (2000) sur la nature en ville. Le fantasme de contrôler voire d'expulser la nature du milieu urbain, comme y a œuvré, parmi d'autres, Georges Haussmann, en France, pour des raisons d'hygiène et de confort des habitants, a finalement mieux fonctionné dans les imaginaires collectifs que dans la réalité. La ville reste une niche écologique accueillant plus de vingt espèces d'animaux tels que les

hérissons, les renards ou les amphibiens qui viennent y vivre « librement » (Blanc, 2000)... Éléments de nature, ils sont pourtant bien loin de répondre aux représentations communes de la nature que reprennent nos enquêtés.

Au-delà de l'opposition à la ville, la nature se définirait par l'absence d'activités humaines comme l'explicitent nos interlocuteurs qu'ils soient Français ou Québécois, hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, résidents ou extérieurs :

- gérante d'un restaurant à Saint-Vivien : « *J'aime avant tout la nature, donc j'aime bien me retrouver dans un environnement où il n'y a pas de voiture, où il n'y a rien [un peu plus loin, plus catégorique] la nature déjà c'est en gros : sans voiture, sans humain, sans ! (rires)* » (Aq-04) ;
- retraité d'un ministère québécois : « *La nature campagnarde d'ici, vous faites cinquante mètres et vous ne voyez plus la maison, vous êtes en pleine forêt ! Vous croisez un ours, des chevreuils...* » (Qc-17) ;
- étudiante à Bordeaux : « *Je considère que c'est la nature à partir du moment où il n'y a pas d'habitation qui se greffe au niveau du paysage, et là on peut marcher un certain temps sans qu'il n'y ait aucune habitation à vue.* » (Aq-05) ;
- technicien de l'Office National (français) des Forêts, ONF : « *Pour moi, à partir du moment où il n'y a pas d'immeuble et qu'il n'y a pas de pollution, pour moi, c'est la nature.* » (Aq-08).

Enfin, au-delà de l'opposition ville-nature, c'est une dichotomie entre le monde et le hors-monde ou l'écoumène et l'éreème selon la thèse d'A. Berque (2010, 2011). En effet, selon l'auteur, comme autrefois, le monde rural a rejeté le monde sylvain hors du monde, le monde urbain rejette le monde rural hors du monde ; la campagne et le sauvage se retrouvant donc du côté de l'éreème, opposé à l'écoumène c'est-à-dire la ville. Cette vision dichotomique explique les définitions données aux termes campagne, sauvage et nature dans les discours qui tendent majoritairement à se confondre pour s'opposer à l'urbain, la civilisation voire l'artificiel, comme en témoignent ces paroles de marcheuses résidentes dans le Médoc :

- agente patrimoniale : « *Ici, par exemple, je ne vais pas dire que c'est un village, je vais dire que c'est la nature.* » (Aq-02) ;
- retraitée de la poste : « *Tout le nord là [du Médoc], tout ça c'est vraiment encore sauvage, c'est vrai on ne peut pas dire qu'il y ait de grosses usines, il faut vraiment aller sur Bordeaux pour en trouver... Oh, non ! C'est un coin qui est vraiment agréable à vivre ! Oh, non ! C'est encore vraiment paysan ! Le Médoc est vraiment paysan, un peu arriéré en définitive ! Je peux en parler*

parce que je suis là, moi, je peux le dire ! C'est un peu arriéré en définitive. » (Aq-16) ;

- *gérante d'un restaurant : « [La nature] c'est des grands espaces comme il y a ici, des grandes forêts, des marécages, des bords de mer [...] On ne sent pas la contrainte de l'homme avec des grillages, avec des piquets, avec du bruit, avec des odeurs. Pour nous, la nature c'est l'odeur de la mer ou de pins, voilà... [un peu plus loin, elle reprend] ce sont de grandes plages, de grandes étendues de pins, c'est toute la nature dans tous ses états, avec le côté estuaire qui est beaucoup plus marécageux, les vignobles... Il y a plein de facettes ! » (Aq-04).*

Dans les deux premiers extraits, on voit que nos interlocutrices mettent sur le même plan le monde paysan et la nature voire le sauvage, comme l'expose A. Berque (2010, 2011). En outre, avec le troisième extrait, on comprend bien que la nature se définit par ce qui ne porte *a priori* pas la trace de l'homme. En l'occurrence, celle qui s'est affranchie des contraintes productives, ainsi que l'expliquait J-C. Chamboredon (1985), car pourtant les forêts de pins et plus encore les vignobles, même « *sans grillage ni piquet* », sont bien le produit de la transformation de la nature par le paysan donc sont le fruit du labeur humain, mais qui est devenu comme invisible aux yeux des usagers récréatifs. Invisibles aux yeux de tous, hormis ceux qui participent encore à cette production, comme en témoignent leurs définitions de la nature rurale qui font exception dans nos matériaux :

- *jeune conseillère agricole : « Quand on parle de nature derrière, en principe, on a de l'agriculture. Si on prend, par exemple, les mattes, il y a de l'agriculture puisqu'il y a de l'élevage. Si on se promène dans les vignes, c'est quand même un paysage où il y a de la végétation, c'est pas anthropisé, urbanisé, on peut dire que c'est la nature entre guillemets mais il y a l'agriculteur derrière. » (Aq-15) ;*
- *exploitant agricole : « C'est la nature mais qui est domestiquée c'est-à-dire que tout est limité par une occupation des terres qui est ou viticole ou agricole ou d'élevage. » (Aq-03).*

Mais, en même temps, cet exploitant agricole décrit « *la vraie vie à la campagne* » par « *[le] calme, le gazouillement des oiseaux... [...] sans avoir toujours le coq ou le cochon à côté en train de faire un raffut du tonnerre !* » (Aq-03). De la même façon, un « *voileux* » préfère sentir en naviguant « *l'air pur* » aux gaz d'échappement et crèmes solaires mais « *sans odeur de poisson* » (Aq-08). Donc de façon générale, la définition de la nature, comme le montre l'interprétation des citations de nos interlocuteurs, est celle des habitants de la ville ; les citadins ont naturalisé la campagne pour reprendre

encore une fois les termes d'A. Berque (2010, 2011) dont nos résultats illustrent sa thèse. Cette naturalisation est d'ailleurs recherchée à en entendre une résidente secondaire de Port-au-Persil, habitant et travaillant à Québec : « *Un milieu naturel mais qui représente la nature et non d'être dans la nature avec tellement de constructions ou de services que finalement, au bout de la ligne, tu es comme en ville !* » (Qc-02).

Par contre, comme le démontre G. Massena-Gourc (1994), certains artefacts sont acceptés voire appréciés car, relevant de l'histoire des lieux, ils se fondent dans l'idée que ses usagers se font du paysage qui les entoure :

Parce que malgré tout, ça a beau être sauvage, naturel, vous prenez l'endroit le plus reculé du coin, de l'estuaire, vous allez tomber sur une cabane à canards ou sur un carrelet de pêcheurs. Malgré tout, il y a toujours, mais c'est des choses qui sont quand même bien incrustées dans le... c'est pas des choses qui choquent (Aq-07), comme nous l'explique un multi-usager pratiquant ses loisirs dans le Médoc.

En effet, « la "reconnaissance" d'un équipement et de son importance ne se mesure pas seulement à son emprise objective sur le paysage [...], mais également à son degré de "naturalisation" dont le paysage dépendant assez largement du temps depuis lequel il est là, ou quand l'histoire se fait "nature" » (Massena-Gourc, 1994, p. 295).

L'auteur cite ainsi l'exemple de la vie au cabanon qui requiert « un équipement lourd mais chanté par la tradition provençale » (*ibid.*) dont la tonne de chasse ou le carrelet de pêche serait l'avatar dans le Médoc. Que ce soit les



Figure 15 : Carrelet au bord de la Gironde
Source : S-J. Krieger

champs cultivés ou mis en pâture, les cabanes de chasse ou de pêche, ces éléments renvoient à la culture, entendue par H. Melin (2011, p. 5) comme « la cosmologie qui engage le rapport de l'homme à son environnement et qui se traduit aussi bien concrètement par le type de traitement qu'il lui réserve, qu'idéalement par les valeurs et les symboles mobilisés » c'est-à-dire « les relations avec l'environnement naturel, les

pratiques développées dans la nature, les traditions liées au milieu ainsi que les connaissances empiriques des populations locales ». En clair, toujours selon l'auteur, « la culture est constitutive de la nature autant qu'elle en est issue » (*ibid.*) et c'est bien la représentation que semble partager la majorité de nos interlocuteurs qui ont intégré dans le paysage naturel des éléments anthropiques.

En outre, un aspect supplémentaire qui précise la définition de la campagne est l'absence d'obligation ou « *la liberté* » et « *la tranquillité* » pour reprendre les termes des usagers. En effet, comme l'explique A. Berque (2010, 2011), alors que la ville est le lieu du *negotium*, la campagne est celui de l'*otium* c'est-à-dire délivré des obligations donc un lieu de distraction et non de travail selon une vision évidemment urbaine. À en écouter les usagers, même les ruraux natifs, cette définition s'est imposée en rejetant la dimension productive de la campagne comme l'ont déjà montré G. Massena-Gourc (1994) et J-C. Chamboredon (1980, 1985). Une de nos interlocutrices, étudiante à Bordeaux, nous confie : « *Pour moi, c'est assez tranquille. C'est paisible en fait. C'est ça. Il n'y a pas de monde. On est vraiment dans notre petite campagne ! C'est vraiment tranquille. C'est pour ça qu'on vient aussi.* » (Aq-01). La campagne se révèle ainsi être un entre soi où l'on profite aussi des siens à l'abri des autres donc hors-du-monde. La campagne, et donc la nature qui lui est associée, se distinguerait alors par la qualité de vie qu'elle offre à ses habitants et ses vacanciers, ainsi que l'explique un néorural, retraité du ministère, installé à Port-au-Persil : « *C'est pour ça que je me suis installé ici. C'est pour la qualité de l'air, la qualité de l'eau [...], la tranquillité, ça pour moi c'est tout ce qui est associé à la nature contrairement au fait de vivre en ville* » (Qc-17).

La nature telle qu'entendue aujourd'hui par les usagers récréatifs, citadins ou ruraux, toutes générations et même professions confondues, est la campagne mais une campagne détachée de sa dimension productive qui la marginalisait (Bontron et Morel-Brochet, 2002). Car même si les deux professionnels du monde agricole reconnaissent le caractère anthropique du paysage campagnard, leur définition de la nature s'en affranchit pour partager une définition plus hédoniste de celle-ci. La campagne naturalisée devient alors, effectivement, un lieu d'investissement symbolique et identitaire pour des usagers récréatifs justifiant ce besoin de nature par l'habitude ou la rupture d'avec le quotidien. D'un côté, l'assimilation de la campagne, de la nature et du

sauvage, et d'un autre, le décalage entre les représentations sociales de la nature et les caractéristiques objectives de ces territoires peuvent être à l'origine d'une appropriation différenciée des enjeux environnementaux (H-1.1). Ils peuvent aussi être à l'origine de différentes conceptions de l'usage récréatif de nature.

I-2. LA NATURE COMME RAPPORT À SOI ENTRE MÉDITATION ET ACTION

Le besoin de nature se traduit concrètement par un besoin pour le corps et l'esprit de ces usagers de la nature. Ainsi, les kayakistes et « voileux » parlent de leurs loisirs comme d'« *une thérapie, un défouloir* » leur apportant « *zénitude et plénitude* » - le qualificatif « *zen* » revient

d'ailleurs très souvent dans nos entretiens comme dans ceux de L. Ginelli (2015a). En témoignent les propos d'un jeune Québécois pratiquant plusieurs usages récréatifs et travaillant dans l'éducation à l'environnement : « *Quand je suis sur l'eau, quand je suis sous l'eau, quand je suis en forêt... et bien, je me sens tranquille, je me sens zen, pas*



Figure 16 : Kayakiste sur les rives du Saint-Laurent
Source : S-J. Krieger

stressé. » (Qc-06). Le kayak et la voile sont donc des pratiques de nature qui permettent de suspendre le quotidien en se plaçant « hors du temps ». Une kayakiste, âgée d'une soixantaine d'années, cadre au sein d'une fondation québécoise, s'exprime ainsi en riant : « *C'est complètement ailleurs, pour moi ça me fait du bien à la tête là. Quand je reviens, je suis vidée !* » (Qc-03). Une autre kayakiste, plus jeune et apparemment angoissée par la précarité de sa situation professionnelle, explicite les mécanismes en jeu dans sa pratique du kayak :

Quand je suis sur l'eau, je pense à rien en pensant à tout. On ne peut rien régler quand on est sur l'eau mais on peut penser à toutes sortes de choses sans automatiquement... Quand je suis sur l'eau, ben je suis quelqu'un de très angoissée là, je ne le cacherai pas là ! Par rapport à ma carrière, je suis en situation précaire et tout puis, quand je suis sur l'eau, on dirait que je pense à ces choses-là avec un certain recul ! C'est dur à expliquer, on dirait que vu

que je ne peux rien faire au moment où je suis sur l'eau, ce qui me vient en tête c'est plus des solutions que des angoisses. Plutôt que de me stresser avec rien, surtout penser aux options, aux possibilités, on dirait que les côtés positifs je les vois plus parce que je suis dans une situation, je ne sais pas si c'est l'endorphine, mais c'est une situation qui me plaît alors j'ai l'impression que tout me paraît plus facile à réfléchir. (Qc-13)

Cette représentation du loisir de nature comme palliatif de la vie moderne largement partagée par tous les usagers récréatifs coïncide avec les analyses en termes de plaisir de J-M. Le Bot (2013), reprenant les théories freudiennes, qui voit cette expérience de la nature comme « le relâchement d'une tension ressentie comme un déplaisir » (Le Bot, 2013, p. 7). En effet, cette incursion dans la nature est vécue comme un moment de ressourcement nécessaire, ce qu'exprime en riant mais très clairement un marcheur médocain, retraité du bâtiment : « *La montagne justement, c'était à nouveau ce besoin de solitude pour me ressourcer. C'est un excellent médicament, ça devrait être remboursé par la sécurité sociale !* » (Aq-17). À un autre moment de l'entretien, cet usager – d'autres aussi d'ailleurs – explique ses loisirs de nature en termes de dépendance, la nature devenant une sorte de « *drogue* ».

Plus généralement, et sur d'autres sites aussi d'ailleurs comme les calanques de Marseille ou le bassin d'Arcachon (Ginelli, 2015a), les usagers récréatifs déclarent tous être à la recherche de la tranquillité pour se ressourcer et ce peu importe les modalités de pratique, *i.e.* en groupe ou solitaire, de leur loisir. Évidemment, la solitude offre un meilleur ressourcement ; ces extraits l'illustrent :

- pompier, résidant à Pessac, multi-usager : « *Le calme, la tranquillité, et aussi être tout seul dans les roseaux, j'aime bien...* » (Aq-07) ;
- agente patrimoniale, résidant à Grayan-et-L'Hôpital, marcheuse : « *La solitude aussi quand on marche. La marche pour moi c'est ça, c'est s'évader, être seule dans sa tête... Toutes ces choses-là que l'on ressent. Moi, je partais le matin à 6h30 et j'allais tous les jours au Gurg [...] on arrive, on est seul au monde. C'est un effet merveilleux.* » (Aq-02) ;
- gérant d'un restaurant, résidant à Jau-Dignac-et-Loirac, « voileux » : « *Pourtant, j'aime bien être avec du monde, mais, si j'ai besoin de réfléchir ou de m'aérer la tête, je pars seul. Ça m'arrive assez fréquemment de partir [en voilier] le soir d'aller en face, de dormir et revenir le lendemain.* » (Aq-11).

Certains n'hésitent pas à comparer l'exercice de leur loisir avec celui de la religion, en comparant leur estivage à un pèlerinage spirituel nécessaire ; le Saint-Laurent devenant

un haut-lieu du kayak à l'image des haut-lieux religieux tels que le Vatican ou la Mecque : « *Je vais expliquer quelque chose de bizarre : c'est comme si c'était une religion. Pour le Musulman, faut qu'il aille à la Mecque ! (rires) Nous, ici [Bergeronnes], c'est la Mecque ! C'est notre religion, faut venir ici ! Et Kamouraska c'est le Vatican !* » (Qc-04') s'exclame un multi-usager, professeur à Montréal, à propos de sa pratique du kayak. Si cette citation, claire mais un peu provocante par l'image qu'elle donne au loisir de nature, peut sembler anecdotique au vu de notre corpus, nous pensons, au contraire, qu'elle dévoile la dimension spirituelle des usages récréatifs de nature tels que vécus par certains de nos interlocuteurs qui en parlent concrètement comme de pratiques méditatives, ainsi que nous le confie une jeune habitante de Tadoussac, travaillant dans la restauration et pratiquant divers loisirs : « *Marcher c'est pour méditer, se relaxer [...] Ça donne bien ici, surtout à la Pointe de l'Islet, puis autour du lac [...] en marchant, ça peut se faire aussi, en contrôlant déjà sa respiration mais sinon, ouais, je m'arrête à un spot où je me sens bien : un tronc d'arbre, une roche...* » (Qc-14). La méditation se révèle être une dimension de l'usage récréatif.

En même temps, l'usage lui-même, par la relation à la nature qu'il offre, impose une forme de spiritualité face à la grandeur et la force des éléments avec lesquels une sorte de communion est recherchée, ce qu'explique une kayakiste québécoise, résidente secondaire à Port-au-Persil, mais vivant à Québec où elle travaille dans un service de gestion à l'université : « *Pour venir sur le fleuve du Saint-Laurent, tu es tout petit dans une immensité d'eau et tu es dans le ciel qui est comme la mer dans le fond, tu sais, il n'y a presque pas de points de repère à part la côte là.* » (Qc-03). Ce sentiment de fusion avec la nature est aussi vécu par d'autres usagers, telle cette marcheuse médocaine qui a « *l'impression d'absorber* » ce qui l'entoure. La citation suivante, extraite d'un entretien avec un marcheur, retraité du bâtiment, est un condensé des différents aspects de la spiritualité tels que vécus par plusieurs des enquêtés :

La marche ça me permet de me retrouver, c'est une sorte de méditation active [...] C'est vrai que c'est un bon moyen de méditer, de se retrouver un peu puis de renouer avec la nature. [Dans la suite de l'entretien] J'ai eu traversé toute une partie du désert du Sinäï tout seul, pour moi c'était une expérience fabuleuse, j'ai traversé tout le Maroc aussi, toute la chaîne du Maroc mais à chaque fois tout seul. Je trouve que la marche solitaire c'est quelque chose [...] d'essentiel. J'ai eu des périodes de ma vie où ça n'allait pas très fort, je

suis revenu, j'étais... Mieux qu'une séance chez le psy, c'était plus équilibrant pour moi. [...] J'ai fait des voyages dans l'Himalaya aussi. Mais ça c'est autre chose, c'est une autre approche, disons que dans l'Himalaya c'est quasiment une expérience spirituelle, c'est d'être conscient qu'on marche à 4-5000 mètres d'altitude et puis qu'il y a des montagnes énormes au-dessus, ça nous ramène tout de suite à notre échelle [...] on est vraiment une petite chose, il y a cette nature qui est à la limite écrasante mais en même temps quelque chose de puissant (Aq-17)

Ces ressentis, que rapportent aussi B. Kalaora (2001), traduisent l'approche vitaliste de la nature, une des dimensions de la forme transmoderne des pratiques récréatives qu'expose J. Corneloup (2011). En effet, l'auteur qui se réfère à A. Berque (2000) parle de « la production d'un écoumène qui lie fortement l'individu avec ses milieux de vie » (Corneloup, 2011, p. 9). Ces divers propos sur la dimension spirituelle du rapport à la nature pourraient nous amener à penser que ces usagers sont, tout au moins dans leurs loisirs, mus par une éthique écocentrée selon laquelle l'humain fait partie d'un tout avec lequel il doit vivre en harmonie, confirmant ainsi les analyses sur l'écologisation. Si nous reconnaissons ces constats sur la recherche de spiritualité dans les loisirs de nature, nous ne pouvons nous y limiter, la relation à la nature embrassant d'autres aspects comme nous le verrons tout au long de cette recherche.

Cette spiritualité peut être vécue de manière très active par les usagers récréatifs qui dans leurs discours ne séparent pas vraiment ces dimensions méditatives, voire religieuses, et sportives. Les premiers pratiquants des loisirs de nature, marqués par le courant hygiéniste de l'époque, développaient des arguments scientifiques et moraux quant à l'utilité de ce type d'activité. Cette référence à la rationalité ne semble plus d'actualité aujourd'hui où les usagers récréatifs incorporent une dimension spirituelle à une pratique sportive renouant avec la philosophie « un esprit sain dans un corps sain »⁸⁵. Ainsi, les usages récréatifs offrent une dimension prophylactique très concrète car, dans une société marquée par la recherche du bien-être où l'activité physique devient une norme, l'important pour être en bonne santé, pour « garder la forme », c'est de bouger, comme le scandent les spots publicitaires que ne manquent pas de nous rappeler quelques-uns de nos interlocuteurs.

⁸⁵ En latin, *Mens sana in corpore sano*.

Cet aspect hygiène de vie est particulièrement avancé comme argument pour la pratique de la marche et, son corollaire, la course à pied. D'ailleurs, autant certains marcheurs disent aujourd'hui pratiquer la marche car leur santé ne leur permet plus de courir ou de continuer leur sport de prédilection, autant d'autres usagers récréatifs déclarent préférer la course à pied à la marche, car plus efficace pour dépenser son énergie. Ainsi, la marche hebdomadaire, voire pluri-hebdomadaire, s'inscrit dans cette dynamique ; certains marcheurs considèrent d'ailleurs cette pratique comme un entraînement pour les randonnées du week-end. En outre, la marche rythme la vie des retraités qui jonglent dans leur emploi du temps entre initiation aux arts (musique, peinture) et sports dits doux (aquagym, gymnastique) ; comme l'illustrent les pratiques de cette retraitée de l'enseignement, installée dans le Médoc, qui pratique actuellement le chant, le dessin et le piano :

Déjà, l'activité sportive, moi, je pense tout à fait que pour bien se porter il faut s'occuper de son corps en fait, d'où un peu de gym, un peu de marche et puis en vieillissant il faut pas... voilà, c'est pas en restant assis dans le fauteuil qu'on est en bonne santé me semble-t-il donc voilà se dépenser, se dépenser dehors (Aq-10).

La marche, méditation active ou sport par défaut, est donc une activité perçue comme saine qui participe à l'équilibre de vie.

Comme la marche, le kayak est porteur d'une image double voire contraire. Alors que pour certains, le kayak est une véritable activité sportive pratiquée en complément d'autres sports, tel le vélo, afin de développer une musculature harmonieuse, pour d'autres, il est un accès pour entrer en communion avec la nature et soi-même. Même si tous les kayakistes reconnaissent l'effort physique et les connaissances techniques nécessaires pour manœuvrer un kayak aussi bien sur la Gironde que le Saint-Laurent, aucun ne se limite à une pratique purement sportive. D'ailleurs, aucun de nos interlocuteurs ne fait ou n'a fait partie d'une structure pour cette pratique et encore moins mus par la compétition. On observe plutôt un éventail de kayakistes, plus ou moins sportifs ou méditatifs, qui pratiquent la randonnée aquatique en mêlant ces deux dimensions selon leur objectif ou humeur du moment – de la même façon que les marcheurs.

I-3. LA NATURE COMME RAPPORT AUX AUTRES ENTRE CONVIVIALITÉ ET COMPÉTITION

Le besoin de nature exprimé, en particulier, par la recherche de la tranquillité pour la détente voire la méditation teinte le loisir de nature d'une couleur individualiste qui semblerait être confirmée par les chiffres. En effet, pour rappel, tous les usagers récréatifs québécois et plus de la moitié des français que nous avons rencontrés déclarent pratiquer leur(s) loisir(s) de nature de manière « libre » ou autonome, c'est-à-dire qu'ils ne dépendent d'aucune structure pour aller arpenter la nature que ce soit à pied, à cheval ou en bateau. Pour autant, si l'un des atouts du loisir de nature avancés par les usagers est bien l'indépendance, voire la solitude pour quelques-uns, la pratique à plusieurs est appréciée par la grande majorité d'entre eux. Alors qu'une minorité a une préférence pour l'une ou l'autre de ces modalités (la solitude pour se ressourcer *VS* la compagnie pour partager), la plupart des usagers récréatifs jongle avec les deux selon leurs envies ou besoins ; la présence choisie de l'autre n'empêchant pas de jouir des bienfaits de la nature. Ce choix se fait, certes, parfois pour des raisons inhérentes à l'activité même, que ce soit pour des raisons techniques, le pilotage d'un gros voilier ou le dressage d'un cheval, ou de sécurité normée, le kayak en eau froide ou la plongée subaquatique, ou pas, la randonnée pédestre ou équestre. Cette recherche de sociabilité est bien sûr le fait des usagers qui pratiquent au sein d'associations, comme les marcheurs et les « voileux » dans le Médoc – en France, plus qu'ailleurs, la pratique du loisir a une forte dimension relationnelle (Bigot, Daudey et Hoibian, 2013). Pour autant, elle dépasse ces structures organisées jusqu'à devenir une dimension même de l'usage récréatif de nature pouvant engendrer des regroupements informels d'usagers. Certains en viennent d'ailleurs à partager d'autres scènes, dont l'invitation pour un repas à la maison est l'exemple type, jusqu'à parfois tisser des liens d'amitié, tandis que d'autres préfèrent, au contraire, garder leur distance et ne fréquenter leurs compagnons de loisirs que dans le cadre de ceux-ci.

La dimension de sociabilité est un objectif de la pratique associative du loisir de nature à l'instar d'autres activités, comme nous le rappelle donc le slogan français « un club, c'est bien plus que du sport ». Ainsi, une présidente d'association de marche du Médoc explique très clairement que « *la marche dans un club, comme tout autre sport, c'est*

d'abord sortir de chez soi [elle précise un peu plus loin] les personnes, il ne leur faut pas spécialement de la marche, ils viennent pour retrouver du monde » (Aq-02). Cet argument a été confirmé par des marcheurs en club :

Surtout là le plus qui nous a poussé à la marche c'est pour s'intégrer et c'est vrai qu'on rencontre des gens un peu de tous les milieux [...] c'est intéressant. Il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas natives du Médoc, qui ont fait un peu la même démarche, qui se sont intégrées en venant dans ce club de marche (Aq-17).

Concrètement, la discussion semble être une dimension constitutive de la marche, comme l'exprime une autre présidente d'association de marche du Médoc : *« Et puis la convivialité, parler les uns avec les autres, parce qu'on peut constater que dès qu'on commence à marcher, tout le monde papote... On dirait que plus les pieds avancent, plus la langue bouge ! (rires) Ça marche presque ensemble ! » (Aq-04). Plus généralement, parmi les marcheurs autonomes, rares sont finalement ceux qui marchent seuls ; la solitude accompagnant plutôt les marcheurs sur un chemin spirituel ou écologique. En effet, même les marcheurs autonomes apprécient la compagnie d'un voisin ou d'un membre de leur famille avec qui ils peuvent partager leur plaisir. La marche apparaît comme un facteur d'échange, *i.e.* un moment d'autant plus propice à la discussion qu'il permet de s'affranchir du reste. Si des marcheurs peuvent lier connaissance pendant une randonnée, des liens d'amitié peuvent se tisser au fur et à mesure des sorties. C'est ainsi que s'est constitué le groupe informel à Saint-Yzan-de-Médoc qui maintenant rassemble, chaque mercredi, au moins une vingtaine de marcheurs.*

Si la voile est une activité hantée par un esprit de liberté, réaffirmé par nos interlocuteurs, le partage en est une valeur forte et la pratique associative connaît un certain succès. En effet, les clubs de voile sont animés par une franche dynamique sociale dans le but de partager une même passion, peu importe la propriété ou non d'un bateau, comme s'exclame un président d'association de voile du Médoc : *« Il n'y a pas mal de personnes qui reviennent vraiment enchantées des sorties à la voile et qui découvrent que la voile ce n'est pas uniquement réservée à quelques snobinards qui sont plein de thunes. Non. La voile c'est la voile ! Et puis c'est ouvert à tout le monde. » (Aq-08). Au-delà de la pratique associative ou de l'enseignement, les « voileux »*

déclarent aimer sortir en bateau avec d'autres, soit à plusieurs sur un même bateau en tant que coéquipier soit chacun avec son bateau en tant que compétiteur ; certains considérant la navigation comme « *une aventure humaine* ».

En outre, cette convivialité se prolonge au-delà de la pratique par le partage, au retour de la sortie, d'un verre voire carrément par l'organisation d'activité sociale ainsi qu'en témoigne l'objectif d'un autre club de voile du Médoc : « *Les gens ont leur bateau, ils n'ont pas franchement besoin de quelqu'un pour leur dire de naviguer ! Donc l'association c'est plus pour se retrouver ici, à terre, de temps en temps, enfin, faire des connaissances, on fait des repas...* » (Aq-07), nous précise son responsable. Nous avons pu observer ces moments pour les trois clubs de voile du Médoc que nous avons rencontrés : un apéritif offert par les *Croiseurs Médocains* en fin de matinée avant de sortir l'après-midi en voilier, un « goûter » en rentrant d'une virée avec un gâteau préparé par une des membres et la boisson offerte par le *Cercle Nautique du Verdon*, et un repas sur le mode de « l'auberge espagnol » pour clôturer la réunion de rentrée de *Voile et Cercle Nautique de Pauillac*. Cette convivialité peut aussi être plus informelle, le ponton de la marina ou le pont du bateau prend alors des allures de terrasse pour partager une bière entre voisins. Fait plus observé dans les marinas québécoises, de Cap à l'aigle et Tadoussac, que médocaines ; peut-être parce qu'en Médoc, ceux qui souhaitent sociabiliser intègrent les associations de voile et profitent alors des évènements organisés pour ce faire.

Cette sociabilité informelle est également une des dimensions de la pratique du kayak et de l'équitation, qu'aucun de nos interlocuteurs ne pratiquent en association. Sur le Saint-Laurent, les initiés prennent le large avec leur conjoint ou leurs amis toujours à la recherche de liberté et de tranquillité qui sont, selon eux, des objectifs peu garantis par les sorties encadrées. C'est donc la structure commerciale dans toute sa lourdeur qu'ils fuient et non la présence humaine en tant que telle qui reste appréciée quand elle relève d'une sociabilité choisie ; ce que démontre également L. Ginelli (2015a) chez les kayakistes du bassin d'Arcachon pratiquant en club. Certains lient même connaissance sur ou au bord du fleuve, ce dont témoigne un couple de kayakistes montréalais qui pourtant évite les regroupements, protégeant ainsi leur autonomie :

« À Kamouraska, il y a deux semaines, on a fait une petite sortie avec un kayakiste qui était tout seul, il était content de sortir avec nous. » (Qc-04&04’).

Les cavaliers, de part et d’autre de l’Atlantique, partagent cette même vision de la promenade en nature où une sociabilité choisie est même une garantie d’une belle sortie. Un niveau homogène et des relations amicales autorisent les cavaliers à s’amuser avec leur cheval, mais surtout à discuter entre eux car la maîtrise de leur monture leur permet de s’en détacher quelque peu. Comme pour les autres usagers récréatifs, cette convivialité dépasse la sortie en tant que telle et peut aussi se prolonger autour d’un verre comme nous avons pu le constater au *Haras de La Mellerie*. Une jeune cavalière résident aux Bergeronnes, propriétaire d’un cheval en pension dans un centre équestre à Sacré-Cœur, nous confie : « Vu qu’on passe toutes nos journées ensemble, toutes nos soirées, donc c’est certain que c’est plus, c’est devenu amical ici, c’est plus une grande famille les gens en pension ! » (Qc-07). En outre, certains cavaliers ayant leurs chevaux à la maison n’hésitent pas à se déplacer en van⁸⁶ pour partager une promenade avec un ami un peu éloigné. À l’image d’autres sports ou loisirs, l’usage récréatif de nature, malgré la recherche unanime de tranquillité, est porteur de convivialité. Néanmoins, cette convivialité repose sur une sociabilité choisie pour les usagers récréatifs pratiquant hors structures, mais aussi, en partie, pour ceux pratiquant au sein de structures qui choisissent leurs partenaires d’activités en fonction, par exemple, de leur niveau de pratique pour s’assurer une sortie comme ils les aiment, ainsi que nous l’expliquait une jeune cavalière médocaine.

Cette convivialité s’observe aussi dans la nature des sujets de discussion qui animent tant l’exercice de l’usage récréatif en tant que telle que les moments d’avant (brossage et harnachement des chevaux ou préparation des bateaux par exemple) et d’après (soins aux chevaux et rangement du matériel, apéritif). En effet, les usagers parlent de ce qu’ils observent autour d’eux (les animaux, les plantes ou les paysages) – sûrement en partie à cause de notre présence – de leur loisir (les derniers concours ou régates, l’organisation d’un voyage ou d’une escapade) mais aussi de leur vie. Ils abordent alors l’exceptionnel comme le quotidien : la reprise du travail et leurs projets de vacances, la scolarité des

⁸⁶ « Remorque fermée, aménagée pour le transport des chevaux », selon le TLFI (CNRTL) en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/van>.

enfants et la santé des proches, les astuces de jardinage et les recettes de cuisine... Certains de ces échanges dont nous avons été témoins dévoilent un certain degré de familiarité entre ces usagers récréatifs dont la majorité ne se fréquente pourtant pas en dehors de l'activité.

Cette sociabilité choisie peut se durcir en un culte de l'entre soi comme chez les « voileux » québécois, qui partagent une bière entre eux sur le ponton où s'amarrent leurs bateaux. À la vue de tous, sur le ponton de la marina, mais à l'abri des autres, grâce au portail verrouillé par un code, certains plaisanciers, propriétaires de bateaux se retrouvent pour aller naviguer ensemble quand la météo et les envies sont au rendez-vous mais aussi juste pour discuter, autour d'une canette, moment de convivialité où les épouses sont parfois conviées, avant d'aller manger ensemble comme nous avons pu l'observer à plusieurs reprises au sein du groupe que nous avons introduit à Tadoussac.

Si la convivialité semble une valeur partagée par tous les usagers récréatifs, les modalités de celle-ci semblent donc quelque peu différentes. D'abord, entre ceux qui pratiquent en association et les autres. En effet, les premiers, en l'occurrence les marcheurs et « voileux » médocains, sociabilisent plus largement que les autres usagers. Ensuite, la majorité des marcheurs médocains, confirmé par les dires des responsables des clubs, déclare adhérer à un club de marche pour « *sortir et voir des gens* » tout en profitant de la nature. Tandis que les cavaliers, kayakistes et « voileux » sympathisent aussi avec d'autres usagers mais dans un second temps ; cette socialisation n'est pas une motivation de la pratique même si elle participe à son bon déroulement. Les rencontres se font aussi dans le cadre du loisir, mais dans un cercle plus restreint : un kayakiste rencontré au camping, un cavalier dont le cheval est pensionnaire du même centre équestre, un voisin de marina... Cette forme de socialisation se distingue donc par le caractère choisi de celle-ci. Ces usagers ne cherchent pas à rencontrer du monde, mais plutôt à se créer un entre soi à partir de leur loisir qu'ils prolongent en dehors de celui-ci avec une invitation à la maison par exemple. À l'inverse, pour les marcheurs médocains, les relations amicales ne semblent pas dépasser les frontières du club alors qu'ils organisent, dans le cadre associatif, repas et voyages ensemble.

La voile et l'équitation, peut-être par leur système d'apprentissage, et plus généralement leur accessibilité, sont, contrairement à la marche et au kayak, plus marquées par une forte dimension ludique et à la fois un esprit d'entre-aide et de compétition même si la majorité de nos interlocuteurs s'en défendent pour le dernier aspect. En France, rares sont ceux qui ont appris à monter à cheval ou piloter un voilier en dehors d'une école d'équitation ou de voile ; au Québec, cela est à nuancer pourtant, parmi nos interlocuteurs, nombreux sont ceux qui participent ou participaient à des régates ou des concours hippiques afin de mesurer leur maîtrise technique.



Figure 17 : Plaisancier au cœur de la régata sur la Gironde

Source : S-J. Krieger

Comme si l'apprentissage de l'usage, passant souvent par le jeu, mais avec une forte dimension technique, donnait le goût de la compétition tout en apprenant l'entre-aide. Ainsi, on a pu, entre autres, observer : des cavaliers aguerris qui aident des novices ou des retardataires à panser et harnacher leur cheval et des plaisanciers qui guident le skipper pour accoter le bateau au ponton. En ce qui concerne la compétition, à en croire les dires de nos interlocuteurs, confirmés par nos observations, la dimension compétitive est encore plus forte dans le monde de la voile. En effet, lors de sorties amicales, sans enjeu particulier, les « voileux » ne peuvent s'empêcher de « *se tirer la bourre* » : le bateau doit fonctionner au mieux de ses capacités et donc être devant les autres – si son potentiel le lui permet. Une course peut même s'instaurer entre deux bateaux qui se retrouvent par hasard à proximité sans même que les gens ne se connaissent. Notant leur propre performance, certains se lancent comme défi personnel de diminuer le temps pour un même trajet. Les propos d'un plaisancier, vétérinaire retraité, âgé de plus de soixante ans, illustrent cette idée :

Quand on est sur un bateau, on ajuste, et puis on s'arrange pour le faire marcher pas loin de son potentiel. On n'est pas des maniaques quand on n'est pas en course, on ne s'occupe pas d'avoir le maximum, mais même dans une sortie ordinaire là, ce que j'aime c'est amener le bateau dans sa zone de performance. [Ailleurs, il dit] ce que j'aime c'est faire avancer le bateau, faire

marcher le bateau à un bon rythme et puis c'est ce que je pratique. Si on va de l'autre côté, on essaye, on se dit : la dernière fois on l'a fait en une heure quinze, cette fois-ci, on va essayer en une heure dix ! (rires) C'est comme ça (Qc-11) !

Cette vision de la voile est partagée par tous les « voileux » y compris ceux ne pratiquant pas ou plus la compétition lui préférant les promenades entre amis ou une relaxation en solitaire. En outre, dans la pratique même de la voile, mais aussi de l'équitation, nos interlocuteurs soulignent l'importance de la dimension technique pour manœuvrer un bateau face aux éléments naturels ou guider un cheval, élément de nature en soi. Ainsi, lors de nos sorties en voilier, nos interlocuteurs ont tous expliqué les rudiments de la navigation, nos observations prenant des allures de cours de voile. Certes, notre incompetence en la matière pourrait expliquer ce souci de nous instruire mais comme le contraire pourrait être aussi – notre incompetence engendrer leur indifférence – nous pensons que la technique est une dimension fondamentale de la pratique de la voile. D'ailleurs, lors des sorties avec plusieurs « voileux », couple de plaisanciers ou membres de club de voile, les échanges techniques fusent entre les équipiers mais également des réflexions taquines sur les compétences de celui qui tient la barre auxquelles nous avons aussi eu droit quand nous étions barreur. En outre, nous avons constaté, au-delà des mots, l'engagement nécessaire pour diriger un bateau et l'importance de la vigilance, car à sa moindre défaillance, le bateau peut échouer, ce qui nous est bien arrivé faisant rire les plaisanciers qui nous regardaient rentrer à la marina. Mais pour ces usages de la nature, la maîtrise technique ne suffit pas en soi, elle semble devoir aussi passer par la maîtrise de la nature ou tout au moins sa connaissance.

II. L'EXPÉRIENCE DE LA NATURE : ENTRE CONTEMPLATION ESTHÈTE ET DÉSIR D'INCLUSION

Les usagers récréatifs de nature ont donc différentes représentations de ce qu'est leur loisir, mais tous partagent un besoin de nature. Et si contempler les beautés de la nature est le premier objectif des sorties (1), les usagers récréatifs ne la touchent pas qu'avec les yeux (2). Au contraire, cherchant à toujours plus s'en rapprocher, ils adoptent différents équipements techniques et développent de véritables connaissances naturalistes (3).

II-1. DE L'ESTHÉTIQUE COMME PREMIER CONTACT AVEC LA NATURE

À en écouter les propos des usagers récréatifs, ce qui est avant tout recherché lors de leur escapade dans les espaces de nature est la beauté du site. Et, effectivement, en les accompagnant, nous avons pu constater que l'esthétique est le registre le plus mobilisé par ces observateurs pour commenter leur environnement. La vue est un sens très sollicité pour admirer les paysages, les couleurs et les lumières comme les levers ou les couchers de soleil pour reprendre l'exemple cliché. Le rapport esthétique n'est pas l'apanage des touristes ou des pratiquants de certains loisirs, il est au contraire partagé par l'ensemble de nos interlocuteurs dont il domine leur discours sur la nature.



Figure 18 : Fenêtre sur le fjord du Saguenay
Source : S-J. Krieger

Ainsi, l'eau, « *élément vital* » pour les kayakistes ou les « voileux », est également très apprécié des marcheurs ou des cavaliers qui se promènent le long de l'estuaire de la Gironde ou du Saint-Laurent sans forcément vouloir pratiquer des activités nautiques. Cette attirance pour l'eau, en particulier, les côtes, s'exprime, cette fois, plutôt en termes paysagers. Une Médocaine, qui s'est mise à la marche il y a une quinzaine d'années, répondait en ces termes à notre question portant sur la définition de la nature : « *Alors, moi, j'aime beaucoup la mer, l'eau, je pense que c'est plutôt cet infini vous voyez qui*

*me... Voilà, quand je parle de nature je pense [à] une perspective de loin... Nature, pour moi, c'est plutôt ça. C'est le paysage des montagne au loin, la mer, voilà, pas fermé » (Aq-12). B. Kalaora expliquait, il y a déjà vingt ans, que « le littoral est moins un milieu naturel qu'une scène, un paysage, une perspective agréable » (Kalaora, 1998, p. 133-134). Les riverains du littoral partagent cet attrait pour l'interface terre-mer avec les insulaires, montrant que si elle est au cœur de l'identité de ces derniers (Lewis et Devanne, 2014), elle ne leur ait pas exclusive, même si les Médocains ne manquent pas de qualifier leur région de « *presqu'île* ».*

Les lumières et les couleurs variant au fil des saisons participent, en outre, du charme de la nature. Les usagers récréatifs ont leur préférence en la matière, comme cette jeune cavalière médocaine qui étudie à Bordeaux : « *L'automne, pour moi, c'est la meilleure saison pour monter : il y a de belles couleurs, il ne fait pas trop froid, il y a de belles lumières dans le Médoc je trouve. Il y a toujours de très jolies lumières en automne et en hiver que j'aime beaucoup, le jaune et le gris.* » (Aq-01). Certains usagers changent de terrain afin de pouvoir admirer de tels attributs. Ainsi, des kayakistes québécois, qui pourtant déclarent préférer la navigation fluviale, pratiquent sur lac pour admirer les couleurs de l'été indien que revêtent les arbres. D'autres, multi-usagers, varient leurs pratiques afin d'en profiter. La randonnée à travers les forêts québécoises est ainsi particulièrement appréciée en automne. Cette question de la couleur résonne aussi tout particulièrement pour les usagers nautiques du Médoc : ils apprécient les eaux bleues de la mer Méditerranée ou de l'océan Atlantique, tout en se persuadant du charme des eaux « *couleur chocolat* » aux « *reflets dorés* » de l'estuaire de la Gironde *dixit* les plus poétiques d'entre eux. Ils déclarent d'ailleurs apprécier et fréquenter ces différents milieux... mais aller à l'océan dès qu'ils le peuvent !

Paysages, couleurs et lumières variés séduisent donc les amants de la nature dont la beauté leur semble une qualité intrinsèque à celle-ci :

Il y a l'océan qui change toujours de couleurs, qui change de nature : des fois, il est inquiétant, des fois, c'est la force, des fois, c'est plat, c'est triste, des fois, c'est violent, ça change tout le temps finalement ! Et puis, il y a un petit côté estuaire où il y a les marées et tout ça, je trouve que ça rappelle un peu la Camargue. Il y a des fois, quand on voit les chevaux l'hiver, c'est joli : il y a le soleil qui se lève dans une nappe de brouillard et les chevaux marchent là-

dessus, c'est féérique (Aq-17), s'émerveille un néorural de Grayan-et-L'Hôpital.

Cette place prédominante de l'esthétique dans le rapport à la nature perçue comme une œuvre d'art remonterait aux pratiques touristiques de l'Angleterre de la fin du 18^e siècle (Conan, 1985). Selon M. Conan, le pittoresque est « l'effet d'une attitude culturelle, le produit d'une conduite singulière du regard qui permet au spectateur de regarder la nature comme si elle offrait le spectacle d'une peinture de paysage » (Conan, 1985, p. 176). Et c'est effectivement, cette culture du paysage touristique, défini par la beauté, l'originalité et la démesure (Depraz, 2008), qui marque encore aujourd'hui le rapport à la nature, sur notre terrain comme sur d'autres (Lewis et Devanne, 2014), voire, plus généralement, sur les sites littoraux protégés (Kalaora, 1998), même si d'autres dimensions ont émergé et se sont développées. Si certains de nos enquêtés concrétisent effectivement ce rapport à la nature par la pratique de la peinture durant leurs loisirs, tous sont influencés par ce regard pittoresque dans l'appréciation de leur environnement. D'ailleurs, certains de nos interlocuteurs ne savent pas qualifier autrement la nature que par son esthétique : « *C'est surtout de voir la beauté de la nature... Comment dire ? Je pense que tout Charlevoix, tous les endroits où j'ai été c'est très beau. Je comprends qu'il y ait beaucoup de touristes qui viennent ici pour voir cette nature-là, sauvage, parce que c'est de toute beauté.* » (Qc-17) confie un retraité du ministère, installé à Port-au-Persil. Dans cette citation, et le cas est fréquent, le sauvage renvoie peut-être encore plus que la nature à cette idée de beauté. La nature que l'homme croit vierge de toute intervention humaine semble encore plus belle que la nature. Est-ce la pureté fantasmée qui la rend si belle ? Ou la rareté du sauvage ?

Selon B. Kalaora (1998, p. 143), « [l]a sauvagerie reste un symbole plus qu'une réalité : on en a nécessairement besoin pour satisfaire son inconscient, mais en réalité on recherche une nature agréable et confortable » comme le traduit cet extrait : « *C'est bien, c'est sauvage, tout en étant pas... C'est pas la jungle mais c'est, je sais pas, c'est pas trop balisé..., c'est pas trop encadré, c'est... mais c'est ce qu'il faut... À mon goût, je trouve que c'est bien, voilà.* » (Aq-12), nous explique une marcheuse de Saint-Yzand-Médoc. G. Massena-Gourc (1994) expliquait que la nature désirée n'est pas naturelle et que la nature naturelle n'est pas désirée. Cette tension, selon B. Kalaora (2001), est

amplifiée par le poids de l'esthétique dans la définition du sauvage. Celui-ci est défini par les acteurs au travers de termes tels que la composition, l'harmonie, la symphonie, et non le désordre, le chaos, le vide (*ibid.*). Le sauvage, qu'on pourrait dès lors qualifier de mythique, renouvelle et déplace le regard humain vers des horizons différents du quotidien *i.e.* affranchis de l'urbanité.

La présence de la faune participe d'ailleurs de la mise en beauté sauvage de la nature. Les kayakistes, par exemple, sont attirés par des lieux vivants et changeants en fonction des coefficients de marée ou des saisons et surtout de la présence de l'avifaune dans le Médoc et des mammifères marins sur le Saint-Laurent. D'ailleurs les kayakistes québécois déclarent préférer le Saint-Laurent, voire le fjord, aux lacs parce que « *il y a de la vie autour* » participant d'un effet de surprise, espérée, lorsqu'ils croisent bélugas ou rorquals par exemple. Quant aux usagers terrestres, le désir d'inclusion nécessite pour être comblé de s'affranchir des autres. En effet, c'est en solitaire, ou à la limite en comité restreint, que les marcheurs peuvent observer la faune, ainsi que l'explique un Québécois : « *Dès que l'on marche à deux, c'est à peu près terminé. La rencontre avec les autres espèces, elle est impossible à faire ! Ours, renards, orignaux, n'importe quelle espèce, les oiseaux même !* » (Qc-10). En effet, G. Massena-Gourc (1994) prévient que les deux fonctions principales des espaces naturels que sont les rapports d'esthétique et de dépaysement peuvent devenir radicalement contradictoires et exclusives si elles s'extrêment car le rapport esthétique « peut se définir comme une mise à distance des convenances dans un cadre naturel agréable qui accompagne et améliore la rencontre avec les autres, [le rapport de dépaysement] comme une mise à distance des autres devant faciliter une contemplation-communion avec un paysage naturel régénérateur » (Massena-Gourc, 1994, p. 299). Les cavaliers, quant à eux, semblent dire qu'ils sont avantagés sur ce point. En effet, au-delà du camouflage des bruits et odeurs humains, le cheval, en soi, est un animal, donc un élément de nature « vivant », avec lequel le cavalier tisse une relation particulière et, par-là, peut avoir un rapport à la nature distinct des autres usagers récréatifs *i.e.* encore plus proche de la nature, ainsi que l'explique un cavalier québécois résident à Saint-Siméon :

Après ça, tu t'en vas dans la nature avec et on fait aucun bruit. Tu es vraiment là, tu communique avec la nature vraiment. T'as le temps, le cheval s'en va

tranquillement, t'as le temps de tout voir la faune puis les animaux n'ont pas peur parce qu'on aurait dit qu'ils perçoivent le cheval avant toi (Qc-08)

Si l'esthétique ressort comme une valeur importante accordée à la nature, les usagers apprécient des éléments de la nature ordinaire comme de la nature remarquable au sens de Larrère (2009). Évidemment, les baleines ont la vedette autour du Saint-Laurent, mais cela n'empêche que les kayakistes observent les étoiles de mer et autres oiseaux.

Le « spectacle naturel » permet de dépasser un rapport purement visuel avec la nature pour appréhender les sons et les odeurs associés comme le chant des oiseaux et des bélugas, l'odeur du varech et des champignons, ou les sensations comme « *le petit vent frais quand la marée change de bord* »... Cette contemplation de la nature, qui sollicite alors plusieurs sens, devient une véritable incursion, comme le raconte avec poésie une jeune cavalière du Médoc :

Les odeurs de la vigne, du raisin, c'est vrai ici. Dès qu'on va vers Hourtin, ça sent le pin, c'est clair, le pin, le sable. Mais, ici, c'est parfois un peu humide avec l'estuaire. Mais c'est aussi la lumière je trouve qui est vraiment agréable. Et puis le bruit. Il y a un bruit, mais ce n'est pas un bruit de voiture, c'est, je ne sais pas, un bruit du vent, un renard qui va passer, un chien qui aboie... (Aq-01)

Tous les sens participent alors à ce rapprochement avec la nature.

II-2. À L'EXPLORATION DE LA NATURE COMME JEUX DES CINQ SENS

Explorer, du latin *explorare*, prend au cours du 18^e siècle le sens de « parcourir un pays mal connu »⁸⁷. Mais de qui est-il mal connu ? Des Occidentaux qui continuent de découvrir des contrées qu'ils pensent « sauvages » alors qu'elles sont territoires d'habitat ou de chasse pour des autochtones, qui donc les connaissent. De la même façon, les usagers récréatifs de nature, aujourd'hui, parlent d'exploration pour qualifier leur incursion dans la nature. Bien conscients que celle-ci est fréquentée et connue par d'autres, voire qu'eux-mêmes la fréquentent régulièrement, il n'empêche que leur imaginaire l'ensauvage. Les Français comme les Québécois s'imaginent alors « coureurs des bois » (ou des eaux) partant à la découverte de nouveaux sites qui attisent leur curiosité, mais aussi à celle de l'inattendu en des lieux connus, l'effet de surprise amplifiant le plaisir. Spécificité des marcheurs, selon A. Niel et O. Sirost (2008), cette

⁸⁷ Cf. TLFi (CNRTL) en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/explorer>.

approche paysagère pittoresque est partagé par l'ensemble de nos usagers récréatifs – dans une moindre mesure par les « voileux » - qui, au-delà de leurs usages variés, semblent partager une même vision de leur pratique : la randonnée qu'elle soit terrestre, à pied ou à cheval, ou aquatique, en kayak, permet « d'errer dans l'espace [...] et de prendre des libertés avec le temps » (Niel et Sirost, 2008, p. 195).

Un kayakiste, ingénieur dans la construction, résidant à Montréal, exprime bien toute la complexité du rapport à une nature souhaitée vierge et vécue comme sauvage permettant la découverte, mais pourtant anthropisée : « *Si on pouvait aller dans des secteurs vierges, qui n'ont pas été exploités, pour explorer... C'est la quête de la découverte. La nature, c'est ce qu'on peut aller découvrir.* » (Qc-01). Découvrir comme pendant d'explorer ainsi que le confirme une marcheuse, agente patrimonial, résidant dans le Médoc :

Le principal c'est la découverte. Et puis après, il y a plein de choses qui se greffent, mais en premier c'est la découverte. Aller dans un endroit et ne pas savoir ce qu'on va trouver... On n'est pas toujours super contents parce qu'il y a des moments où on va plus ou moins bien, mais souvent on fait des petites découvertes et c'est ça qui est agréable. (Aq-02)

L'usage récréatif choisi prend alors toute son importance. Ainsi, pour certains marcheurs, il n'y a pas de meilleur moyen que la marche pour découvrir un territoire, car sa vitesse modulable au gré des envies autorise la flânerie. Ce même argument est avancé par les kayakistes – dont l'usage est sur plusieurs aspects comparé à la marche –, et dans une moindre mesure les « voileux », qui insistent sur la lenteur de leur bateau qui permet de prêter attention au moindre détail : « *Alors [en kayak], on peut faire de l'observation des mammifères marins mais aussi de l'observation du milieu sous-marin. On peut voir les étoiles de mer, on peut voir les oursins seulement en regardant à travers l'eau.* » (Qc-13), s'émerveille une enseignante de Chicoutimi. Quant aux cavaliers, en plus de l'allure dont ils sont maîtres, c'est la prise de hauteur qui leur permet d'apprécier le paysage ce qu'indique un professionnel du cheval installé à Jau-Dignac-et-Loirac : « *Ils découvrent vraiment, sur le dos du cheval, des choses qu'ils n'auraient jamais vu [autrement].* » (Aq-03). Chaque type d'usagers, comme les sportifs d'A. Niel et O. Sirost, « prétend détenir le monopole d'une "prise paysagère" et tous l'entretiennent jalousement » (Niel et Sirost, 2008, p. 192).

En plus des paysages qu'ils peuvent admirer, tous s'accordent à dire que c'est par leur usage récréatif qu'ils peuvent accéder à des lieux inaccessibles à d'autres usagers, redoublant ainsi leur sentiment de privilège : « *Il y a des endroits dans le fjord qui sont accessibles presque juste en [kayak] donc ça amène à des endroits où peu de monde a été* » (Qc-15) se réjouit un jeune québécois multi-usager. Certains d'ailleurs n'hésitent pas à varier les moyens de locomotion comme l'explique ce « voileux » qui a récemment acquis un kayak dans le Médoc :

Être proche comme ça des berges, on voit des choses qu'on ne voit pas à la voile. Déjà, on a accès à des endroits où on n'a pas accès avec un voilier, on va dans cinquante centimètres d'eau ! C'est les ragondins, les hérons, les canards, on croise des courlis... Je suis tombé sur trois-quatre courlis, c'est assez rare ! (Aq-07)

L'usage récréatif devient alors le *medium* de la relation à la nature, c'est-à-dire « ce qui sert de support et de véhicule à un élément de connaissance ; ce qui sert d'intermédiaire, ce qui produit une médiation entre émetteur et récepteur »⁸⁸ ; l'émetteur étant la nature et le récepteur, l'utilisateur. L'usage récréatif permet à son pratiquant d'appréhender la nature. Ainsi, les kayakistes et « voileux » glissent sur l'eau tandis que les cavaliers galopent à travers le paysage. Une jeune cavalière médocaine explique comment son besoin d'espace est comblé par la pratique du galop :

Alors, en fait, ce qui me plaît dans la promenade, j'aime beaucoup galoper. En fait, j'adore ça même ! À chaque fois, je demande [au guide] de galoper un peu plus. Non, j'aime beaucoup le galop. Et c'est vrai qu'en manège, on fait des petits galops mais c'est pas... Moi, j'aime vraiment faire des longues lignes droites au galop avec le cheval. Avoir de l'espace, en fait. Moi, j'aime beaucoup l'espace. (Aq-01)

La promenade équestre en extérieur, opposée à l'équitation en manège, enfermée et stricte, est une forme de liberté dont le galop, dans un espace non clos, en est le symbole. Paradoxalement, la lenteur du kayak ou du voilier offre cette même expérience de liberté. En dehors de l'allure en tant que telle, grisante pour certains cavaliers, d'où leur vient cette sensation commune de liberté ? Glisser ou galoper, n'est-ce pas finalement pénétrer la nature ? La liberté serait alors ressentie lorsque l'utilisateur a l'impression d'être inclus dans la nature.

⁸⁸ Cf. TLFi (CNRTL) en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/medium>.

Si les marcheurs ne s'expriment pas tout-à-fait en ces termes, certains déclarent expérimenter la liberté par la marche car celle-ci autorise à s'affranchir de tous les artifices, pour avancer avec ses deux jambes, faculté humaine dont l'exercice est encore peu contrôlé : « *[La marche], le seul moyen qui reste naturel de mettre un pied devant l'autre et d'avancer. Et si on veut, on peut parcourir le monde, le tout c'est de le vouloir... Ça reste quand même une liberté totale, la marche.* » (Aq-17), se targue un marcheur médocain, retraité du bâtiment. Le naturisme serait alors le summum en la matière, faisant de l'usage de la nature, un usage naturel, selon ce marcheur qui en est un adepte :

À partir du moment où tu évolues à poil, il y a quand même quelque chose qui... Quoique tu en penses, tu es quand même plus près... Y'a plus de rempart, y'a plus de protection, donc t'es à la fois beaucoup plus vulnérable et beaucoup plus sensible. Beaucoup plus sensible à tout ce qui est aussi bien le vent que le soleil... Et ça développe un sentiment de liberté quand même quelque part. De liberté... pas de liberté si tu veux mais une absence de contrainte, voilà, une absence... Tu enlèves des codes, que tu dois t'habiller, que ci, que ça,... et ça c'est un truc que j'ai bien apprécié chez les naturistes. (Aq-17)

D'ailleurs, si le naturisme offre un rapport plus « vrai » à la nature, il permettrait aussi une relation plus authentique avec les autres. Affranchi de certaines normes sociales, les échanges se fonderaient sur les valeurs humaines. Le naturisme qui semble une modalité de pratique de l'usage récréatif extrême confirme l'hypothèse selon laquelle le rapport à la nature est vécu différemment selon l'usage (Niel et Sirost, 2008) et donc l'équipement technique qui influence les sensations ressenties (Le Bot, 2013). Alors que l'équipement peut être vu comme un obstacle au désir d'inclusion, comme pour les naturistes qui s'en défont, il peut, au contraire, être considéré comme un prolongement du corps qui rapproche de la nature. Il en est, par exemple, ainsi des combinaisons de plongée qui en protégeant de la fraîcheur de l'eau permettent d'y rester plus longtemps pour admirer ses poissons ou des chaussons d'escalade qui en compressant le pied permettent de se rapprocher de la falaise pour la grimper. Ces équipements techniques, qui apparaissent *a priori* comme une barrière, sont, pour leurs utilisateurs, des alliés qui, en fait, permettent une fusion avec la nature ou du moins « renforcent l'illusion d'une fusion » (Kalaora, 2001). Il en est de même avec le type d'embarcation choisi. Ainsi, les

kayakistes soulignent leur proximité avec l'eau : ils sont, selon leurs dires, littéralement « *assis dans l'eau* ».

Si les équipements techniques permettent au cavalier d'appréhender différents styles de monte (classique ou « à l'anglaise » *VS western* ou « à l'américaine »), la relation au cheval est très importante car il s'agit d'une monture vivante, contrairement au vélo ou à la moto ou même au kayak pour reprendre un des usages étudiés. Cette relation à l'animal peut se faire d'autant plus intense qu'une proximité s'installe grâce à la fréquence de leur rencontre, facilitée lorsque le cavalier est propriétaire de sa monture. Nous avons sur notre terrain, effectivement, rencontré des cavaliers qui ont construit une véritable relation d'amitié avec leur cheval personnifié, comme l'explique J-M. Le Bot (2013) plus généralement au sujet de la nature. Certes, c'est à dos de cheval que le cavalier part se promener, mais en dehors de ces escapades, le cavalier s'occupe de sa monture quotidiennement en la nourrissant, en la soignant. Au final, tous ces moments, qui dépassent largement le temps de la promenade, sont autant d'occasions d'échange et donc de rapprochement permettant de créer une certaine complicité. Celle-ci œuvre ensuite au bon déroulement de leurs activités telles que la promenade car le cavalier doit apprendre à composer avec cet animal afin de profiter pleinement de son loisir en toute sécurité. Cette relation particulière, propre aux cavaliers, semble enrichir ces usagers récréatifs dans leur rapport à la nature d'une expérience que nul autre pratiquant de la nature ne peut connaître. Pour illustration, ces propos d'un cavalier médocain, installé au Verdon-sur-Mer, qui a tôt fait connaissance avec le cheval, mais qui s'est offert des montures pour s'adonner à la promenade équestre seulement quelques décennies plus tard :

J'aime bien être seul parce qu'on est tout le temps avec le cheval ça fait que les rapports sont très très proches, c'est très fort. C'est difficile à expliquer mais voilà le cheval est beaucoup plus près de vous et vous... Parce qu'on compte l'un sur l'autre. C'est des choses qui se passent qui sont très profondes. Même sans difficulté et tout ça, rien que d'être tout le temps avec. Parce que là, ils sont au pré, j'y vais le matin les soigner et le soir je reste un quart d'heure c'est tout. Mais quand tu es tout le temps avec, c'est différent, la relation avec, ça rapproche. (Aq-11)

L'équitation est donc une pratique à part de tous les autres loisirs de nature par le rapport établi avec le cheval : « *Une machine, t'as pas de contact, un cheval, t'as un*

contact. C'est vivant, c'est intelligent, il y a tout le temps un rapport. » (Qc-08) se réjouit un cavalier québécois de Saint-Siméon.

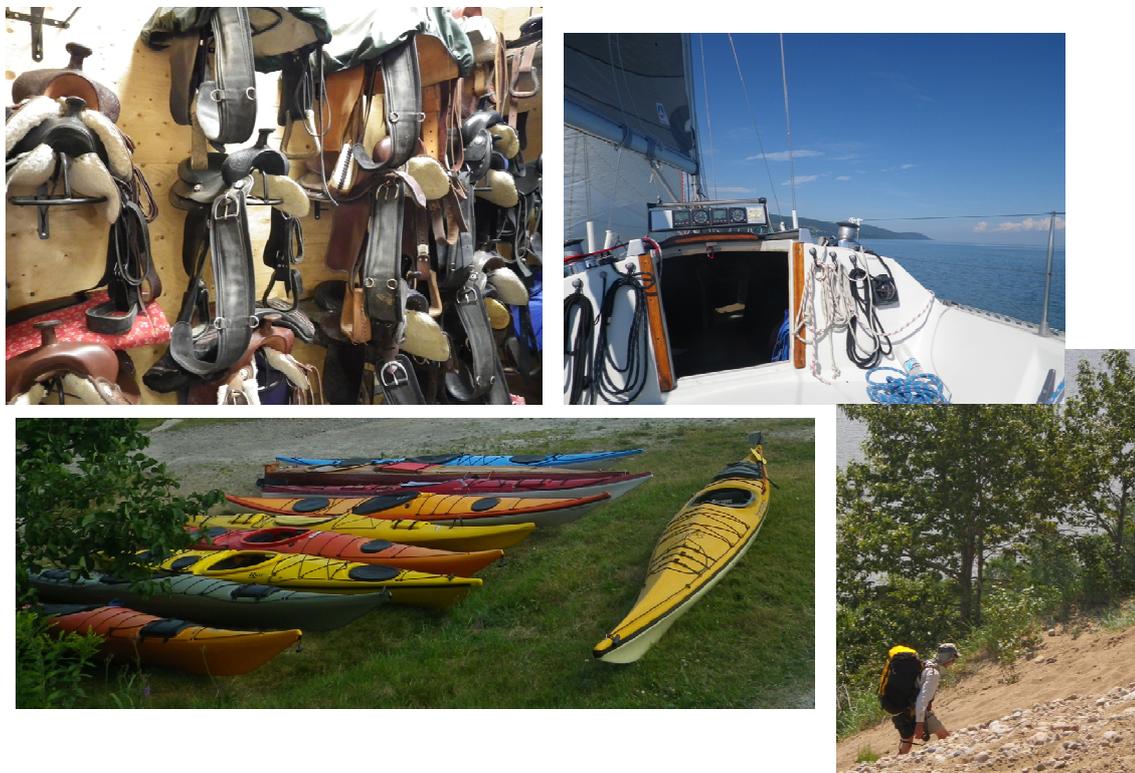


Figure 19 : Le poids de la technique
Source : S-J. Krieger

Plus généralement, c'est donc par ces *media*, indissociables de la technique, que l'utilisateur récréatif vit son rapport à la nature, et définit celle-ci. La nature devient donc l'environnement au sens de ce qui environne l'usage – ou l'habitation. Ainsi, les usagers récréatifs définissent effectivement le terme de nature en fonction de leur environnement de pratique, ou de résidence, comme l'eau pour les kayakistes, ou la forêt : « *Automatiquement, on dit la nature, je vais dire la forêt. C'est mon environnement quotidien.* » (Aq-02) nous explique une résidente du Nord Médoc. Une jeune habitante de Tadoussac, pratiquant plusieurs loisirs de nature, dont nouvellement des activités nautiques, confie, après avoir défini ce qu'elle entendait par nature, que sa conception a changé : « *Maintenant la nature a plusieurs connotations dans ma tête. Depuis que je fais de la voile c'est plus pareil. Avant, il n'y avait pas la notion d'aquatique dans ma tête : quand on me parlait nature, je voyais la forêt, je ne pensais pas à la mer.* » (Qc-14). Ces propos réflexifs illustrent qu'au-delà du matériel et de la

technique, c'est « [e]n vivant activement l'espace, en posant comme principe le rapprochement charnel avec l'environnement, [que] les sportifs s'insèrent dans une connivence affective avec la paysage » pour reprendre la conclusion d'A. Niel et O. Sirost (Niel et Sirost, 2008, p. 197). Tout ceci ne participerait-il pas d'un apprentissage de la nature ?

II-3. VERS UN APPRENTISSAGE DE LA NATURE ?

Cette recherche de rapprochement vers la nature voire de fusion nécessite concrètement un apprentissage de celle-ci. En effet, pour se déplacer sur l'eau comme sur terre, il faut savoir lire la nature. Les usagers récréatifs développent ainsi des savoirs ordinaires, des connaissances acquises par la multiplication des expériences pratiques. Un des premiers éléments d'apprentissage est la météo. Avant de s'aventurer à l'extérieur, les usagers récréatifs « prennent la température ». Si pour les kayakistes et les « voileux », il est évident qu'il en va de la possibilité même de leur sortie, pour les cavaliers et les marcheurs, cette connaissance leur permet de choisir leur parcours. Par exemple, en cas de vent, alors que les « voileux » vont s'amuser sur leur plan d'eau, les kayakistes restent à quai, et les marcheurs et cavaliers se mettent à l'abri en forêt en cas de vent faible. Mais si celui-ci forçait, ils n'y restent pas en raison du danger potentiel des chutes de branches mortes. Cet enjeu météo conditionne la sortie en soi, puisqu'il peut affecter la sécurité même des usagers qui ont donc à s'adapter. Par contre, si ces derniers apprécient tous la lumière et la chaleur du soleil pour accompagner leur pratique, la pluie ne les empêche en rien tel que l'explique une responsable d'un club de marche dans le Médoc :

Rien n'arrête les marches. Des fois, en hiver, je me dis "là, il va n'y avoir personne", moi-même, je resterais dans mon canapé quand on voit le ciel vraiment... Et quand j'arrive [...] il y a toujours 5-6 personnes. [...] Les gens partent quand même marcher ! Donc hier, on était une douzaine et le temps n'était franchement pas beau et tout le monde est venu, tout le monde avait son poncho et tout le monde est parti à la découverte de la pluie ! (Aq-02)

Les usages récréatifs étudiés prenant place autour d'estuaires, la marée est le second élément de connaissance. Pour les « voileux » et les kayakistes, on comprend aisément qu'il en va de soi. La marée comme, plus généralement, le courant dicte l'itinéraire. Mais la marée joue aussi sur le parcours des marcheurs et cavaliers, particulièrement des

Médocains, qui adaptent donc leur sortie en fonction de celle-ci. Ainsi, une cavalière médocaine, qui apprécie tout spécialement le galop sur la plage, reconnaît la difficulté pour profiter de ce décor où elle ne peut se rendre avec sa monture qu'à marée basse : « *On voulait aller sur la plage mais comme c'était marée haute, on n'a pas pu donc on est resté uniquement dans la forêt* » (Aq-05). C'est par l'acquisition de ces compétences spatiales et météorologiques que l'environnement prend sens pour ces usagers récréatifs de nature. Au-delà d'une connaissance de la nature, et des risques inhérents, autorisant ou non la circulation en son sein, certains usagers nautiques perçoivent ces éléments de nature comme « *un défi, un challenge* » lancé par elle. En particulier, les kayakistes et « voileux » apprennent à jouer avec les éléments pour atteindre l'objectif qu'ils se sont fixés que ce soit une destination ou une durée ; l'aspect technique se révèle alors très important. Un « voileux » de l'estuaire de la Gironde explique comment il s'adapte à ce plan d'eau :

C'est vrai que c'est un plan d'eau qui peut faire peur au départ parce qu'il y a du courant. On est sur un estuaire donc forcément, il y a des marées, il y a du descendant et du remontant. Quand je suis arrivée, moi, des Sables d'Olonne et que j'ai vu le plan d'eau, ici, La Pointe de Grave, avec le courant, je me suis dit "ça va être l'enfer pour naviguer". Et en fait, quand on sait naviguer et qu'on réfléchit trente secondes, ce n'est pas l'enfer du tout ! Au contraire, c'est même techniquement très intéressant, parce qu'avec les renverses de marées, il y a des courants et des contre-courants et en réfléchissant trente secondes, tactiquement, c'est très intéressant. Par contre, il ne faut pas se dire "aujourd'hui, je vais à tel endroit", il faut se dire "en fonction de la marée, qu'est-ce que je peux faire ?". Quand on a compris ça, c'est un super plan d'eau ! (Aq-08)

Challenge dans la pratique en tant que telle mais aussi, plus généralement, dans le rapport à la nature. Ainsi, un couple de kayakistes québécois, résidant à Montréal, expriment avec joie et une certaine fierté, à plusieurs reprises, leur résistance face aux éléments qui se déchaînent :

Ici, c'est vraiment le côté sauvage de se battre un peu contre les éléments ! On ne ferait pas ça pendant deux semaines de temps mais ça a quand même un certain chaaar-me ! L'année dernière, on a passé 48 heures sous une bâche sous la pluie battante ! C'était à vivre aussi ! On ne retrouve pas ces éléments ailleurs : le vent, la pluie, le froid... (Qc-04&04')

Par contre, cette idée de défi ne se traduit pas par une volonté de maîtrise de la nature telle qu'envisagée dans un rapport moderne à celle-ci. Au contraire, c'est plutôt l'homme qui, en se dépassant, s'adapte face à une nature aux multiples visages.

Les connaissances naturalistes concernent également les ressources naturelles. D'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, les usagers récréatifs pratiquent la cueillette de champignons et coquillages, mais aussi de fruits sauvages voire d'herbes. Cette activité peut être pratiquée en tant que telle, mais peut aussi être un des aspects d'un loisir. Ainsi, à propos de la cueillette des champignons, une responsable d'un club de marche médocain s'exclame :

Quand c'est la saison, je n'ai pas besoin d'organiser de marche [spécifique pour la cueillette], il suffit qu'ils en trouvent ! D'abord, ils savent que c'est la saison donc là, par contre, ils regardent les bas-côtés, ils ne regardent pas ailleurs. Et si on en trouve un, alors là, tout le monde part et je suis seule sur le chemin ! Ils ramassent leurs cèpes, leur cueillette est là. C'est un jeu aussi. Mais les cèpes c'est quelque chose ! Il faut le voir pour le croire, c'est l'or du Médoc ! (Aq-02)

L'usage récréatif peut aussi devenir un moyen d'accès à ces ressources, comme l'explique un multi-usager québécois résidant à Tadoussac : « Ça m'amène à des endroits où peu de monde aurait été et souvent la ressource au sol est plus... des talles de champignons qui n'ont jamais été touchés, des talles de petits fruits... » (Qc-06).

Cette dimension cognitive du loisir de nature semble particulièrement appréciée par les Québécois qui cherchent à en savoir plus sur leur environnement : ils dessinent la flore observée ou la photographient, ils feuillentent leurs guides ou se réfèrent à des naturalistes à la recherche d'informations. D'où peut-être la prolifération de panneaux d'interprétation dans le paysage québécois, de façon générale, au sein des parcs nationaux, bien moins présents en France où les avis sont plus partagés entre des usagers curieux d'apprendre, comme le montrait B. Kalaora (Kalaora, 1998), à propos du public des sites gérés par le Conservatoire du littoral (français), et d'autres voulant juste admirer Dame Nature. Sur l'estuaire du Saint-Laurent, les connaissances naturalistes sont particulièrement mobilisées pour l'observation des mammifères

marins, certes, autour du PMSSL, mais aussi le long de l'estuaire sur « la route des baleines⁸⁹ ».

L'observation des baleines est le principal attrait des sorties des kayakistes, mais dans une moindre mesure des « voileux » et parmi eux encore moins des riverains, qui pour autant apprécient tout de même une telle rencontre avec l'animal emblématique. À la manière des chasseurs, certains s'auto-qualifiant d'ailleurs de « prédateurs visuels », les kayakistes mettent en place des stratégies participant de l'apprentissage du milieu, comme les lieux et horaires d'alimentation des baleines, afin d'augmenter leurs chances d'en croiser comme l'expose une kayakiste, résidente secondaire de Port-au-Persil :

Parce qu'il y a des périodes comme par exemple dans le changement de marée, comme dans la fin de la journée, il y a probablement des petits poissons ou du krill, qu'ils mangent, qui apparaissent d'un coup parce qu'il y a des moments [les bélugas] apparaissent sur un coup, là. C'est lié à la nourriture... (Qc-02)

Cette « chasse à la baleine » se déroule, selon les dires des kayakistes, comme un jeu dont les animaux seraient maîtres. C'est ainsi que les bélugas viendraient jouer avec les pagaies des kayakistes ou le gouvernail du voilier. Animal sauvage, il entre alors en interaction avec l'usager récréatif qui hésite entre statut de spectateur et de partenaire de jeu. Avec sa tête dont la bouche esquisse un sourire humain, le béluga semble d'entrée vouloir se rapprocher de l'homme si ce n'est par amitié au moins par curiosité, comme l'exprime avec émotion cette autre kayakiste résidente secondaire de Port-au-Persil :

On était tout seul devant cette immensité et puis, tout à coup, on est arrivé près de Cap-au-chien et là, il y avait trois mères bélugas avec leurs bébés. Et là, elles se sont intéressées à nous, curieuses, avec les bébés, elles se sont mises à roder autour du kayak mais avec insistance là tu sais. Il y en a une qui s'est logée en-dessous, là, on a arrêté. Là, juste en dessous, là ! On regardait. Elle faisait la longueur du kayak au complet ! (rires) On ne bougeait pas ! Et là, il y en avait une qui était curieuse, qui s'en allait et qui revenait vers nous, puis qui s'est mise tout près, tout près et qui a levé la tête... Je la vois encore me regarder... (Qc-03)

Le pas vers l'anthropomorphisme transformant cette baleine en ami n'est pas vraiment franchi par nos interlocuteurs, néanmoins, l'émotion suscitée par la force d'un moment

⁸⁹ Cet itinéraire va de Tadoussac à Natashquan, quelques 800 kilomètres plus loin vers l'Est, où la route 138 s'arrêtant, le bateau prend le relais pour continuer jusqu'à Blanc-Sablon à la frontière de la province du Labrador. Cf. <http://www.quebecmaritime.ca/circuits-et-sejours/la-route-des-baleines> et <http://baleinesdirect.org/observation-au-quebec/la-route-des-baleines/>, sites consultés le 05.08.2015.

comme celui-ci partagé avec un animal sauvage est franchement palpable. Sauvage et imposant mais, en même temps, inoffensif voire sympathique, le béluga confirme cette idée d'une nature bienveillante pour l'homme. La rencontre avec un béluga transforme une sortie en kayak en un véritable moment magique que les enquêtés racontent avec émotion. Émotion qui, selon nos hypothèses, participe à la conscientisation environnementale comme l'ont bien compris les écologistes fondant leur campagne médiatique sur un animal emblématique, mais surtout, à l'air sympathique comme le panda pour reprendre un exemple mondialement connu ou le béluga sur notre terrain d'étude. À l'opposé, la rencontre avec un ours n'est pas vraiment décrite selon ce même registre. Si tous les usagers sont conscients de la rareté du moment, le danger de la situation peut inhiber le plaisir de certains à la vivre tandis que d'autres vont, au contraire, en profiter. Ainsi, les usagers récréatifs de nature sont effectivement à la recherche de nature, mais pas n'importe laquelle : des éléments naturels, comme la faune, confortant leur imaginaire en prise avec le sauvage donc dans le registre de l'extraordinaire, mais dont la rencontre reste *a priori* sécuritaire afin de pouvoir en profiter ; cette rencontre avec l'animal ne faisant que traduire un rapport plus général à la nature marqué par « l'illusion du sauvage avec la garantie de la sécurité » pour reprendre les mots de B. Kalaora (1998, p. 141).

Quant à la rencontre avec un chevreuil, celle-ci peut ne même pas être relevée vu sa banalité. Ainsi, lors d'une marche avec un club du Médoc, un chevreuil déboula devant nous, aucun marcheur n'y prêta cas si bien que nous crûmes à une vision ! De la même façon, lors d'une sortie en kayak sur le Saint-Laurent, avec un couple de kayakistes de Montréal, les marsouins et rorquals communs qui croisaient notre chemin étaient à peine regardés, tout l'intérêt était porté aux « grosses baleines » que l'épouse croyait entendre plus au large. Pour autant, dans les entretiens, les kayakistes déclarent pratiquer le kayak pour le plaisir de l'activité amplifié par l'observation de la faune aquatique, dont les mammifères marins sans précision quant à leur calibre. Et plus généralement, les usagers récréatifs racontent avec enthousiasme leur rencontre avec des chevreuils, renards et autres écureuils, animaux sauvages de nos campagnes. Lors d'une marche avec un autre club du Médoc, tous les marcheurs sont passés par le belvédère afin d'observer hérons, cormorans et canards. Nos enquêtés, dans l'ensemble,

ont effectivement l'air d'apprécier la nature dans toute sa simplicité lorsqu'ils parlent de la cueillette des petits fruits, de la photographie des flaques d'eau, de l'observation des oiseaux dans le sous-bois. Nous avons effectivement aussi constaté ces activités au cours de nos observations. Les usagers de la nature semblent alors passer du registre de la nature remarquable à la nature ordinaire, en les mêlant. Ces randonneurs, kayakistes ou marcheurs, seraient à l'affût d'espèces remarquables en se promenant dans la nature ordinaire qui est finalement le cadre de leur loisir.

Au-delà de l'héritage familial, dont nous avons vu l'importance au cours du chapitre précédent dans l'initiation aux loisirs, nous constatons, au travers des entretiens menés, que ceux-ci peuvent être découverts de deux principales façons. Il s'agit soit d'une attirance pour le loisir en tant que tel, soit d'un attrait pour la nature en général. Cette dichotomie classe les quatre usages étudiés. Tous les kayakistes et la majorité des marcheurs ont commencé leur pratique pour visiter et observer leur environnement alors que les cavaliers et « voileux » ont été attirés par la pratique elle-même. Cette distinction se vérifie par les connaissances relatives à l'usage amenées par nos interlocuteurs : les « voileux » et cavaliers parlent technique (style de monte et harnachement, races équinées et reproduction, relation au cheval et soins apportés,... pour les seconds VS type d'embarcation et équipement, course et classement,... pour les premiers), tandis que les marcheurs et kayakistes racontent leurs observations naturalistes faites durant leur promenade. L'attitude des multi-usagers corrobore, à son tour, cette analyse : des « voileux » au niveau technique avancé déclarent s'être mis à la pratique du kayak pour explorer d'autres milieux.

Cette dichotomie peut certainement s'expliquer au moins en partie par les modalités de l'initiation du loisir de nature. L'équitation et la voile sont des loisirs découverts par une population jeune, souvent scolarisée, qui développe donc des connaissances et une maîtrise techniques, alors que le kayak et la marche, découverts plus tardivement sont plutôt pratiqués dans un esprit de randonneur pour découvrir un territoire. Ainsi, nous constatons que la compétition est ou fût pratiquée par certains cavaliers et « voileux », mais non par les marcheurs ou kayakistes. Le récit de cette Québécoise, enseignante à Chicoutimi, récemment initiée au kayak de mer, illustre plusieurs éléments de cette analyse :

J'ai connu un habitué du camping qui venait passer ses étés ici, il était quand même assez âgé, moi, je pensais que ça faisait des années qu'il avait commencé le kayak mais ça faisait seulement deux ans, oui, deux ans. C'était surprenant ! Je disais "t'as l'air à l'aise !", puis il me dit "je viens d'acheter un deuxième kayak, veux-tu l'essayer ?". Au début, j'hésitais, alors on a emprunté un tandem pour que j'essaie le kayak. Puis j'ai aimé ça parce que lui m'a vraiment montré qu'on n'est pas obligé de pagayer une heure et de s'épuiser mais qu'on pouvait justement rester sur l'eau, se faire flotter, observer les mammifères marins... On s'emmenait un petit lunch en kayak et on allait observer les baies. Moi, je suis une passionnée d'oiseaux, je fais beaucoup d'observations d'oiseaux, puis bon, je vis avec un photographe d'oiseaux, alors on est allé voir les héronnières, les canards marins et tout. Alors moi je trouvais que ça pouvait combiner tout ce que j'aimais ! Puis, c'est comme ça qu'à chaque fois que je venais, plutôt que de sortir en kayak toute seule, il me prêtait son kayak, il m'initiait tranquillement. Au début, c'était toujours quand c'était tranquille, il me montrait les manœuvres, comment réembarquer si jamais... il me donnait comme un cours de niveau 1 avancé. (Qc-13)

Néanmoins, si l'attraction pour la nature est l'explication avancée par nos enquêtés pour expliquer l'origine de la pratique du kayak ou de la marche, nous constatons le rôle de l'entourage dans l'apprentissage de la pratique en tant que tel. Entourage, plus ou moins proche, certes, mais bien présent même pour ceux déclarant avoir appris « *sur le tas* ». Outre la lecture de livres et magazines techniques, ces cavaliers, kayakistes et « voileux » sollicitent leur entourage, que ce soit le vendeur de l'embarcation ou de la monture ou un voisin de ponton ou d'écurie pour « *demande conseils* » et même se faire aider. L'acquisition des connaissances nécessaires à la pratique, de nature technique comme naturaliste, ne se résume pas à une expérience strictement individuelle malgré l'image d'individuation véhiculée par certains loisirs de nature.

L'admiration de la nature comme sa lecture sont le fruit d'un apprentissage qui pour les usagers récréatifs de nature se fait majoritairement par la pratique de ces loisirs où celui qui justement initie à la technique, transmet aussi une sensibilité et des connaissances naturalistes. Ainsi, un loueur de kayak dans le Médoc explique qu'après avoir exposé à ses clients les rudiments de la technique pour leur promenade, il les informe des animaux qu'ils peuvent croiser et de leur statut de protection : « *Au niveau de la faune et bien leur expliquer les cistudes, les petites tortues à protéger, qu'il y avait un héron, une famille de milans, une famille de cigognes, qu'ils pouvaient croiser quelques ragondins aussi.* ». Chez les groupes de marcheurs, on retrouve aussi cette dynamique :

il y a toujours l'une ou l'autre personne du club qui connaît l'endroit ou s'est renseignée et partage ses connaissances tant naturalistes que culturelles. Mais au-delà de cette transmission cognitive manifeste, l'apprentissage de la nature s'est fait tôt auprès des parents qui ont initié leurs enfants comme on a pu le montrer dans le chapitre 4. Donc ces représentations mêmes des usages récréatifs (hédonistes, sportifs, spirituels...) comme du rapport à la nature (esthétique, fusionnel,...) relèvent d'un apprentissage auprès de la famille et du groupe de pairs comme de la société toute entière ainsi que l'illustre le regard pittoresque posé sur la nature qui s'est généralisé (Conan, 1985).

SYNTHÈSE 2.

LE LOISIR DE NATURE, UNE PRATIQUE CULTURELLE

Le « besoin de nature » est vécu par nos interlocuteurs sur un mode individuel. En effet, chacun d'entre eux explique comment il ressent physiquement ou moralement le besoin de se retrouver dans la nature. Il en est de même pour leur loisir : c'est par attirance pour l'eau ou par amour pour le cheval, par exemple, que ces usagers se sont mis au kayak ou à l'équitation. Ce ressenti personnel amène certains auteurs (Kalaora, 2001) à parler de l'individuation du rapport à la nature. Effectivement, nous partageons ce constat sur la manière dont ce rapport est expérimenté et exprimé par les usagers récréatifs de nature. Par contre, notre analyse montre que nous ne pouvons nous y limiter.

D'abord, car en écoutant les « voileux » et les cavaliers, on se rend bien compte que la majorité d'entre eux s'est initié à son loisir grâce à son entourage familial. La famille a joué soit un rôle direct car un membre de celle-ci a initié notre interlocuteur durant sa jeunesse, soit un rôle indirect au travers de la fréquentation de lieux où se déroule ce type d'activité. La proximité avec le lieu de pratique, comme le montre le cas des plaisanciers, peut renforcer cette influence familiale. Pour les kayakistes et les marcheurs, la découverte du loisir s'étant faite sur le tard, la proximité avec le lieu tient un rôle plus conséquent dans celle-ci. L'initiation passe alors par les amis ou par une structure associative ou commerciale. Néanmoins, dans tous les cas, on observe l'influence de la socialisation dans le choix de la pratique.

Au-delà de la socialisation offrant la découverte du loisir de nature, on remarque l'importance de la sociabilité au sein de leurs loisirs, aussi bien pour les usagers qui pratiquent dans des structures commerciales, mais surtout associatives que pour ceux qui pratiquent en autonomie. Alors que les premiers, surtout des marcheurs et « voileux » français, participent à une sociabilité élargie quoique, pour certains, circonscrite dans l'espace et dans le temps, les seconds, plutôt des Québécois mais également des cavaliers et plaisanciers français, se distinguent par une sociabilité resserrée. Cette dernière se caractérise par une démarche plus volontaire où l'utilisateur qui souhaite sympathiser avec l'un ou l'autre de ses voisins ou collègues de pratique

entreprend des actions en ce sens, car il ne peut justement profiter de la socialisation de fait existant au sein de ces structures. Il est d'ailleurs plus fréquent que cette sociabilité resserrée se poursuive au-delà du loisir en tant que tel. Donc, malgré un rapport à la nature vécu sur le mode individuel, la présence d'autrui est importante dans la pratique du loisir de nature. De plus, cet autrui joue un rôle tout à fait capital, pour l'utilisateur récréatif, dans l'acquisition de connaissances techniques et naturalistes dans le cadre de sa pratique. Qu'il soit guide ou compère, cet autre partage son expérience. En outre, par ce biais, il transmet aussi ses représentations de la nature et ses valeurs associées.

Le registre de l'esthétique et le rapport sensible semblent toujours dominer les valeurs accordées à la nature par les usagers récréatifs, pérennisant les analyses des premiers sociologues de l'environnement dans les années 1980. En outre, notre démarche comparative – mobilisant plusieurs variables, dont les usages récréatifs, la proximité au territoire et la culture nationale -, conforte l'idée selon laquelle ce rapport à la nature n'est pas l'apanage des touristes (Devanne et Le Floch, 2008 ; Lewis et Devanne, 2014), mais par contre, réfute l'idée d'un exceptionnalisme français en la matière (Charles et Kalaora, 2009). Pour autant, les dimensions de l'usage récréatif, comme plus généralement le rapport à la nature, sont bien le fruit d'un héritage mais un héritage qui a pu être partagé par-delà les frontières. Ainsi, la recherche du beau et l'attrait du sauvage comme le désir de fusion avec la nature a été légué par les romantiques et les premiers excursionnistes, dont les voyages de certains ont participé à la diffusion de ces valeurs. Cette transmission intergénérationnelle rappelle l'inscription sociohistorique de l'usage récréatif de nature pourtant bel et bien éprouvé comme une expérience individuelle.

Mais plus encore, on constate toujours que le loisir de nature est une activité culturelle, comme le disait B. Kalaora dans ses premiers travaux (Kalaora, 1993), dans le sens où si elle exprime un goût, c'est le goût appris par le milieu social. En effet, à l'image de la visite d'un musée, la fréquentation d'un espace naturel est influencée par les caractéristiques socioéconomiques (catégories socioprofessionnelles ou diplômes). Ainsi, la marche est une activité populaire aux deux sens du terme : démocratisée et massifiée, tandis que la pratique du kayak, de la voile et de l'équitation reste, malgré une ouverture certaine (pratique associative, diminution des prix d'équipement...),

élitiste. Néanmoins, l'origine géographique et le lieu de résidence, s'ils peuvent conforter cette influence du capital économique et du capital culturel, peuvent également la contrebalancer : vivre près de l'eau ou côtoyer un cheval favorisent la pratique de la plaisance ou de l'équitation ; M. Dobré et ses collègues (Dobré, Granet et Lewis, 2005) reconnaissent, il y a dix ans déjà, l'influence primordiale de la proximité avec un lieu de nature. Notre recherche, quant à elle, montre plutôt l'imbrication entre ces différentes variables dépassant l'opposition entre variables sociopolitiques de R.E. Dunlap (âge, idéologie politique et lieu de résidence) et socioéconomiques de F.H. Buttel (revenu, statut et occupation) et rappelle le poids du capital culturel, reconnu d'ailleurs par ces deux sociologues de l'environnement.

Ces constats au sujet des usages récréatifs de nature se confortent lorsqu'on analyse la combinaison de loisirs que font certains usagers (voile et équitation VS marche et vélo ; kayak et écriture VS marche et aquagym en intégrant des loisirs autres que de nature). La diversité des modalités de pratique nous a amené à construire une typologie des usagers récréatifs selon deux critères : leur engagement dans la pratique et l'encadrement de celle-ci.

Tableau 4. Typologie des usages récréatifs selon l'engagement et l'encadrement

		Engagement dans la pratique	
		Mono-usagers	Pluri-usagers
Encadrement de la pratique	Pratique autonome	« Passionnés »	« Éclectiques »
	Pratique encadrée	« Consciencieux »	« Organisés »

En ce qui concerne ce second critère, il importe de noter qu'il s'agit là d'une différence majeure entre nos sites d'étude : la pratique associative est très répandue en France mais peu au Canada. Par rapport à nos usages, elle concerne la voile et la marche. Or, la pression sociale exercée par le collectif et les normes qu'il véhicule, traduite en partie par cette variable, sont à l'origine d'une de nos hypothèses (H-2.1) expliquant l'appropriation différenciée des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs. Le premier critère, relatif au nombre de loisirs, nous permet de postuler qu'un rapport à la nature passant par des usages diversifiés serait à l'origine d'une connaissance plus élargie du territoire et interviendrait éventuellement dans les dynamiques d'appropriation (H-2.2). La proximité au territoire de pratique nous semble être une variable complémentaire à cette analyse (H-1.3).

PARTIE 3.

L'USAGE RÉCRÉATIF, OU COMMENT DÉPASSER L'ILLUSION DE L'ÉCOLOGISATION ?

Il est illusoire de penser que nous pourrions nous inspirer directement des conceptions du rapport aux non-humains encore en vigueur dans certaines parties de la planète de façon à modifier notre propre rapport à la nature. Car aucune expérience historique n'est transposable et l'on voit mal comment, dans le cadre de la pensée dualiste qui est devenu le nôtre depuis plusieurs siècles, on pourrait revenir à des conceptions qui font des plantes et des animaux des personnes dotées d'une âme et d'une vie sociale. (Descola, 2000, p. 78)

Et si l'esthétique est une des premières motivations pour la découverte des sites naturels, l'apprentissage de la nature en vue de l'explorer participe à l'acquisition de connaissances naturalistes, voire à la sensibilisation à des enjeux environnementaux. Béluga et biodiversité, marée noire et pollution, quelle conscience des enjeux environnementaux (Kalaora, 2001), qu'ils soient territorialisés ou globalisés, ont nos enquêtés ? Et comment cela se traduit-il ?

Le premier chapitre tente de saisir la conscientisation écologique afin de voir en quoi nous assistons, au-delà de la sensibilisation, à une modification des pratiques voire un engagement militant pour la cause environnementale. Le second chapitre apporte une réflexion sur le « bon usage » de la nature à partir de l'idée d' « empreinte sociale », amenant à s'interroger sur l'institutionnalisation de la protection des espaces de nature.

CHAPITRE 5.

DE LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À LA PROTECTION DU TERRITOIRE

L'usage récréatif de nature est un vecteur d'apprentissage du milieu naturel : contemplation esthétique, lecture météorologique, connaissances faunistiques... Cette dimension cognitive n'engendrerait-elle pas la sensibilisation à des enjeux environnementaux ? Et le cas échéant, quelles attitudes déploient les usagers récréatifs ?

Pour répondre à ces questions, nous essayons, dans un premier temps, de décortiquer le discours que nos interlocuteurs portent sur l'environnement afin de dessiner les contours de leur conscientisation (I). À la suite de quoi, nous nous penchons sur leur engagement pour la protection de la nature afin de comprendre l'idée qu'ils s'en font (II).

I. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : SENSIBILISATION OU CONSCIENTISATION ?

La pratique de la nature, dans le cadre des loisirs et activités connexes, amène l'utilisateur à se confronter à elle, et éventuellement découvrir certains de ses enjeux. Après avoir pointé les problèmes qui interpellent nos enquêtés (1), nous les laissons réfléchir à la place de l'homme dans la nature (2). Cette réflexion nous éclairera ensuite sur leurs pratiques au quotidien (3).

I-1. DES USAGERS INTERPELLÉS PAR L'ENVIRONNEMENT

À la question sur les enjeux environnementaux, les discours en réponse sont variés, commençant souvent par une question demandant de préciser l'échelle. En effet, comme énoncé dans le premier chapitre, les enjeux environnementaux se définissent ici selon la typologie suivante : concrets, territorialisés, globalisés. Pour autant, il est intéressant de noter le va-et-vient réalisé par les usagers récréatifs entre ces trois niveaux d'enjeux d'autant plus lorsqu'on sait que l'écart entre la perception globale des problèmes environnementaux et leur traduction dans le quotidien immédiat tend à se creuser en France (Greffet et Morard, 2011).

Sur notre terrain, les usagers récréatifs découvrent les enjeux environnementaux concrets au travers de leur loisir de nature. Voici quelques-uns de ces problèmes rencontrés autour de la Gironde ou du Saint-Laurent, et résumés ici :

- les espèces protégées identifiées dans les marais médocains gérés en prairie pour les chevaux ;
- les mammifères marins dont l'approche par embarcation est réglementée dans le Saint-Laurent ;
- les galeries creusées par les ragondins le long des fossés qui affaiblissent les rives des chenaux médocains, et dans lesquelles les chevaux peuvent se faire une entorse ;
- les caprices du vent compliquant de plus en plus la pratique de la voile sur le Saint-Laurent ;
- le risque de feu dans les landes médocaines interdisant à certaines périodes la fréquentation des forêts au public ;
- le manque de neige qui peut empêcher la pratique de la raquette autour du Saguenay.

Certains enjeux s'avèrent communs à nos sites d'étude :

- l'érosion des dunes dont la protection nécessite le balisage pour marcheurs et cavaliers ;
- les décharges sauvages et autres détritiques qui encombrant le paysage ;
- le rejet des eaux usées par les habitations ou les embarcations...



Figure 20 : Préoccupations environnementales des usagers récréatifs
Source : S-J. Krieger

Ces divers enjeux, énumérés ici, ont donc été concrètement observés par les usagers récréatifs lors de leur pratique de nature, et formulés lors de nos entretiens ou observations. Certains de ces enjeux peuvent contraindre les usagers, ou du moins les gêner dans leur expérience de nature, voire les interpeller sur des problèmes de gestion de l'environnement, ce qu'illustrent les propos de ces usagers récréatifs dont l'un est médocain et l'autre québécois :

- retraité de l'aéronautique, résidant à Cantenac : « *Alors on voit partout marquer « décharge interdite » et puis au pied de la décharge il y a quand même tout un tas de saloperies qui est déposé, et quelque part ça me gêne, ça me gêne. Alors quand on passe, quand on est sur la commune, bon le bois on va rien dire, le morceau de bois, de haie, on va rien dire parce que l'on sait que ça va finir par pourrir, il n'y a pas de problème, mais on y trouve des pneus, des démolitions de cloisons, des fenêtres avec des vitres, on y trouve de tout ! On y trouve de tout. Alors bon quand on le sait on appelle la mairie en conséquence et puis on le signale. » (Aq-14) ;*
- plongeur scientifique, résidant à Tadoussac : « *Le bassin versant complet-là qui se déverse et puis qui passe par le parc... Déjà que le gouvernement a donné beaucoup de subventions pour améliorer le système de traitement des eaux des villages, parce que la Côte-Nord c'est un gros broyeur, et pfff ça déverse sans trop de traitement les eaux usées... C'est en train de s'améliorer on espère que ça va marcher. » (Qc-06).*

En outre, de part et d'autre de l'Atlantique, ils formulent aussi des enjeux de territoire plus généraux, tels que la pollution dont est victime l'estuaire qu'ils fréquentent et le risque encouru pour ce milieu avec les projets de port méthanier.

Ces quelques enjeux environnementaux énoncés par les usagers récréatifs de nature confirment l'intérêt de se pencher sur les connaissances ordinaires mobilisés par les usagers récréatifs à la manière des ethnométhodologues. Si les savoirs des autochtones ou des usagers traditionnels commencent effectivement à être pris en compte suite aux injonctions internationales en la matière (Roué, 2006), ceux des riverains ou des usagers qui ne relèvent pas de cette catégorie, quant à eux, sont peu considérés (Deldrève, 2012a).

On constate que, parmi cette diversité d'enjeux, certains se retrouvent dans la liste de ceux définis par les écologues, dans leurs rapports respectifs que nous avons exposés dans le premier chapitre. Pour rappel, voici les trois principaux enjeux synthétisés :

- la qualité de l'eau : eutrophisation et appauvrissement en oxygène, pollutions chimique dans le Saint-Laurent et polymétallique dans la Gironde, augmentation de la salinité et réchauffement également sur le second site ;
- la population et l'état de santé de la faune et de la flore, dont les espèces emblématiques que sont le béluga au Québec (pollution, braconnage, dérangement et collision) et l'esturgeon en Médoc (pollution, surpêche et obstacles physiques à la migration) ;
- les projets d'implantation de port méthanier au Verdon-sur-mer et à Cacouna et le développement du transport inhérent, ainsi que les prospections d'hydrocarbures dans le Saint-Laurent.

Ces enjeux environnementaux sont, dans l'ensemble, partagés par les gestionnaires des sites naturels marins et terrestres et les représentants des associations naturalistes et environnementalistes, que nous avons rencontrés. En outre, certains de ces interlocuteurs abordent le problème de l'érosion. Si celui-ci n'est pas cité dans les rapports scientifiques sur l'état des aires marines protégées effectives ou en projet, c'est parce qu'il relève, non pas du maritime, mais de l'interface terre-mer. Or, comme nous avons pu l'expliquer dans notre méthodologie, notre recherche prend pour terrain

d'étude celui défini par nos interlocuteurs. L'interface terre-mer est d'autant plus pertinente, qu'en plus du discours des environmentalistes et des naturalistes s'y référant, les usagers récréatifs y pratiquent leurs loisirs de nature et sont directement confrontés à ces enjeux. La question des loisirs de nature amène un autre enjeu, cité par nos interlocuteurs « représentants des intérêts de la nature », qui est celui de l'impact de la fréquentation sur le milieu naturel. Au cœur de notre objet, cet enjeu est incontournable. Ce type d'impact anthropique et l'érosion terrestre sont donc à ajouter à la liste des enjeux environnementaux identifiés sur notre terrain d'étude qui s'élèvent alors au nombre de cinq.

Afin de comprendre l'appropriation de ceux-ci par les usagers récréatifs de nature, nous allons reprendre au cours de ce chapitre et du suivant chacun des enjeux susmentionnés, en montrant comment nos enquêtés les redéfinissent, s'y adaptent, voire les adoptent, ou les ignorent. Et nous allons essayer d'expliquer ces dynamiques d'appropriation grâce aux hypothèses présentées dans le premier chapitre. Mais d'abord, laissons certains d'entre eux discourir sur la place qu'ils accordent ou souhaiteraient pour l'homme au sein de la nature.

I-2. D'UN QUESTIONNEMENT SUR LA PLACE DE L'HOMME DANS LA NATURE

La réflexion des usagers récréatifs au sujet des enjeux territorialisés amenait certains d'entre eux à monter en généralité pour dénoncer des enjeux globalisés tels que les catastrophes naturelles et le changement climatique pour ceux qui parlaient des tempêtes et des inondations, ou la pollution aquatique pour ceux qui dénonçaient les marées noires, par exemple. D'autres enjeux environnementaux comme le nucléaire, les organismes génétiquement modifiés, la déforestation, l'érosion de la biodiversité sont énoncés par nos enquêtés. Au niveau national, alors que le réchauffement de la planète a été la principale préoccupation des Français en matière d'environnement depuis des années, celui-ci est passé en cinquième position après la pollution de l'air, la pollution de l'eau, des rivières et des lacs, la disparition de certaines espèces végétales ou animales, et les catastrophes naturelles dont le classement suivait déjà cet ordre (Greffet et Morard, 2011). Selon P. Greffet, les préoccupations vis-à-vis de ces enjeux environnementaux peuvent être mises en relation avec l'actualité de ces dernières

années « particulièrement marquées par des catastrophes naturelles de grande envergure » (Greffet, 2011, p. 28). Ces catastrophes naturelles sont sûrement d'autant plus marquantes que certaines d'entre elles ont touché la population française. Ainsi, une enquêtée, après nous avoir parlé des inondations dues au mauvais entretien des digues, nous raconte, avec forte émotion, la journée, en cette fin d'année 1999, qui vu s'abattre la tempête Martin⁹⁰ sur sa région.

Les discours de quelques enquêtés se transforment en une critique plus générale du mode de vie occidental. Écoutons des extraits de la révolte de l'un d'eux, retraité du bâtiment, résidant à Grayan-et-L'Hôpital, à propos de deux sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur, le nucléaire et les OGM :

Pour moi, le summum de tout c'est l'énergie nucléaire ! [...] On parle d'énergie, mais qui est tellement liée au fric qui est tellement... Il y a une surconsommation de l'énergie, t'as une surconsommation de l'électricité partout, quand tu vois les villes, les milliers de lumières, les moteurs qui tournent, c'est un gâchis ! Et puis, on fabrique beaucoup plus, ce qui les intéresse c'est l'uranium, c'est d'en vendre à des pays, de refourguer leurs centrales nucléaires... Je trouve que c'est un crime contre l'humanité, vraiment, l'énergie nucléaire parce que c'est un cadeau empoisonné pour toutes les [générations]. [Le discours est passé de l'impact du nucléaire sur les générations futures au problème de surpopulation mondiale et de surconsommation puis a continué sur la place de l'argent dans notre société] Cette mentalité que tout doit rapporter et quand tu vois des gens comme Monsanto pour moi c'est une révolte ! Pour moi on parle des criminels de guerre, des nazis et tout ça, pour moi c'est des nazis ces gens-là ! Qu'ils imposent comme ça une culture, ils veulent vendre une saloperie absolument, ils s'en foutent si les gens crèvent, ils en ont rien à foutre, ce qu'ils veulent, c'est écouler leurs produits, écouler leurs marchandises et tout ça ! [...] Monsanto, le nucléaire, ça fait déjà pas mal ! Et puis surtout cette mentalité de profits que tout, tout représente de l'argent, ils veulent tout vendre, quand tu vois qu'ils brevettent une plante du fin fond de l'Amazonie, qu'ils achètent le brevet sur cette plante parce qu'ils disent qu'un jour y a un type qui va faire un médicament à partir de cette plante et à ce moment-là faudra qu'il paye pour pouvoir faire son médicament, voilà où on en est ! Et ça, c'est quoi ? C'est la vie ça ? Alors où elle est la nature dans tout ça ? Et on perd complètement la notion, on croit qu'on va tout diriger, qu'on va... Voilà ce qui me révolte, profondément ! (Aq-17)

⁹⁰ Pour plus d'informations sur l'évènement, cf. <http://www.infoclimat.fr/historic-details-evenement-143-tempetes-martin-et-lothar-de-decembre-1999.html>, site consulté le 14.06.2015.

Ces extraits, peut-être extrêmes à la fois par leur violence verbale et l'intérêt pour ces enjeux environnementaux mobilisant certaines connaissances, montrent l'esprit critique voire militant développé par certains de nos enquêtés à propos de notre société. Mais il apparaît que la sensibilisation aux enjeux environnementaux passe par une sensibilité à l'égard de la nature que l'enquêté exprime d'ailleurs à la fin de sa réponse par les mots suivants « *j'ai un besoin viscéral d'être attaché à cette nature, de profiter de ce qu'il en reste* ».

Plus généralement, trois-quarts des Français pensent que la vie moderne nuit à l'environnement (Greffet, 2011). Les menaces qui pèsent sur la nature sont encore et toujours d'origine humaine comme le démontrait déjà B. Kalaora (Kalaora, 1998). Cette idée que l'économie serait la rivale de l'écologie transparaît dans plusieurs entretiens à propos des enjeux globaux mais aussi territorialisés. Mobilisée dans un sens comme dans l'autre, cette idée permet d'interroger une politique de mise en protection, tel un parc, comme de dénoncer une infrastructure polluante, tel un terminal méthanier par exemple. Les usagers récréatifs mettent en balance le développement économique et la protection de la nature dans une perspective de développement durable que certains citent d'ailleurs.

Sous le jour de la soutenabilité, la responsabilité individuelle est mobilisée. Il revient, en effet, à chacun de faire ce qu'il peut pour protéger la nature, à l'image du colibri face à l'incendie⁹¹, comme nous l'a conté un de nos interlocuteurs :

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !" Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part.", selon une légende amérindienne rappelée par Pierre Rabhi, reconnu expert international pour la lutte contre la désertification.

Cette responsabilisation individuelle, qui a cours dans les discours actuels, se traduit concrètement par la pratique de gestes verts dont les « écogestes », à l'image des mesures d'hygiène de vie (« Manger, bouger ! » ; « Manger au moins cinq fruits et

⁹¹Cf. <http://www.colibris-lemouvement.org>, site consulté le 12.06.2015.

légumes par jour »...), sont rabâchés *via* tous les médias. Voyons alors ce qu'il en est pour les usagers récréatifs de nature : quelles sont leurs pratiques en matière de consommation ou d'acconsommation ?

I-3. À L'ADOPTION D' « ÉCOGESTES » AU QUOTIDIEN

Pour l'environnement, « chaque geste compte » : trier, économiser, recycler... sont les éco-gestes que chacun peut adopter pour « sauver la planète » et 93% des Français pensent que les efforts individuels peuvent avoir un impact important sur la protection de l'environnement (Hoibian, 2012). Les citoyens scrupuleux deviennent alors des écocitoyens, les normes environnementales entrant dans la définition de la citoyenneté (Comby et Grossetête, 2012).

Ainsi, à la maison comme sur les sites naturels, l'attention au déchet est devenue une norme environnementale ; ce constat est fait sur d'autres terrains d'étude en France comme au Canada (Ginelli, 2015a ; Lewis et Devanne, 2014). Le tri sélectif est d'ailleurs la pratique écocitoyenne la plus répondue à notre question sur l'engagement au quotidien. Elle est également la plus suivie en France avec 68 % des Français qui trient systématiquement ou régulièrement le verre, les emballages et les plastiques, les vieux papiers et les déchets alimentaires (Greffet et Morard, 2011). Mais si les Français trient en moyenne 2,5 matériaux sur 4, les



Figure 21 : Trier ses déchets sur la plage
Source : S-J. Krieger

Canadiens en trient 3 (Calvet et Marical, 2011). Suivent ensuite le compost – qui reste dans le domaine de la gestion des déchets -, et son corollaire le jardinage. Même si certains citadins compostent plutôt par conviction alors que le jardin est plutôt vécu comme un loisir, n'empêche qu'un tiers des Français produit et consomme ses propres légumes (Greffet, 2011). Le potager, dans certains discours de nos enquêtés, fait écho à l'agriculture biologique et inversement. À ce sujet, les Médocains semblent plus

sceptiques que les Québécois qui achètent « bio » alors que les premiers tentent de cultiver avec moins d'intrants. De manière générale, la France est un des pays où on consomme le moins de produits issus de l'agriculture biologique (Calvet et Marical, 2011) même si 63% des Français ont acheté des produits bios au cours de l'année 2010 – alors qu'ils n'étaient que 37% en 2000 (Bigot et Hoibian, 2010).

En ce qui concerne, plus largement, les produits verts, l'attention des Français vis-à-vis de ces critères progresse (Poupat, 2011), mais les Médocains enquêtés semblent partagés, leur reprochant une moindre efficacité pour un coût plus important. Plus généralement, ces derniers, à l'image des Français dont plus de la moitié refusent de payer plus cher pour cela, émettent des réserves quant à l'achat responsable que les Québécois soutiennent. La majorité des Québécois que nous avons rencontrée achète local ou au moins « *fait au Québec* », comme le confirme cette résidente secondaire de Port-au-Persil originaire de la ville de Québec :

Toutes les fins de semaine où on vient, j'achète puis je vais chercher les produits au village et puis tout ça. J'essaie de participer à la vie économique parce que c'est important pour moi. Puis en achetant au marché de Charlevoix, je connais tous les producteurs dans Charlevoix, je sais qui fait quoi ! [...] Quand j'ai le choix entre deux choses et que le prix, la différence n'est pas énorme, je vais privilégier admettons soit quelqu'un de Charlevoix ou du Québec plutôt qu'un autre produit, ça c'est certain. Je vais acheter des biscuits Leclerc [marque québécoise] plutôt que des biscuits produits ailleurs parce que je me dis j'aide l'économie de mon coin. Puis en même temps, ça a coûté pour l'environnement, le transport, tout... Bref, j'y pense. (Qc-02)

En outre, quelques Québécois déclarent aussi faire des achats participatifs, tels que les sacs à dos, bouteilles ou foulard à l'effigie, par exemple, de Parcs Québec « *parce que c'est de l'argent qui est réinvesti dans les parcs* » (Qc-13), argumente une enseignante de Chicoutimi. C'est aussi au Québec que nos enquêtés ont le plus parlé de la démarche de simplicité volontaire pour aller vers une moindre consommation ainsi que l'explique un retraité d'un ministère québécois, installé à Port-au-Persil : « *Je fais du compost, je recycle, je consomme très très peu... Qu'est-ce qu'il y a ? J'ai pas d'auto ! J'économise l'eau. Je suis un peu un maniaque si on veut de ce côté-là. C'est un engagement personnel si vous voulez.* » (Qc-17).

« Engagement personnel » au quotidien dans une forme de « résistance ordinaire⁹² » ; certains usagers, conscients de l’engrenage consumériste, déclarent s’orienter vers la simplicité volontaire en vue de « *se détacher du système capitaliste* ». Selon M. Dobré (2002), en effet, le consommateur peut résister. S’inspirant de l’écologie radicale et de son principe de suffisance, elle identifie chez eux « le degré de diffusion, à l’intérieur de pratiques dominantes “consentantes” au marché, des pratiques de refus de ce modèle, et des formes que ces conduites d’autolimitation peuvent prendre dans le champ de la consommation » (2002, p. 12-13). Ainsi, en France, en 2013, près de 15 % des consommateurs s’orientent vers une frugalité choisie (Siounandan, Hébel et Colin, 2013). Sur notre terrain, certains de nos enquêtés, effectivement, expliquent l’importance de privilégier le biologique ou le local, mais surtout de diminuer ses achats car même l’acquisition de produits et une gestion de déchet responsables, dont le recyclage, consomment de l’énergie. Parmi eux, quelques-uns considèrent la cueillette, la pêche ou encore la chasse comme un acte de résistance face au marché et en particulier l’agriculture conventionnelle qu’ils dénoncent :

C’est sûr qu’avec ma chasse, ma trappe, je prends moins de viande du boucher [qui provient souvent] des élevages massifs qui vont être durs sur l’écosystème. [Un peu plus loin] La cueillette justement ça va me permettre d’éviter un peu, d’amoinrir ma consommation de fruits et légumes des grosses productions.
(Qc-06)

Alors qu’au niveau national, 95 % de la population de chacun des 10 pays enquêtés, dont le Canada et la France, sont d’accord avec l’idée que « chaque individu peut contribuer à une amélioration de l’état de l’environnement » (Calvet et Marical, 2011), l’adoption de gestes écologiques demande vigilance et efforts pour concilier convictions et mode de vie de consommateurs urbains et actifs (Zaccaï, 2009), ce que l’on retrouve dans une moindre mesure au sein de nos matériaux d’enquête.

Pour autant, malgré la dichotomie en matière de gestes verts qui semble s’esquisser entre Médocains et Québécois, il semblerait que la différence se fasse plutôt entre citadins et ruraux, ou plutôt originaires de la ville VS de la campagne – renforçant

⁹² M. Dobré définit la résistance ordinaire comme des « *actes privés, menés sans décision préalable, qui ignorent leur caractère politique et ne se définissent pas comme tels, ne dérogeant pas nécessairement à la loi – mais plutôt à la norme instituée par un modèle culturel hégémonique (qui n’est pas toujours ressenti comme dominant)* » (2002, p. 316).

encore une fois le poids de cette variable dans la compréhension du rapport à la nature. Les ruraux seraient, selon leurs propres dires, « naturellement » enclins à avoir un comportement écocitoyen et à respecter la nature. Leurs discours laconiques se limitent, néanmoins, pour certains à la « bonne conduite » individuelle. Les citadins semblent bien plus alertes et plus actifs en la matière. Par contre, il est vrai que les ruraux bénéficient d'une marge de manœuvre qui, quand ils en tirent profit, leur permet la mise en œuvre d'actions conséquentes. Un exploitant agricole médocain a ainsi troqué son système de chauffage électrique contre un double système solaire et bois :

On participe à ce niveau-là aussi, à cet effort qui semble être collectif, qui ne l'est pas toujours pour tout le monde. C'est difficile pour les citadins d'être individualiste, ils n'ont pas voix au débat souvent. Mais nous là comme nous sommes nos propres responsables de notre maison, on a pu ainsi évoluer à ce niveau-là. (Aq-03)

Voter avec son portefeuille, afin de faire coïncider ses valeurs citoyennes avec des choix de pratiques de consommation (Zaccaï, 2009), n'est donc pas juste une affaire de prise de conscience. Ainsi, les citadins pourtant sensibilisés aux enjeux environnementaux semblent avoir un moindre pouvoir sur leurs modalités d'action que les ruraux. Mais la majorité de ces derniers n'adoptent que peu les gestes verts croyant que leur vie à la campagne les rend plus vertueux par la proximité de fait avec la nature, comme essaie de nous l'expliquer une habitante de Grayan-et-L'Hôpital (dont les rires traduisent ses difficultés à exprimer sa pensée) pour qui le tri des poubelles ou le refus des engrais sont des attitudes naturelles pour les ruraux :

Nous, enfin, je pense aux gens de la campagne, on reste quand même dans la nature. On est... Je ne sais pas comment expliquer... Je ne pourrai pas expliquer. Le seul mot qui me vient à l'idée c'est que pour nous c'est naturel d'être vigilant. C'est même pas être vigilant, on est comme ça. Je pense quand on discute et tout, je vois autour, les gens tout ce qui n'est pas bien pour la nature de suite c'est des alertes. Donc oui on est naturellement naturel. Je n'arrive pas à expliquer ! C'est pas très clair ! (Aq-02)

Si les pratiques traditionnelles, comme le potager ou la cueillette, maintenues ou non par souci d'économie, peuvent s'avérer éco-compatibles (Abdmouleh, 2007), il ne s'agit pas de tomber dans les clichés naïfs du « bon sauvage » en considérant que les ruraux auraient des gestes vertueux de par leur situation en tant que telle.

S. Juan parle de « *l'impossible cohérence absolue des pratiques ordinaires* » (Juan, 2009, p. 5). La bonne information prêchée par toutes sortes d'instances au travers de divers guides et la bonne volonté prêtée aux citoyens conscients des limites du fonctionnement des sociétés occidentales ne semblent pas suffisantes pour faire de ces derniers de véritables écocitoyens. Outre, les insuffisances sociétales avérées (Juan, 2009 ; Zaccai, 2009), ces changements relativement lents dans les pratiques quotidiennes peuvent s'expliquer par le fait que les conséquences de la dégradation de l'environnement ne sont pas vécues comme une menace directe sur les individus et leurs lieux de vie. D'ailleurs, si pour 59% des Français, l'état de l'environnement dans le monde est perçu comme mauvais, la critique diminue avec l'échelle géographique (Greffet, 2011). La relation entre les pratiques quotidiennes et les enjeux globaux semble distendue ; d'ailleurs les Français considèrent que ces efforts relèvent plus d'un engagement collectif au niveau étatique mais aussi planétaire, comme l'illustrent les propos de cette jeune cavalière médocaine, étudiante à Bordeaux : « *Au niveau particulier, on peut faire des efforts mais ça suffit pas, je pense qu'il faut taper plus haut.* » (Aq-05).

Le rôle de l'autre dans l'engagement est d'ailleurs souvent amené par nos enquêtés qui déplorent des attitudes non respectueuses de l'environnement. Ils osent parfois reprendre ces gens pour les sensibiliser, même s'ils n'aiment pas passer pour des « *rabat-joie* », ou craignent des représailles lorsqu'il s'agit de voisins peu scrupuleux. L'autre, au niveau individuel, devrait donc faire des efforts similaires aux siens si on souhaite améliorer notre sort. Pour autant, il relève aussi de la puissance publique de prendre les mesures nécessaires, l'action individuelle étant insuffisante. Toute l'ambiguïté de la situation est relevée par un « *voileux* » de Cap à l'aigle, pourtant engagé individuellement dans plusieurs gestes écocitoyens, et qui dénonce ici la politique de transport :

C'est drôle, ça va vous paraître bizarre mais je me dis toujours qu'une personne n'a pas de pouvoir là-dessus, contrairement à ce qu'ils disent. On entend souvent que chacun fait son petit bout de chemin mais j'ai un peu de misère avec ça. C'est bien beau de dire "ah ! ben, je vais remonter à Québec moins souvent pour sauver du gaz" mais pourquoi font-ils une maudite autoroute et 500 unités de parking quelque part ? La façon ça serait d'arrêter de favoriser l'automobile. On avait une zone ici, on avait un train de

marchandises, ils l'ont arrêté, il n'y a plus de train de marchandises, maintenant ça se fait en camion. Ça c'est des affaires !... Il passait tous les jours, puis je ne sais pas vraiment ce que c'est là, mais je dirais admettons trois vans par wagons, il passait 20 wagons, ça faisait 60 vans par jour. Maintenant il y a 60 vans qui vont faire le trajet jusqu'à Québec et plus loin, alors qu'avant il n'y avait qu'une locomotive. Ça je pense que c'est quelque chose. Puis la même locomotive, la même voie ferrée n'a pas été abandonnée pour autant, parce que maintenant c'est un train touristique qui le fait. Mais le train touristique qui voyage, d'abord il passe à côté de chez nous, je regarde, il me semble voyager rarement avec 50 % d'occupation. Avant c'était une activité commerciale de transport de marchandises dont la société a absolument besoin, ça a disparu, c'est remplacé par une activité touristique. Au point de vue environnemental, le tourisme c'est pas l'idéal ! (Qc-11)

Engagés par conviction dans la résistance ordinaire, mais plutôt adoptant les « éco-gestes » en vigueur voire adeptes de pratiques traditionnelles, nos interlocuteurs semblent réfléchir au mode de vie actuel et prendre en compte l'environnement dans leur quotidien. Néanmoins, hormis quelques rares figures, nos interlocuteurs ne se démarquent apparemment pas du reste de la population. Pour autant, si certains avouent s'en tenir au minimum (gestion des déchets), ils contribueraient tout de même par ces gestes verts à l'écologisation de la société, car effectivement on assiste à une inflexion des normes légales mais aussi des pratiques sociales dans le domaine de la consommation.

II. LES ESPACES NATURELS : UN BIEN COMMUN À PROTÉGER

Parfois avec conviction mais plus souvent par normalisation, nos interlocuteurs adoptent certaines normes en matière de consommation. Sensibilisés à certains enjeux environnementaux, nous allons voir quelle est leur attitude selon que les enjeux se jouent au niveau global (1) ou local (2). Puis, nous reviendrons sur le consensus apparent quant à la volonté de protéger la nature (3).

II-1. UN ENGAGEMENT MINIMAL POUR LE GLOBAL

Premier constat, la connaissance d'enjeux environnementaux ne se traduit pas forcément en mobilisation politique chez les usagers récréatifs de nature pourtant sensibles à la cause ; « les forêts et les chants des oiseaux mourants ne se sont pas transformés, selon la loi de la réincarnation, en des humains protestataires » pour reprendre les mots d'U. Beck (1986). En effet, parmi nos enquêtés, l'engagement

militant pour la cause écologique est minoritaire ; certains s'en dédouanent grâce à leurs gestes écocitoyens dont le populaire tri sélectif : « *Les poubelles, je trie mes poubelles ainsi de suite et puis voilà ! Je fais tout ce qu'il faut puis si tout le monde le faisait ce serait déjà très bien ! Voilà, y'a pas besoin d'en faire plus.* » (Aq-16), s'exclame une retraitée du Verdon-sur-Mer.

En outre, l'engagement, à l'image des enjeux qu'il défend, se décline selon deux niveaux, d'une part, pour des enjeux territorialisés comme les terminaux méthaniers et d'autre part, pour des enjeux globalisés comme la biodiversité ou le climat. Ces derniers semblent encore moins engageants ; selon l'échelle à laquelle les problèmes sont définis, les modalités de l'engagement diffèrent *i.e.* d'autant plus concrètes que l'enjeu l'est lui-même. Ainsi, les usagers citent leur participation à des manifestations et à des réunions organisées par des associations de défense d'un intérêt local, comme le terminal méthanier avec *Une pointe pour tous*, ou un soutien financier à de grandes associations naturalistes, écologistes ou environnementalistes, telles *Greenpeace*, *Canards illimités* ou *Sea Shepered* pour des problèmes globaux.

Pour autant, les avis sont partagés quant à l'adhésion ou au soutien financier à une association. Certains de nos enquêtés s'interrogent sur l'activité de ces mouvements et leur impact et donc l'intérêt de leur contribution pécuniaire – et se méfient d'autant plus que la structure est grande :

- « *J'ai l'impression que les grosses associations qui ont de l'impact sont pas forcément celles qui sont le plus proches de mes valeurs... Par exemple, Greenpeace, j'aime bien mais je les trouve un peu trop radical... Oxfam, il y a des dessous de table... Il y en a aucune qui a patte blanche.* » (Qc-14), serveuse à Tadoussac, multi-usager.

Parmi eux, certains y trouvent l'argument majeur à leur défection :

- retraitée au Verdon-sur-Mer, marcheuse : « *Qu'est-ce qu'ils en foutent de cet argent ? Ben voilà ! Moi, je voudrais bien le savoir ! Une association contre [le projet de port méthanier au Verdon-sur-Mer], qu'est-ce qu'ils font ?* » (Aq-16) ;
- restaurateur à Jau-Dignac-et-Loirac, « voileux » : « *Pareil, j'étais membre de Surfrider pendant longtemps. Un jour, j'ai vu une publicité sur TF1, j'ai arrêté ! (Rires) [...] Y'a pas à faire de la publicité, cet argent aurait pu servir à autre chose. Puisqu'une publicité, c'est pas offert quoi.* » (Aq-06).

Les enquêtés qui ne s'investissent pas se justifient par la peur de la manipulation ou des fraudes et abus de la part de ces associations ; certains préfèrent ne pas s'occuper de la chose publique : « *Si tu vas brasser, tu vas te faire écraser, tu vas avoir des problèmes [alors] tu prends ton petit bateau, tu vas faire le tour du Saguenay et puis en rentrant ta petite bière et c'est le bonheur total !* » (Qc-12), nous confie un retraité à Tadoussac.

D'autres, au contraire, considèrent cet acte comme une action indirecte en faveur de la protection de l'environnement. En effet, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de ces enjeux, particulièrement les problèmes globaux, ils lèguent leur pouvoir d'action à ceux qui sont effectivement en capacité d'agir, ainsi que le confirment les propos d'un Montréalais, ingénieur en construction, pratiquant le kayak aux Bergeronnes : « *Je suis membre de Greenpeace depuis déjà plusieurs années. Alors je me dis que c'est le peu que je peux leur donner à eux autres [avec lequel] ils feront ce que je ne suis pas capable de faire.* » (Qc-01). C'est une forme de division du travail comme le laisse entendre une autre kayakiste, cadre à Montréal, résidente secondaire de Port-au-Persil : « *Comme on ne peut pas être partout, c'est rassurant de savoir qu'il y a des citoyens ici et là qui s'occupent d'un enjeu ou de l'autre et que l'on peut appuyer une fois de temps en temps.* » (Qc-03). Pour parer aux risques de fraude, une enseignante de Chicoutimi nous explique : « *[Vu qu'on ne sait jamais si] l'argent qu'on donne est bien investi ou pas, si je donne un peu partout j'aurai contribué un peu partout. Là, où il y aura une bonne cause, j'aurai donné, puis, s'il y a une mauvaise cause, j'aurai pas donné beaucoup. En tous cas, c'est comme ça que je le vois.* » (Qc-13).

Dans cette réflexion quant à la mobilisation écologiste, la pétition tient une place ambiguë : elle est à la fois un outil favorisant l'engagement, peu importe l'échelle des enjeux, mais qui reste peu coûteux et surtout valorisé et valorisable quand on est interrogé sur ses engagements. Ainsi, plusieurs enquêtés constataient, en discutant avec nous, leur absence d'engagement alors qu'ils s'insurgeaient contre différentes choses : des projets locaux à la politique nationale voire internationale. La pétition, nous semble-t-il, apparaissait dans leurs discours comme une porte de sortie pour s'échapper de cette contradiction :

- retraité à Cantenac, marcheur : « *Oh ! si, signature de pétition, quand il passe une pétition bien sûr, je vais la signer, mais... Ça s'arrête là, ça s'arrête là.* » (Aq-14) ;
- cadre à Québec, kayakiste : « *Si je vois quand il y a des pétitions, des choses comme ça et que ça a du sens et que c'est pas... Oui, ça ne me dérange jamais de m'impliquer à ce niveau-là.* » (Qc-02) ;
- ingénieur à Montréal, kayakiste : « *Mais signer des pétitions, oui, ça nous arrive pour des causes que l'on trouve qui ont du bon sens.* » (Qc-04).

En même temps, face à la profusion de celles-ci, certains de nos enquêtés déclarent s'en méfier : « *Pétitions, je m'en méfie aussi parce qu'on en voit fleurir tous les jours !* » (Aq-08), indique ce technicien de l'ONF, résidant à Soulac-sur-Mer.

La diversité des profils de nos enquêtés (usages récréatifs, CSP, origine résidentielle et géographique, âge, genre...), que les propos illustrent quant à l'engagement militant pour la cause environnementale, pourrait nous inviter à repenser le rapport à la nature en termes d'individuation. Néanmoins, nous constatons tout de même que, si parmi ceux qui ne s'engagent pas, les profils sont variés, ceux qui s'engagent sont des gens originaires de la ville. Ces résultats coïncident avec ceux amenés plus tôt à propos des « écogestes » : les citadins, qu'ils vivent encore en ville ou non, ont un « engagement vert » plus important que les ruraux. D'ailleurs une étudiante, résidente aux Bergeronnes, explique : « *Y'a pas beaucoup de choses comme ça par ici parce qu'on est en campagne. Donc les gens comprennent à peu près qu'il faut faire attention, donc il n'y a pas d'association, y a pas de problème assez importants dans le coin pour que les gens se regroupent pour ça.* », et elle renchérit avec l'adoption des « écogestes » : « *Mais tu sais ce sont des petits gestes au quotidien que l'on fait comme recycler au lieu de jeter, des choses comme ça, qui sont importantes pour moi.* », (Qc-07).

À quelques exceptions près, nos interlocuteurs pourtant conscients d'enjeux environnementaux globalisés ne s'engagent donc pas voire désapprouvent ce type de mobilisation, en les disqualifiant par leurs excès et leurs erreurs tant organisationnelles qu'idéelles que les médias relatent plus ou moins régulièrement. En outre, en discutant d'enjeux environnementaux, quelques usagers récréatifs n'hésitaient pas à nous rappeler qu'ils n'étaient pas un « *ayatollah de l'écologie* » ni une « *Brigitte Bardot* » pour reprendre une figure médiatique du mouvement animaliste français. Si ces positions

sont sûrement objectivables car certains n'ont pas d'engagement, cette prise de distance de la part de nos enquêtés peut aussi être interprétée comme un moyen de légitimer leurs propos sur le sujet en se distinguant de ceux qu'ils considèrent comme extrémistes.

Ces constats illustrent les analyses de P. Macnaghten (2003). En effet, l'auteur explique que, malgré la connaissance des menaces sur l'environnement et la culpabilité pouvant en découler, les individus s'affranchissent de ces problèmes. En effet, ils se sentent impuissants face à des enjeux déconnectés de leur vie quotidienne tels que pourraient l'être la question du changement climatique par exemple, pour lequel c'est au niveau national voire international que les efforts doivent être engagés. Par contre, toujours selon l'auteur, les gens s'inquiètent de l'environnement lorsque les problèmes sont connectés à des pratiques quotidiennes et individuelles, car dans une société individualiste, les risques environnementaux, se rapportent aux problèmes auxquels sont confrontés les individus « moi, ici, et maintenant ». Voyons alors ce qu'il en retourne sur notre terrain lorsque les usagers récréatifs se retrouvent face à des enjeux qui touchent leur territoire de vie. Mais surtout essayons de voir en quoi l'« engagement vert » peut-il expliquer l'appropriation des enjeux environnementaux territorialisés que sont les projets liés à l'exploitation des énergies fossiles.

II-2. UN COMBAT PARTAGÉ POUR DES ENJEUX TERRITORIALISÉS

Le terminal méthanier au Verdon-sur-Mer⁹³ est un projet qui a fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale (*Le Journal du Médoc, Sud-Ouest*) et nationale. Il a aussi beaucoup fait parler, comme en témoignent nos entretiens menés avec les usagers récréatifs et les « représentants des intérêts de la nature » de ce territoire. Si aucun de nos interlocuteurs s'étant exprimés à ce sujet n'étaient ravis de ce projet, les points de vue sont tout de même partagés entre les radicalement défavorables qui dénonçaient le risque d'une telle installation et ceux qui réfléchissaient en matière de développement du territoire.

⁹³ Cf. http://www.lemonde.fr/planete/article/2007/11/15/forte-opposition-a-un-projet-de-port-methanier-a-l-entree-de-la-gironde_978749_3244.html, <http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/Projet-de-terminal-methanier-au.html>, <http://www.debatpublic.fr/projet-terminal-methanier-commune-verdon-mer>, sites consultés le 17.10.2015.

Ainsi, certains Médocains nous confiaient le dilemme interne auquel ils avaient eu à faire afin de se positionner quant au projet de terminal méthanier, mais également les discussions familiales, ou avec le voisinage, plus ou moins houleuses :

Mon mari était pour parce qu'il travaillait sur les bateaux, il a transporté tous ces machins-là : 'oh, ben, on n'a jamais vu d'incident'. [...] Moi, le méthanier, le gaz, quand on voit à certains endroits quand on passe là-bas à Marseille et tout ça là, merci les odeurs, excusez-moi mais hein ?!! Déjà, vous voyez la station d'épuration, là, heureusement les vents viennent rarement de là ! Mais c'est intenable quand les vents viennent de là ! [...] Oh non, le gaz, moi, j'étais contre maintenant c'est mon avis à moi. (Aq-16), retraitée de la poste, résidente du Verdon-sur-Mer.

Néanmoins, ce dilemme semblait d'autant plus difficile à résoudre que nos interlocuteurs se plaignaient d'un manque d'information qui leur aurait permis de mieux se positionner :

Le port méthanier, évidemment, a fait polémique ! Bon, alors moi, j'ai pas pris parti par rapport à ça. D'abord parce que je ne connaissais pas à l'époque suffisamment bien et puis, bon, il y a des choix à faire. Est-ce que les gens choisissent la nature ? Est-ce qu'ils choisissent aussi le fait de pouvoir travailler sur place ? Je suis assez partagée... Cet estuaire de la Gironde, il est magnifique, est-ce qu'on peut le conserver comme ça ? Est-ce qu'on peut refuser des aménagements qui peut-être créeraient des emplois ? (Aq-10), retraitée de l'enseignement, néo-résidente de Soulac-sur-Mer.

Ces difficultés ressortent également du discours d'un représentant de *Curuma*, gestionnaire d'espaces protégés à la Pointe du Médoc :

On a attendu d'avoir le dossier concret, technique : combien de degrés en plus ? Comment va arriver l'eau ? Et on ne l'a jamais eu. Nous, on comptait s'exprimer sur des éléments techniques par rapport à la préservation de la zone humide et de la qualité de l'estuaire de la Gironde. On n'a pas adhéré à la façon dont les anti-méthaniers ont procédé [jouant sur la peur nous disait-il précédemment], on n'a pas adhéré du tout à la façon dont l'entrepreneur, l'industriel a procédé dans la mesure où il a traité la population avec mépris. Nous, on a longtemps attendu des éléments techniques pour donner notre avis et on a fait une contribution dans le cadre de la commission d'enquête publique. Mais on ne s'est pas prononcé ni pour ni contre de façon très claire, les gens ils attendaient ça, ils attendaient que nous on dise 'non, on n'en veut pas'. C'est pas si simple, il faut aussi que les gens vivent, ici, les gens sont au chômage, tout le monde s'en va, à un moment donné, il faut qu'il y ait quelque chose. Maintenant que ça ait un impact sur l'estuaire de la Gironde de façon inacceptable, non.

Cette prise de distance comme le malaise qui s'en est suivi ont été confirmés par des riverains : « *Et là, on n'a pas entendu Curuma, on n'a pas entendu la Défense du littoral on ne les a pas trop entendus !* » (Aq-11). Face à ce manque d'informations couplé aux incertitudes scientifiques et techniques de ce projet, les riverains ont opté pour le principe de précaution d'autant qu'ils croyaient peu en l'argument économique de création d'emplois pour la population locale :

On a une presque île et c'est vrai qu'il faut du travail parce que les gens n'ont pas de travail ici, les jeunes s'en vont. [...] On aurait pris peut-être sept ou huit personnes pour le gardiennage quelque chose comme ça, mais les ingénieurs ne seraient pas venus de Grayan ou de la communauté de communes, il ne faut pas rêver ! Peut-être un ou deux mais c'est des gens qui seraient arrivés formés... Donc on leur a fait croire... Mais en fait, c'était pas pour eux. (Aq-02), agente patrimoniale résidant à Grayan-et-L'Hôpital.

Ce même type d'argumentaire, mettant en balance l'emploi dans des sociétés touchées par le chômage, est utilisé au Québec pour l'exploitation des minerais et des énergies fossiles :

Les mines, là, quand tu vois des reportages là-dessus, c'est incroyable ce qu'ils peuvent polluer ! Ce qui me choque là-dedans c'est qu'ils prennent la ressource à toute une société, un pays et puis supposément parce qu'ils donnent quelques emplois, quelques bons salaires... Mais ils retirent des centaines de millions et puis des milliards, moi, je trouve ça ridicule ! Je trouve ça retardé du gouvernement ! C'est incroyable ! Et puis, ils détruisent des espaces qu'ils polluent. Souvent, ils vont changer le nom de la compagnie et ils vont faire faillite ou ils vont charger de petites amendes, c'est tellement ridicule là... (Qc-08), s'indigne un gérant d'un commerce à Saint-Siméon.

Les entretiens menés aux îles de la Madeleine dans le cadre du projet de parc marin (Lewis et Devanne, 2014) font état de la même situation : besoin d'informations pour la population afin qu'elle soit plus à même de se prononcer sur le dilemme environnement-développement, voire trouver des solutions qui permettraient de dépasser cet antagonisme.

S'il y a effectivement discussion d'enjeux, la mobilisation semble d'autant plus engageante, physiquement parlant, que l'enjeu environnemental touche plus directement l'individu. Le terminal méthanier du Verdon-sur-Mer nous permet de discuter l'idée d'usagers « concernés » et plus généralement, notre hypothèse sur la proximité dans la prise de conscience. En effet, alors qu'au Verdon-sur-Mer et les environs proches, les



Figure 22 : Mobilisation contre le projet de terminal méthanier au Verdon-sur-Mer

Source : *Une pointe pour tous*

enquêtés affirment avec d'autant plus de virulence leur positionnement qu'ils s'opposaient à l'implantation de ce projet, au fur et à mesure que nous nous éloignons, géographiquement parlant, du site, nos enquêtés deviennent moins bavards et encore moins critiques, voire déclarent ouvertement leur

désintérêt pour la question. Les propos d'une marcheuse résidant au bord de l'estuaire, à moins d'une quarantaine de kilomètres, à vol d'oiseau, du site l'illustrent : « *Alors, je dois dire que je ne me suis pas trop penchée [sur la question] parce qu'on en a surtout entendu parler sur le Verdon. Les gens se sentent beaucoup plus concernés que nous, même si on n'est pas loin.* » (Aq-12). C'est bien l'expérience de l'enjeu qui favorise la conscientisation à celui-ci que l'expérience se fasse par l'usage récréatif ou la proximité résidentielle. Les attitudes de la majorité de nos interlocuteurs québécois confirment cette idée : parmi eux, très peu ont abordé les projets d'implantation d'un port méthanier à Cacouna. Municipalité hôte du parc marin qu'ils côtoient, elle est située sur la rive sud du Saint-Laurent, et sûrement de ce fait, peu fréquentée par nos interlocuteurs qui vivent ou séjournent sur la rive nord. Cet éloignement géographique, une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau, dont la traversée est assurée en saison par bateaux (environ une heure), permettrait de comprendre cette indifférence quasi-généralisée vis-à-vis de ce projet de port méthanier.

Par contre, quelques-uns de nos interlocuteurs ont discuté des prospections pour l'exploitation des hydrocarbures réalisées dans le golfe du Saint-Laurent ou prévues sur

l'île d'Anticosti⁹⁴ qui se trouvent à plusieurs centaines de kilomètres de leurs lieux de résidence ou de loisirs. Ces individus, qui dénoncent de tels pratiques voire se mobilisent contre, bousculent notre explication quant à l'influence de la proximité géographique dans l'appropriation des enjeux environnementaux. Hormis la critique face à une prise de risque inconsidérée et le questionnement de la prévalence de l'économie sur toute autre considération que nous avançons ces enquêtés, l'une d'entre eux parle du caractère exceptionnel du site concerné par ces prospections :

L'Anticosti c'est le paradis [...] des pygargues à tête blanche, des cerfs, le plus gros prédateur c'est le renard... C'est magique comme place ! Les grottes, les rivières cristallines, les canyons, les chutes... Je me dis d'aller détruire cette place-là ! Le Grand-Nord, j'en parle pas parce que je n'y suis pas allée. C'est comme je disais, faut connaître pour aimer, puis faut aimer pour vouloir protéger. Ben, l'Anticosti c'est le meilleur exemple ! J'y suis allée, je suis tombée en amour avec l'île, je ne veux pas qu'on y touche ! (Qc-13), enseignante à Chicoutimi, pratiquant divers loisirs de nature.

Cet argument amène à repenser la proximité avec un territoire qui n'est pas seulement géographique mais qui peut aussi être affective. La mobilisation des Charentais sur le dossier du terminal méthanier semble conforter cette hypothèse, les Médocains allant jusqu'à dire que « *si ça s'est pas fait, c'est plus parce que les Charentais d'en face voulaient pas voir le truc en face de chez eux* » (Aq-07) nous confie un pompier de Pessac. Cette citation soulève alors la question de l'impact visuel et fait écho au syndrome *NIMBY*⁹⁵ et à sa conversion en *LULU (Locally Unwanted Land Use)* « dans le sens très précis d'un principe de distribution sectorielle des activités dans l'espace, d'un zonage fonctionnel de l'espace reposant entièrement sur une évaluation de sa qualité visuelle » selon la théorie de D. Trom (1999, p. 39). En effet, les militants transforment la singularité de l'espace qu'ils souhaitent protéger en un bien commun apte à concurrencer l'intérêt général tel que défini par les autorités. Il s'agit donc de mettre en

⁹⁴ Ces enjeux environnementaux ne sont pas présentés dans la synthèse, car il ne concerne pas directement notre site d'étude qui est le PMSSL et ses environs. Néanmoins, nos interlocuteurs en ont parlé dans les entretiens et ces enjeux sont effectivement territorialisés, d'où l'intérêt de confronter leurs discours.

⁹⁵ La « théorie/acronyme » *NIMBY* pour *Not In My BackYard*, i.e. « pas dans ma cour », a été développée dans les années 1970 aux États-Unis dans le monde de l'aménagement pour rapporter les oppositions auxquelles sont confrontés les producteurs de projets. En effet, « l'implantation de tout équipement collectif crée des nuisances pour les riverains proches de l'équipement alors qu'ils n'en tirent pas d'avantages directs. Ceux-ci auront donc pour réaction "naturelle" et égoïste de refuser le projet et de réclamer qu'il se fasse ailleurs » (Jobert, 1998, p. 71).

rapport « des choses particulières et des entités générales » selon les termes de C. Lafaye et L. Thévenot (1993, p. 501) pour assoir la légitimité de la lutte. Alors que ces luttes sont discréditées en pointant l'égoïsme des militants qui ne seraient que les défenseurs d'intérêts particuliers en tant qu'habitants ou usagers, ces militants se mobilisent et cherchent à se faire entendre en tant que riverains-citoyens. En outre, ces enjeux de proximité permettent de « repenser les liens entre le local et le global » (Barbier et Larrue, 2011, p. 91) les enjeux globalisés semblant éloigner des possibilités de l'action collective. L'effet NIMBY, et les intérêts locaux dont il est porteur, peuvent alors être considérés comme une entrée ou un retour dans le politique, sphère légitime pour penser le bien commun (Jobert, 1998 ; Micoud, 2005) et permettre, plus largement, le développement de la démocratie participative. Ainsi, suite au succès de la mobilisation contre le terminal méthanier, alors que certains se sont retirés, soulagés d'avoir échappé à cette « catastrophe », des Médocains et des Charentais continuent effectivement à réfléchir à l'avenir de l'estuaire de la Gironde tout en veillant à sa protection.

C'est d'ailleurs ainsi, nous expliquent nos interlocuteurs, qu'est venue l'idée de parc marin : « *C'est venu à la suite du projet du port méthanier sur Le Verdon et l'association qui s'est occupée de contrer ce projet à essayer de trouver des idées tout-venant pour contrer ce projet. Je sais que c'est à ce moment-là que l'on a commencé à parler de cette idée de parc marin...* » (Aq-04), selon une résidente de Grayan-et-L'Hôpital, gérante d'un commerce à Saint-Vivien. *Curuma* dévoile, en effet, l'utilisation, selon eux, stratégique de la création d'un parc marin :

Déjà concrètement le terminal méthanier, quand il a émergé, les gens se sont organisés sur les deux rives en une seule association donc c'est là que peut-être le périmètre du parc marin est bon. Pour lutter contre quelque chose, on a su se rapprocher : le Médoc et la Charente maritime, les gens ont créé une asso. Ils étaient 4 000 au plus fort du terminal méthanier donc ça fait quand même une quantité de gens qui, de notre point de vue, en général se préoccupent assez peu de la qualité de l'environnement de l'estuaire de la Gironde. Quand on a besoin de faire des choses, les chantiers nature ça intéresse moyennement les gens. Les gens se sont trouvés une fibre écologique très importante, il y en avait qui étaient déjà convaincus que l'estuaire méritait d'être protégé. [...] Et puis durant la mobilisation, il y en a un qui a lancé l'idée "Et est-ce qu'une aire marine protégée ça nous aiderait pas ? Ça interdirait pas l'installation sur l'estuaire ?". Après il y a eu tous les

questionnements par rapport à la qualité de l'eau, au refroidissement du circuit de gaz, du réchauffement de l'estuaire de la Gironde et des vrais questions qui ont été posées et puis d'un coup, il y en a un qui a dit 'faisons une aire marine protégée ça nous évitera d'avoir de nouveaux projets de ce type-là qui viennent s'installer''. Du coup, les 4000 personnes ont dit oui à une aire marine protégée... (Responsable de Curuma).

Ces propos, quelques peu caustiques, ne semblent pas démentis par ceux d'*Une Pointe pour tous*, même si l'intérêt pour un parc marin semble moins opportuniste :

Ce projet s'inscrit dans notre sacerdoce, dans notre combat, après avoir évité un projet très polluant [...] mais les terrains de l'avant-port de Bordeaux appartiennent au port de Bordeaux et il y aura un autre projet parce que ce port va très mal, il est en concurrence directe avec le port de La Rochelle : un jour ils nous recolleront quelque chose, un projet industriel polluant. Le parc naturel marin c'est une arme, une arme vraiment efficace pour empêcher le retour d'un tel projet puisqu'un parc naturel marin protège tout ce qui est sur le domaine maritime de la limite des plus hautes eaux jusqu'aux limites qui ont été fixées de façon arbitraire [...] donc sur cette zone, il y aura une surveillance permanente, il sera hors de question de rejeter n'importe quoi dans la mer. Pour nous, c'est presque l'arme absolue pour éviter le retour d'un projet polluant. (Représentant d'Une pointe pour tous).

Ce projet de parc marin – comme celui de parc régional – aurait été proposé, selon nos enquêtes, déjà depuis quelques temps mais, comme de nombreux projets concernant le Médoc, il était, selon eux, voué à l'échec. Les raisons avancées pour expliquer le dernier ajournement étaient principalement d'ordre financier et politique (entre des structures et entre des personnalités). Néanmoins, certains interlocuteurs expliquent également celui-ci par l'absence d'une forte identité pour le parc marin. Cette dernière aurait permis de dépasser les oppositions entre Médocains et Charentais, dont les territoires aux enjeux socioéconomiques et politiques si différents se retrouvaient unis au sein du périmètre de l'aire marine protégée, après leur rapprochement dans le combat contre le terminal méthanier puis pour le parc marin. Pourtant, suite à son ajournement, avait été effectivement proposé de scinder le périmètre de protection du parc : l'estuaire qui devait unir ces territoires, renforçait alors la division. Au final, la pertinence écologique semble avoir été plus forte que les enjeux socioéconomiques et c'est bien le Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis qui a été créé en avril 2015.

Au moment où se discutait le parc marin, d'autres projets étaient en cours, tels que l'implantation d'éoliennes qui divisait les populations des deux rives et ce au sein même de l'association *Une pointe pour tous* :

- *Sur un plan économique, si le projet est propre, s'il n'y a pas de rejet dans la mer, pourquoi pas ? Là, il est question d'une usine d'éolienne offshore, ça ce n'est pas encore fait. On peut très bien pérenniser toutes les activités économiques sans polluer... [un peu plus loin dans l'entretien] Au sein de l'association, y compris au sein du conseil d'administration, il y a quelques contestations disons, alors vous savez ça c'est la sensibilité de chacun : l'éolien il y en a qui sont pour, d'autres qui sont contre. Au sein des populations, en gros, coté rive gauche les gens sont pour parce que ça va les protéger contre un éventuel projet polluant si celui-ci ne se réalisait pas. Bon, il y a une petite crainte par rapport à la présence de ces deux éoliennes géantes là, donc il faut travailler pour qu'elles soient le plus éloignées du village mais il y a pratiquement un consensus à 97%. Coté rive droite c'est un peu plus compliqué [explication sur le jeu politique des élus régionaux, nous l'interrogeons alors sur les arguments avancés] pollution visuelle, paysage abîmé et mauvaise influence sur la fréquentation touristique... Voilà, ça reste à prouver. Pour nous, franchement, des éoliennes ça n'empêcherait pas de venir en vacances, c'est pas une centrale nucléaire, c'est pas une centrale à gaz. Alors dans la population là rive droite c'est nuancé aussi. Il y a bien 10 à 15% de la population qui est résolument contre, ils ne veulent rien voir, il y a beaucoup de retraités qui sont venus s'installer là qui veulent rien à tort ou à raison. Nous on trouve ça un petit peu égoïste parce qu'on est dans une région même au point de vue chômage où le chômage est emblématique alors cette unité si elle se fait apporterait plusieurs centaines d'emploi y compris pour la rive droite. Des jeunes et des moins jeunes pourraient aller travailler avec des vedettes rapides, ça a été proposé par l'investisseur, donc ce serait une bouée pour l'activité économique contre le chômage et puis pour les sous-traitants aussi parce qu'il y aurait pas mal de petites boîtes qui pourraient travailler donc l'argument visuel nous paraît un peu léger mais bon ça c'est notre analyse hein ? (Représentant d'Une pointe pour tous) ;*
- *Mais ça va venir parce qu'ils veulent installer l'usine à éolienne, là. Donc voilà nous on est pour. Parmi nous il y en a toujours voilà... Mais là on ne peut pas être contre, au contraire ! [...] On a des gens qui sont des vrais écolos qui sont même contre les éoliennes. Maintenant c'est dépassé ça parce que... je ne veux pas dire que l'éolien c'est... c'est toujours pareil c'est nous qui allons acheter l'électricité quoi. C'est toujours les gros trusts qui dirigent ça quoi. Bon voilà c'est la vie ! (rires), (Aq-11), résident et gérant d'une entreprise au Verdon-sur-Mer.*

L'engagement pour un enjeu territorial est plus concret car lié à un problème identifié, ce qui en fait sa force mais aussi sa faiblesse. Si suite à cette victoire contre le terminal méthanier, certains de nos enquêtés continuent à adhérer à *Une pointe pour tous* et à se

mobiliser sur d'autres projets, une majorité s'est retirée. Ils justifient cette défection principalement par deux raisons, d'une part car l'objet de la mobilisation n'est plus et d'autre part, car ils n'aiment pas la tournure que prend l'association, partagée entre la mégalomanie exacerbée de certains et le durcissement écologiste d'autres, selon leurs dires :

- résidente de Grayan-et-L'Hôpital : « *Après comme nous on était content – c'est pas bien ça part contre – on n'a pas suivi qui a... Non, je ne sais pas. Il faudra que je pose la question quand même. J'ai pas réentendu le projet en France, je ne sais pas. Bon, on l'a pas eu. Pas chauvin du tout : "On l'a pas eu !".* » (Aq-02) ;
- résident de Jau-Dignac-et-Loirac : « *J'ai un peu lâché l'affaire parce que j'ai trouvé que ça devenait un peu, ça s'est politisé je veux dire, un peu dérive écolo pur et dur, ça devient un peu lourd. J'ai pas trop aimé le sens que ça a pris cette association.* » (Aq-06).

Pour autant, ces enquêtés continuent à être informés des nouveaux projets concernant l'estuaire tels que ce parc marin et les éoliennes *offshore*. Même s'ils ont pris du recul par rapport à l'association voire n'y adhèrent plus, ils sont restés dans le réseau et continuent à recevoir des informations. On peut aussi penser que, malgré cette prise de distance, ces habitants mobilisés pour une cause restent sensibilisés aux enjeux du territoire qu'ils ont réussi à protéger. C'est alors en termes de cohérence qu'ils réfléchissent au devenir de l'estuaire de la Gironde. Les Madelinots, confrontés en même temps à la création d'un parc marin et à l'exploitation d'énergies fossiles, se réfèrent également à cette idée de cohérence pour la gestion de leur territoire pour laquelle ils mobilisent aussi le principe de précaution (Lewis et Devanne, 2014, p. 115-118).

Finalement, il s'agit bien d'une proximité, non pas seulement quant à la distance géographique, même si cela y participe, mais aussi affective à l'origine de la conscientisation aux enjeux environnementaux territorialisés conformément à notre hypothèse (H-1.3). L'attrait, voire le besoin, pour la nature par lequel les usagers récréatifs justifient leur loisir de nature expliquerait donc aussi, en moins en partie, la sensibilité de certains d'entre eux aux enjeux environnementaux à l'image des premiers excursionnistes. La dimension esthétique de la nature participera peut-être à sa sauvegarde ; c'est d'ailleurs le parti pris des gestionnaires de parc *i.e.* dévoiler la beauté

de la nature pour la faire aimer et donc protéger ainsi que nous l'explique un guide du PMSSL : « *Essayer de faire de tous les touristes, qui passent dans les activités d'observation en mer, des ambassadeurs de la protection du milieu par l'entremise de l'émerveillement des baleines* » (Qc-06). En outre, l'engagement pour un enjeu semble entraîner la participation à d'autres luttes ou tout au moins favoriser une forme de veille sur ce territoire ainsi que nous le supposons (H-3.2). Néanmoins, si parmi nos interlocuteurs, ceux ayant un « engagement vert » distinct sont sensibilisés voire se sont mobilisés sur ces projets énergétiques, d'autres l'ont fait aussi. Ces constats redoublent la pertinence d'une analyse en termes de proximités géographique et affective dans l'appropriation de ces enjeux environnementaux.

II-3. MAIS UNE VOLONTÉ UNANIME DE PROTÉGER LA NATURE

D'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, la majorité des usagers récréatifs se déclarent favorables à la protection de la nature. Cet état de fait montre le poids conséquent des normes environnementales : il va effectivement de soi de protéger la nature et qui oserait remettre en cause un tel précepte ? Si un consensus général existe quant à la protection pourtant, les visions divergent sur sa mise en œuvre amenant même à se demander ce que le public entend par « protection de la nature ».

Dans la suite logique de ce qui a été décrit plus en amont, les usagers récréatifs sont pour une protection qui préserve les espaces naturels de l'artificialisation et de la fréquentation afin qu'ils restent « sauvages ». C'est dans le discours des Médocains que, paradoxalement, le terme « sauvage » revient le plus fréquemment. Paradoxalement ? Car d'un point de vue naturaliste, la France, encore plus sûrement que d'autres régions comme l'Amérique, n'a plus de territoires sauvages, *i.e.* vierges de toute intervention humaine passée ou présente. Alors est-ce que les usagers récréatifs se méprennent sur l'anthropisation des milieux qu'ils fréquentent ? Ou accordent-ils un sens particulier au sauvage ? Autour de l'estuaire du Saint-Laurent, si le terme « *sauvage* » n'est pas toujours cité (c'est dans le discours du kayakiste natif de Port-au-Persil qu'il revient le plus souvent et c'est chez certains kayakistes vacanciers qu'il est complètement absent), les enquêtés peuvent parler de « *nature pure* », de « *pleine nature* » ou de « *nature vierge* » pour exprimer une nature non-construite – opposée à la ville ou aux camps de

villégiature. En effet, ils souhaitent que la présence humaine se fasse la plus discrète possible : « *Je suis conscient que ça prend des services avec l'offre touristique et tout ça, mais essayer de faire ça sans [...] dénaturer l'endroit, sans avoir un impact autour.* » (Qc-20), ainsi que l'explique un néorural installé à Port-au-Persil.

Plus généralement, selon B. Kalaora (1998), les constructions immobilières et, qui plus est, industrielles sont violemment ressenties par le public car elles représentent l'urbanité ; ce ne serait donc pas tant le déséquilibre écologique que l'effondrement de l'imaginaire sauvage qu'elles causent qui serait à l'origine de ce mécontentement largement partagé, explique l'auteur. Cette hantise de l'urbanisation d'espaces naturels, en particulier côtiers, est partagée par d'autres riverains et usagers, comme aux îles de la Madeleine (Lewis et Devanne, 2014) mais aussi de l'autre côté de l'Atlantique : sur notre terrain du Médoc ainsi que dans les calanques de Marseille (Massena-Gourc, 1994) ou au Touquet (Deldrève, 2011a). Alors c'est contre le développement immobilier que ces résidents ou usagers se mobilisent. Une résidente secondaire de Port-au-Persil explique le combat qu'elle a ainsi mené contre le dézoning de son village dont les habitants étaient prêts à vendre leurs terres pour la construction de condominiums. Au-delà de l'effondrement de l'imaginaire sauvage, cette urbanisation se traduit concrètement pour les riverains ou les usagers de ces sites par une remise en question de leur accès, comme le signifie un couple de kayakistes québécois, résident de Montréal : « *Parce que la peur c'est que tout le temps, les riches et célèbres, avec leurs hôtels, leurs maisons, s'installent le long du territoire et l'envahissent alors que c'est à nous, on peut en profiter... Ceux qui vont venir après nous vont pouvoir en profiter aussi... donc c'est 100 % d'accord !* » (Qc-04&04'). Si la référence aux générations futures donne une plus grande légitimité à leurs propos, cette appropriation du territoire peut paraître d'autant plus surprenante qu'elle est le fait de touristes. Mais cette citation, en plus de signaler la proximité affective voire l'appropriation, illustre, au contraire, clairement l'idée répandue selon laquelle la nature est un bien commun que tout citoyen, propriétaire ou non, riverain ou non, est en droit de fréquenter librement. Et face à la privatisation de celle-ci, effective ou redoutée, les usagers de la nature attendent une régulation étatique, pour laquelle la mise en parc leur semble être un outil adéquat.

Pour autant, il ressort des entretiens que peu de choses sont connues à propos des dispositifs de protection, et des enjeux sous-tendus, que ceux-ci soient effectifs ou en projet. Autour du Saint-Laurent, les Québécois parlent majoritairement du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent et du Parc national du Fjord-du-Saguenay (PFS) qui le borde sur la partie terrestre du fjord.



Figure 23 : Signalisation du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent
Source : S-J. Krieger

Néanmoins, ils ont des difficultés à savoir de quel gestionnaire dépend le territoire qu'ils fréquentent d'autant que le PMSSL est codirigé par Parcs Canada (gouvernement fédéral) et Parcs Québec (gouvernement provincial), alors que ce dernier a l'entière gestion du PFS qui est un parc national québécois. Quelques rares individus abordent le parc en projet qui borderait le parc marin sur la côte terrestre du fleuve dans la région de Saint-Siméon ; il s'agit des deux usagers concernés : le marcheur qui travaille à l'implantation d'un sentier et le cavalier dont les terres se trouvent dans le périmètre de ce projet de parc. En ce qui concerne spécifiquement le parc marin, les connaissances de nos enquêtés se limitent à la protection des baleines et les discours se focalisent sur la réglementation inhérente en matière d'approche. Si cet enjeu est particulièrement discuté par les kayakistes et les « voileux », l'ensemble de nos enquêtés ont parlé des mammifères marins. Par contre, seulement quelques-uns d'entre eux ont abordé des

enjeux relatifs à d'autres espèces faunistiques (contamination des coquillages et poissons, protection des bernaches) ; il s'agit d'usagers récréatifs travaillant dans des domaines où ces enjeux peuvent être discutés (plongeur scientifique, guide touristique, vétérinaire...). Ce sont ces mêmes individus qui mentionnent le problème de la qualité de l'eau (hypoxie, algues bleues). Enjeux peu visibles et moins publicisés par le PMSSL que les baleines, la proximité au territoire ou sa fréquentation se révèlent apparemment insuffisants pour connaître de tels enjeux ; c'est alors semble-t-il par l'entremise de leur profession que ces usagers sont informés.

Autour de la Gironde, une minorité d'enquêtés cite spontanément ce qui était, au moment de l'enquête, le projet de parc marin. Néanmoins, la plupart, en particulier ceux proches de l'estuaire, reconnaît être au courant lorsque nous l'abordons en le raccrochant à l'échec du terminal méthanier, mais par contre, nos interlocuteurs ne savent pas grand-chose de ce projet. Les zones Natura 2000 sont encore un peu moins connues alors que les sites étaient délimités, certains signalisés par des panneaux, et les documents d'objectifs étaient en cours de rédaction au moment de notre enquête.



Figure 24 : Signalisation de Natura 2000 en Médoc
Source : S-J. Krieger

Si quelques usagers qui fréquentent ces sites sont informés de ce type de protection, ils n'en connaissent pas les modalités. Certains marcheurs ou cavaliers déclarent suivre les sentiers balisés pour respecter les dunes mais ne connaissent pas forcément le statut de protection ou n'ont pas fait le lien – avec Natura 2000 en l'occurrence. Les mieux renseignés sont les gestionnaires de structures de loisirs ou les usagers récréatifs qui gèrent des terres dans le cadre de leur loisir ou de leur profession ou les chasseurs et pêcheurs. Mais même ces interlocuteurs ne savent pas vraiment à quoi s'en tenir : *« Natura 2000... [...] On ne sait pas où l'on va, on ne sait pas ce que l'on va nous interdire. Est-ce qu'ils vont nous prendre des terres ? On ne sait pas ! Moi je sais que j'ai des prairies en bordure là-bas et on m'a dit "ben, un jour tes terres seront prises par Natura 2000" on ne sait pas ! »*, (Aq-22), confie un Médocain qui monte à cheval et chasse sur les bords de l'estuaire. Le projet de parc naturel régional est, quant à lui, vraiment très peu connu. Comme au Québec, ce sont des individus concernés qui en parlent : par leur profession ou leur loisir, ils participent au développement des loisirs de nature (centre équestre, location de kayaks, création de sentiers pédestres). Si les Médocains en savent peu à propos des projets de protection concernant leur territoire, une fois le sujet abordé par l'enquêteur, ils demandent à en savoir plus sur ces enjeux et dispositifs ; des constats similaires ont été faits dans le cadre de l'étude préliminaire à la création d'un parc marin aux îles de la Madeleine (Lewis et Devanne, 2014). En ce qui concerne les enjeux environnementaux liés au projet de parc marin tels que la qualité de l'eau ou l'état de santé de la faune et la flore, ils sont plutôt abordés par les usagers qui pratiquent la pêche ou participent à la gestion des sites naturels (création de sentiers pédestres, gestion de prairie pour les chevaux) ou ont un « engagement vert » singulier. Parmi nos interlocuteurs, même pas une dizaine, les deux « représentants de la nature » compris, a parlé de l'esturgeon alors qu'animal emblématique de l'estuaire de la Gironde, il est en voie de disparition. Arrêtons-nous un instant sur leur profil : un riverain, pompier professionnel qui s'entraîne dans la Gironde et chasse ou monte à cheval aux alentours, une conseillère agricole investie auprès des associations locales dans la valorisation du patrimoine naturel et culturel, un responsable d'une association de marche qui pêche (mais pas dans le fleuve), et trois membres du Cercle Nautique de Pauillac. Ces derniers sont retraités dont deux de l'enseignement : une a un fort « engagement vert » en particulier vis-à-vis de l'estuaire et l'autre a une importante

« sensibilité écologique » ; le troisième, aujourd’hui investi dans la découverte du patrimoine de l’estuaire, fut officier de la marine marchande. Le point commun de nos huit interlocuteurs est la connaissance du territoire qu’ils côtoient par le biais de leur loisir, mais surtout par leur profession ou leur engagement associatif, militant ou récréatif. Il semble alors que ces milieux professionnels ou associatifs participent à la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Espèces emblématiques, en voie d’extinction, objets de mesures de protection depuis quelques dizaines d’années, le béluga et l’esturgeon ne connaissent pas la même popularité auprès des usagers de leur écosystème. Le registre du sensible se révèle particulièrement univoque quant aux espèces protégées : tous les Québécois interrogés nous ont cité le béluga ou au moins, pour une petite minorité, la baleine comme enjeu de protection ou comme sujet d’observation mais une minorité nous a parlé des autres enjeux du parc marin. Côté Médoc, plusieurs enquêtés nous ont parlé de divers problèmes environnementaux liés à l’estuaire mais très peu ont indiqué l’esturgeon. Ce dernier, remontant les eaux opaques de la Gironde, ne semble pas bénéficier de la publicisation que connaît le béluga grâce au parc marin qui s’en est fait le défenseur depuis 1998. Peut-être que la création du parc marin de la Gironde profitera de la même façon à l’esturgeon ? Néanmoins, celui-ci n’est pas doté des qualités dont tire profit le béluga dans une stratégie de séduction avec ses observateurs, à qui il vient « sourire » de temps en temps. Le rapport sympathique tissé avec le béluga participe certainement à la sensibilisation voire à l’appropriation de l’enjeu de protection le concernant – comme il le dessert avec l’augmentation de la fréquentation, selon les gestionnaires. Les enjeux environnementaux qui interpellent sont ceux dont les individus se sentent proches en matière d’affect. « *Connaître pour aimer, aimer pour protéger* » ainsi que nous l’ont rappelé des enquêtés québécois investis dans la protection ou l’éducation à l’environnement : le béluga est connu et aimé, il s’agit même de la figure du PMSSL. C’est d’ailleurs sur cette corde que joue l’éducation à l’environnement, passant de la sensibilité à la sensibilisation. Il n’est pas certain que les gestionnaires du futur PMGP puissent fonder une stratégie d’éducation à l’environnement sur un éventuel lien affectif avec le *créa* comme on l’appelle chez lui.

Si on continue cette comparaison sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux sur nos sites de part de d'autre de l'Atlantique, on constate que sur la rive nord du Saint-Laurent, le parc marin et le parc national sont connus de tous nos enquêtés, sur la rive sud de la Gironde, le projet de parc marin l'est aussi par la majorité. Les projets de parc terrestre ne sont connus que des individus directement concernés par cette mise en protection. Quant aux enjeux eau et biodiversité, ils sont abordés par des individus intégrés dans un milieu où l'on discute de cela. Il apparaît alors que si la sensibilisation aux enjeux environnementaux publicisés peut passer par l'affect, cette dimension n'est pas suffisante pour des enjeux peu connus, c'est alors l'entourage qui participe à cette sensibilisation.

L'entretien avec une jeune cavalière médocaine, étudiante à Bordeaux, est particulièrement éclairant à ce sujet, elle répond directement à notre question sur les enjeux environnementaux qui l'interpellent : « *Moi, c'est les dunes. Parce que je suis là depuis que je suis petite. Même sur les photos, j'ai bien vu l'évolution. Là, pour le coup, je trouve qu'ils devraient faire quelque chose parce que c'est dommage. C'est vraiment dommage.* » (Aq-01). L'entretien continue en abordant d'autres enjeux environnementaux, elle nous indique alors que sa tante a participé à une des manifestations contre le terminal méthanier en projet au Verdon-sur-Mer, puis viennent les questions relatives à son engagement qui dans le domaine environnemental se révèle très restreint, même si elle se montre sensible à la cause. Alors d'où lui vient cette fixation quant aux dunes dont elle parle d'ailleurs à plusieurs reprises au cours de l'entretien ? Arrivant à la fin de l'entrevue, nous lui posons clairement la question de comment a-t-elle pris conscience de l'érosion des dunes à laquelle elle répond :

C'est parce que je viens régulièrement et, en vieillissant, je suis devenue sensible à la beauté de la nature. C'est vrai qu'avant comme toute adolescente, ça ne m'intéressait pas. Et là, depuis quelques années, je suis sensible à ça [...] l'importance de la préservation de cette nature. Et voilà, je regardais les photos et puis j'ai dit : "c'est pas possible !" Peut-être parce que plus petite elles paraissaient plus hautes aussi !!! Mais c'est vrai que je me rends compte, je l'ai remarqué voilà. C'est ça, en vieillissant et aussi en m'intéressant, en observant la nature. (Aq-01)

Pas encore satisfaits de cette réponse, nous précisons notre question : « *Mais est-ce qu'il y a des gens qui t'en ont parlé ?* ». Elle répond finalement : « *Oui, oui, j'ai ma tante qui*

est sensible à ça. On en parlait, j'ai entendu. C'est vrai que je l'ai intégré et je me suis rendue compte qu'elle avait raison. ». Ces extraits d'entretien dévoilent qu'au-delà de l'observation d'enjeux environnementaux territorialisés telle que racontée par nos interlocuteurs, l'entourage est primordial dans la formulation voire même la sensibilisation à ceux-ci.

Ainsi illustrée, cette dynamique a été retrouvée dans plusieurs témoignages : le frère cadet biologiste, la sœur aînée guide naturaliste, des amis écologues, le collègue chercheur mais aussi des enfants sensibilisés ou des parents militants... Bref, l'entourage joue un rôle majeur aussi bien dans la sensibilisation aux enjeux environnementaux, que ce soit par le décèlement de problèmes ensuite observés ou par la formulation *a posteriori*, que dans la conscientisation par l'initiation au militantisme ou l'adoption de gestes écocitoyens.

Malgré ce peu de connaissances sur les dispositifs de protection, la majorité des enquêtés se déclare favorable à la protection de la nature. À entendre leurs discours, on peut se demander si deux visions ne s'affrontent pas quant à la gestion de celle-ci. Afin de confronter la pertinence d'un tel classement, nous questionnons la valeur qu'ils accordent à la nature, à partir de la dichotomie éthique classique : anthropocentrisme VS non-anthropocentrisme (Stenmark, 2002), soit en termes de gestion, « conservation » VS « préservation »⁹⁶. Parmi nos enquêtés favorables à la protection de la nature, certains usagers l'intègrent dans une dynamique de développement territorial qu'elle ne doit pas entraver ; d'autres usagers, au contraire, semblent accorder la primauté à la mise en protection reléguant au second plan les objectifs économiques ou sociaux du territoire. Tandis que les premiers expriment une diversité d'opinions sur les modalités de la mise en protection, dans le second groupe, quelques individus partagent une idée unique. Plus ou moins bien informée des normes environnementales réglementant leur espace de pratique, cette minorité approuve la protection et souhaite même qu'elle soit renforcée ou son action étendue. D'ailleurs, parmi ces derniers, certains pensent que le PMSSL, bien qu'il ait la dénomination de « parc », son niveau de protection ne relève pas du

⁹⁶ Alors que le premier se veut être un mode de gestion rationnelle des ressources naturelles pour le bénéfice des hommes, le second défend une protection de la nature pour elle-même au moyen d'une mise sous cloche.

statut de parc, selon la définition qu'ils s'en font. En effet, la réglementation ne serait pas assez restrictive pour eux se référant apparemment à l'idée de parc national (terrestre), telle qu'appliquée au Québec – et non d'aire marine protégée. Ainsi, des usagers de l'estuaire du Saint-Laurent espèrent une extension du périmètre de celui-ci, afin de couvrir un territoire plus large pour une protection plus efficace. D'autres sollicitent le parc marin afin qu'ils durcissent son règlement concernant l'approche des mammifères marins. Certains sont même prêts à abandonner leurs loisirs sur ce territoire si une mise sous cloche s'imposait. Une enseignante de Chicoutimi pratiquant l'observation de la faune marine en kayak s'exclame à ce sujet : « *S'ils coupent dans les droits des gens pour la nature, moi, ça, je ne chialerai jamais ! J'aurai jamais de problème avec ça, à la minute qu'ils me disent : 'Tu n'as plus le droit de venir sur l'eau observer les baleines !'* ». » (Qc-13). Le mal venant de l'homme, selon ces usagers récréatifs, ils semblent partagés entre leur envie de fréquenter la nature et s'en abstenir pour protéger ces lieux qu'ils chérissent n'arrivant pas à associer « l'ordre humain et les éléments non-humains », selon les mots de B. Kalaora (1998, p. 144).

Ces usagers à l'éthique *a priori* non-anthropocentrée convoquent l'argument ultime de la nécessaire protection de la nature pour elle-même, en l'occurrence pour les bélugas autour du PMSSL. Pourtant, certains d'entre eux avouent aussi servir la cause du tourisme ou, plus généralement, du développement territorial, voire, finalement, leur propre cause, quand ils travaillent dans ces domaines. Les propos d'un cavalier propriétaire, gérant de commerce à Saint-Siméon où il réside, et concerné par la création d'un parc national aux alentours de sa terre remettant en cause son propre loisir, l'illustrent : « *Je serai content qu'il y ait un parc quand même ! Parce que ça amène beaucoup, beaucoup de visiteurs et puis pour mon commerce c'est bon.* » (Qc-08).

Finalement, hormis la question des usages récréatifs permis ou non, même non-anthropocentrée, la protection du territoire pourrait, selon nos interlocuteurs, participer à son développement. Car même si leurs usages sont interdits, ils n'imaginent pas que toute fréquentation soit exclue de ces espaces protégés, et les arguments ne sont alors plus très éloignés des discours clairement anthropocentrés. Mais, les écologistes, eux-mêmes, au-delà de la philosophie qui les anime, ne mobilisent-ils par différents arguments pour rallier des forces à leur combat ? Ainsi, Norton (1987) explique que

l'anthropocentrisme, en plus de pouvoir justifier la protection de la nature, est le registre de justification le plus usité par les environnementalistes : « A majority of people, even a majority of environmentalists, seem to favor instrumental justifications for preserving species » (Norton, 1987, p. 175). Plus tard, l'auteur (Norton, 1991) pose l'hypothèse d'une convergence des éthiques écologistes les amenant, malgré des valeurs différentes, à une politique environnementale consensuelle. Quant à C. Larrère (2010), elle propose, face aux impasses des éthiques anthropo-, bio- et écocentrées, d'adopter le pragmatisme environnemental. Cette éthique ne prétend pas solutionner le débat entre valeurs intrinsèque et instrumentale, au contraire, le pragmatisme reconnaît la pluralité des valeurs et propose une vision pluraliste et relationnelle. Il s'agirait d'« un anthropocentrisme élargi, tel que valoriser l'homme n'implique pas nécessairement de dévaloriser la nature » (Larrère, 2010, p. 410). Les pragmatistes soutiennent toutes les justifications possibles moralement tolérables (bio- ou écocentrée mais également les divers registres de l'anthropocentrisme *i.e.* esthétique, productif, cognitif...) qui visent la même fin. Cette posture se traduit concrètement, non pas par la tentative de convertir l'auditorat à une éthique grâce à un argument fort, mais par la création d'argumentaires qui articulent ces diverses justifications en faveur de l'environnement. Et c'est, effectivement, ce qui se passe sur le terrain, les gestionnaires comme certains usagers mélangent les registres argumentaires pour justifier, selon eux, de la nécessaire protection des espaces naturels. Ainsi, on protège et réglemente le Saint-Laurent pour les baleines et l'ensemble de la faune mais aussi la flore marine afin que cet écosystème perdure, pour pouvoir en observer les beautés et profiter de ses aménités depuis un rocher de la terre ferme comme assis dans son kayak, et ce aujourd'hui mais aussi dans les années à venir par les générations futures. Ce n'est alors pas tant la biodiversité et l'écosystème identifiés par les scientifiques que nos interlocuteurs cherchent à protéger mais bien un paysage et des animaux à admirer, les valeurs esthétiques et, dans une moindre mesure, ludique restant majoritaires dans le rapport à la nature des usagers récréatifs de nature.

Parmi nos interlocuteurs, certains se rallient à l'idée de protection si celle-ci n'entrave pas ou, encore mieux, permet le développement économique et social de régions déjà éprouvées que sont celles accueillant ces parcs. Une retraitée du Verdon-sur-mer

convaincue de l'intérêt de la protection s'exprime ainsi : « *Il faut permettre aux gens de vivre puisqu'ici, il n'y a pas de boulot ! Bon, si le fait de protéger engendre du travail, c'est bien ! Mais il ne faut pas que ces choses-là gênent. C'est-à-dire qu'il faut faire une moyenne.* » (Aq-16). Certains pensent même que la mise en protection va entraîner des répercussions positives : « *Je pense qu'un parc régional ce serait une bonne chose ici parce que justement ça pourrait développer un peu tout ce qui est activités de nature* » nous confie un des responsables d'une structure de kayak installée dans le Médoc. À Tadoussac, un cavalier compte également sur le parc pour concrétiser son projet de ferme équestre alternative. Les usagers qui ont des projets de ce type, tant au Québec que dans le Médoc, espèrent pouvoir bénéficier d'une entente avec les gestionnaires des espaces protégés afin de développer les loisirs de nature. En outre, les plus jeunes, plus familiers avec les structures de protection qu'ils ont « *toujours connues* » semblent plus optimistes que leurs aînés quant à une éventuelle collaboration.

Cet arrimage entre le développement et l'environnement est une question récurrente face à la mise en protection de territoires ; il s'agit même d'un véritable défi pour « des milieux riches d'un point de vue environnemental, mais pauvres en potentiel de développement » (Lewis et Devanne, 2014, p. 127). Il importe alors de réfléchir à la notion d'impact anthropique sur des territoires aux espaces naturels préservés et voir comment les usagers conçoivent le « bon usage » de la nature.

CHAPITRE 6.

DE LA DÉFINITION DU « BON USAGE » À CELLE DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Les usagers récréatifs de nature développent un rapport particulier avec leur environnement qu'ils souhaitent unanimement préserver ; certains s'engagent même pour. Si ce rapport à la nature les incite à définir un « bon usage », il les amène aussi à réfléchir sur l'institutionnalisation de la protection. Comment les riverains vivent-ils la mise en protection de leur territoire ? Et, plus généralement, comment les usagers s'arrangent-ils avec la réglementation des espaces de nature qu'ils fréquentent ?

Pour répondre à ces questions, nous commençons par revenir sur la définition du « bon usage » à partir d'une réflexion sur l'impact anthropique (I). Puis c'est l'idée même de parc qui sera interrogée au travers de l'expérience qu'en ont nos enquêtés (II).

I. LE « BON USAGE » COMME SOLUTION À L'IMPACT ANTHROPIQUE

Cette relation de proximité, voire privilégiée, tissée avec leur environnement se traduit dans la définition d'un « bon usage » de la nature. Après avoir discuté de l'impact anthropique sur la nature (1), nos interlocuteurs définissent ce « bon usage » entre pratique écologiquement informée (2) et pratique légitimée (3).

I-1. L'IMPACT ANTHROPIQUE, ENTRE « EMPREINTE ÉCOLOGIQUE » ET « EMPREINTE SOCIALE »

Si nous n'avons pas retenu l'impact comme critère de distinction, voire de choix des usages (cf. méthodologie), celui-ci est effectivement un des enjeux majeurs pour les espaces naturels, de surcroît protégés, car le « label parc » attire les visiteurs. La question de l'impact de la fréquentation est un sujet équivoque. D'un côté, les usagers récréatifs, à quelques exceptions près, partagent l'idée que leur pratique n'a que peu d'impact sur l'environnement, constat coïncidant avec celui de J-P. Mounet (2007a) dans le cadre de la réalisation d'un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. D'un autre côté, les gestionnaires d'espaces de nature, qui plus est, protégés, s'inquiètent de l'impact des loisirs de nature. En effet, ces activités

peuvent être à l'origine de dégradations environnementales par l'augmentation de la fréquentation et l'accessibilité des sites.

Les externalités des activités de conservation sont premièrement positives par le rayonnement des principes de conservation des sites et espèces vivantes à l'extérieur des limites des parcs. Mais ces derniers, en protégeant une belle nature intacte, créent indéniablement un attrait touristique et dès qu'il y a attrait touristique, il y a commercialisation et affluence, ce qui constitue la principale externalité négative de la conservation. (Poulin, 2002, p. np)

À Parcs Québec, les gestionnaires ont recours à un guide de caractérisation afin de mesurer l'impact de la création d'un camping ou d'un sentier sur un territoire donné :

Souvent ce que l'on déplorait c'est que le projet arrivait et puis on avait rien étudié sur le site qui allait être aménagé. Et puis on constatait un peu à la dernière minute l'impact que l'on allait avoir sur le territoire. Ils nous ont donné cet outil-là qui est magnifiquement fait, qui est un genre de pense-bête, de tout ce que l'on doit évaluer sur un site avant de procéder à des travaux. Évidemment, aménager un sentier ça a beaucoup moins d'impact qu'aménager un camping. Pour le cas d'agrandissement du camping que l'on a ici que je vais te présenter tout à l'heure, on a décidé dans le fond d'orienter la caractérisation sur deux thèmes forts : l'archéologie puis la botanique. Donc moi j'ai engagé un archéologue qui est venu faire des sondages, s'assurer que l'on n'aménageait pas un site de camping dans un site à haute valeur archéologique ce qui aurait très bien pu être le cas avec tout le développement que l'on a eu là à la Baie Ste Marguerite. Puis la botanique qui a complété il y a à peu près 3 semaines je te dirais, enfin ça existe, et là on sait que l'on va aménager un projet dans le territoire qui n'est pas un haut lieu de l'archéologie au contraire on n'a rien rien trouvé. Et puis notre flore est archi représentée ailleurs, il n'y a pas de danger floristique non plus. Ça c'est le mécanisme que l'on a nouvellement pour mesurer les impacts de nos aménagements. (Responsable du Parc national du Fjord-du-Saguenay)

Mais, en dehors des infrastructures nécessaires aux activités de nature, l'impact du loisir en tant que tel est difficilement mesurable car la caractérisation pose les questions de la définition de l'état de référence, de la mesure de la capacité de charge du site, de l'échelle de la validité de l'étude, de la valeur des entités écologiques... (Lahaye, 2009 ; Mounet, 2007a). C'est alors l'objet de discussion, voire de discordes, avec les usagers récréatifs.

Sur nos sites d'étude, les marcheurs et les cavaliers disent ne pas avoir d'impact ou si peu qu'après quelques jours « *la pluie ou le vent a effacé les traces* ». La pratique en elle-même aurait un faible impact, hormis la création de sentiers qui est unanimement

reconnue. Néanmoins, c'est « *un mal pour un bien* », selon les mots d'une jeune cavalière québécoise, qui explique qu'une fois le chemin fait, le passage du cheval et son cavalier n'a plus d'impact. Par contre, à la vue des arbres abîmés et arrachés par un engin mécanique pour la création d'un nouveau sentier que nous empruntons lors de notre sortie à cheval, elle s'exclame « *le sentier de la mort !* » trahissant certainement sa surprise de constater un tel impact sur la nature. Pour autant, c'est surtout la façon de pratiquer l'équitation ou la marche qui fait la différence, selon nos



Figure 25 : Traces...
Source : S-J. Krieger

interlocuteurs. En effet, afin de limiter le piétinement, les marcheurs déclarent emprunter les chemins et les cavaliers adapter leur allure en fonction de la nature du sol, adoptant ainsi les préconisations des gestionnaires. Certains cavaliers insistent, en plus, sur le caractère naturel de leur propre pratique ; un Québécois s'exclame : « *c'est comme si on montait sur un orignal !* » (Qc-08). D'ailleurs, le cheval permet d'accéder à une nature plus sauvage en camouflant les bruits et odeurs humains, permettant d'apercevoir ainsi « *des renards, des ours, des perdrix...* », et confirmant par là-même cette idée d'usage naturel en harmonie avec le milieu. De plus, une marcheuse autonome et un responsable de structure équestre, tous deux Médocains, soulignent qu'ils pratiquent dans les environs afin de ne pas se déplacer en voiture, limitant ainsi les complications logistiques et leur « empreinte écologique » qui rejoint, dans ce cas, aussi des considérations économiques.

Si le kayak permet également cet accès au sauvage, quelques pratiquants reconnaissent que leur usage peut avoir un impact par les infrastructures nécessaires, mais il reste minime, selon leurs dires. Quelques kayakistes abordent la question du dérangement de l'avifaune ou des mammifères marins. Ces kayakistes ont un profil particulier : ils travaillent ou travaillaient dans le domaine des loisirs de nature ou de l'éducation à l'environnement (plongeur scientifique, guide de kayak) ou ont un mandat associatif ;

on peut donc penser que c'est par cette socialisation professionnelle ou associative que ces usagers ont été sensibilisés à cet enjeu. Cet avis sur l'impact de la pratique est partagé par les gestionnaires de parc, qui préconisent là encore de respecter les distances vis-à-vis des mammifères marins, et plus généralement envers la faune observée : « *Au niveau du dérangement je trouve qu'il y a un impact. Mais si l'activité est faite de manière consciencieuse et puis on respecte des distances en observant l'animal qui est devant nous : s'il est en train de s'alimenter, que tu t'approches et qu'il s'arrête, c'est que tu déranges !* » (Gestionnaire du Parc national du Fjord-du-Saguenay).

Les avis des « voileux » sont plus partagés. Certains ne voient pas d'impact car la voile ne laisse pas de traces dans l'environnement, d'autant que les plaisanciers ont arrêté de « *tout balancer par-dessus bord* » dicit plusieurs d'entre eux. Ces confidences sur leur passé montrent que leur attitude change effectivement et qu'ils souhaitent le faire savoir. Néanmoins, certains reconnaissent un impact de la voile et citent l'utilisation, même minime, du moteur, l'entretien des bateaux, surtout dans les ports non équipés des infrastructures adéquates. Dans ce cas-là, la création du Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, qui va renforcer l'application des normes environnementales, inquiète quelque peu les plaisanciers qui savent que leur pratique n'est pas tout-à-fait régulière en la matière. Ils sont conscients, néanmoins, de ces mauvaises pratiques. L'usage du moteur et les déchets, ici, détritiques et eaux usées, sont les premières pollutions auxquelles les individus sont sensibilisés ; les « voileux » étant directement concernés dans leur loisir, cela peut expliquer leur sensibilisation à cette thématique environnementale. En outre, c'est parmi les « voileux » qu'on retrouve le plus d'usagers sensibilisés à la notion d' « empreinte écologique » et qui s'interrogent alors sur le cycle de vie de leur embarcation :

- restaurateur à Jau-Dignac-et-Loirac : « *Sur l'environnement, oui, du fait des matériaux de ces engins qu'on utilise, c'est une catastrophe ! Planches de surf, faut les détruire, il n'y a personne qui le fait. Les bateaux, faut les détruire, ça commence un tout petit peu apparemment. [...] Indirectement, oui, ça va même être un gros problème.* » (Aq-06) ;
- retraité de l'enseignement secondaire à Pauillac : « *On peut toujours dire que ce sont des bateaux de plastique, ce sont des composites qui viennent du pétrole donc ce n'est pas un objet complètement neutre, c'est clair, c'est clair. C'est pas des voiles de coton, c'est pas des coques en bois, donc voilà on n'est pas naïf. Mais la pratique en elle-même respecte la nature tout au moins son*

impact immédiat, ça respecte la nature. Alors après il faudra mieux gérer les constructions des coques en plastique, tout, la problématique du recyclage, ça on ne peut pas fermer les yeux non plus. » (Aq-13).

Il est difficile de dire qu'il s'agit d'un élargissement de leur vue à propos de leur impact car, comme l'illustre le second extrait, les idées d'impact et d'empreinte ne sont pas forcément associées par nos enquêtés.

Dans leur réflexion sur l'impact, les gestionnaires d'espaces protégés, majoritairement québécois du fait d'une moindre protection institutionnalisée en Médoc, ne se réfèrent pas non plus à cette idée d' « empreinte écologique », ce qui les inquiète c'est le sort du territoire qu'ils ont à protéger. Et ce sont donc sur des enjeux environnementaux concrets d'ici et maintenant qu'ils réfléchissent conformément à leur mandat. D'ailleurs, par rapport à cette question d'impact, l'argument qui revient le plus souvent chez les gestionnaires, mais aussi chez les usagers, est celui du nombre. En effet, ce qui pose problème, ce n'est pas tant l'activité en tant que telle que l'effectif de pratiquants, s'interroge un « voileux » ayant découvert récemment la pratique du canoë dans les chenaux médocains :

Je me sens pas destructeur de quoi que ce soit ou mettre en danger la faune. Mais c'est sûr qu'un jour, il faut pas rêver, un jour dans dix ou quinze ans, je ne serai pas tout seul, il y aura cinquante canoës qui se suivront [...] là, évidemment, il faudra faire quelque chose. Peut-être faudra le faire avant, enfin je sais pas. (Aq-07)

La question de l'impact des loisirs de nature a d'ailleurs émergé, selon J-P. Mounet (2007a), suite à la massification de ces activités, entraînant une augmentation des flux de public et la rencontre d'intérêts divergents, également à l'origine de conflits d'usage.

Dans l'ensemble, cette notion d' « empreinte écologique » reste peu abordée. Les rares enquêtés qui en parlent, mais sans forcément citer l'expression, sont des Médocains tout loisir confondu. Nous pouvons alors cette fois-ci interroger la variable culturelle distinguant les Québécois des Médocains : vivre au sein des grands espaces ou à proximité des espaces naturels incite peut-être moins à prendre conscience de son « empreinte écologique », définie comme « la surface terrestre et aquatique biologiquement productive nécessaire à la production des ressources consommées et à l'assimilation des déchets produits par cette population, indépendamment de la

localisation de cette surface » (Veyret, 2007, p. 127). Alors que la France (métropolitaine) couvre une superficie d'environ 550 mille km² pour une population de plus de 64 millions d'individus soit une densité dépassant les 115 habitants au kilomètre carré, le Canada, 2^e plus grand pays au monde avec près de 10 millions de km², accueille 35,5 millions de personnes soit une densité de 4 habitants par kilomètre carré⁹⁷. Si diverses raisons, géographique et historique entre autres, expliquent cette différence de peuplement, nous pouvons nous demander si cela n'influencerait donc pas le rapport que les hommes peuvent avoir avec leur environnement surtout en matière d'impact ou d'empreinte. Cette supposition irait dans le sens, mais en l'élargissant, de notre hypothèse à propos de l'influence du milieu naturel sur la société (H-1). En outre, elle pourrait témoigner de la montée du nouveau paradigme écologique reconnaissant les interactions nature-société, dont un des postulats stipule que « le monde étant fini, il y a des limites physiques et biologiques potentielles à la croissance économique, au progrès social et aux autres phénomènes sociaux. » (Catton et Dunlap, 1978, p. 45 ; traduction de Vaillancourt, Bertrand et Benoît, 1999, p. 173-174).

Par contre, certains usagers envisagent l'idée d'impact de manière positive quant à l'apprentissage du respect de la nature par la découverte de ces espaces, de relation avec les riverains mais surtout de développement du territoire. Cette conception positive de l'impact des pratiques anthropiques sur un territoire nous fait penser à la notion d'« empreinte culturelle » proposée par H. Melin (2011). En effet, face à la double injonction de « protection de la nature comme condition indispensable à la survie de la planète et d'encouragement à l'expression de la diversité culturelle comme support de développement » (*ibid.*, p. 2), l'auteur développe l'idée selon laquelle pour s'orienter vers un développement durable, il faut reconnaître, en interaction avec l'« empreinte écologique », l'« empreinte culturelle », des habitants et des usagers, qui a façonné cet environnement digne de protection. L'impact anthropique positif, tel que défini par nos interlocuteurs, étant plus large que l'« empreinte culturelle », on pourrait parler d'« empreinte sociale » de ces usagers, extérieurs ou non au territoire, qui participent à son développement. Ce dernier aspect est particulièrement mis en avant par les résidents

⁹⁷ Cf. site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTEF01105, consulté le 14.10.2015.

secondaires et campeurs québécois qui voient leurs loisirs comme facteur de développement économique et social de régions dites « éloignées », nous explique une résidente secondaire de Port-au-Persil, habitant à Montréal :

Ça a mis en valeur le potentiel, ça a exploité le potentiel, ça rend, je dirais, l'espace beaucoup plus riche parce que les gens côtoyaient dans le fond des richesses non exploitées, prises pour acquies... Il y a multiplication des usages, le kayak, la raquette, la randonnée, etc. je pense que l'environnement est beaucoup plus riche. (Qc-03)

D'ailleurs, ces enquêtés se targuent de participer directement à ce développement par l'achat de produits locaux, ainsi que l'expliquent ces campeurs originaires de Montréal : « *On a rien amené de Montréal, on a tout acheté au marché public à trois-Pistoles [...] c'est notre impact sur l'environnement, le local est encouragé.* » (Qc-04). Ces aspects font effectivement partie des retombées économiques et sociales positives attendues des loisirs de nature ou de la fréquentation touristique.

Si comme le disait déjà, B. Kalaora, il y a presque vingt ans : « [T]rès peu de gens ont une idée de ce qu'est la fragilité du milieu. » (Kalaora, 1998, p. 136-137), toujours très peu ont actuellement conscience de leur « empreinte écologique ». Par contre, les usagers récréatifs des espaces de nature, en particulier non riverains, proposent une autre conception de l'impact que l'on pourrait qualifier d'« empreinte sociale ». L'impact anthropique ne détruit plus la nature mais participe à sa valorisation, voire à sa protection, tout en favorisant le développement du territoire en question. Selon O. Bessy (2008, p. 42), ces usages permettent, « une découverte active et sensible du patrimoine, qui favorise en retour, un respect, une appropriation et une défense de ce dernier par les usagers ». Cette vision semble s'inscrire dans la droite lignée du développement soutenable, selon lequel, pour être soutenable, les actions en faveur du développement doivent reposer sur les trois piliers de la société, que sont l'écologie, le social et l'économie. Dans cette perspective de soutenabilité, le citoyen est appelé à collaborer par l'adoption de pratiques éocompatibles, qu'en est-il des usages de nature de nos interlocuteurs apparemment tournés vers ce discours prônant la durabilité ?

I-2. DU « BON USAGE » COMME PRATIQUE ÉCOLOGIQUEMENT INFORMÉE

Les critiques adressées à ce que nos enquêtés qualifient de mauvais usages sont la pollution, l'utilisation du moteur et la prédation. Alors que la première critique fait l'unanimité, les deux autres partagent nos enquêtés.

En effet, « il va de soi » pour tous les usagers récréatifs rencontrés de ne pas jeter de détritiques dans la nature ; cette norme est partagée sur d'autres sites (Ginelli, 2015a ; Lewis et Devanne, 2014). Tous nos interlocuteurs déclarent garder leurs déchets dans leur poche ou sac jusqu'au lieu opportun pour s'en débarrasser qui est finalement souvent la poubelle du lieu de résidence – de nombreux sites naturels n'offrant plus ce service. En outre, certains de nos enquêtés déclarent également ramasser les ordures qui souillent leur paysage ou prévenir les personnes compétentes en la matière lorsque celles-ci sont trop encombrantes. Une toute jeune cavalière québécoise nous confie son exaspération face à des comportements qu'elle juge irrespectueux :

Tu sais c'est le respect de la nature, on n'arrache pas ce que l'on veut, on ne jette pas des trucs par terre, pour moi c'est juste normal donc... mais je ne sais pas s'il y a des règlements pour ça, je me suis toujours faite dire : "On ne fait pas ça !" donc je ne fais pas. [Un peu plus loin, elle raconte comment elle réagit face à des déchets.] Dans ces cas-là, moi je débarque [de cheval] et puis je les ramasse. Ou sinon quand il y en a trop parce que sur mon cheval en avant j'ai un petit sac [...] je disais [aux employés qui se promènent en quad] : "À la prochaine randonnée si tu passes, tu le ramasseras s'il te plaît ?" et puis les gens ramassaient. (Qc-07)

Ne pas jeter ses déchets dans la nature, voire ramasser ceux qui y sont, relève bien d'une norme environnementale : fondée sur une évidence morale, elle agit sur les rapports de l'homme à la nature en se fondant sur des origines supra-humaines (Deuffic, 2012). Notre interlocutrice dit bien « *on ne fait pas ça* » sans aucune autre explication traduisant l'évidence d'une telle attitude qui n'est donc pas questionnable mais bien normalisée « *c'est juste normal* » dit-elle. Si, selon nous, cette unanimité face aux déchets est un marqueur de l'écologisation en tant qu'adoption d'une norme environnementale qui s'est imposée en quelques années, il n'est pas nécessaire de s'y attarder plus longtemps car elle est justement partagée par tous nos interlocuteurs.

Contrairement à la question des déchets, celle de la chasse est loin de faire consensus. Mais plus intéressant encore que la controverse sur un loisir de nature prédateur est la mobilisation de référentiels écologiques de part et d'autre pour justifier sa prise de position⁹⁸. Ces argumentaires se distinguent principalement sur deux idées, à savoir, la définition de la chasse comme un loisir voire un sport de nature et la question de la prédation humaine entre acte barbare ou activité naturelle. Ainsi, pour certains de nos enquêtés, la chasse n'a pas ou plus lieu d'être car elle n'a aucune légitimité. D'une part, elle ne serait pas un sport, et encore moins un art, car les chasseurs ne semblent plus faire d'efforts physiques ni cérébraux avec tous les équipements modernes dont ils profitent comme la précision des armes et l'aménagement des lieux d'affût. Au-delà d'une requalification de l'activité de prédation, les détracteurs de la chasse la déqualifient voire la délégitiment. En effet, comme l'explique L. Ginelli (2015a, p. 46), le qualificatif de « sport » assurait « une définition socialement avantageuse » qui a permis, depuis les années 1970 de désamorcer les critiques sociales adressées à la chasse, mais qui ne semble plus fonctionner aujourd'hui.

D'autre part, dans notre société de consommation, la chasse s'avèrerait inutile pour se nourrir puisqu'on peut acheter la viande *i.e.* l'animal tué et préparé par un autre. Comme l'explique I. Mauz (2005, p. 71) : « Il n'y a que dans l'adversité que le chasseur puisse avoir bonne conscience, et plaider son innocence ». Car, en effet, si le chasseur ne tue plus par nécessité, c'est qu'il tue par plaisir. Et ce plaisir n'est pas « un motif recevable », il est « l'indice d'un vice » (*ibid.*). Ce point de vue a été illustré par un cavalier québécois, ancien chasseur dont la passion s'abattait sur les loups, qui a raccroché ses fusils car il ne ressentait plus le plaisir de donner la mort à cet animal qu'il préfère aujourd'hui observer :

Je me suis établi ici parce que j'étais maniaque de la chasse et puis de la pêche. Puis c'est drôle parce que je faisais toutes les chasses : chevreuil, ours, loup, orignal et puis en étant établi à même dans le bois je voyais vraiment les

⁹⁸ Si, comme expliqué dans la partie méthodologie, nous n'avons pas retenu les activités de prélèvement en tant que clef d'entrée pour aborder les usagers récréatifs, nous considérons l'usager récréatif dans la globalité de ses loisirs. En outre, pratiquée ou non, la chasse est discutée par certains de nos interlocuteurs, c'est pourquoi nous proposons une analyse de leurs discours qui permet, plus généralement, d'interroger l'écologisation. Cette discussion est d'autant plus intéressante que le dialogue s'instaure entre des points de vue idéaux-typiques. Néanmoins, vu le faible effectif de témoignages, il est difficile de faire parler nos variables sociologiques.

animaux vivre aux alentours de ma maison, sur mon terrain et puis j'ai commencé à les prendre en photo. Puis j'ai commencé à observer les loups, de toute façon j'étais maniaque de la chasse aux loups, j'en ai tué 18 ! Voyez, j'ai plein de photos de ça ! Et puis là, j'ai commencé à les observer, à les regarder, et je n'ai plus été capable de tirer dessus. J'ai trouvé que c'était intelligent, j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de difficultés dans la forêt, j'ai trouvé qu'ils s'entraidaient entre eux autres et puis avec ma grosse carabine je n'avais pas vraiment de mérite, je me mettais dans leur peau et puis j'avais mal pour eux autres, j'étais plus capable de tirer dessus. En fait, je les regarde, j'ai arrêté de chasser. Je pêche encore, mais là, j'ai plus la passion des chevaux, je fais de l'équitation beaucoup. Aussi à force d'être avec les animaux, les chevaux, tirer sur un orignal pour moi c'était quasiment tirer sur un cheval. Puis j'aime ça, c'est comme mes enfants quasiment. Je ne suis plus capable de chasser. (Qc-08)

Alors que cette absence de nécessité fondait la « grandeur de la pratique », qu'on pense à la chasse à courre ou à la chasse d'animaux non comestibles, tels que les loups, elle délégitime aujourd'hui la chasse (Ginelli, 2015a, p. 44 ; Traïni, 2003, p. 57). La chasse sportivée qui participait du processus de civilisation (Elias, 1973) est donc doublement remise en cause. Pour ces enquêtés, la chasse est un acte de barbarie que l'humain peut abandonner puisqu'il est déconnecté de ses fonctions sportive mais surtout nourricière ; cet argument relève de la philosophie du pathocentrisme fondée sur la prise en compte de la souffrance animale (Hess, 2013). Cette intervention humaine étant jugée négativement, l'argument rejoint plus généralement la philosophie biocentrée, telle que formulée par Arne Naess (1973, 1989) selon laquelle tout être vivant – et non les seuls doués de sensibilité - ayant une valeur intrinsèque et jouissant d'une même dignité morale, a droit à la protection. Le refus d'une chasse-plaisir serait-il un signe de l'écologisation entendue comme une pacification des relations de l'homme à la nature ?

Au contraire, d'autres enquêtés expliquent qu'en chassant ils assument leur goût voire leur besoin d'humain omnivore pour la viande et ne se déchargent pas de leur responsabilité au sein de la chaîne alimentaire. Il dépasse la figure stigmatisée du « viandard » (Mauz, 2005) en justifiant justement la chasse par ce besoin de viande de gibier plus seulement pour des raisons économiques mais surtout pour des raisons écologiques. En effet, cette chasse aurait plusieurs effets bénéfiques sur la nature dont la régulation du gibier, souvent citée, notamment vu la diminution des prédateurs suite à la surchasse, mais aussi l'autonomie vis-à-vis des systèmes productivistes dont l'impact

environnemental est de plus en plus dénoncé d'autant qu'il se double d'un impact sur la santé humaine. Les chasseurs sous-marins étudiés par L. Ginelli (2015a) ont recours au même type d'argumentaire. La chasse sous-marine leur permet de consommer des produits de la mer sans participer à la destruction des fonds marins par la pêche au chalut ni encourager l'élevage de masse. Finalement, ceux qui dénoncent la chasse sous-marine ou terrestre pour des raisons de cruauté envers les animaux auraient, selon ces chasseurs, plus d'impact sur la nature en consommant les produits animaliers issus de l'industrie dont les pratiques d'élevage ne semblent, en outre, pas moins cruelles.

Alors que la sportivisation des pratiques de prédation a délégitimé la consommation des prises (en abattant des animaux non comestibles comme le font les veneurs ou en relâchant les poissons comme les pêcheurs de carpes), le processus actuel tendrait plutôt, dans un mouvement inverse, à revaloriser cette autoconsommation en réaction à la société de consommation ainsi que le faisaient les pêcheurs d'aloses français (Ginelli, 2015a). La chasse, pratique traditionnelle, s'il en est, est alors vécue comme un acte de « résistance ordinaire » (Dobré, 2002) car elle serait écocpatible. Ainsi, notre interlocuteur précise qu'il optimise son impact en utilisant tout l'animal : la viande est mangée, certes, la peau et la fourrure servent à la confection de vêtements ou chaussures et les os et les dents à la fabrication de bijoux. Cette optimisation de la ressource se traduit par une minimisation de l'impact humain selon ce jeune québécois, plongeur scientifique, adepte d'une variété d'usages récréatifs de nature dont les usages de prélèvement, incluant la controversée chasse aux phoques⁹⁹, qu'il dit continuer aussi par respect pour ces ancêtres qui ont survécu grâce à ces pratiques :

Mon père chassait beaucoup quand il était jeune. Il m'a raconté des histoires de chasse toute ma jeunesse mais il ne m'a jamais amené, puisque lui on l'avait obligé quand il était jeune. Et puis moi j'ai reçu toutes les armes de ma famille... j'ai commencé par le petit gibier, lièvres, perdrix... et puis tranquillement, j'ai fait mon cours de trappe pour les animaux à fourrure... C'est quelque chose que je trouve bon parce que je ne suis pas toujours en

⁹⁹ Cette chasse est controversée encore aujourd'hui car il s'agit d'une chasse traditionnelle et commerciale au Canada pour laquelle, au-delà des arguments sociaux et économiques, des arguments écologistes s'opposent entre eux. D'un côté des écologues et des chasseurs défendent la régulation d'une population saine de mammifères marins, de l'autre, des groupes animalistes, soutenus par diverses célébrités internationales dénoncent un acte de barbarie (Cf. *Phoque le film* documentaire de Raoul Jomphe, mais aussi <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/myth-fra.htm>, <http://www.chasseursdephoques.com/>, <http://www.chasse-aux-phoques.com/>, <http://www.ifaw.org/>, sites consultés le 01.02.2014).

accord avec les manières de faire pour vendre la viande commerciale et je trouve que c'est un beau rapport avec la nature, de chasser un animal, de tout l'arranger pour le manger et j'utilise les peaux pour les revendre pour faire des mitaines, des manteaux, des bottes, des choses comme ça... Et je sculpte aussi les bois de cervidés, les os, les dents, les griffes... Il y a un paquet de choses à faire avec et comme on est dans un milieu touristique, il y a toujours la possibilité de faire des bijoux, de les vendre... [Au cours de l'entretien, nous avons reparlé de ses pratiques de prélèvement dont en particulier au sujet de l'impact] C'est sûr que j'ai un impact mais j'essaie justement d'utiliser le plus possible la ressource pour l'impact que j'ai eu. (Qc-06)

L'acte de donner la mort est donc totalement assumé et même valorisé, responsabilisant ainsi celui qui le commet sur le devenir de l'animal contrairement à la majorité des humains devenu « *charognard* ». Cet argumentaire quelque peu extrême, par rapport à l'ensemble des discours de nos enquêtés, sur le rôle de l'homme dans la nature est partagé par un retraité installé dans le Médoc, engagé écologiquement, qui confie ne pouvoir blâmer la chasse, même s'il est incapable de tuer un animal, consommant lui-même de la viande ; d'ailleurs d'aucun n'a précisé être végétarien ou végétalien. Cette prise de position semble, selon nous, s'inscrire dans la philosophie écocentrée d'Aldo Leopold (1949) prônant l'intervention humaine raisonnée ; l'homme appartenant à la nature, comme les autres espèces, il peut y laisser une empreinte pour peu qu'elle ne soit pas néfaste. « Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse. » (Leopold, 1949, p. 283) selon les mots du forestier¹⁰⁰.

Peut-on franchir le pas et faire le lien avec le discours de certains usagers récréatifs qui défendent un impact positif de leur loisir sur le territoire car favorisant le développement ? Effectivement, le « bon usage » tel que défini par C. et R. Larrère (1997) ou l'« empreinte culturelle » proposée par H. Melin (2011) nous y inviteraient car ces notions relèveraient, selon ces auteurs, de l'éthique écocentrée. Néanmoins lorsqu'on parle de mise en valeur du territoire, d'exploitation des ressources ou de régulation de la faune, la nature n'est-elle pas perçue comme une ressource à valeur instrumentale ? Une nature au service de l'homme que celui-ci aurait à gérer et dont il

¹⁰⁰ Prenant en compte les avancées scientifiques, des écologistes se sont appliqués à actualiser cette éthique pour la porter au niveau mondial : « Une chose est juste lorsqu'elle ne tend à perturber la communauté biotique qu'à des échelles temporelles et spatiales normales. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse. » (Callicott, 1999, p. 138).

pourrait jouer pour assouvir tant ses besoins primaires que secondaires, n'est-ce pas une perspective anthropocentrée ? N'étant pas philosophes, nous ne faisons que poser les questions en vue d'esquisser des pistes d'analyse pour discuter de l'écologisation des sociétés et interroger la pertinence de concevoir ce processus comme l'avènement de l'éthique écocentrée. Toujours est-il que la chasse, armée d'arguments écologiques, participe à l'écologisation des sociétés ou, tout au moins, dévoile ce processus au travers de l'appropriation d'un discours écologique par les chasseurs ou ses défenseurs.

Le rapport à la mort est encore vécu différemment par d'autres usagers récréatifs qui, au contraire, minorent leur acte. Ainsi, les cavaliers médocains qui pratiquent aussi la chasse à courre ne se définissent pas comme des chasseurs mais considèrent cette forme de chasse comme une activité équestre d'extérieur qui leur procure des plaisirs similaires à la promenade équestre. Ils précisent d'ailleurs que leur prélèvement est infime au regard des autres types de chasse plus classiques, 4% de l'ensemble du prélèvement cynégétique en France, mais surtout des moyens mis en œuvre : prendre un chevreuil nécessite en moyenne trois sorties avec 5 à 10 personnes à cheval et entre 20 et 25 chiens, selon un chasseur veneur. Confirmant que la chasse à courre relève plus du loisir que de l'acte de prélèvement, il nous explique :

Donc c'est vrai que l'on est chasseur parce qu'il faut un permis de chasser quand on a une trompe, que l'on a un fouet et quand on mène les chiens. Il nous arrive aussi de servir un animal quand celui-ci est pris pour éviter de le faire souffrir, le laisser manger par les chiens, donc oui, on est chasseur. Mais, cela dit, je vois passer un faisan même sur la route, je préfère freiner et faire un écart que de ramasser le faisan. Je vois les palombes passer l'été, je ne vais pas dire : "Ah ! vite le fusil !", non je n'ai pas ce côté... (Aq-03)



Figure 26 : Chasse à courre dans une forêt médocaine
Source : S-J. Krieger

Donc l'acte de mort dans cette forme de chasse, plutôt rare et élitiste, conclut un « jeu » mené avec l'animal quand celui-ci perd face aux chiens. Ici, comme, plus généralement, dans les propos des chasseurs français étudiés par L. Ginelli « la volonté de faire de la mort un aspect inessentiel de la pratique transparait de manière éclatante » ; il s'agit d'« effacer systématiquement toute référence à la truculence de la mise à mort, à l'excitation de la prédation brute » (Traïni, 2003, p. 71 ; cité par Ginelli, 2015a, p. 48-49). Selon ces auteurs, ces discours sont « irréductibles à des stratégies défensives » mais révèlent « des dispositions durablement acquises » par « l'intensification de la pudeur ». En effet, « en tant que membres des sociétés modernes, les chasseurs sont affectés par le processus de civilisation des mœurs, la mort leur devient moins familière et moins ritualisée » (Ginelli, 2015a, p. 49 ; Traïni, 2003, p. 55).

Une jeune cavalière, étudiante à Bordeaux, récemment initiée à la chasse à courre, avoue ne pas trop revendiquer sa pratique au sein de son entourage, consciente des controverses autour de ce « *sujet délicat* » sur lequel elle n'ose pas se prononcer ; elle précise que pour elle, la motivation n'est pas la chasse, mais « *l'occasion de monter à cheval* » dans une « *bonne ambiance* » et dans « *un milieu* », *i.e.* les espaces forestiers, qu'elle apprécie. En ce qui concerne la mise à mort, notre interlocutrice nous confie que ce n'est « *pas du tout traumatisant* » pour le cavalier car « *on ne voit rien* » ; par contre, elle n'interroge pas l'acte en tant que tel envers l'animal ni même la manière de le chasser alors qu'elle reconnaît que pour certains, « *on serait des tortionnaires* » car « *on*

fatigue l'animal » (Aq-01). À en entendre ces propos, on peut se demander si jouer avec un animal, sur lequel on dispose du droit de vie et de mort, n'est pas une attitude également anthropocentrée ? De surcroît quand la chasse est avant tout considérée comme un jeu, la nature revêt une forte dimension ludique. En même temps, cette négation de l'acte de mort, participe-t-elle de l'écologisation dans le sens où l'impact serait d'autant plus minime que cette pratique est peu courue ?

L. Ginelli, reprenant divers travaux sur la chasse et la corrida à l'appui de ses propres analyses de la pratique de la chasse, explique que :

Contrairement à ce que laissent penser les débats passionnés entre opposants et défenseurs de ces pratiques, il ne s'agit pas pour l'analyste d'opposer "civilisation" et "barbarie". L'on assiste en réalité à un "combat de registres de valeur" incommensurables, l'éthique des opposants contre l'esthétique et l'esprit sportif des passionnés (Heinich, 1992), mais tous deux sont bel et bien affectés par le processus de civilisation des sociétés occidentales modernes. (Ginelli, 2015a, p. 44)

Finalement, que l'on refuse la chasse, qu'on la pratique pour se nourrir ou qu'on minimise l'acte de mort, les discours de nos enquêtés traduisent la prise en compte de valeurs écologiques dans la légitimation de leurs positions vis-à-vis de la chasse. La définition du « bon usage » tente d'intégrer l'information écologique. Par contre, comme le conclut L. Ginelli (2015a), l'écologisation, par la multiplicité des référentiels convoqués, tend à opposer les attitudes plutôt qu'à les fédérer. Cette réflexion sur la chasse nous permet donc d'interroger l'écologisation en montrant comment des normes et valeurs écologiques peuvent s'opposer et amener à des attitudes inconciliables. En même temps, nous constatons que l'écologisation peut emprunter divers argumentaires. Ainsi, l'écologisation, en tant que normalisation écologique, se révèle dans toute sa complexité et l'on voit l'intérêt de questionner l'appropriation des normes plutôt que de chercher leur acceptabilité.

Ce « bon usage » écologiquement informé, source de légitimation pour certains usages, ne reflète-t-il pas de nouveaux rapports de pouvoir entre usagers et gestionnaires mais aussi entre différents usagers ? L'écologisation ne participerait-elle pas à une nouvelle forme de domination justifiée par un argument ô combien légitime qu'est l'environnement ?

I-3. AU « BON USAGE » COMME PRATIQUE AVANT TOUT LÉGITIME

Les loisirs de nature étudiés dans cette présente recherche sont donc appréciés par leurs pratiquants pour une variété de motifs mais surtout préférés à d'autres loisirs de nature car ils permettent d'expérimenter une relation paisible à la nature recherchée par une large majorité des usagers. De manière générale, si les usagers récréatifs insistent sur leur propre expérience de nature, ils ne dénigrent pas directement les autres usagers en tant que tels à qui ils reconnaissent « *le droit de s'amuser* », mais dénoncent leur présence perturbatrice sur les sites qu'ils fréquentent :

Il y a des fois des motomarines qui viennent ici dans la baie, c'est un irritant majeur. Parce que même d'ici, on n'est pas près de la baie, on les entend quand ils sont là, on les entend très bien. Quand ils sont là très tôt le matin, 7h30 – 8h00, c'est un irritant mais ils ne sont pas là souvent je te dirai. Puis bon, faut laisser la place aux plus jeunes aussi qui ont des activités un peu plus... (Qc-02)

Plusieurs usages, mais aussi attitudes dans la nature, sont ainsi critiqués. Alors que dans l'enquête de B. Kalaora (1998), à peine 1 % du public du littoral français souhaite l'interdiction du jet-ski et du scooter des mers sur notre terrain, le « mauvais usage » (Massena-Gourc, 1994) qui fait actuellement quasi l'unanimité est, comme sur d'autres sites (Deldrève, 2012b ; Ginelli, 2015a), les sports motorisés. D'ailleurs, certains de nos interlocuteurs définissent le sport de nature comme étant intrinsèquement sans moteur. Si les enquêtés reconnaissent l'intérêt des engins motorisés, certes, pour le travail, mais également dans un contexte de loisirs, quand il s'agit de transporter du matériel, d'accéder à des sites ou d'assurer la sécurité des usagers, ils les dénoncent quand ils sont le support de loisirs de nature en tant que tel qui, en plus de ne pas participer de la modernisation écologique, contribuent, au contraire, à la pollution et à l'épuisement des ressources. Les usagers récréatifs rencontrés ne conçoivent pas un loisir de nature qui soit bruyant, énergivore et polluant ; ski-doo, sea-doo et quad sont donc diabolisés excepté par quelques très rares adeptes, tous cavaliers ou d'origine rurale ainsi que nous l'avions précisé.

La justification de ce conflit d'usage se fait alors sur deux registres : la gêne vécue par les usagers, mais comme pour renforcer leur légitimité, ils convoquent la nature passant du besoin de nature « aux besoins de la nature » (Massena-Gourc, 1994). Ainsi, ces

engins, en consommant des ressources naturelles, polluent le milieu et gênent la faune ; ils sont considérés comme « *une nuisance* », « *une peste* », « *un irritant* », alors que leur pratique serait écologique, à la fois proche et respectueuse de la nature – argument usité par d'autres sportifs de pleine nature (Deldrève, 2012b ; Ginelli, Marquet et Deldrève, 2014). Dans le cadre du PMSSL, la délégitimation des sports motorisés va plus loin en se référant à l'esprit de protection avec lequel de telles pratiques rentreraient en contradiction, comme ont pu nous l'expliquer les gestionnaires de cet espace protégé, certes, mais aussi les usagers ou riverains. Écoutons l'explication détaillée d'un gestionnaire de Parcs Canada à propos de l'interdiction des motomarines au sein du PMSSL :

La réflexion nous a amené [à nous demander si] certaines activités [devraient ou non] se pratiquer à l'intérieur de l'aire marine ? La réponse était oui à certains endroits... Et ça se retrouve dans un tableau ici... À titre d'exemple les motomarines, [...] c'est un engin nautique que l'on utilise mais est-ce qu'elle a sa place ici ? Certains disent que oui, d'autres disent que non. Donc on l'a analysée, on l'a regardée et entrée dans une grille d'analyse... Donc on a dit au niveau de la mission du parc et au niveau des usages, au niveau de la protection, l'expérience, l'éducation, les restrictions légales, les impacts et la sécurité du visiteur, donc on s'était donné comme des fenêtres et l'on a dit chaque activité on doit les confronter à cette fenêtre-là et on va arriver à dire en bout de ligne, à recommander oui ou non. Ils vont dire au niveau de la protection, risque élevé avec les mammifères marins, c'est des mouvements rapides, y a pas de freinage. L'expérience du visiteur ça dérange plus qu'autre chose. Donc on dit : "Non, l'activité motomarine ne devrait pas y être." - les usagers disent : "Ouah motomarines ? Quelles motomarines ? C'est une question de conducteur, c'est pas l'engin. Si j'ai un bon comportement avec ma motomarine je devrais être capable de l'utiliser!". Discussions, discussions, et au final on a dit : "Certaines motomarines oui, certaines autres non." En se référant à un texte de loi qui dit [...] : "Motomarines, tout bâtiment à coque fermée, hydro propulsé mesurant au plus 4 mètres de longueur, sans cockpit, conçu pour être utilisé par une ou plusieurs personnes.", et c'est un texte de loi que l'on a utilisé ailleurs, pour dire que ce type d'engin-là ne devrait pas être utilisé. Et on est en train présentement de régler pour l'interdire. (Gestionnaire Parcs Canada du PMSSL)

Cette légitimation de l'usage, qui repose sur l'impact réel ou supposé sur la nature, révèle une certaine ambiguïté lorsque des usagers souhaitent que de tels engins motorisés soient silencieux. Si la consommation énergétique et la pollution du milieu ne sont plus considérées, mais seulement le bruit, c'est bien la gêne pour l'humain et non pour la nature qui serait réglée – la question du bruit n'étant qu'un aspect du problème

environnemental. En outre, cette pratique leur semble d'autant moins légitime qu'elle ne demande pas d'effort pour accéder à la nature ainsi que l'explique une kayakiste québécoise : « *J'ai l'impression de ne pas mériter ma balade quand je m'assois sur quelque chose qui fonctionne tout seul !* » (Qc-13). Cette critique du motorisé vise plus largement tous les engins à moteur dont les bateaux, cet antagonisme est résumé dans les propos d'une kayakiste, résidente secondaire à Port-au-Persil : « *C'est sûr, les bateaux moteurs et les kayaks c'est comme deux entités, c'est comme ceux qui marchent et les motos !* » (Qc-02).



Figure 27 : Le « mauvais usage »
Source : S-J. Krieger

Compte tenu de l'origine élitiste du kayak et des représentations des usages de la nature qui lui sont associées, les positions de ces enquêtés pourraient être analysées comme une nouvelle manière de se distinguer vis-à-vis des autres usagers, au nom de l'écologie cette fois. Nos matériaux ne réfutent effectivement pas cette hypothèse mais la tempèrent quelque peu¹⁰¹. En effet, au début du 20^e siècle, le kayak avait clairement pour ses promoteurs une vocation de découverte touristique et érudite de la nature, dans le droit fil de la pensée hygiéniste de l'époque. Malgré une démocratisation certaine

¹⁰¹ Ce passage analytique est le fruit d'une collaboration avec L. Ginelli à l'occasion d'un colloque organisé par le réseau Sportsdenature.org en mars 2013, « La naturalité en mouvement : environnement et usages récréatifs en nature », qui s'est concrétisé par une publication (Krieger et Ginelli, 2015).

dans les années 1980-1990 grâce à l'utilisation de nouveaux matériaux de fabrication (polyéthylène en particulier) moins onéreux, la composition sociale des kayakistes de mer, en France comme au Québec, montre qu'une sélection sociale perdure *via* les inégales dotations en capitaux scolaire et culturel. Les professions intellectuelles supérieures et les cadres sont largement surreprésentées alors que les ouvriers sont absents (un menuisier-ébéniste au Québec), la population du kayak de rivière étudiée par A. Marsac (2006) répond d'ailleurs de ces mêmes catégories sociales. Le profil des kayakistes révèle donc concrètement qu'un tel usage récréatif est une pratique culturelle et « symbolique socialement régulée » (Massena-Gourc, 1994). Comme la promenade en forêt, le kayak « ne relève pas d'une économie individuelle des besoins mais d'un réseau de contraintes sociales et culturelles ou entrent en jeu des représentations différenciées » de la nature selon les groupes sociaux, et modelant les pratiques à son égard écrivait également B. Kalaora (1993, p. 12) dans ses écrits les plus bourdieusiens. Pour autant, il nous semble plus juste de parler aujourd'hui d'une « distinction réflexive » à propos de plusieurs kayakistes, mais également de « voileux », qui modèrent quelque peu leur « *sentiment d'invasion* » éprouvé sur les lieux de pratique. Leur discours plus réflexif, à distance de la situation d'interaction, accorde aux autres « *le droit de s'amuser* », d'autant que nos enquêtés pratiquant les sports motorisés déclarent être mus par la recherche de cette même expérience de tranquillité que leur offre la nature pour se ressourcer.

Si, sur nos sites d'études, comme plus généralement sur d'autres territoires (Ginelli, 2015a), les usagers terrestres et nautiques sont gênés par ces engins motorisés, une dimension particulière entre en jeu autour du PMSSL. Sur le Saint-Laurent, malgré l'espace, kayaks et bateaux à moteur semblent se déranger mutuellement pour l'observation des baleines, qui est pour les uns et les autres l'enjeu de la sortie. Ces bateaux sont perçus comme des pollueurs de « *leur nature* » tant au plan symbolique que matériel. En effet, en plus des critiques précédemment énoncées, ces bateaux compromettent leur idéal d'inclusion et de relation privilégiée à la nature. Les confidences des kayakistes confirment cette idée : « *À un moment donné, il y a un bateau à moteur qui est passé. Puis pendant toute la présence du bateau qui passait, on ne les a pas vus, [les bélugas] se sont cachés. Puis, la minute que le bateau était passé,*

on entendait moins le moteur, hop ! [les bélugas] sont ressortis et ils sont venus nous voir. » (Qc-02). Sans remettre en cause la bonne foi de notre interlocutrice, on peut se demander si les baleines se sont effectivement cachées, gênées par le bateau motorisé, comme elle le raconte ou si, au contraire, elles ne s'en sont pas rapprochées. En effet, une habitante de Tadoussac, habituée des croisières aux baleines nous faisait part de ses observations en la matière :

Quand les bateaux de croisière sont ici au quai-là, les baleines s'en viennent voir à côté du bateau, voir ce qu'il se passe. Parce que tu sais que la baleine c'est un animal qui est paresseux ? Le bateau lui, quand il se promène là, avec son hélice là, il ramène le petit poisson. Il fait un bain, ce qui fait qu'elle a juste à ouvrir la gueule et elles suivent. Et c'est ce qui arrive bien souvent. (Qc-28)

Il ne s'agit pas de savoir qui a raison, mais ces citations témoignent de la compréhension différenciée de l'impact humain *via* le moteur sur la nature. À ce sujet, les écologues restent réservés, ainsi un gestionnaire du PMSSL nous expliquait que si le kayak semblait *a priori* moins impactant car non motorisé, il gêne tout de même les mammifères marins car il leur prend d'autant plus d'espace qu'il n'y a qu'une ou deux personnes par embarcation (d'où l'injonction à former un radeau lors d'un arrêt simultané de plusieurs kayakistes afin de réduire la zone d'encombrement) et perturbe la satisfaction de leurs besoins physiologiques en les empêchant de se nourrir ou se reposer.

Au-delà du bateau à moteur qui est critiqué, c'est « l'autre » qui est en trop dans ce décor idyllique « *notre plénitude* », ce dont témoignent les propos d'un plaisancier à la voile du Verdon-sur-Mer : « *Ici quand on est sur l'estuaire on croise des bateaux à moteurs, des jets ski, tout ça c'est relativement nuisible pour moi. Ça fait du bruit, ça pollue. Une fois que l'on est en mer, c'est bien, on se retrouve qu'entre nous.* » (Aq-20). En outre, certains usagers se distinguent également d'usagers qui ont les mêmes loisirs ou des loisirs similaires ou dont la présence trop nombreuse agace. Ainsi, les cavaliers se distinguent des cavaliers qui galopent sur la plage entre les vacanciers ou dont les chevaux piétinent et souillent les aires de pique-nique mais aussi ceux qui ne respectent pas leur monture. De la même façon, les « voileux » se distinguent à la fois des régatiers qui se comportent comme des « *voyous* », des « *tour-du-mondistes* » qui ne savent pas naviguer ou encore des plaisanciers qui font l'achat d'un bateau juste pour y prendre

« *l'apéro* ». Les kayakistes se distinguent entre eux selon le type de pratique *i.e.* plus ou moins méditative ou sportive. De la même façon, les marcheurs se distinguent entre eux, selon leur pratique plus ou moins tournée vers le paysage, le sport ou la convivialité. Et même les campeurs, se distinguent selon le type de séjour qu'ils souhaitent proche de la nature : « *C'est un camping une étoile, ce qui fait qu'il n'y a pas de piscine ni terrain de jeux, les gens qui viennent ici, avec ou sans enfant, c'est vraiment pour s'amuser avec le plein air, avec la nature.* » (Qc-13) ; « *Ici [...], c'est isolé, c'est la paix ! Il n'y a pas d'empiètement du territoire par les voisins donc c'est tranquille, c'est pas le même genre de clientèle.* » (Qc-04&04'). Sans parler du pratiquant de moto trial qui se distingue des pratiquants de motocross en mettant de l'avant la technicité de l'exercice et son moindre impact : « *Le trial ce qui m'intéresse c'est le côté technique, le trial ce n'est pas une course de vitesse, c'est pas... Les motos ne font pas de bruit non plus, ce sont des motos homologuées. Motocross bon, des fois j'en entends passer ici au bout de la vigne, ça fait un bruit d'enfer ! Ça laboure tout le terrain !* » (Aq-28). En bref, il ne s'agit donc pas des mêmes pratiques et il y a toujours un « mauvais usage » ou, du moins, un moins « bon usage » que le sien, celui de « l'autre ».

Trente ans après, nous reprenons alors les constats de J-C. Chamboredon (1985) qui concevait les espaces de nature comme des lieux d'opposition et de stratification sociale. « L'autre » peut d'ailleurs être le touriste qui ne connaît pas le territoire qu'il foule ou, au contraire, le résident qui ne sait pas apprécier la valeur de son environnement. Ainsi, à la manière de l'élite sociale des années 1970-1980 qui développait des stratégies de distinction en définissant la nature par son esthétisme, sa fréquentation nécessitant la mobilisation de compétences artistiques (Kalaora, 1993), les classes supérieures d'aujourd'hui semblent adopter un référentiel plus écologique pour se réserver un accès, qu'ils considèrent, privilégié à la nature en mettant à l'écart, spatialement et symboliquement, les « vulgaires ». Par exemple, un couple de kayakistes de Montréal est très fier de nous montrer les baies et herbes sauvages qu'ils mangent alors que les autres, ignorants ou irrespectueux, les piétinent. Plus généralement, malgré leur vie citadine, ils se targuent d'entretenir un rapport privilégié à la nature en expliquant que, contrairement, aux autres campeurs, ils savent faire face aux éléments quand ils se déchaînent : « *Et autre petite fierté, souvent, ici, on se bat*

contre les éléments, on est seul, tout le monde a quitté ! – Nous on soupe toujours ici ! – Ouais, ouais, nous, on est venu ici, on fait nos repas ici ! » (Qc-04&04'). En outre, ces citadins savent apprécier, certes, la beauté, mais aussi les bienfaits de la nature contrairement, selon eux, à certains ruraux. Par contre, ces ruraux se vantent à leur tour de leur connaissance du territoire qui leur permet de profiter, surtout en période touristique, de sites moins fréquentés, « *[des] petits coins planqués qu'on connaît, que les touristes n'ont pas visités* » (Qc-06). Privilège qu'ils partagent d'ailleurs avec les citadins installés à la campagne (néoruraux ou résidents secondaires). Le touriste, ou celui considéré comme touriste, est donc évité ou distancié – même par les résidents pourtant bien conscients qu'il est leur « *gagne-pain* ». La distinction ruraux-citadins se fait donc dans les deux sens et les néoruraux ou résidents secondaires, quant à eux, jouent sur les deux tableaux du fait même de leur double attachement à la campagne et à la ville.

La présence humaine est aussi vivement dénoncée, par certains usagers, au travers des rassemblements sportifs¹⁰² qui cumulent les aspects négatifs des loisirs de nature avec un impact humain d'autant plus visible que l'espace naturel est limité alors que la population est nombreuse. Les « *papiers gras* » et divers détritiques deviennent la cible des usagers récréatifs s'attaquant à la légitimité de la place de l'autre dans la nature. Cet autre qui ne partage pas les mêmes valeurs dont, en particulier, le sens de l'effort, la connaissance du territoire et le respect de la nature qui définiraient, selon nos interlocuteurs, le « bon usage » de la nature. Ce dernier s'entend alors comme l'usage légitime ou, du moins, légitimé par certaines catégories sociales dominantes comme les gestionnaires de sites naturels, mais aussi, et surtout, des usagers issus des classes à capital économique ou culturel élevé, comme c'est le cas dans d'autres espaces de nature tels que les calanques de Marseille (Ginelli, Marquet et Deldrève, 2014 ; Massena-Gourc, 1994) ou au Touquet (Deldrève, 2011a). Ces catégories sociales dominantes, par la définition du « bon usage », autorisent finalement l'accès, ou non, aux espaces de nature aux autres usagers. En se référant à la philosophie des espaces protégés pour légitimer le « bon usage », ces usagers et gestionnaires cautionnent des

¹⁰² Mais aussi culturels dans des espaces de nature comme le camping sauvage autour du lac lors du Festival de la chanson à Tadoussac.

inégalités environnementales quand ils ne les produisent pas. En paraphrasant J-C. Chamboredon (1985, p. 149-150), on peut alors se demander si écologiser la nature, comme on a naturalisé la campagne, « c'est aussi [la] "culturaliser", en faire un objet culturel relevant d'une perception intellectuelle et esthétique » ?

II. UN PARC POUR PROTÉGER LA NATURE

Face à l'ambiguïté de la définition du « bon usage » définissant le rapport à la nature mais aussi un rapport aux autres, il se révèle pertinent d'interroger la demande unanime de préservation de la nature. La mise en protection par l'outil parc soulève la question de l'aménagement (1) qui peut participer avec la réglementation au sentiment de dépossession du territoire (2). Mais finalement, nous constaterons comment les usagers des espaces de nature peuvent redéfinir les règles auxquels ils sont soumis (3).

II-1. L'AMBIVALENCE DE L'AMÉNAGEMENT

Cette réflexion sur les définitions faites du « bon usage » de la nature amène à s'interroger sur leur conception de la protection des espaces naturels qu'ils fréquentent. Nature préservée synonyme de nature sauvage, ainsi que certains l'ont signifié, mais préservée de qui, de quoi et comment ?

La pratique des loisirs de nature traduit une demande d'espaces naturels quand celle-ci n'est pas carrément explicite. En effet, G. Massena-Gourc (1994) explique que dans les années 1960, « des espaces laissés libres et vacants » deviennent « des équipements collectifs urbains » pour des citoyens en besoin de nature. La nature est depuis aménagée en vue d'accueillir ces pratiquants de loisirs. Ainsi, par exemple, à Port-au-Persil, au Québec, le ponton a été récemment refait et des sanitaires ont été installés pour la sécurité et le confort des usagers nautiques et, plus généralement, des visiteurs. Parmi nos interlocuteurs, si les avis sont partagés quant à la construction en elle-même, tous s'accordent à dire que cet aménagement était nécessaire, comme cette kayakiste de Montréal, résidente secondaire de Port-au-Persil :

Ce dont je suis contente, c'est qu'ils ont aménagé la descente parce que ça faisait des années et des années que c'était en très très mauvais état, il n'y avait aucun investissement. Donc le message qu'ils envoyaient c'est qu'ils s'en foutaient complètement tu sais, alors c'était comme si... tu sais nous on faisait du kayak malgré tout, il y avait des trous, et puis on passait, à chaque fois on

chialer un peu en disant : ‘‘Là franchement ! Y’a pas de considération, ils s’en foutent complètement!’’. Alors que là, je trouve qu’ils ont aménagé, effectivement, c’est plus agréable et ça montre aussi qu’il y a une certaine considération pour les gens, c’est plus accueillant, c’est toute la question de l’accueil tu sais, c’est : vous en faites à vos risques et péril, ou on va vous aider à en faire sans que vous vous blessiez. Alors c’est cet accueil là je dirai qui est encore à développer. (Qc-03)

De la même façon, nos interlocuteurs déclarent généralement apprécier les pistes cyclables, les sentiers de randonnée et les tables de pique-nique qui les bordent mais tous craignent un sur-aménagement. En fait, ces usagers récréatifs souhaitent que leurs activités de nature soient reconnues, voire légitimées, et attendent donc de la puissance publique qu’elle fasse le nécessaire pour leur permettre de pratiquer leurs loisirs, mais tout en conservant le caractère naturel de ces espaces conforme à leur imaginaire. Et c’est là que réside toute l’ambiguïté qui est loin d’être nouvelle. B. Kalaora (1998) expliquait les paradoxes engendrés par les attentes contradictoires du public : à la fois, une demande de services et d’aménagement pour favoriser l’accessibilité à la nature et la pratique des loisirs, mais en même temps cet aménagement ne doit pas évoquer l’urbanité pour laisser croire au caractère sauvage des lieux. Et si, toujours selon l’auteur, les usagers réclament une nature sauvage, ils se réjouissent, en fait, d’une nature plutôt aménagée. Cette attitude décrite par B. Kalaora (*ibid.*) est effectivement commune à la majorité de nos interlocuteurs tant Français que Québécois, pour autant, certains usagers développent tout de même un autre discours.



Figure 28 : L'aménagement des espaces naturels pour accéder au sauvage
Source : S-J

En effet, comme le dit si bien P. Alphan  ry (1991), s'il y a consensus autour de l'id  e de nature comme patrimoine de l'humanit      pr  server, il y a d  saccord sur « les valeurs    d  fendre et les mesures    prendre » et ce    tous les niveaux. Concr  tement, les usagers r  cr  atifs ne con  oivent pas tous la protection de la nature, ni son am  nagement de la m  me fa  on. Ainsi, alors que pour certains usagers r  cr  atifs, l'am  nagement permet l'acc  s    la nature et au sauvage ; pour d'autres, il le limite voir l'interdit. Deux cavaliers m  docains s'expriment clairement au sujet de la cr  ation par l'Office National des For  ts de pistes cavali  res en projet    la Pointe du M  doc. Certes, ces sentiers, en reconnaissant et l  gitimant leur pratique, leur assureront un acc  s    ce territoire mais en m  me temps, leur existence-m  me les contraindra    les emprunter et donc indirectement leur interdira d'autres voies nous confie une   tudiante    Bordeaux : « *Apr  s, c'est soit un avantage soit un inconv  nient, s'il y a des pistes qui sont mises en place,   a veut dire qu'on n'a plus acc  s    tout le reste de la for  t.* » (Aq-05). Un multi-usager qui pratique, entre autres, le v  lo tout terrain d  ploire, comparant au M  doc, les chemins cr  s autour du bassin d'Arcachon, qui en cloisonnant la nature, contr  lent ses usages. D'autres usagers partagent ce point de vue    propos de divers sites embl  matiques tels que les Alpes ou l'  le de R   en France ou de parcs nationaux comme les Grands-Jardins ou les

Hautes-Gorges au Québec qu'ils considèrent plutôt comme des parcs d'attraction que des espaces de nature. Certains vont jusqu'à dire que ces sites ne sont plus la nature ; les qualités intrinsèques, sans préciser lesquelles, de celle-ci auraient disparu. Au travers des entretiens, on comprend que la distinction entre ces types d'espace se fait quant à l'artificialisation du site, bien sûr, mais aussi par rapport à sa fréquentation, comme l'indiquent les paroles de ce marcheur, menuisier-charpentier de profession résidant à Saint-Siméon :

Un parc pour moi ce n'est pas compatible avec un milieu naturel qu'on veut respecter parce qu'il y a trop de gens, ça donne accès à trop de gens. Je respecte les handicapés, tous, toutes les personnes qui ont de la misère à se déplacer mais on peut se garder des petits coins où il n'y en aura pas de rampe handicapée ? Où l'on peut avoir encore le sentiment que c'est sauvage ? Que l'on n'entendra pas tourner un moteur de génératrice ou de véhicule ? Parce que c'est constant, c'est partout, partout !! (Qc-10)

On comprend ainsi le double sens du terme « préservé » utilisé par certains de nos interlocuteurs pour qualifier une nature souhaitée peu anthropisée *i.e.* peu artificialisée et peu fréquentée. Si cette crainte de l'artificialisation est partagée, l'aménagement reste une affaire de degré, justifié en fonction de son utilité à la fois pour l'utilisateur et pour la nature par rapport à cette question de fréquentation. Pour reprendre les quelques exemples cités, les panneaux d'interprétation permettent d'informer les visiteurs sur les mesures de protection de la nature et donc s'assurer leur respect ; les sanitaires assurent un certain confort aux visiteurs et limitent la pollution anthropique du milieu ; les sentiers permettent l'accès à ceux qui ne connaissent pas tout en régulant leur fréquentation. L'ambiguïté est donc bien palpable et, si sur cette question de l'aménagement, au-delà de celui nécessaire pour une pratique sécuritaire et propre, s'esquisse une explication en termes d'origine « géographique » des usagers, la demande de nature est plus complexe.

En effet, les usagers locaux ou résidents de longue date semblent *a priori* plutôt défavorables à l'aménagement contrairement aux résidents secondaires et usagers extérieurs qui y seraient favorables. Les premiers semblent avoir peur de se faire envahir, les seconds souhaitent développer le potentiel récréotouristique de cette région dont ils apprécient les aménités. Alors que certains déclarent ne pas avoir besoin de chemins pour pratiquer leur loisir, c'est, pourtant, parmi les résidents, que d'un côté et

de l'autre de l'Atlantique, nous avons rencontré deux marcheurs qui travaillent à la création de sentiers¹⁰³. Et ce sont des résidents secondaires qui prêchent pour un développement raisonné de leur municipalité d'adoption, tel que le confie ce kayakiste de Québec :

Quand ils ont refait le quai à Port-au-Persil, on suivait l'évolution parce qu'on ne voulait pas que ce soit un quai qui serve un débarquement de gros bateaux, que tout le monde s'en vienne ici avec leurs gros bateaux à moteur [...] Faut que ça reste à grandeur du village tu sais, qu'il y ait des kayaks, des petits bateaux, des pneumatiques mais pas que ça devienne un quai de débarquement. (Qc-02)

Cette idée, dans un autre contexte, est partagée par le marcheur québécois créateur d'un sentier pédestre qui espère que ce sentier sera fréquenté par le moins de monde possible afin que les privilégiés profitent d'une nature sauvage. Ces usagers récréatifs partagent ainsi les aspirations de certains randonneurs, telles que rapportées par A-S. Devanne et S. Le Floch (2008, p. 128), qui souhaitent des chemins de montagne « libres d'accès » et balisés, apparaissant comme un « espace ouvert », mais finalement « pas pour tous ». Ainsi, au sujet du Parc des Hautes-Gorges, un menuisier-ébéniste, aux activités de nature diversifiées, résidant à Port-au-Persil dont il est originaire, s'exprime :

Monter à l'Acropole, à c't'heure, tu n'as plus besoin d'être en forme ! Avant, fallait être en forme parce que c'était sauvage, tu grimpais, hein ! Maintenant, ils ont fait des escaliers partout pour monter. N'importe qui peut monter puis descendre ! Avant c'était plus pour les sportifs, c'était sauvage aussi, c'était sauvage...(Qc-05)

Cet accès limité prend des allures de privilèges lorsque certains usagers, majoritairement des responsables de structures associatives ou commerciales, nous expliquent que leurs circuits empruntent des sentiers privés pour lesquels ils demandent un droit de passage aux propriétaires. Une cavalière médocaine nous confie qu'elle s'est faite interdire l'accès à vélo d'un chemin emprunté plusieurs fois lors de randonnées

¹⁰³ Au Québec, il s'agit d'un projet porté par un résident par le biais d'un organisme à but non lucratif (OBNL). Pour ce faire, il a sollicité la municipalité de Saint-Siméon puis il travaille avec la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est. Il s'est fait connaître auprès du coordinateur régional des sentiers de la capitale et il est aussi en relation avec les gestionnaires de Parcs Québec et le ministère en charge du développement durable. Il déposait sa première demande de subvention le lendemain de notre entretien. En Médoc, le projet est porté par les associations du *Phare de Richard* et du *Site de la Chapelle* en collaboration avec Fédération française de randonnée de la Gironde et localement le club de marche *GR Lapointe* et soutenu par la Communauté de communes de la Pointe du Médoc. Ils procédaient au repérage des sentiers le matin de notre entretien ; en septembre 2014, un premier sentier était balisé et deux autres sentiers étaient en cours.

équestres encadrées par le haras local. Donc quand certains résidents disent ne pas souhaiter la création de sentiers pour leurs usages c'est aussi peut-être pour protéger un accès à la nature dont ils ont finalement le privilège. Tout comme, à une autre échelle, certains sont contre les infrastructures routières développant les échanges avec Bordeaux, ainsi que l'avoue un jeune retraité du bâtiment, installé dans le Médoc : « *Je prie Dieu qu'il n'y ait jamais de quatre voies, que ça reste comme ça, que ça reste pas facile à venir, que ça reste loin de Bordeaux, qu'il n'y ait pas beaucoup de trains [...]* pour moi, ça me convient très bien. » (Aq-17). Dans les discours des usagers récréatifs, c'est bien souvent l'aspect économique qui vient appuyer leur argumentaire défavorable à l'aménagement, en considérant qu'il s'agit d'un gaspillage de l'argent public d'autant que les sommes dépensées leur semblent disproportionnées par rapport à l'usage fait des infrastructures qui pourraient être plus modestes, comme le montre une citation parmi d'autres : « *Tout ce qui est 'parc', faut que ça coûte cher ! Je ne sais pas ce qu'ils font de notre argent parce qu'ils le prennent de nos poches là !... Ça pourrait être beaucoup plus simple que ça et que ça coûte moins cher.* » (Qc-05), s'exclame un résident originaire de Port-au-Persil. Au-delà de la question pécuniaire, l'aménagement est vécu, par certains usagers, comme une perte de liberté, sentiment qui peut être amplifié par la réglementation corollaire à la mise en protection.

II-2. DU SENTIMENT DE DÉPOSSESSION VIS-À-VIS DE SON TERRITOIRE

De la préservation telle qu'entendue par nos interlocuteurs à la protection, il y a une différence de poids : la réglementation. Qu'en est-il de la pratique de leurs usages dans une nature préservée de l'artificialisation et de la fréquentation mais également protégée *i.e.* réglementée ?

En effet, parmi les rares usagers plutôt défavorables à la mise en protection, circule un discours dénonçant la



Figure 29 : Interdire des usages pour protéger la nature
Source : S-J. Krieger

lourdeur de ces institutions, telles que les parcs en matière d'aménagement mais surtout de réglementation. Ces usagers, plutôt que de nouvelles règles limitant leurs usages voire en interdisant certains, préféreraient une éducation à l'environnement. Concrètement, à ce sujet, plusieurs usagers déplorent un manque d'informations et de signalisation sur les zones protégées. Ces dispositifs permettraient de faire comprendre les enjeux environnementaux à une population qui ainsi adopterait une attitude adéquate dans le milieu concerné, comme l'explique une cavalière québécoise des Bergeronnes qui va de temps en temps observer les baleines au bord de l'estuaire :

Je trouve ça bien mais avant de sortir des lois, des réglementations strictes, ils devraient faire l'éducation aux gens pour que les gens puissent développer tout de suite une attitude respectueuse envers la nature. Donc on se ferait couper moins de droits si je pourrais dire. Souvent on a une habitude, on va à telle place, on paye pour ceux qui ne font pas attention dans le fond. Et de plus en plus la société s'en va vers ça. C'est comme un troupeau, c'est le troupeau qui est pénalisé si tu en as un qui sort du troupeau. C'est plat ! (Qc-15)

Cette valorisation de l'éducation à l'environnement ne cacherait-elle pas un refus de la réglementation dans les espaces protégés qui remet en cause l'accès à ceux-ci ? En outre, cette proposition ne dévoilerait-elle pas la responsabilité d'autrui dans la dégradation de la nature ?

Certains usagers récréatifs, dans la majorité des résidents, relativement âgés et originaires de la région, s'interrogent toujours sur le bien-fondé du PMSSL qui, selon eux, ne réglemente pas « *dans le bon sens* ». Le discours d'un retraité du bâtiment, résidant à Tadoussac dont il est originaire et où il pratique divers loisirs de nature, le montre : « *Le parc est là mais il n'a pas de raison d'être. [En plus], le parc, je dirais, il n'est pas bien équilibré là, parce que quand tu regardes les bateaux de croisière qui arrivent, qui polluent et qui vident leur fosse septique dans le fleuve, il est là pourquoi le parc ?* » (Qc-12). Néanmoins, un peu plus loin, même si, selon lui, « *ici, il n'y avait rien en danger* », il reconnaît l'intérêt de l'objectif de protection vis-à-vis des mammifères marins surtout dans un contexte de développement du tourisme : « *Ce sont les baleines qui sont gagnantes là-dedans parce qu'elles sont protégées. [Les bateaux de croisières] peuvent moins leur embarquer sur le dos pour les voir de plus près.* ». Finalement ce qui a posé problème et continue de poser problème est l'accès et la pratique des riverains : « *Avec le parc, t'as des barrières que tu n'avais pas vécues*

avant, ça a été difficile là ! Mais c'est comme ça, faut faire avec. » (Qc-12). En effet, certains usages ont été limités, en particulier, la chasse et les sports motorisés – usages populaires par excellence (Mounet, 2007a) – les cabanons ont été démontés et les feux de camps sur la plage interdits. Avec l'abolition de ces usages, c'est le rapport rural à la nature qui a été délégitimé et leur mode de sociabilité bafoué ; des constats similaires ont été réalisés sur d'autres espaces naturels protégés, comme en Guadeloupe où la cueillette et le jardin créole ont été interdits (Lapointe, 2011). Sur notre terrain, autour du Saint-Laurent, les villageois qui ne disposaient pas d'un chalet sur la plage, profitaient tout de même de ce lieu et se retrouvaient autour d'un feu de camps pour discuter, écouter de la musique, draguer les filles *dixit* un Tadoussacien d'à peine plus de 60 ans. Le feu de camp était donc un foyer, aux sens propre comme figuré, pour ces habitants. La chasse et les sports motorisés participaient de cette même sociabilité car, selon nos enquêtés, ces usages récréatifs sont pratiqués en famille ou entre amis et souvent agrémentés d'un repas partagé :

- résidente originaire de Tadoussac, âgée d'une cinquantaine d'années : « *Moi j'aimais faire de la motoneige "prout-prout-prout" quand t'arrêtes, tu fais une heure de motoneige, t'arrêtes un peu, tu regardes le paysage, tu fais ça tranquillement. Plusieurs motoneiges qui suivent, ça j'adorais ça.* » (Qc-28) ;
- résidente originaire des Bergeronnes, âgée d'une trentaine d'années : « *Moi, pour ma part, la motoneige c'est certain que j'irai dans les trails fédérés, au relais avec des amis, dans des chalets, des fois on se fait des petits soupers de filles dans des chalets, des choses comme ça, c'est plus pour s'amuser.* » (Qc-25).

Avec la création des parcs, ces usages ne peuvent plus être pratiqués librement. Les jeunes générations semblent s'accommoder de ces contraintes mais les plus anciens ont préféré abandonné ces loisirs délégitimés sur leur territoire de pratique. Plus encore, ayant le sentiment que le parc les a dépossédés de leur territoire, ils choisissent de le rejeter tout d'un bloc avec ses enjeux et ses normes. De l'autre côté de l'Atlantique, où les projets d'espaces protégés se concrétisent sur notre terrain, ce sentiment de dépossession est partagé par certains de nos interlocuteurs qui craignent pour la pratique de leurs activités traditionnelles et plus largement l'accessibilité au territoire. Certains d'entre eux ressentent parfois l'envie d' « *arracher les barrières* » bien qu'ils déclarent comprendre l'intérêt environnemental de la mise en protection. En effet, la réglementation d'espaces de nature, explique S. Depraz (2008), porte en elle une

violence symbolique, mais légitime car émanant de l'autorité publique, qui peut être perçue par les résidents et les usagers comme une menace appelant un besoin de transgression, la réactance¹⁰⁴, qui ne dépend, non pas de la menace réelle, mais de la représentation symbolique qu'ils s'en font.

En outre, au Québec, ce sentiment de dépossession est amplifié par l'instauration d'une tarification, justifiée par l'aménagement et son entretien nécessaires à la protection de ces espaces de nature. Les riverains, habitués à jouir librement et gratuitement de ce qu'ils considèrent être leur territoire, ont du mal à accepter la réglementation et, plus encore la tarification de celui-ci, qui abolissent leur définition de l'espace de nature comme territoire de liberté. Évoquant leur droit d'usage de population riveraine, ils s'affranchissent alors de ces normes ou renoncent à fréquenter ces espaces, ce que nous ont confirmé des gestionnaires. Cette attitude rebelle est partagée par les riverains qui ont vu le parc s'installer, les générations suivantes se montrent beaucoup plus conciliantes vis-à-vis de cette administration dont ils disent comprendre la mission et les moyens mis en œuvre et, même si certains jouent avec les règles, ils reconnaissent leur bien-fondé.

Ce rapport différencié à la protection des espaces de nature entre les générations, amène à interroger le phénomène d'écologisation. C. Deverre, M. Mormont et C. Soulard (2002) exposent deux manières d'appréhender la notion de nature dans l'espace rural :

- « une représentation de la nature centrée sur les sites et les espèces (remarquables, menacés) présents dans des espaces apparaissant peu ou pas anthropisés (la nature sauvage) et capables de procurer des agréments esthétiques ou ludiques » (Deverre, Mormont et Soulard, 2002, p. 217). C'est la nature protégée par la réglementation, objet des espaces de loisirs et de résidence - définition la plus proche du sens commun ;
- « une définition plus objective de la nature comme fabrique, comme ensemble incluant des ressources (eau, sol, biodiversité...), mais aussi des fonctionnements (cycles de l'azote, de l'eau...) et des fonctions (régulations

¹⁰⁴ Concept de la psychologie sociale qui définit « une réaction violente face à une menace perçue » (Depraz, 2008, p. 270).

climatique, écosystémique, contribution à la santé...) » (*ibid.*). C'est la nature formalisée par des modèles scientifiques – objet des politiques de la nature.

Alors que l'ensemble de nos interlocuteurs semble pourtant adhérer à la première définition, comme on en a pu le voir dans un chapitre précédent, tous n'en acceptent pas pour autant la réglementation qui en découle ; il s'agit, encore une fois, d'une population rurale et plus âgée. Les citadins et les générations plus jeunes, déclarent approuver ces normes voire en redemander. Cette différence pourrait s'expliquer, certes, par une sensibilisation différenciée aux problématiques environnementales dont les citadins ont bénéficié plus tôt et à laquelle les jeunes générations sont soumises dès leur jeune âge. Pour autant, ces divergences face à la mise en protection pourraient aussi sûrement s'expliquer par la remise en question de la légitimité des usages et de l'accès des populations des communes hôtes, qui engendre un sentiment de dépossession de son territoire que ne peuvent pas connaître les plus jeunes ayant « *toujours connu le parc* » ni les non-résidents. En effet, ces derniers ont, pour certains, découvert le site justement parce qu'il a été labellisé parc ou par le biais de leur loisir, légitimé voire publicisé par le parc, dont le kayak est l'exemple emblématique.

De plus, bien qu'ils n'aient pas été gênés directement par la mise en protection, certains usagers déclarent ne pas être d'accord avec ce dispositif. En effet, la réglementation limitant l'accès au territoire remet en question leur liberté ou l'idée qu'ils s'en font. Libre et sauvage semblent aller de pair, comme le montre cet exemple médocain qui dépasse le domaine de la réglementation environnementale :

Tout est sauvage quoi ! C'est simple le premier feu rouge est à trente kilomètres à Lesparre, bon, maintenant, on a des ronds-points, mais il y a trente ans... Voilà, t'es chez toi ! [Alors que] quand tu viens d'un pays comme l'Alsace, tout est réglementé, tout est comme ça, comme ci... [un peu plus loin, il conclut] C'est cet esprit de liberté... (Aq-11)

Un Médocain ne manque pas de qualifier sa région de *Far West* pour traduire cette nature à la fois sauvage et peu réglementée. Le rapport à la nature traduit à la fois un rapport à la réglementation et un rapport à l'espace qui s'inscrit dans une vision du monde plus large que le seul espace naturel fréquenté. Ainsi, nos enquêtés n'hésitent pas à rappeler qu'en tant qu'usagers de la nature, ils respectent celle-ci par éthique personnelle ; argument avancé par d'autres usagers lors de la mise en protection de

territoire comme celui des calanques de Marseille (Deldrève, 2012b). Ainsi, des kayakistes du Saint-Laurent expliquent qu'ils appliquent les règles d'approche des baleines même en dehors du parc marin. Des cavaliers et marcheurs déclarent ramasser les débris qu'ils trouvent sur leur chemin. Cette autodiscipline prêtée aux usagers récréatifs conforte certains d'entre eux dans leur interrogation quant au bien-fondé de la mise en protection : « *Il n'y a personne qui brise la nature, il n'y a jamais personne qui a brisé par plaisir ou qui a pêché, qui a fait des pêches [...] sauvages pour vider un lac, des choses comme ça.* » (Qc-12) s'énerve un « voileux », natif de Tadoussac¹⁰⁵. Le parc peut alors être vécu comme une injustice politique, un mépris vis-à-vis de leur rapport à la nature voire de leur mode de vie (Depraz, 2008).

Ce mépris a été ressenti par certains de nos interlocuteurs québécois à l'arrivée des gestionnaires et guides naturalistes de Parcs Canada et Parcs Québec dans les pôles de découverte bordant le parc marin, dont une majorité, implantée antérieurement au parc, était gérée par les municipalités. Une fois reprises par ces organismes, les structures ont été réaménagées, les animations repensées, mais surtout, les employés, issus de la population locale, des membres de la famille ou des amis de nos enquêtés, ont été remerciés, remplacés par des fonctionnaires d'État ou des étudiants stagiaires, selon nos interlocuteurs. L'adoption de ces modes d'organisation et de gestion a certainement renforcé le sentiment de mise à l'écart vécu par les riverains au travers de la confiscation, perçue comme anti-démocratique, par une élite extérieure, des activités naturalistes, source de pouvoirs symbolique et économique, et ainsi consolidé l'opposition entre « eux » et « nous » (Depraz, 2008). Selon l'auteur, la mise en protection va jusqu'à désavouer « les fondements culturels [de la] société locale » et dénier son identité participant à la « déstructuration du quotidien » (*ibid.*, p. 268).

¹⁰⁵ Tandis que d'autres usagers, au contraire, légitiment cette mise en protection par des comportements peu scrupuleux : « *C'est nécessaire, ça en prend parce que les gens respectent plus rien ! Si ce n'est pas réglementé là, ils ne sont pas consciencieux, c'est pour ça qu'il y a des parcs !* » (Qc-05), multi-usager résident de Port-au-Persil. Si la nécessité de canaliser la fréquentation est généralement le point de vue des gestionnaires de la nature, les représentations véhiculées par cet usager participent, selon nous, plutôt de la délégitimation d'autres usagers : le « mauvais usage ».



Figure 30 : Poste d'observation des baleines sur le Saint-Laurent
Source : S-J. Krieger

Finalement, si la majorité des usagers récréatifs déclarent spontanément être pour la protection de la nature, en analysant leurs discours, on comprend bien que pour une part d'entre eux, il s'agit d'une adhésion « par défaut » à l'idée de protection, car en réfléchissant et en discutant de leur fréquentation, ils reconnaissent ne pas vouloir de ces contraintes inhérentes aux espaces protégés.

Face à la mise en protection du territoire, et particulièrement sur la question de la réglementation, certains enquêtés déclarent souhaiter prendre part aux discussions dont les enjeux les concernent en tant qu'usagers ou professionnels mais surtout habitants du territoire. Les Médocains, en particulier, auraient voulu participer à la concertation mise en œuvre dans le cadre du projet de parc marin, qui s'est limitée aux représentants des professionnels et aux institutionnels. Leur participation leur semble d'autant plus légitime qu'ils craignent justement que la mise en protection ne se résume qu'à une démarche administrative sans autre volonté que d'interdire des pratiques qui ne leur semblent pourtant pas préjudiciables. Les craintes et questionnements de ce « voileux » du Verdon-sur-mer, technicien à l'Office National des Forêts en sont un bel exemple :

Il y a une étude de parc marin qui est en train de se faire. On espère que ce ne sera pas encore une couche de protection qui ne ressemble à rien parce que c'est bien de protéger. Mais protéger contre quoi ? Pour qui ? Si c'est pour interdire, interdire, interdire, je ne vois pas trop l'intérêt. [Un peu plus loin

dans l'entretien] *Ils feraient mieux de s'occuper vraiment de ce qui est en péril et le protéger plutôt que de faire des couches de papiers à signer et machin qui ne seront jamais appliqués parce que c'est épais comme ça et que personne n'y comprend rien !* (Aq-08)

Le bon sens des « anciens » ou des « autochtones » voire juste de ceux qui connaissent le territoire parce qu'ils le pratiquent est ainsi souvent rappelé :

- *Mais je pense que la grosse erreur c'est de pas écouter les gens du coin, de faire un truc sans mêler la population. Il y a beaucoup d'anciens ici qui ont des choses à dire, et ils ne les diront pas si on ne leur demande pas !* (Rires). *Voilà, c'est pas parce qu'ils sont vieux, qu'ils ont fait que des choses biens mais ils connaissent bien le milieu. Y'a des choses qui sont faites dans ce genre de directive où on n'écoute pas assez les gens du cru quoi, m'enfin bon... Ils ont un projet de faire des passages pour les poissons sur les écluses, ça va être à grands coups de millions, j'sais pas. D'après les anciens, c'est un peu de la foutaise !* (Aq-06), plaisancier du Port de Goulée, gérant d'un commerce ;
- *J'ai mon cheval depuis 15 ans dans les marais. J'avais pas eu besoin du Conservatoire du littoral ou de Curuma pour savoir comment je dois faire. Je sais très bien qu'il y a des tortues, des bêtes et tout ça ! Bon, toutes ces études, je ne les ai pas faites mais moi quand je nettoyait le marais, je laissais toujours des hautes herbes, des machins... justement, je faisais ça naturellement. Maintenant, comme avec vous, je dois signer [un formulaire]. Je me dis mais c'est pire que chez Hitler ! Je ne sais pas si je peux encore pisser contre un arbre !* (Aq-11), cavalier propriétaire dans le Médoc, gérant d'un commerce.

Ces divers propos traduisent l'incompréhension de ces individus, entre autres investis dans la gestion voire la protection des espaces de nature, face à ces nouveaux règlements qui remettent en question tout à la fois leurs pratiques, connaissances et compétences, qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'exprimer, mais aussi leur liberté.

Ce sentiment ressort des entretiens menés avec les Québécois résidents des communes hôtes du PMSSL, originaires du lieu et plutôt âgés. Si dans l'ensemble, nos interlocuteurs ont peu développé leur rapport au parc, on peut distinguer parmi la population identifiée ici deux types d'attitude : les défavorables et les indifférents, difficiles à cerner car ils restent réservés. Un habitant de Tadoussac, originaire de la place, âgé d'une soixantaine d'années, avec qui nous avons l'habitude d'échanger, dans le cadre de discussions informelles, sur différents sujets, a ainsi clairement mis fin à nos échanges à propos du parc : « *Ne me parle pas de parc, Sarah-Jane ! On est en bon terme tous les deux. Ne me parle pas de parc... Mon grand-père y allait, mon père y allait, mon oncle y allait, j'y allais... Maintenant, on n'a plus le droit.* ». Dans le cadre

des entretiens, nos interlocuteurs « contre » se montraient moins catégoriques lorsqu'on abordait le sujet du parc marin, mais ce n'est pas pour autant qu'ils aimaient s'attarder sur ce sujet ou alors sur des questions concrètes d'usages tels que la cueillette des coquillages ou les feux sur les plages, et d'infrastructures comme les sanitaires ou les belvédères. Quelques enquêtés se sont un peu plus exprimés sur la politique du parc ; hormis ceux qui se prêtaient à notre jeu de questions-réponses, les autres sont investis dans le domaine des loisirs (école de voile, création de sentier) et pensent avoir leur mot à dire. L'un d'entre eux a d'ailleurs confié que, se sentant mis à l'écart, il s'invitait aux réunions de travail du PMSSL afin de faire entendre sa voix d'utilisateur professionnel de l'espace du parc marin. Ce statut lui confère un droit de regard sur la gestion de celui-ci d'autant plus légitime, selon lui, qu'il lui a permis de développer connaissances et compétences en la matière :

Alors à un moment donné ils ont commencé à faire des séances de consultation et puis on n'a pas été invité. Alors quand j'ai su que je n'étais pas invité ben j'y suis allé pareil. Je me prenais une chaise dans le corridor et puis je prenais une feuille de papier, je pliais ça en trois avec mon nom dessus, je tassais deux personnes, je la mettais sur la table... ils ne pouvaient pas me sortir, il n'y a pas de flics, ils étaient obligés de m'endurer ! Je passais quand même mes commentaires, et puis ils m'ont connu comme ça et puis à un moment donné ils se sont mis à m'inviter. (Responsable d'une école de voile)

Ce professionnel, par son attitude, remet en question « la grande coupure » – double partage entre d'une part, spécialistes et citoyens ordinaires et d'autre part, entre politiques et citoyens ordinaires (Callon, Lasoumes et Barthe, 2001). En effet, les usagers récréatifs des deux parcs marins n'ont pas été invités à la table des négociations, ni même les professionnels de structures de loisirs ou les représentants d'associations d'usagers. En ce qui concerne le PMSSL, dont la création date de 1998, ceci peut s'expliquer par la conception de la mise en protection qui accordait peu de place aux acteurs du territoire malgré une volonté affichée de concertation qui s'est effectivement déroulée mais entre acteurs institutionnels et économiques à un niveau supra. Dans les nouveaux documents, dont le plan directeur de 2010 (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2010), il est fait mention d'appropriation et de sentiment d'appartenance des populations riveraines car elles seraient les premières concernées par le parc du fait de leurs usages quotidiens pouvant engendrer des impacts. Pour le projet du PMGP, malgré la réaffirmation au niveau international de la reconnaissance des savoirs locaux et

traditionnels et des droits à la cogestion des populations locales (Roué, 2006) confortés pour les parcs marins lors de la réactualisation de leur statut, ce sont toujours les représentants qui sont invités. Ainsi, les usages récréatifs nautiques furent représentés par les présidents des fédérations départementales qui, s'ils détiennent un pouvoir de représentation, ne connaissent pas forcément le territoire et les enjeux qu'ils ont à discuter. Par exemple, le représentant d'*UNAN33* ne navigue pas sur l'estuaire de la Gironde mais sur le bassin d'Arcachon qui connaissait à la même période également un projet de parc marin... sur lequel, cet acteur se mobilisait en tant que représentant des plaisanciers mais aussi en tant qu'utilisateur. La question de la représentation s'avère d'autant plus problématique qu'elle évince automatiquement du dispositif tous les usagers hors structures, or cette modalité de pratique est largement répandue. En outre, sur les deux sites, les individus, même responsables de structures commerciales ou associatives, fréquentant les abords de ces parcs marins dans le cadre de leurs loisirs n'ont pas non plus été conviés. Leurs usages se déroulent pourtant sur l'interface terre-mer, dont la pertinence écologique en cas de protection du milieu marin, a été soulignée par les écologues. Il en est de même pour les riverains, dont les pratiques individuelles et professionnelles sont néanmoins pointées.

Au-delà de la demande de concertation, les citoyens souhaitent au moins être informés. Or, d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, où pourtant la mise en protection n'en est pas au même degré d'avancement, nos interlocuteurs, peu importe leur statut, usagers récréatifs, responsables de structures de loisirs associatives ou commerciales, riverains ou résidents secondaires, déplorent un manque d'information ; cette critique est également formulée par les Madelinots enquêtés dans le cadre de la création d'un parc marin dont ils seraient les hôtes (Lewis et Devanne, 2014). En ce qui concerne le PMSSL, les usagers récréatifs non riverains attribuent cela au fait que, justement, ils ne sont pas résidents des communes hôtes de ces espaces protégés et donc ne sont pas bénéficiaires de ce type d'information. L'idée que les usagers concernés se limiteraient en exclusivité à la population locale semble donc communément admise comme cela a pu être observé lors de concertation dans le cadre de la création de parcs nationaux (Deldrève, 2012a).

Parmi les riverains défavorables, dans le cas abouti du PMSSL, quelques-uns dénoncent une stratégie de dissimulation alors que parmi les plus favorables, certains reconnaissent que des structures d'accueil aux abords du parc existent, où ils pourraient chercher l'information. La démarche serait donc à entreprendre par les riverains qui souhaitent se renseigner à ce sujet ; en effet, « le processus d'acquisition de l'information sur un parc national est *actif* » ainsi que l'explique S. Depraz (2008). Or, dans l'ensemble, nos interlocuteurs, en plus de ne pas avoir participé à la concertation de la mise en place du parc marin du Saint-Laurent ou de la Gironde, car ils n'y ont pas été invités, ne semblent pas non plus s'informer à ce sujet. Cette attitude vis-à-vis de la nature coïncide avec les analyses sociologiques de C-H. Cuin : « ce que l'acteur croit ou se représente n'explique pas nécessairement ce qu'il fait » (Cuin, 2005, p. 564). Voyons alors justement ce que l'acteur fait avec les normes environnementales dès lors qu'il souhaite la protection de la nature.

II-3. À LA REDÉFINITION DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Sur nos deux territoires, la protection des dunes est un enjeu environnemental identifié par les scientifiques et engendrant la régulation voire l'interdiction de certaines pratiques : les engins motorisés n'ont plus le droit de circuler tandis que les marcheurs et cavaliers doivent suivre des sentiers balisés. L'érosion des dunes est un problème connu par la majorité des usagers qui fréquentent ces espaces ; ils l'abordent en réponse à notre question sur les enjeux environnementaux. Et si certains usagers n'arrivent pas vraiment à formuler l'enjeu, ils déclarent tous respecter la réglementation en la matière en suivant les chemins balisés.

Par contre, parmi les Québécois, des locaux natifs ne comprennent pas l'intérêt de ces normes environnementales ne voyant pas l'impact dénoncé par les gestionnaires. Parmi eux, certains vont jusqu'à considérer cet impact, au contraire, comme positif, ce qu'explique une cavalière anciennement amatrice des sports motorisés et du ski alpin dans les dunes de Tadoussac :

[Les gestionnaires parc] ne veulent pas qu'on aille faire de la motocross ou du quatre-roues sur les dunes. C'est au parc, ils ne veulent pas. [Il y en a qui y vont] mais y'a pas trop de monde... Avant ça, il y avait du monde ! C'était une belle activité, toutes les fins de semaine, là, t'avais du monde de l'extérieur. Parce qu'il n'y avait pas d'arbres sur les dunes et tout ça... [A un autre

moment de l'entretien] *c'est rendu que les arbres poussent trop tu sais ! On voit pas les dunes, tu dis les dunes de Tadoussac et tu vois plein d'arbres ! Mais dans le temps, le monde passait, on faisait du quatre-roues, les arbres poussaient pas, on voyait les dunes, c'était beau !* (Qc-16)

Cette Tadoussacienne ne voit donc pas l'impact négatif de la fréquentation des dunes tel que défini par les écologues en matière d'érosion avec risque, à terme, de disparition. Au contraire, selon elle, la fréquentation, empêchant effectivement la végétation de prendre racine et de pousser, conserverait les dunes de sable dont elle souligne d'ailleurs l'esthétique que n'a pas su conserver le parc : « *ils mettent pas ça plus beau là que ce soit parc ou pas parc !* » (Qc-16). En effet, comme l'explique B. Kalaora, le public attend de la protection qu'elle protège « l'harmonie, le spectacle de la beauté plutôt que les éléments naturels » (Kalaora, 1998, p. 136). Le registre écologique mobilisé par les gestionnaires n'est donc pas évident pour tous les usagers récréatifs, dont certains ont développé leurs propres critères de définition des espaces naturels ; dans le cas présent, esthétique et ludique. En effet, les dunes de sable, en rupture avec les forêts très présentes au Québec, offriraient un paysage différent et plaisant mais également un « terrain de jeu » prisé des adeptes des sports motorisés mais aussi des cavaliers. Ce discours est intéressant par les représentations véhiculées sur la nature et offre à voir la diversité des réceptions de ce que les « entrepreneurs de morale » qualifient d'enjeu environnemental.



Figure 31 : Réglementation pour la protection des dunes à Tadoussac
Source : S-J. Krieger

Mais plus que des différences de registres, ce sont des visions différentes du monde qui se rencontrent (Larrère et Larrère, 2009) bien que les gestionnaires mobilisent différents types d'arguments pour défendre la protection de la nature et éduquer à l'environnement, ainsi que nous l'avons constaté auprès des guides naturalistes des parcs. La discussion autour de la présence d'animaux domestiques dans les espaces naturels et, plus spécifiquement, les parcs nationaux fournit un exemple éclairant quant à cette vision différenciée du monde. En effet, certains Québécois s'interrogent sur l'interdiction des chiens dans les parcs nationaux québécois alors qu'ils sont autorisés dans les parcs nationaux canadiens. Alors que pour quelques-uns, l'autorisation canadienne est bien la preuve de l'aberration du règlement québécois, d'autres sont plus réservés. La question qui se pose est alors celle de l'impact du chien. Pour les premiers, le chien, élément de nature, a tout-à-fait sa place dans les espaces de nature au même titre qu'un renard ou qu'un loup. Pour les seconds, le chien, animal domestiqué, est introduit dans un espace relativement peu anthropisé qu'il perturbe d'autant plus que carnivore, il a un rôle de prédateur. Ce n'est donc pas un niveau de connaissances qui distingue ces discours, mais plutôt une vision différente de l'animal domestiqué, et donc, plus généralement, de l'homme, au sein des espaces de nature et, qui plus est, protégés. Ce qui est en jeu est le rapport domestique-sauvage considéré

dans un continuum par les premiers où l'homme peut trouver sa place mais comme une dichotomie par les seconds dont l'homme aurait, pour quelques-uns de nos enquêtés, à s'exclure des espaces sauvages, comme le préconisent les tenants de l'éthique biocentrée.

Cette opposition se retrouve quant à l'impact des vaches ou des chevaux : le ministère en charge de l'environnement aurait demandé que les animaux d'élevage n'accèdent plus aux cours d'eau sans le contrôle de l'homme afin de limiter la pollution. Sac à excréments, clôture des accès avec construction de pont ou traversée collective des animaux... sont des propositions que les individus concernés ne comprennent pas toujours ne voyant pas la différence avec l'impact d'un loup ou d'un orignal par exemple mettant en avant le caractère naturel de ces animaux. Ainsi, par rapport aux chiens, pour reprendre le premier exemple, les promeneurs se disent partagés entre suivre la loi naturelle et laisser leurs chiens gambader en liberté ou obéir à la loi des hommes et l'attacher. Bien que conscients du règlement et, parfois même partageant la vision du gestionnaire, les promeneurs laissent leur chien en liberté afin qu'il puisse vivre sa vie d'animal quitte, à en déranger quelques autres, mais comme cela se ferait naturellement « *au pire s'il court après un écureuil, l'écureuil s'en remettra !* » s'exclame une jeune habitante de Tadoussac dont la race de chien a particulièrement besoin de se défouler, dit-elle. Un peu plus loin, elle nous explique :

Ils ne veulent pas qu'on détache les chiens par rapport aux oiseaux qui nidifient à la Pointe de l'Islet. Quand j'arrive, en général, j'attends là, si je vois que les bernaches sont là, j'évite de le détacher, si elles ne sont pas là, ça arrive que je le [détache] parce que je ne veux pas qu'il dérange, il pourrait nuire à la reproduction de certaines espèces, là, je suis d'accord. Une fois que tu as l'information, tu peux te permettre de déroger à certaines règles en ayant la prise de conscience du pourquoi, du comment. J'ai pas eu vraiment de désagrément parce que je me plie volontairement à ce genre de réflexion. (Qc-14)

Elle nous confie d'ailleurs une de ses expériences à ce sujet :

Une fois c'était drôle, en fait, j'arrive, j'avais pas vu qu'il y avait un garde. Moi, je ramassais des déchets à la Pointe de l'Islet puis je suis arrivée en râlant, en disant : "Ils me cassent avec leurs déchets!". Là-dessus, lui, il arrive, et au lieu de m'engueuler parce que mon chien n'était pas attaché, il m'a remercié pour avoir ramassé la merde mais... "Est-ce que tu pourrais quand même attacher ton chien ? – Oui, oui !" Heureusement qu'il était sage en plus ce jour-là. (Qc-14)

Ces exemples, *a priori* triviaux, font écho, à notre sens, à l'analyse de C. et R. Larrère (2009) sur les visions différentes du monde. En effet, les auteurs expliquent que « les gens du lieu » structurent le monde entre sauvage et domestique alors que les gestionnaires et militants entre nature et artifice. L'artifice de ces derniers relève donc du naturel pour les premiers mais d'un naturel domestiqué. La structuration sauvage/domestique des « gens du lieu » relève d'un continuum avec les passeurs de frontières que sont certaines espèces faunistiques et floristiques. Dans ce continuum, l'homme aurait sa place pour peu qu'il respecte la nature. Cette vision amène alors les individus la partageant à hiérarchiser les enjeux (déchets sauvages VS impact du chien) mais aussi à adapter certains règlements en fonction de leurs connaissances ou valeurs (attacher ou non son chien selon la présence de la faune).

Dans un tel contexte, l'éducation à l'environnement ainsi que la réglementation en la matière semblent avoir leurs limites. L'observation des baleines sur le Saint-Laurent est un cas idéal-typique nous permettant d'étayer notre argumentaire. Reprenons alors l'entretien mené avec un couple de kayakistes québécois résidant à Montréal (Qc-04&04'). Pratiquant le kayak sur les deux rives du Saint-

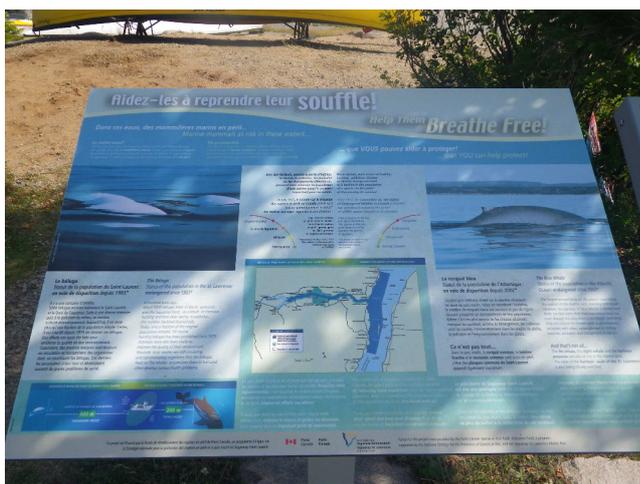


Figure 32 : Sensibilisation au respect des baleines
Source : S-J. Krieger

Laurent, dont l'une est protégée dans le cadre du PMSSL et l'autre non, ils nous expliquent que leur éthique personnelle dépasse la réglementation du parc marin, car ils appliquent la norme de distance d'approche en dehors du parc :

Il y a deux semaines, on était à Kamouraska. On ne le savait pas, on était observé. On a vu des bélugas, on était seul, seul, seul, la mer était calme, on aurait pu simplement foncer dessus pour prendre une photo... Et on est resté à distance, à très grande distance pour les respecter. Et le lendemain, on a su qu'on était observé, [un kayakiste] nous a dit : "Vous n'avez pas été voir les bélugas ? – Non, c'est pas correct d'aller voir les bélugas, on a gardé notre distance." La photo c'est un point blanc. Mais on aurait pu, on était seul.

Personne n'aurait pu s'empresser de dire quelque chose... On ne savait pas qu'on était observé !

Selon eux, l'observation puis l'échange qui s'en est suivi avec cet autre kayakiste témoigne de leur éthique personnelle. Les gestionnaires, à la lecture de ceci, s'apprêteraient alors à se féliciter des outils éducatifs et réglementaires mis en place. Pour autant, un peu plus tard, ces mêmes kayakistes déclarent : « À Kamouraska, il y a des bélugas. Il y a un endroit très, très précis, c'est quelques mètres par quelques mètres là et les bélugas vont jouer avec notre kayak. ». Donc ils ne vont pas vers les bélugas quand ils les aperçoivent mais savent où les attendre pour s'en approcher, comme la fin de l'entretien le confirme, photos à l'appui :

On est allé à l'endroit où l'on sait qu'il y en a habituellement, puis ils sont arrivés, ils étaient 8 ou 9 je crois... À ce moment-là, c'est eux qui se sont approchés, nous, on n'irait pas les approcher, mais eux ils viennent. [...] Avec le courant, on est sorti un petit peu de leur zone de jeu, et puis, on s'est mis à pagayer, ils se sont mis à nager à côté de nous, comme presque des dauphins, ils nous suivaient. C'était vraiment impressionnant !

Des entretiens et observations menés auprès d'autres kayakistes du Saint-Laurent permettent d'avancer que ce cas n'est pas isolé. Certains redoublent même d'ingéniosité pour la réussite de ce qu'ils appellent un « safari visuel ». Équipés de radio VHF¹⁰⁶, ils surveillent les échanges entre les capitaines de bateaux de croisière aux baleines ou contactent d'autres « prédateurs visuels » afin de se positionner pour espérer voir du « gros » telle que la baleine bleue, ce jour-là, qui est sortie à quelques dizaines de mètres de notre kayak alors que la réglementation exige 400 mètres de distance. Et si les kayakistes savent qu'ils ne vont pas assez vite pour suivre leur proie, certains, ayant foi en leur condition physique, tentent tout de même cette course tandis que d'autres, plus tactiques, réfléchissent à la trajectoire de la baleine qu'ils espèrent pouvoir croiser tout en se dédouanant d'une quelconque course à la baleine.

Donc les kayakistes déclarent ne pas courir après les baleines étant donné la vitesse de leur embarcation et donc obéir à la réglementation ; l'observation nous a prouvé le contraire pour certains d'entre eux, tout comme les « voileux » d'ailleurs qui, pour certains, n'hésitent pas à mettre leur moteur en marche afin d'aller voir les baleines.

¹⁰⁶ Bande radio de *Very High Frequency* utilisé, entre autres, pour communiquer en mer.

Mais, hormis cette course à la baleine dont nous avons été témoins, nous comprenons par le discours de nos enquêtés que grâce à leurs connaissances naturalistes, ils savent où se poster pour les observer de très près voire les approcher. Avec tout l'enthousiasme et la franchise qui s'exhalent de ces expériences auprès des bélugas, il semble difficile d'y analyser une quelconque stratégie malicieuse de contournement de la règle, d'autant que ces kayakistes soutiennent la protection mise en œuvre par le parc marin et tous connaissent la réglementation. Les « voileux », quant à eux, déclarent également respecter cette réglementation mais en critiquent certains aspects :

Les règlements d'approche des bélugas, je me rappelle, je sais pas si c'était dans l'optique du parc, mais j'avais parlé à un moment donné avec un biologiste qui me disait quand il y avait des bélugas à moins de 300 mètres – 400 mètres : ‘‘Vous baissez vos voiles, vous restez immobiles.’’. Ça va pas la tête ! Rester immobile si ça m'arrive dans une zone de courant ?! Je m'immobilise rien que pour le plaisir du béluga, mais c'est lui qui me court après, s'il passe une heure autour de moi qu'est-ce que je fais ?! Je fais rien ?! Je reste là ?! [...] Je ne vois pas pourquoi je m'immobiliserai puis il va continuer à virer autour du bateau pareil si ça l'intéresse. Si je cours après que je le dérange, que je l'empêche de s'alimenter, ah ! là, je suis d'accord. La poursuite des bélugas je suis absolument contre. Mais c'est pas parce qu'un mammifère marin, un phoque ou un béluga ou n'importe quoi, n'importe quel oiseau, va être proche du bateau... si c'est lui qui est venu, c'est à lui de partir ! (Qc-11), s'insurge un « voileux » de Cap à l'aigle.

Cette appréhension différenciée de la réglementation entre les kayakistes et les « voileux » s'explique éventuellement par l'usage qui repose sur des techniques différentes et véhicule une relation différente à la nature au travers de la conception qu'ils ont de leur pratique (exploration pour les kayakistes VS compétition pour les « voileux »). Mais, elle se comprend surtout *via* l'origine résidentielle de ces usagers : les kayakistes sont des touristes ou des résidents secondaires qui viennent pratiquer dans un parc marin, les « voileux » sont des résidents qui pratiquent sur un espace naturel devenu protégé.

Par contre, ces deux groupes d'usagers se rejoignent sur la conception de la place de l'homme qu'ils ne partagent pas avec les gestionnaires. Pour ces usagers nautiques, leur présence n'est pas dommageable aux bélugas puisque ces derniers sont venus vers eux. Ce sont les bélugas, curieux, qui viennent s'amuser de ces jouets humains, et non l'inverse. Il ne s'agirait donc pas d'une ruse pour détourner la règle de distance mais

plutôt d'une autre vision du rapport homme-animal, selon laquelle ces deux entités, appartenant à la même biosphère, peuvent échanger :

Il y a deux ans mon neveu était ici, puis on faisait la course Triangle, il y avait 30 bateaux sur l'eau. À un moment donné, sont arrivés deux bélugas à l'arrière du bateau. Il fallait que je vire, mais on ne s'occupe pas des bélugas nous, mon neveu c'était la première fois qu'il en voyait, il était ben content, il était assis là, il regardait le béluga. Mais on va arrêter de regarder le béluga ! On est en course, on vire ! On vire, le béluga vire à une zone puis il continue à nous suivre ! Bon ça l'amusait d'être à l'arrière du gouvernail, il restait là, ça le regarde ! Puis... Moi je pense que ça quand ça arrive on n'a aucun impact, parce que le béluga s'il fait ça, c'est pas parce qu'il veut manger, c'est parce qu'il s'amuse. Moi si je décide de m'amuser je ne dérange pas mon environnement non plus là. Je pense que c'est la même chose pour lui. (Qc-11)

Pour autant, selon les gestionnaires, ce qui pose problème est la présence humaine en tant que telle, même ludique ou bienveillante, qui détourne les animaux de leurs activités premières *i.e.* alimentation et repos, comme l'explique une responsable du Parc national du Fjord-du-Saguenay :

Par exemple, le béluga est une espèce qui est hyper sociale qui va avoir vraiment beaucoup de plaisir à venir voir ce qui se passe autour. Donc des fois ils vont être attirés par les kayakistes, et puis c'est vrai que quand on le vit c'est une expérience fabuleuse sauf que si on multiplie ces moments de dérangement là, ben le béluga il n'a plus le temps pour s'alimenter, il est constamment dérangé et il est distrait de ses activités essentielles. Donc c'est plus difficile à percevoir mais il y a quand même un impact sur le comportement des baleines.

Alors que les usagers récréatifs nautiques ne perçoivent pas leurs actes comme préjudiciables aux mammifères marins :

- voileux, résident à Pointe-au-Pic : « *J'ai aucune culpabilité d'avoir un béluga qui sniffe mon gouvernail en arrière si c'est ça que ça lui tente de faire. Moi, si on me dit que quand je fais ça, je nuis aux bélugas je ne suis pas d'accord ! Mais si je cours après, je le dérange, là, c'est pas pareil ! Mais si je m'en vais et que le béluga vient me trouver ou qu'un rorqual plonge à 25 pieds du bateau ben il a plongé à 25 pieds du bateau et il n'avait pas qu'à plonger c'est tout ! Ça fait bien longtemps qu'il sait que je suis là parce qu'il m'a repéré probablement et même avant que je le repère, c'est leur habitude eux autres, ils savent comment ça marche ! Ça fait que s'ils nous ont repéré et puis qu'ils viennent nous voir c'est parce qu'ils nous ont repérés.* » (Qc-11) ;
- kayakiste résidente secondaire de Port-au-Persil : « *Nous, on est très pro respect de l'environnement, tu sais, on ne s'approche jamais, on ne court pas après eux et puis de toute façon, on est en kayak, mais, tu sais, on reste juste*

sur place et puis ils viennent te voir, c'est eux qui sont curieux et qui viennent te voir, c'est vraiment exceptionnel ! » (Qc-02)

Si les usagers récréatifs ont conscience d'enjeux environnementaux localisés ou territorialisés, ils ne les définissent pas forcément dans les mêmes termes que les gestionnaires. Certes, ils mobilisent d'autres registres, dont, en particulier, l'esthétique et le ludique (érosion des dunes à Tadoussac) mais peuvent également se référer au registre naturaliste (impact du chien, impact sur les baleines). C'est alors une vision du monde différente qui distingue d'une part, les usagers récréatifs des gestionnaires des sites naturels, mais aussi d'autre part, les usagers récréatifs entre eux. Certains des usagers récréatifs, armés de connaissances naturalistes, adhérant, ou non, aux enjeux environnementaux tels que définis par les « entrepreneurs de morale », remettent en cause, dans leurs discours et leur pratiques, la règle établie. Interprétant celle-ci selon leur bagage cognitif, ils s'en affranchissent ou la contournent. Conscientisés, selon leurs dires, ces usagers choisissent de suivre l'esprit des lois et non la lettre, respectant la nature et leur nature quitte à bafouer « *la loi des hommes* » quand ils la jugent non pertinente.

SYNTHÈSE 3

L'ÉCOLOGISATION ENTRE ENSAUVAGEMENT ET DOMESTICATION

L'appropriation des enjeux environnementaux territorialisés par les usagers récréatifs d'espace de nature est un processus faisant intervenir plusieurs dynamiques qui s'enchevêtrent les unes avec les autres. Nous allons les démêler ici afin de synthétiser notre argumentaire.

La proximité géographique, comme l'illustrent les projets de ports méthaniers ou d'exploitation d'hydrocarbures, favorise la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Mais celle-ci se fait doubler par la proximité affective, ainsi que ces questions énergétiques mais surtout la protection du béluga en témoignent, pour peu que l'enjeu soit publicisé. Cette proximité affective relève de la « sensibilité écologique » mais se développe aussi par l'usage récréatif de nature. Ainsi, les kayakistes du Saint-Laurent, dont l'accès au parc marin est légitime voire encouragé, acquièrent des connaissances naturalistes au travers de leurs observations ou échanges avec des pairs qui partagent leurs savoirs. La relation avec les pairs, et plus généralement l'entourage professionnel ou associatif, joue un rôle d'autant plus important que l'enjeu est peu publicisé comme la qualité de l'eau. C'est aussi là que l'« engagement vert » intervient : ce sont les Médocains investis dans la lutte contre le terminal méthanier, peu importe leur lieu de résidence, qui étaient les plus informés du projet de parc marin par exemple.

À constater l'appropriation différenciée des enjeux béluga et esturgeon d'un côté et de l'autre de l'Atlantique ou béluga et qualité de l'eau pour le Saint-Laurent, on voit le rôle joué par les politiques de protection. Elles concourent effectivement pour partie à la sensibilisation. Néanmoins, en s'intéressant aux pratiques des usagers récréatifs, on observe qu'ils n'acceptent pas directement la règle telle qu'édictee par les gestionnaires d'espaces de nature. C'est à partir de leurs propres connaissances, développées au travers de leurs pratiques ou acquises au côté de leurs pairs, qu'ils redéfinissent ces normes – du moins pour ceux qui continuent à fréquenter ces espaces malgré la réglementation – dont l'exemple-phare est l'approche des mammifères marins. C'est

aussi à partir de ces connaissances et expériences que les usagers récréatifs définissent le « bon usage » de la nature.

La question des déchets, du prélèvement et des sports motorisés dévoilent que ce « bon usage » est un usage écologiquement informé qui se fonde sur une définition écocentrée de la nature, participant de l'entreprise d'écologisation des sociétés. Peut-être à l'image des chasseurs qui minimisent ou optimisent leur impact en mangeant leurs proies, résistant ainsi aux dérives de la société de consommation ? Mais pas seulement, le « bon usage » est aussi un usage légitimé par les gestionnaires ou certains usagers. Pensons seulement aux kayakistes, héritiers d'une pratique élitiste, qui s'agacent des motomarines croisées dans leur espace de jeu. Car, effectivement, les usagers récréatifs observent la nature et cherchent à fusionner avec elle, comme l'analysaient B. Kalaora (2001) ou J. Corneloup (2011). L'expérience écologique se superpose aux dimensions esthétique, ludique ou savante d'appréciation de la nature. Certains justifient leurs loisirs, ou du moins disqualifient celui des autres, par des arguments prétextant l'impact, positif, négatif ou neutre de celui-ci sur la nature. Mais de quelle nature s'agit-il ? Une nature « centrée sur les sites et les espèces (remarquables, menacés) présents dans les espaces peu ou pas anthropisés (la nature sauvage) et capables de procurer des agréments esthétiques ou ludiques » pour reprendre la définition de C. Deverre et ses collègues (2002) que partagent, on l'a vu, nos enquêtés. Il nous semble que les préceptes du nouveau paradigme écologique (Catton et Dunlap, 1978) invitant à considérer la nature pour sa valeur intrinsèque restent éloignés des considérations des usagers récréatifs. La preuve en est, par exemple, les représentations de l'impact et du sauvage. L'impact est rarement considéré par nos enquêtés comme un effet sur la nature en tant qu'écosystème mais plutôt comme un dérangement dans la nature en tant qu'espace naturel, lieu de jouissance. Le sauvage n'est pas défini par son statut biophysique faisant de la nature un écosystème propre à s'autoréguler mais par sa capacité à dépayser celui qui le regarde, l'observe ou l'admire (Bontron et Morel-Brochet, 2002 ; Kalaora, 2001), le sauvage mythique.

La dimension écologique se révèle effectivement minoritaire dans le rapport à la nature des usagers récréatifs. Pour autant, nos enquêtés, en majorité, connaissent leur territoire, certains enjeux environnementaux y afférant, les activités économiques et sociales s'y

déroulant. Ils développent aussi diverses connaissances sur la nature. Et c'est alors un sentiment de dépossession, voire une perte de liberté, que ces usagers ressentent face à la mise en protection de la nature qu'ils fréquentaient, en obéissant à leurs propres normes et valeurs. Ce ressenti ne semble pourtant pas objectivable ; en effet, certains usagers sont contraints dans leur activité mais déclarent ne pas être gênés, tandis que d'autres ne sont pas contraints mais se disent gênés. Ces attitudes posent donc une double interrogation à la fois sur le rapport à la nature mais aussi à la règle des usagers récréatifs qui sont partagés quant à la mise en protection des espaces naturels qu'ils fréquentent. Cette attitude partagée s'explique par leur interrogation quant à la légitimité de la protection dont, en particulier, la réglementation mise en balance avec le « *bon sens* » qu'ils pensent détenir et justifierait d'ailleurs leur participation au processus de concertation pour faire entendre leur voix aux gestionnaires, « *ces étrangers* » qui viennent légiférer chez eux. L'utilisateur récréatif entretient un rapport ambigu avec son territoire de pratique qu'il souhaite tout à la fois préservé mais aménagé. En effet, la dimension esthétique étant très importante, il s'agit d'aménager la nature sauvage pour pouvoir y accéder, l'admirer et la pratiquer. Néanmoins, cet aménagement, aussi quasi-unanimement valorisé, doit se faire discret pour ne pas artificialiser les lieux mais également afin de ne pas les rendre accessibles à tous. Ceux qui accèdent à la nature sauvage le méritent par un effort sportif, une maîtrise technique ou des connaissances naturalistes ; les aménagements leur semblent d'autant plus inutiles. Il y a donc un engagement personnel pour accéder à un rapport privilégié à la nature, une nature authentique. L'expérience de cet effort participe aussi à la légitimation de l'usage (Deldrève, 2012b).

En ce sens, l'écologisation apparaît comme une entreprise de domestication pour laquelle le sauvage est aménagé et les loisirs régulés, le tout justifié par des raisons écologiques, normes à l'appui, que peu osent remettre en cause.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Après avoir navigué avec des « voileux », monté à cheval parmi des cavaliers, pagayé auprès des kayakistes, randonné en compagnie de marcheurs et partagé le quotidien de certains d'entre eux, nous arrivons au terme de cette exploration des abords des estuaires de la Gironde et du Saint-Laurent. Riches de leurs témoignages, nombreux et diversifiés, passés au crible de notre analyse, nous allons revenir sur les constats réalisés tout au long de notre recherche comparative menée de part et d'autre de l'Atlantique, afin d'en tirer les enseignements scientifiques et sociaux en vue de comprendre le rapport à la nature de nos contemporains.

De l'écologisation à l'appropriation des enjeux environnementaux

Nous sommes partis du constat réalisé par certains auteurs sur l'écologisation des sociétés (Kalaora, 2001), entendue généralement comme « les processus et procédures par lesquels la société prend en compte l'environnement dans sa dynamique de développement » (Mélard, 2008, p. 14). Pour comprendre le rapport à la nature de nos contemporains, nous avons choisi d'interroger celui des usagers récréatifs de nature, catégorie de population qui se distingue *a priori* par sa relation entretenue avec la nature au travers des espaces naturels, lieux de ses pratiques. Eu égard à la quête animant les premiers excursionnistes, nous avons considéré les loisirs de nature comme une modalité de cette écologisation des sociétés et avons questionné les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs.

Kayak, marche, voile, équitation ont été nos clefs d'entrée pour définir notre population cible afin de comprendre la relation à l'environnement que tissent ces usagers, définissant l'appropriation des enjeux environnementaux à la fois comme une intériorisation des normes environnementales définies et légitimées par des « entrepreneurs de morale » qui ont construit et publicisé ces enjeux, mais aussi comme une affirmation d'une expérience individuelle. En aval de la production des connaissances, des normes et des valeurs naturalistes qui président à l'identification des enjeux environnementaux, il s'agissait de comprendre comment les usagers des espaces

de nature, à travers leurs pratiques récréatives territorialisées, s'approprient ce qui est considéré comme des enjeux environnementaux. Pour répondre à cette problématique nous avons formulé trois hypothèses déclinées en sous-hypothèses, traitées tout au long de notre analyse. Nous allons les reprendre de façon synthétisée afin de montrer leurs interrelations, et de manière illustrée pour rendre concret notre discours.

Selon notre première hypothèse, l'appropriation des enjeux environnementaux diffère en fonction du site naturel (H-1). Les espaces de nature, retenus comme terrain d'étude, sont tous deux des estuaires. Malgré cette caractéristique commune, ils restent incommensurables en termes tant géographique que morphologique. Cela se traduit dans les discours : alors que l'estuaire de la Gironde est appelé affectueusement la « rivière » et se révèle un subsidiaire à l'océan pour certains loisirs comme la voile, l'estuaire du Saint-Laurent, parce que l'étendue d'eau est bleue, salée et gigantesque, est souvent confondu avec la mer et des usages maritimes y prennent place (navigation de plaisance, kayak de mer, plongée sous-marine). C'est, en outre, par le filtre de l'usage récréatif ou du lieu de résidence que passent les définitions données à la nature entendue au sens d'environnement « ce qui environne ». Les caractéristiques objectives des sites naturels influencent donc la relation de l'homme à la nature (H-1.1), comme le traduisent les pratiques et discours de ces usagers. Il en est de même pour les représentations sociales associées à ces sites : emprunts de ruralité ou aménagés pour le public, ces espaces de nature font écho au sauvage mythique que les usagers aiment explorer. Plus largement, le milieu de vie semble jouer sur la définition de l'environnement et même sur la perception de l'impact individuel sur celui-ci : les usagers québécois, familiers des « grands espaces » se réfèrent peu à la notion d'« empreinte écologique ».

Que ce soit les projets de terminaux et de transport d'hydrocarbures ou ceux de mise en protection du territoire, les enjeux environnementaux affectant ces sites montrent comment l'environnement influence la société (H-1.2). La prise de conscience, voire l'engagement militant, dont font preuve certains de nos interlocuteurs face à un port méthanier illustre cette idée. Mais plus encore, cette sensibilisation, plus ou moins engageante, à un enjeu territorialisé favorise la sensibilisation à d'autres enjeux : une sorte de veille s'installe sur le territoire qui a su être protégé, ainsi qu'en témoignent les

propos des Médocains au sujet du parc marin. Les politiques de protection jouent également quant à l'appropriation des enjeux environnementaux dont témoigne la popularité du béluga comparée à celle de l'esturgeon : ce sont deux espèces emblématiques protégées mais la première est la mascotte d'un parc marin. Les mesures réglementaires, quant à elle, influencent encore plus directement le rapport à la nature de ces usagers qui fréquentent des espaces réglementés ou en voie de le devenir. Le balisage de sentiers, par exemple, pour limiter l'érosion des dunes ou le piétinement de la flore traduit cet aspect.

L'intérêt porté à ces enjeux territorialisés fait intervenir une autre variable qui est la proximité au territoire. La faune, la flore ou les paysages séduisent les usagers récréatifs qui, au-delà de la proximité géographique développent une proximité affective avec les lieux (H-1.3). Cette dernière peut expliquer en partie l'inquiétude des Québécois vis-à-vis des explorations dans le golfe du Saint-Laurent ou celle des Charentais au sujet du terminal méthanier au Verdon-sur-Mer. Cette proximité affective semble s'enraciner, pour les usagers récréatifs, dans la sensibilité à la nature développée dès le plus jeune âge et se développer au travers de l'usage récréatif ou au moins de la fréquentation d'espaces naturels.

L'espace de nature, en tant qu'environnement, au sens de « nature socialement investie » (Picon, 2002), à la fois écosystème et construction sociale, semble jouer sur le rapport à la nature et concrètement sur les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux, ainsi que le démontre la validation de nos trois premières sous-hypothèses. Plus de trente ans après, les résultats de notre recherche amèneraient effectivement à reconsidérer le « nouveau paradigme écologique » (Catton et Dunlap, 1978) qui reconnaît les interdépendances entre nature et société.

D'après notre deuxième hypothèse, l'appropriation des enjeux environnementaux diffère selon les usages récréatifs des individus (H-2). Activité socio-culturelle, dont la pratique est influencée par les caractéristiques sociodémographiques classiques que sont le genre, le milieu social, l'origine géographique et le lieu de résidence, le loisir de nature est découvert au sein de la famille ou auprès d'amis. En plus des connaissances techniques (manœuvre d'un bateau, conduite d'un cheval...) mais aussi naturalistes

(météo, marée...) nécessaires à la pratique transmises par cet entourage, le loisir de nature est porteur d'un héritage qui définit les dimensions du rapport à la nature (esthétique, ludique, sportif, érudit...). En outre, au cours de leur parcours de vie, les usagers récréatifs continueront majoritairement à pratiquer entre pairs, ainsi qu'en témoigne l'importance de la sociabilité institutionnalisée ou non. Le collectif, au travers de l'initiation et de l'apprentissage du loisir puis du partage de ces moments, exerce donc une pression sociale conséquente sur l'usager récréatif et donc sur son rapport à la nature (H-2.1). Et même quand cet usager pratique en solitaire, les lieux eux-mêmes font entendre leurs règles *via* le rappel des panneaux et barrières qui invitent à emprunter tel sentier ou interdisent l'accès à telle plage. Dès lors, même si certains se déclarent être agacés par ces barrières, les usagers en intériorisent malgré tout le message comme, plus généralement, ils ont intériorisé certaines normes environnementales, dont l'exemple le plus cité est de ne pas jeter ses déchets en pleine nature. Cet exemple de règle est alors avancé par nos enquêtés comme une preuve de leur conduite respectueuse légitimant leur accès aux espaces de nature.

Cette légitimation de l'accès à la nature influe d'ailleurs sur le rapport à celle-ci comme le dévoile le discours de certains riverains se sentant dépossédés de leur territoire, voire privés de liberté, par la mise en protection d'espaces naturels. En effet, considérés comme des espaces de liberté, ils fréquentaient ou géraient ces sites naturels avec leurs seules valeurs pour chaperon (H-2.3), qu'on pense aux « skieurs » de sable des dunes de Tadoussac ou aux propriétaires de chevaux des zones humides du Médoc. Les gestionnaires des sites naturels peuvent alors être perçus, particulièrement par les résidents les plus anciens, comme des étrangers, mandatés par l'État, qui en imposant leur règlement délégitiment leur relation tissée avec la nature au travers de connaissances et pratiques qu'ils balayaient d'un revers de texte de loi.

Mais, plus généralement, légitime ou pas, le loisir de nature, à travers les techniques qu'il nécessite – monter à cheval, naviguer au raz-de-l'eau ou à la force du vent, marcher avec ou sans équipement – offre un rapport particulier à la nature que chaque type d'usager défend comme une relation privilégiée à la nature (H-2.2). Rencontre de la faune ou accès à certains sites, chaque pratique a des avantages qui ont été argumentés par nos interlocuteurs : odeur du cheval, absence de bruit, liberté de

mouvement... En outre, les usagers qui diversifient leurs loisirs de nature ont l'air, dans une certaine mesure, de mieux connaître le territoire où ils évoluent que des mono-usagers ou certains usagers passionnés, comme quelques cavaliers ou plaisanciers, pour qui la nature semble se limiter à un « terrain de jeu ».

Au vu des sous-hypothèses H-2.1 et H-2.2, la typologie construite à partir de l'encadrement et de l'engagement dans la pratique – intéressante quant à la description du profil des usagers récréatifs – s'avère finalement difficile à mobiliser pour rendre compte de l'appropriation différenciée des enjeux environnementaux. D'une part, les responsables des structures comme les pairs de la pratique associative (encadrement) et d'autre part, la multiplication des usages (engagement) participent à l'acquisition de connaissances naturalistes, voire favorisent la sensibilisation aux enjeux environnementaux. En outre, notre population est majoritairement composée de pluri-usagers et de pratiquants autonomes excepté les marcheurs médocains ; tester le poids effectif de l'une ou l'autre de ces variables pour saisir le rapport à la nature des « passionnés », des « consciencieux », des « éclectiques », des « organisés » nécessiterait une enquête quantitative.

Notre deuxième série de sous-hypothèses étant validée, nous pouvons conclure que l'usage récréatif, de par les techniques employées, sa légitimité aux yeux des autres ainsi que la transmission cognitive et les normes véhiculées par le collectif, est constitutif du rapport à la nature et donc intervient dans les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux. Cette appropriation peut aussi relever de la critique ou du refus de cette normalisation écologique. Ces résultats rappellent le poids de la socialisation dans un rapport pensé aussi individualiste, et raconté comme tel, que celui à la nature.

Enfin, selon notre troisième et dernière hypothèse, l'appropriation des enjeux environnementaux diffère en fonction des acteurs (H-3). Tout au long de cette recherche, nous avons pu constater que les usagers récréatifs ont un rapport sensible à la nature qu'ils expriment unanimement par leur « besoin de nature », vécu comme une expérience individuelle à travers différents aspects de la nature : besoin de verdure, certes, mais aussi, besoin d'air, besoin d'espace voire besoin de liberté. Alors que cette

sensibilité peut recouvrir une diversité de registres, l'esthétique est la première dimension du rapport à la nature qui s'ouvre ensuite aux différents sens, l'utilisateur pouvant aller jusqu'à rechercher la fusion avec celle-ci. Par contre, l'affect et la rationalité qui définissent la « sensibilité écologique » ne vont pas forcément de pair. Et les valeurs, troisième pilier de notre définition de la « sensibilité écologique », restent majoritairement anthropocentrées : esthétique, ludique, spirituel, *etc.* Alors, si la sensibilité influence effectivement l'appropriation des enjeux environnementaux, c'est parce qu'elle favorise un sentiment de proximité affective – comme annoncé avec notre première hypothèse – vis-à-vis de certains territoires ou de certaines espèces animales (H-3.1), pouvant engendrer une sensibilisation rationnelle à certains enjeux environnementaux. Ceci pourrait expliquer, en partie, la différence de réception entre les enjeux béluga et esturgeon, toutes deux espèces menacées, respectivement dans le Saint-Laurent et la Gironde, où les premières campagnes pour leur protection datent des années 1980 : très peu de Médocains nous ont parlé de l'esturgeon tandis que quasiment tous les Québécois ont parlé du béluga. En outre, alors qu'un rapport sensible à la nature, tel celui des kayakistes québécois, peut entraîner des pratiques préjudiciables, entre autres, envers la faune selon les gestionnaires, la sensibilisation (rationnelle) aux enjeux environnementaux n'engendre pas forcément l'adoption des attitudes préconisées par les gestionnaires. L'exemple en a été donné au travers de la réappropriation du règlement sur les distances d'approche des mammifères marins par les kayakistes québécois qui savent où se poster pour rencontrer des bélugas. Certains interlocuteurs nous ont expliqué à ce sujet que la connaissance de l'enjeu leur permet d'ailleurs de prendre une certaine liberté par rapport au règlement en respectant l'esprit de celui-ci plutôt que « sa lettre ».

L'influence de l'« engagement vert » se révèle plus difficile à saisir (H-3.2). Il importe alors de préciser nos deux variables que sont les « écogestes » et l'engagement militant. Si on s'en tient au tri des déchets ou à l'adhésion à une association, l'« engagement vert » ne coïncide pas forcément avec une connaissance des enjeux environnementaux territorialisés. Par contre, un engagement pour une cause locale, telle que le terminal méthanier, ou auprès d'une association environnementaliste locale, favorise effectivement la sensibilisation à d'autres enjeux territorialisés comme si une veille

s'était mise en place. C'est d'ailleurs par ce milieu associatif, que les usagers, hormis ceux détenant des métiers proches de l'environnement, sont informés à propos d'enjeux peu publicisés tels que l'esturgeon ou la qualité de l'eau en Gironde. Cette appartenance associative tend alors à minorer les autres facteurs de l'inflexion environnementale. Quant aux gestes verts, autres que la gestion des déchets, s'ils semblent traduire une sensibilisation à la question environnementale en générale (énergie, eau...), ils ne coïncident pas forcément avec une sensibilisation aux enjeux environnementaux territorialisés. Ce constat montre d'ailleurs la dissociation entre les enjeux environnementaux globaux et territorialisés : la sensibilisation aux enjeux d'une échelle ne va pas automatiquement de pair avec l'autre. Si le lien est peu fait entre les enjeux, il est faible aussi entre les niveaux d' « engagement vert ».

Enfin, « sensibilité écologique » et « engagement vert » s'influencent peu (H-3.3). Sensibles à la nature, voire sensibilisés à certains de ses enjeux, la majorité des usagers récréatifs ne semble pas avoir un « engagement vert » différent du reste de la population, même s'ils se déclarent particulièrement respectueux de l'environnement. Au final, le test de cette troisième hypothèse montre le poids prépondérant de l'affect, et ceux relativement plus faibles de la rationalité et de l' « engagement vert », dans les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux. Le rapport à la nature des usagers récréatifs se joue donc plutôt sur « la corde sensible ».

Ces hypothèses, conçues comme des pistes de recherche, mériteraient d'être maintenant testées sur une population plus importante. En effet, une recherche quantitative permettrait de peser le poids de ces variables les unes par rapport aux autres dans le rapport à la nature que la comparaison mixte a permis de définir, puis de généraliser ces résultats. Enquête réalisée sur une population plus importante voire plus diversifiée en matière de loisirs (escalade, plongée sous-marine par exemple), d'espaces naturels de pratique (divers statuts de protection, autres pays), de proximité au territoire (tourisme), elle permettrait de poser plus sûrement nos variables explicatives voire de construire une typologie des rapports à la nature. Car, si nous avons proposé une typologie des usagers récréatifs de nature, il n'a pas été possible, vu la taille et la diversité de notre population d'étude, de la croiser avec des dimensions concernant leur rapport à la nature. Pour autant, la construction d'idéaux-types d'usagers récréatifs de

nature, hormis l'apport théorique certain en matière de compréhension des acteurs, offrirait aux gestionnaires d'espaces naturels et de loisirs de nature, la connaissance, outre du profil des pratiquants, de leur relation à la nature. Ces connaissances leur permettraient d'adapter leur politique d'accueil et d'aménagement et, en amont, les inciteraient éventuellement à se rapprocher de ce public usager et parfois résident, conformément à la politique de développement durable qu'ils affichent. En démontrant les mécanismes en jeu dans l'appropriation différenciée des enjeux environnementaux, le sociologue pourrait ainsi participer à la conscientisation environnementale (Charles et Kalaora, 2007 ; Kalaora et Charles, 2000), tout en s'affranchissant de l'injonction normative de l'éducation à l'environnement grâce à la reconnaissance des savoirs profanes rappelée par les instances internationales (Roué, 2006). L'environnement, question d'actualité à forte demande sociale interroge plus généralement, en dehors de tout militantisme écologiste, le rôle de conseiller que peut endosser le sociologue.

L'appropriation de l'environnement contre l'écologisation

Au vu de nos hypothèses, s'esquisse une relation entre les variables retenues pour comprendre l'appropriation différenciée des enjeux environnementaux. L'utilisateur récréatif de nature entretient une relation affective à la nature que celle-ci soit à l'origine de sa pratique (profil plutôt des marcheurs ou des kayakistes) ou qu'elle se soit développée à son contact (profil plutôt des cavaliers ou des « voileux »). Cette affection se manifeste envers l'environnement de pratique, une nature territorialisée, *i.e.* concrète et appropriable. Peut alors se développer une proximité affective, affranchie pour partie d'une proximité géographique, vis-à-vis de cet espace naturel, qui peut participer à la prise de conscience d'enjeux environnementaux. Parallèlement, l'activité récréative en tant que telle favorise l'acquisition de connaissances tant techniques que naturalistes et confronte l'utilisateur à des enjeux environnementaux concrets ou territorialisés participant également à cette conscientisation. Pour autant, la sensibilité à la nature ne se traduit pas directement en une acceptation des normes environnementales telles que définies par les gestionnaires des sites naturels. En effet, majoritairement guidés par une éthique anthropocentrée, les utilisateurs récréatifs conçoivent l'homme comme faisant partie de la nature et ayant donc une place au sein des espaces naturels pour y pratiquer ses loisirs. Le plus bel exemple est les kayakistes québécois qui ont recours à différentes stratégies

pour se rapprocher des bélugas, dont ils apprécient tant la compagnie, sans enfreindre le règlement adopté par le PMSSL.

Si « faire découvrir pour faire aimer ; faire aimer pour faire protéger », selon les termes partagés par certains de nos interlocuteurs (Qc-06, Qc-13), constitue le *leitmotiv* des gestionnaires, les dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux montrent qu'un rapport sensible à la nature n'entraîne donc pas l'acceptation de normes environnementales telles que définies par les « entrepreneurs de morale », au contraire. Car l'objectif de protection de la biodiversité a beau être unanimement souhaité par ces usagers, leurs attitudes vis-à-vis de la nature ne sont pas forcément celles attendues par les gestionnaires, ces deux groupes ne partageant pas la même vision du monde (Larrère et Larrère, 2009). En témoignent les discours sur la place de l'animal domestiqué dans les espaces de nature mais aussi, dans un autre registre, les représentations de l'acte de chasse. En outre, selon ces usagers, le loisir de nature a un impact plutôt positif qui participerait au développement du territoire l'« empreinte sociale » pour peu que les usagers adoptent un « bon usage » de la nature.

S'interroger sur l'écologisation comme normalisation écologique n'est-ce pas finalement réducteur ? L'avènement d'une culture environnementaliste ou tout au moins l'inflexion environnementale doit-elle passer, en outre, par le filtre des éthiques non-anthropocentrées (biocentrisme et écocentrisme) ? Le rapport à la nature de nos interlocuteurs montre au contraire que si écologisation il y a, elle est polymorphe et peut tout-à-fait reposer sur des valeurs anthropocentrées telles que l'hédonisme et l'esthétique qui teintent par-delà les siècles le rapport à la nature des Occidentaux. En effet, selon nos enquêtés, il irait de soi pour les usagers récréatifs de respecter la nature afin de pouvoir admirer sa beauté et profiter de ses charmes. Ces valeurs étaient déjà défendues par les premiers alpinistes et kayakistes qui se sont battus pour la protection des espaces naturels afin de les faire découvrir par l'excursion et le tourisme. Les usagers récréatifs actuels déclarent toujours être pour la protection de la nature. Néanmoins, il s'agirait plutôt d'une adhésion à l'idée de protection, comme le montre la crainte de la réglementation voire le sentiment de dépossession, d'autant plus vifs pour certains qu'ils ne voient pas les atteintes ou le risque de dégradation due à leur pratique arguée par les écologues. La majorité de nos interlocuteurs, contrairement aux premiers

excursionnistes, vivent sur ou à proximité de leur lieu de pratique. La mise en protection les contraint donc directement et de surcroît s'ils ont des activités traditionnelles ou considérées comme non compatibles avec l'espace protégé.

Pour autant, face à un projet d'urbanisation ou d'industrialisation, l'étendard de la préservation de la nature est brandi. Ainsi, le parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer de Pertuis en projet depuis de longues années a été soudainement soutenu avec vigueur par tous ceux qui s'opposaient à l'installation du terminal méthanier, transformant un outil de protection de la nature en « *arme absolue* » contre d'éventuels projets indésirables à leurs yeux. Sur la rive sud du Saint-Laurent, à Cacouna, où la profondeur des eaux et les conditions maritimes sont favorables à une zone portuaire, le gouvernement canadien, au cours de l'été 2015, a rayé de sa carte le projet de zone de protection marine dans ce secteur¹⁰⁷. Commune hôte du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, mais non dans son périmètre de protection, celui-ci ne peut rien contre ces promoteurs. Dès lors ne pas classer cette zone, laisse la voie libre à d'éventuels projets (méthane puis pétrole et maintenant apatite), malgré l'intérêt écologique du site en particulier pour la protection du béluga, espèce reconnue en voie d'extinction et protégée par le parc marin. Ces dispositifs de protection territorialisée se révèlent relativement fragiles confrontés à des enjeux économiques nationaux voire internationaux. Or, c'est justement contre ces projets industriels et face au dilemme environnement-développement, arguant de la cohérence des politiques, que nos interlocuteurs mobilisent le dispositif de protection des parcs, principe de précaution à l'appui. Néanmoins, les usagers récréatifs restent partagés quant à la mise en protection des espaces naturels qu'ils fréquentent. Ils s'interrogent sur la légitimité de la réglementation des usages mise en balance avec le « *bon sens* » qu'ils pensent détenir. Car, s'ils n'y ont pas été invités, malgré leur statut de riverains ou d'usagers voire de professionnels, leurs connaissances et expériences du territoire, justifieraient, selon eux, leur participation au processus de concertation pour faire entendre leur voix aux gestionnaires.

¹⁰⁷ <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/414364/ottawa-elimine-un-projet-de-protection-marine>, site consulté le 29.07.2015.

En effet, comme le montre l'histoire des combats pour la protection d'espaces naturels, menés par les premiers excursionnistes, un rapport esthétique et hédoniste, donc guidé par une philosophie anthropocentrée, ne s'avère pas moins efficace qu'un exposé érudit sur les enjeux de la biodiversité. D'ailleurs la définition des enjeux environnementaux et leur traduction en normes par les écologues et écologistes, « entrepreneurs de morale », ne relèvent-elles pas d'une forme de rationalité que les premiers mouvements verts dénonçaient ? En effet, la requête profonde de ces associations environnementalistes, au-delà de toutes leurs revendications sur la nature et l'environnement, aurait été la demande de participation démocratique à la prise de décision monopolisée par un pouvoir politique technocratique (Lascoumes, 1994 ; Micoud, 2005 ; Vaillancourt, 1981). Plus largement même, ces mouvements sociaux se battaient contre la rationalisation du monde et l'intrusion de la technocratie jusque dans les domaines les plus privés de la vie. Et pourtant, force est de constater qu'en ce début de 21^e siècle, l'écologie entretient cette tendance. Les politiques de l'environnement sont pensées au travers du prisme de la rationalité scientifique et technique : l'éco-pouvoir, ou comment l'écologie scientifique a perdu la capacité critique de l'écologie politique.

Cette capacité critique, nous l'avons rencontré chez quelques usagers récréatifs adeptes de la « résistance ordinaire » ou tentant de participer voire promouvoir un autre développement. Une recherche de type ethnographique pour partager le quotidien de ces groupes minoritaires permettrait d'en apprendre plus sur ces pratiques alternatives encore discrètes. Inspirés par les usages anciens, réactualisés grâce aux connaissances les plus modernes, ces acteurs mêlant philosophies de la décroissance et de la modernisation écologique donnent à voir toute l'ingéniosité que l'homme occidental tend à déployer pour vivre mieux tout en prenant soin de son environnement.

L'appropriation de son environnement au-delà de l'écologisation

Au travers de nos hypothèses expliquant le rapport à la nature, il ressort que ces dynamiques d'appropriation des enjeux environnementaux sont grandement dépendantes de l'entourage. Au-delà de son rôle dans la découverte des loisirs de nature et la transmission cognitive inhérente, l'entourage construit le rapport affectif à la nature (Le Bot, 2013), mais aussi le rapport rationnel. La connaissance d'enjeux environnementaux est due en grande partie à un membre de la famille, des amis ou des

collègues, de surcroît s'ils s'inscrivent au sein d'un « réseau vert », avec qui la discussion a suscité l'observation ou permis d'en formaliser des constats. C'est aussi majoritairement l'entourage qui incite à l'adoption de pratiques écocitoyennes ou invite à la mobilisation environnementaliste ; l'« engagement vert » s'explique alors par l'entourage et moins par une influence mutuelle avec la « sensibilité écologique ». Malgré les discours ambiants sur l'individuation du rapport à la nature et les normes pointant la responsabilité individuelle de tout un chacun quant à la sauvegarde de l'environnement, notre analyse rappelle le rôle des socialisations primaire et secondaire tant en matière de loisirs de nature que de conscientisation environnementale. Les effets de disposition et de cadrage (Déchaux, 2010), malgré le rapport présumé individuel à la nature, restent donc prégnants.

Transversales à nos hypothèses et parfois variables explicatives de celles-ci, les caractéristiques sociologiques classiques influencent le rapport à la nature. Le lieu de résidence mais surtout l'origine résidentielle jouent dans le choix des usages et dans la définition du « bon usage », à l'image des kayakistes, touristes ou résidents secondaires, critiquant les sports motorisés. Mais plus encore, sur le Saint-Laurent, les « voileux » et les kayakistes n'apprécient pas de la même manière la réglementation du parc marin. Et pour cause, au-delà de l'usage, la plupart des kayakistes sont des citadins (ou originaires de la ville) qui pratiquent dans un parc alors que les « voileux » sont majoritairement des résidents qui naviguent dans un espace devenu protégé. Par rapport à la réglementation, l'âge est aussi une variable importante : les jeunes générations se déclarent plus compréhensives face à la mise en protection du territoire, de surcroît quand celle-ci leur est antérieure.

En ce qui concerne la mobilisation des types de capital économique et culturel, ces variables ont surtout permis de rappeler la dimension culturelle du loisir de nature. En effet, au travers de leur réactualisation par les thèses de l'omnivorisisme et de la voracité (Peterson et Kern, 1996 ; Sullivan et Katz-Gerro, 2007), notre thèse amène à reconsidérer les théories bourdieusiennes appliquées aux loisirs de nature. Malgré la montée des analyses individualisantes (Corneloup, 2011 ; Kalaora, 2001) du rapport à la nature dans un contexte dit de démocratisation, nos résultats coïncident plutôt avec la thèse de B. Kalaora de la fin des années 1970, confirmée par les travaux de G. Massena-

Gourc au début des années 1990, analysant les loisirs de nature comme des pratiques culturelles où les variables sociologiques distinguent les promeneurs en forêt (Kalaora, 1993) comme ceux du littoral (Massena-Gourc, 1994). En effet, selon les statistiques nationales, françaises et canadiennes, comme sur nos sites d'étude, les loisirs de nature, en particulier, la voile, le kayak et l'équitation ainsi que leurs diverses modalités de pratique ne sont pas accessibles à tout un chacun – même si l'accès au loisir (résidence proche d'un plan d'eau, entourage propriétaire d'un cheval) arrive à contrebalancer les effets de revenu ou de diplôme. Notre recherche, en plus de réactualiser cette analyse, l'étend dans l'espace. En effet, au Québec, les variables sociologiques classiques influent aussi sur la pratique des loisirs de nature. Nous pouvons alors conclure que nous n'assistons pas à une démocratisation des loisirs de nature sur nos sites, mais tout au plus à une massification. Car, si la pratique tend à augmenter, c'est surtout que les pratiquants multiplient leurs activités ainsi que le soutiennent les thèses de l'omnivivorisme et de la voracité (Peterson et Kern, 1996 ; Sullivan et Katz-Gerro, 2007). Les lunettes critiques de la sociologie gardent, selon nous, toute leur pertinence pour comprendre le rapport à la nature malgré son individuation présumée.

L'écologisation des sociétés, prises dans leur processus civilisationnel (Elias, 1973), continuerait, à la suite de la sportivisation (Ginelli, 2015a), la domestication des pratiques. Passant de la pacification des relations entre hommes à la pacification des relations avec la nature, cette normalisation est justifiée par l'objectif devenu non discutable de protection de la nature. Cela se traduit par la régulation voire l'interdiction de la pratique de certains loisirs ou de l'accès à certains sites pour ce qui concerne les espaces naturels. L'écologisation légitimerait alors une nouvelle forme de domination distinguant ceux qui ont un usage légitime de la nature et les autres, car les loisirs de nature, malgré la massification, restent marqués socialement et véhiculent des rapports différenciés à la nature, certains légitimés et d'autres non. Ainsi, si les sports motorisés sont mal vus par une majorité d'usagers récréatifs, cette condamnation dépasse l'argumentation écologique pour défendre également la paisibilité de leurs lieux de pratique.

En effet, un espace naturel protégé ne signifie pas « un retrait des hommes » mais bien plutôt « une transformation des usages de la nature » (Depraz, 2008, p. 4) : des usages

officiellement éco-compatibles mais qui s'avèrent aussi être des usages légitimés par les catégories dominantes *i.e.* les gestionnaires des espaces de nature ou les usagers récréatifs aux loisirs légitimés (non motorisés, exempts de prédation ou traditionnels). Et concrètement sur le territoire cela se traduit par un rapport ambigu qu'entretient l'utilisateur récréatif avec son territoire de pratique qu'il souhaite tout à la fois préservé mais aménagé, c'est-à-dire protégé des autres mais accessible pour sa pratique qui mérite cet accès, le « bon usage ». L'adoption du « bon usage » ou des « bonnes pratiques », couverte par le label d'écocitoyenneté, institutionnalise le rapport à la nature en faisant des pratiquants de loisirs de nature légitimés de « bons citoyens » (Comby et Grossetête, 2012). M. Dobré (2002, p. 206), à propos des gestes verts du quotidien, nous alerte justement sur le *one best way of living* car, selon elle, « le discours écologiste se heurte de plein fouet à une culture de la tolérance vis-à-vis de la 'vie privée' et les manières acceptables de la mener » (*ibid.*). L'auteur le justifie par la multiplicité des modes de vie, la pluralité des valeurs, et l'individualisation des styles de vie de notre société. Néanmoins, cette mise en garde n'est-elle pas d'autant plus légitime dans une société marquée aussi par les inégalités sociales, dont les inégalités environnementales différencient l'accès aux sites et aux pratiques de nature et discriminent l'accès aux processus de discussion et de définition des enjeux environnementaux (Deldrève, 2011a) ? Alors que le processus d'écologisation induit des conflits entre les usages de la nature et les valeurs accordées à celles-ci se traduisant par des rapports de dominé-dominant entre les catégories de population, le concept d'appropriation a permis de rappeler le rapport inégalitaire à la nature. « [I]négalités dans l'accès, l'occupation, l'usage et la jouissance » disent F. Ripoll et V. Veschambre (2005) à propos des lieux de vie, il en est de même pour les lieux de récréation.

Alors qu'écologues et écologistes se concentrent sur les effets de la relation humain/environnement et tentent de réfléchir aux moyens permettant de réduire l'impact de l'homme sur la nature, les usagers récréatifs, quant à eux, continuent leur quête de sauvage mythique : une nature, certes, dépaysante mais accueillante afin d'assouvir leur « besoin de nature » mais aussi de rupture d'avec le quotidien. Le loisir de nature peut alors être vécu comme un moyen de s'affranchir des temps sociaux même si A. Corbin (1995) affirme que cela est de plus en plus difficile. Le droit à la

lenteur ou à la paresse ne sont-elles pas de nouvelles revendications ? En ce sens, préserver le sauvage, comme le demandent les usagers récréatifs, ne serait-ce pas préserver le sauvage qui est en eux, ainsi que le proposait déjà H-D. Thoreau (1854) ? Un sauvage mythique qui ne s'accommode ni de traces d'urbanisation ou d'industrialisation gênant leur imaginaire ni de réglementation interférant avec leurs usages. La nature serait alors le cadre de sublimation de cette part de sauvage à laquelle tiennent les usagers récréatifs de nature. L'appropriation de son environnement permettrait-elle alors de s'affranchir de la normalisation écologique en cours pour proposer une autre forme d'écologisation ? Libérée de la rationalité écologique et de ses normes, le rapport à la nature et la protection de celle-ci se fonderait sur la sensibilité.

Le loisir de nature par son exercice même nécessite la fréquentation de sites naturels. Alors si l'attitude respectueuse s'avère être l'issue la moins dommageable, celle-ci reste anthropocentrée puisque les usagers fréquentent ces espaces pour leur plaisir que ce soit une régata en voilier ou une observation naturaliste en kayak. Finalement analyser l'appropriation des enjeux environnementaux semble inviter à relativiser le classement du rapport à la nature selon les éthiques anthropocentrées et non-anthropocentrées et plus encore la construction d'une « échelle verte » (Benson, 2000) pour saisir le rapport à la nature. Appréhender l'écologisation des sociétés en s'interrogeant sur l'avènement d'une tendance bio- ou écocentrée se révélerait être une tentative vaine, une voie stérile pour qui souhaite comprendre le rapport à la nature des sociétés occidentales. D'ailleurs, protéger d'autres espèces à son détriment, ainsi qu'y invitent les éthiques non-anthropocentrées, n'est-ce pas finalement une attitude anthropocentrée¹⁰⁸ ?

¹⁰⁸ Selon J. Blondel (2003, p. 334-335), « les êtres vivants [étant] immergés dans un environnement dangereux, qui risque à tout moment de les éliminer du jeu de la vie, [...] veiller à l'avenir des autres espèces est biologiquement contre nature, ce qui en fait une idée nécessairement anthropocentrique ».

ANNEXES

ANNEXE I
LISTE DES ENQUÊTÉS

Enquêtés au statut d'utilisateur récréatif :

Codage	Usage principal	Genre	Tranche d'âge	Lieu de résidence	Profession
Aq-01	Cheval	Femme	20-30	Bordeaux	Étudiante
Aq-02	Marche	Femme	30-59	Grayan-et-L'Hôpital	Agente patrimoniale
Aq-03	Marche	Homme	30-59	Jau-Dignac-et-Loirac	Exploitant agricole, éleveur équin
Aq-04	Marche	Femme	30-59	Grayan-et-L'Hôpital	Restauratrice
Aq-05	Cheval	Femme	20-30	Bordeaux	Étudiante
Aq-06	Voile, canoë	Homme	30-59	Port-de-Goulée	Restaurateur
Aq-07	Voile, kayak	Homme	30-59	Pessac	Pompier
Aq-08	Voile	Homme	30-59	Soulac-sur-Mer	Technicien ONF
Aq-09	Voile, kayak	Homme	20-30	Talais	Gérant entreprise de loisirs
Aq-10	Marche	Femme	>60	Soulac-sur-Mer	Retraitée de l'enseignement
Aq-11	Cheval	Homme	>60	Le Verdon-sur-Mer	Capitaine
Aq-12	Marche	Femme	30-59	Saint-Yzans-de-Médoc	Coiffeuse
Aq-13	Voile	Homme	>60	Cissac-Médoc	Retraité de l'enseignement
Aq-14	Marche	Homme	>60	Cantenac	Retraité de l'aéronautique
Aq-15	Marche	Femme	20-30	Deux-Sèvres	Technicienne agricole
Aq-16	Marche	Femme	>60	Le Verdon-sur-Mer	Retraitée de la poste

Aq-17	Marche	Homme	>60	Grayan-et-L'Hôpital	Retraité du bâtiment
Aq-18	Voile	Homme	>60	Saint-Aubin-de-Médoc	Technicien composite
Aq-19	Multi-activités	Homme	30-59	Pauillac	Employé du bâtiment
Aq-20	Voile	Homme	30-59	Le Verdon-sur-Mer	Chef d'entreprise
Aq-21	Cheval	Femme	<20	Jau-Dignac-et-Loirac	Étudiante
Aq-22	Cheval	Homme	30-59	Lesparre	Pompier
Aq-23	Cheval	Femme	30-59	Le Verdon-sur-Mer	Tourisme ; immobilier
Aq-24	Marche	Femme	>60	Pauillac	Chef d'entreprise
Aq-25	Cheval, voile	Femme	>60	Pauillac	Retraîtée de l'enseignement
Aq-26	Cheval	Femme	30-59	Saint-Yzans-de-Médoc	Commerçante
Aq-27	Voile	Femme	30-59	Gaillan	Secrétaire médicale
Aq-28	Multi-activités	Homme	30-59	Macau	Automaticien
Aq-29	Voile	Homme	>60	Le Verdon-sur-Mer	Retraité de l'artisanat
Aq-30	Cheval	Femme	30-59	Macau	Éleveur équin
Aq-31	Voile	Homme	>60	Cissac-Médoc	Officier retraité de la Marine marchande
Qc-01	Kayak	Homme	30-59	Montréal	Ingénieur en construction
Qc-02	Kayak, marche	Femme	30-59	Québec	Cadre
Qc-03	Kayak, marche	Femme	<60	Montréal	Cadre
Qc-04	Kayak	Femme	30-59	Montréal	<i>Inconnue</i>

Qc-04'	Kayak	Homme	30-59	Montréal	Enseignant
Qc-05	Multi-activités	Homme	>60	Port-au-Persil	Menuisier-ébéniste
Qc-06	Multi-activités	Homme	30-59	Tadoussac	Plongeur scientifique
Qc-07	Cheval	Femme	<20	Bergeronnes	Étudiante
Qc-08	Cheval	Homme	30-59	Saint-Siméon	Boucher
Qc-09	Cheval, marche	Homme	30-59	Tadoussac	Maçon
Qc-10	Marche	Homme	30-59	Saint-Siméon	Menuisier-charpentier
Qc-11	Voile	Homme	>60	Pointe-au-Pic	Vétérinaire retraité
Qc-12	Voile	Homme	>60	Tadoussac	Retraité du bâtiment
Qc-13	Multi-activités	Femme	30-59	Chicoutimi	Enseignante
Qc-14	Multi-activités	Femme	20-30	Tadoussac	Serveuse
Qc-15	Cheval	Femme	30-59	Bergeronnes	Employée de commerce
Qc-16	Cheval	Femme	30-59	Tadoussac	Épicière
Qc-17	Marche	Homme	>60	Port-au-Persil	Retraité du ministère
Qc-18	Voile	Homme	30-59	La Malbaie	Technicien
Qc-19	Voile	Homme	>60	Tadoussac	Retraité de l'aquaculture
Qc-20	Marche, kayak	Homme	30-59	Port-au-Persil	Directeur de ventes
Qc-21	Cheval	Femme	30-59	Sacré-Cœur	Femme de ménage
Qc-22	Voile	Homme	>60	Québec	Agent immobilier
Qc-23	Cheval	Femme	30-59	Sacré-Cœur	Ébéniste
Qc-24	Voile	Homme	30-59	La Malbaie	Commercial
Qc-25	Cheval	Femme	30-59	Bergeronnes	Comptable
Qc-26	Marche	Femme	30-59	Tadoussac	Auto-entrepreneur

Qc-27	Marche	Femme	>60	Port-au-Persil	Cadre
Qc-28	Marche	Femme	30-59	Tadoussac	Gouvernante de gîte
Qc-29	Multi-activités	Femme	30-59	Port-au-Persil	Tailleur de pierre

Représentants d'espaces de nature ou d'usages récréatifs :

Structure	Lieu	Activité	Statut enquêté
AQUITAINE – France			
Curuma	Le Verdon-sur-Mer	Association environnementaliste	Employée
Une pointe pour tous	Royan	Association environnementaliste	Vice-président
CROS Aquitaine	Bordeaux	Institution régionale	Directeur
UNAN 33	Bordeaux	Fédération sportive	Présidente
Cercle nautique du Verdon	Le Verdon-sur-Mer	Association de voile	Président
Croiseurs médocains	Le Verdon-sur-Mer	Association de voile	Président
Écuries d'Bégor	Macau	Écurie de propriétaire	Gérante
Kayak et découverte	Saint-Vivien-de-Médoc	Location de kayaks	Gérant
GR Lapointe	Grayan-et-L'Hôpital	Association de marche	Présidente
Haras de la Mellerie	Jau-Dignac-et-Loirac	Centre équestre	Propriétaire-gérant
Maison de Graves	Le Verdon-sur-Mer	Relais équestre	Gérant
Merlots arsacais	Arsac	Association de marche	Président
Safari Médoc	Grayan-et-L'Hôpital	Association de marche	Présidente
Voile et Cercle nautique de Pauillac	Pauillac	Association de voile	Président

QUÉBEC – CANADA			
Parcs Canada PMSSL	Tadoussac	Institution fédérale	Co-directeur
Parcs Canada PMSSL	Tadoussac	Institution fédérale	Gestionnaire conservation des ressources
Parcs Québec PMSSL	Anse-Saint-Jean	Institution provinciale	Co-directrice
Parcs Québec PFS	Baie-Sainte-Marguerite	Institution provinciale	Coordinateur opération
Parcs Québec PFS	Baie-Sainte-Marguerite	Institution provinciale	Directeur
Parcs Québec PFS	Baie-Sainte-Marguerite	Institution provinciale	Responsable conservation et éducation
Explos-nature	Bergeronnes	OBNL environnement	Directrice aux opérations
GREMM	Tadoussac	OBNL environnement	Biologiste
Route bleue	La Malbaie	OBNL tourisme	Coordinatrice
Azimut aventures	Baie-Sainte-Catherine	Location de kayaks	Propriétaire-gérante
Damacha Yachting	Tadoussac	École de voile	Propriétaire
Katabatik	Baie-Saint-Paul	Location de kayaks	Propriétaire-gérant
Marina Cap à l'Aigle	Cap à l'Aigle	Marina	Directrice des opérations
Mer & monde	Bergeronnes	Location de kayaks	Directrice
Ranch du Fjord	Baie-Sainte-Catherine	Centre équestre	Gérant
Ranch Le Soleil Le Vent	Sacré-Cœur	Centre équestre	Propriétaire- gérant
Rendez-vous Charlevoix	La Malbaie	École de voile	Propriétaire

ANNEXE II

GUIDE D'ENTRETIEN DES USAGERS RÉCRÉATIFS

Présentation de l'étude :

*Je fais cette enquête dans le cadre de ma thèse qui s'intéresse aux usages récréatifs et enjeux environnementaux des estuaires de la Gironde et du Saint-Laurent.
(faire signer le formulaire de consentement)*

Pouvez-vous, dans un premier temps, vous présenter ?

(profession et niveau scolaire, lieu de résidence et origine, situation familiale et âge [sinon proposer tranches d'âge à la fin],...)

Je viens vers vous par rapport à vos pratiques récréatives autour de l'estuaire (milieu aquatique et abords terrestres), que pouvez-vous m'en dire ?

- Quelles activités ?
- Qu'est-ce qui vous plaît ?
- Où les pratiquez-vous : lieux géographiques, types d'espace ?
- À quelle fréquence : régularité (annuel, saisonnier), opportunité ?
- Dans quel cadre : licencié ou non, club/ association, individuel ?
- Avec quel entourage : cercle de cette activité, en famille, entre amis, en solitaire ?

Pourquoi pratiquez-vous cette/ces activités sur le site sur lequel nous nous trouvons ? (opportunité, intérêts particuliers, nécessité...)

La/ les pratiquez-vous ailleurs ? Où ? Pourquoi ?

À moins que ne pratiquiez ces activités justement parce que vous vous trouvez sur ce site ? Pourquoi ?

(raison de présence : résidence à proximité, famille, résidence secondaire, habitudes de vacances...)

À quand remonte votre dernière « sortie ». Pouvez-vous me la raconter ?

- Données descriptives : activité, date, lieu, entourage...
- Est-ce une sortie « comme d'habitude » ou particulière ? En quoi ?
- En détail...

À propos de ce site, que pouvez-vous m'en dire ?

- Qu'aimez-vous y retrouver ?
- Comment qualifieriez-vous ce site ?
- Est-ce la nature ? Si oui, en quoi ? À quoi associez-vous la nature ?
- Ce site a-t-il, à votre connaissance, d'autres fonctions que récréatives ? lesquelles ?
- Quelles sont les autres activités récréatives ?

Selon vous, vos activités ont-elles un impact sur ce site ? Pourquoi, comment ?

Cet espace (ou quelques portions) est-il, selon vous, un espace protégé ?

- Comment ? Par quoi et qui ?
- Conduites prescrites, autorisées, interdites ?
- Enjeux environnementaux ?
- Conflits d'usages ?

En quoi ces considérations interfèrent-elles, éventuellement, avec vos activités ?

- Règles qui protègent, légitiment ou interdisent vos pratiques ou certaines de vos conduites ?
- Est-ce récent ? Pouvez-vous dater approximativement ?
- Avez-vous été consulté par quelques instances à ce sujet ? informé ? ou avez-vous participé à la mise en œuvre de ce projet ?
- Avez-vous des relations avec les porteurs de projet ? lesquelles ?

Que pensez-vous de ces démarches de protection de la nature ?

Plus généralement, quels sont, selon vous, les problèmes écologiques actuels ?

(quels problèmes interpellent, touchent, inquiètent ; à quelle échelle, internationale, nationale, régionale, locale ?)

Vous-même, quel est votre engagement vis-à-vis de ces problèmes écologiques ?

- Face aux diverses sollicitations de participation (information, concertation...) ?
- Face aux mobilisations écologistes ?
- Dans un engagement quelconque (association, collectif...) ?
- Dans votre vie quotidienne (tri, déplacement, achat...) ?

Cette première phase de travail qualitative va éventuellement être complétée par une phase quantitative. Dans le cadre de cette étude, accepteriez-vous de me donner vos coordonnées pour répondre, éventuellement, à un questionnaire ?

(prénom-nom, adresse courriel, téléphone, adresse postale)

Merci de votre collaboration.

Vous serez informé des résultats de cette étude.

ANNEXE III
GRILLE D'OBSERVATION DES USAGES RÉCRÉATIFS

Activité :

- Date, horaire, durée :
- Site, lieu :

- Cadre/organisation :

- Entourage :

Participants :

- Nombre :
- Genre :
 - femmes :
 - hommes :
- Classes d'âge :
 - – 18 ans :
 - 18 – 29 ans :
 - 30 – 59 ans :
 - + 60 ans :
- Niveau de pratiques :
 - Novice/débutant :
 - Régulier/moyen :
 - Confirmé/expert :

Déroulement de l'activité :

- Comment ça se passe ?

- Aspects particuliers à cet usage :

- Aspects différents des activités antérieures :

- Aspects différents des autres usages :

- Choses particulières, surprenantes :

De quoi parlent les gens :

- Nature et sujet des discussions :

- La nature est-elle observée ? commentée ? (vocabulaire)

- Compare-t-on avec d'autres endroits ?

- Echanges techniques :

- Quels rapports aux autres usagers (ignorance, commentaires, échanges...)?

ANNEXE IV

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

L'appropriation des enjeux environnementaux par les usagers des sites naturels. L'exemple des usages récréatifs des estuaires de la Gironde (France) et du Saint-Laurent (Québec).

Sarah-Jane Krieger, doctorante Irstea en cotutelle Université Victor Segalen Bordeaux 2
(France) et Université du Québec à Rimouski (Canada).

1. Objectifs de la recherche

Ce projet est mené dans le cadre de ma thèse et s'insère dans un projet porté par mes directrices de recherche et l'institut Irstea de Bordeaux.

Cette recherche comparative s'intéresse au rapport à l'environnement qu'entretiennent les usagers des espaces de nature au travers de leurs pratiques récréatives. Il s'agit de comprendre la manière dont ces personnes s'approprient les enjeux environnementaux des dits-sites. Et ce, afin de réfléchir plus généralement au rapport Nature-Société et à ses éventuelles particularités nationales (France – Québec).

2. Participation à la recherche

Votre participation au projet consiste en une entrevue d'une durée moyenne d'une (1) heure. Avec votre accord cet entretien sera enregistré au moyen d'un lecteur-enregistreur et ce, uniquement, aux fins de traitement des données.

Des questions vous seront posées suivant un schéma d'entretien préétabli à partir duquel vous serez libre d'ajouter ou de transformer le cours de la discussion.

3. Confidentialité, anonymat ou diffusion des informations

Par la suite, avec votre entrevue qui sera retranscrite sur papier, afin de préserver la confidentialité des participants, chacun de vous se verra attribuer un code et, seuls ces codes seront utilisés lors de l'analyse des données. Votre nom ou toute information personnelle ne sera jamais mentionné dans mon rapport ou dans tous documents en découlant. Dans le cas où une opinion émise lors de l'entretien serait citée dans le rapport final, nous veillerons à ce qu'elle ne permette pas de vous identifier.

La bande enregistrée et les retranscriptions (anonymisées) seront conservées à long terme par l'équipe de chercheurs (doctorante et ses directeurs de recherche) ; seules ces personnes auront accès à ces données.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous ne courez pas de risques ou d'inconvénients particuliers. Vous pourrez, par ailleurs, contribuer à l'avancement des connaissances sur la place qu'occupe l'idée de « nature » aujourd'hui dans la société.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de

vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, par l'adresse courriel indiquée à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements personnels vous concernant et qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

Aucune compensation financière ne sera versée pour votre participation à la présente recherche.

CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

* * *

Nom : _____ Prénom : _____

Signature : _____ Date : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Nom du chercheur : _____ Prénom : _____

Signature : _____ Date : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec :

Sarah-Jane Krieger, doctorante Irstea en cotutelle UB2-UQAR : sarah-jane.krieger@irstea.fr

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis au participant.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABDMOULEH R., 2007, « Consommation des produits écologiques et inégalités sociales. Le cas tunisien », *Développement durable et territoires*, 9.

AGARWAL A.K., NARAIN S., 1991, *Global Warming in an Unequal World*, New Delhi, Centre for Science and Environment.

AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES, 2011, « Proposition pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais », Agence des Aires marines protégées.

ALPHANDÉRY P., BITOUN P., DUPONT Y., 1991, *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte.

ALPHANDÉRY P., FORTIER A., 2001, « Can a Territorial Policy be Based on Science Alone? The System for Creating the Natura 2000 Network in France », *Sociologia Ruralis*, 41, p. 311-328.

ARBORIO A.-M., FOURNIER P., 2005, *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Armand Colin.

ARNAUD E., BERGER A., PERTHUIS C. DE, 2005, *Le développement durable*, Paris, Nathan, 159 p.

ASPE C., JACQUÉ M., 2012, *Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale*, QUAE - MSH (Natures Sociales), 280 p.

BAECHLER J., 1970, *Les Phénomènes révolutionnaires*, Paris, PUF.

BALLAND P., LEGRAIN D., DUCHAMP J., LAURAIN C., PRATS M., 2003, « La Contribution des départements à la politique de protection des espaces naturels », Paris, Inspection générale de l'environnement, Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

BARBIER R., LARRUE C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, 1, 1, p. 67-104.

BECKER H.S., 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 248 p.

BECK U., 1986, *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, 2001^e édition, Paris, Aubier, 521 p.

BENSON J., 2000, *Environmental ethics: An introduction with readings*, London, Routledge.

BERQUE A., 2000, *Ecoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.

BERQUE A., 2010, « Le sauvage construit », *Ethnologie française*, Vol. 40, 4, p. 589-596.

- BERQUE A., 2011, « Le rural, le sauvage, l'urbain », *Etudes rurales*, n°187, 1, p. 51-61.
- BESNIER J.-M., PERRIAULT J., 2013, « Introduction générale », *Hermès, La Revue*, 67, 3, p. 13-15.
- BESSY O., 2008, *Sport, loisir, tourisme et développement durable*, PUS.
- BIGOT R., DAUDEY E., HOIBIAN S., 2013, « La société des loisirs dans l'ombre de la valeur travail », *Cahiers de recherche*, 305, CREDOC.
- BIGOT R., HOIBIAN S., 2010, « Les Français avancent à grands pas sur la longue route écologique », *Cahiers de recherche*, 272, CREDOC.
- BLANC N., 2000, *Les animaux et la ville*, Odile Jacob.
- BOMBENGER P.-H., LARRUE C., 2014, « Introduction. Quand les territoires font face aux nouveaux enjeux de l'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, 22, 3, p. 189-194.
- BONCŒUR J., NOËL J.-F., SABOURIN A., TSANG KING SANG J., 2007, « La gouvernance des aires marines protégées: le projet de parc marin en Iroise, un exemple de processus participatif ? », *Mondes en développement*, 138, 2, p. 77-92.
- BONNEVEUX E., CALME I., 2010, « Le processus d'appropriation d'une démarche de RSE par des dirigeants de petites entreprises », *10e Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME)*.
- BONTRON J.-C., MOREL-BROCHET A., 2002, « Tourisme et fonctions récréatives », dans *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, p. 173-193.
- BOO E., 1990, *Ecotourism : The Potentials and Pitfalls*, Washington, World Wildlife Fund.
- BOUDES P., 2008, *L'environnement, domaine sociologique*, Thèse de doctorat, Bordeaux, Université Victor Segalen Bordeaux 2, 534 p.
- BOUDON R., 2003, *Raison, bonnes raisons*, Presses universitaires de France.
- BOULEAU G., 2009, « La contribution des pêcheurs à la loi sur l'eau de 1964 », *Économie rurale*, n° 309, 1, p. 9-21.
- BOURDIEU P., 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- BOWEN J., PETERSEN R., 1999, *Critical Comparisons in Politics and Culture*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BOZONNET J.-P., 2005, « Le « verdissement » de l'opinion publique », *Sciences Humaines*, 49, p. 50-53.
- BOZONNET J.-P., 2012, « La sensibilité écologique », dans *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, PUL, p. 147-162.

BOZONNET J.-P., FISCHESSE B., 1985, « La dimension imaginaire dans l'idéologie de la protection de la nature », dans *Protection de la nature : Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement.*, Paris, L'Harmattan, p. 193-207.

BROMBERGER C., 1998, *Passions ordinaires*, Bayard.

BUTTEL F.H., 1986, « Sociologie et environnement: la lente maturation de l'écologie humaine », *Revue internationale des sciences sociales*, 109, p. 359-377.

CALLICOTT J.B., 1999, « Do deconstructive ecology and sociobiology undermine the Leopold land ethic? », dans *Beyond the land ethic : More essays in environmental ethics*, Albany (NY), State University of New York Press, p. 239-261.

CALLON M., LASOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil.

CALVET L., MARICAL F., 2011, « Pratiques environnementales : comment se situent les Français par rapport aux autres ? », *Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011*, p. 13-18.

CANDAU J., DELDRÈVE V., 2015, « Environmental Sociology in France (1984-2014) », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 96, 1, p. 17-41.

CANDAU J., LEWIS N., 2012, « Un regard particulier sur les postulats sociologiques de Marx et de Durkheim à l'heure de la sociologie de l'environnement », dans *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, PUL, p. 63-77.

CARSON R., 1962, *Printemps silencieux*.

CATTON W.R., DUNLAP R.E., 1978, « Environmental Sociology: a New Paradigm », *The American Sociologist*, 13, p. 41-49.

CEBALLOS-LASCURAIN H., 1996, *Tourism, ecotourism and protected areas: The state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*, Gland, IUCN.

CHABOUD C., GALETTI F., DAVID G., BRENIER A., MERAL P., ANDRIAMAHEFAZAFY F., FERRARIS J., 2009, « Aires marines protégées et gouvernance: contribution des disciplines et évolutions pluridisciplinaires », dans *Aires protégées espaces durables*, IRD, Montpellier, IRD (Objectifs suds), p. 260.

CHAIRE DE TOURISME, 2002, « Inventaire et présentation des données québécoises et canadiennes en matière de plein air et de tourisme d'aventure », Université du Québec à Montréal.

CHAMBOREDON J.-C., 1980, « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », *Revue Française de Sociologie*, XXI.

CHAMBOREDON J.-C., 1985, « La "naturalisation" de la campagne : une autre manière de cultiver les "simples" ? », dans *Protection de la nature : Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement.*, Paris, L'Harmattan, p. 138-151.

CHARLES L., EMELIANOFF C., GHORRA-GOBIN C., ROUSSEL I., ROUSSEL F.-X., SCARWELL H., 2007, « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoires*, 9.

CHARLES L., KALAORA B., 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, n° 130, 3, p. 121-133.

CHARLES L., KALAORA B., 2009, « Prénance et limites d'une approche esthétique de l'environnement », dans *Le paysage. Un projet politique.*, Montréal, Presses de l'Université du Québec (Géographie contemporaine), p. 27-43.

CHARLES L., JEUDY H.-P., 2000, « Introduction à deux voies », dans *L'environnement en perspective. Contexte et représentations de l'environnement*, Paris, L'Harmattan (Nouvelles études anthropologiques), p. 9-35.

CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., 1999, *Les sombres précurseurs: une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS, 476 p.

CHLOUS-DUCHARME F., LACOMBE P., 2011, « Pêches populaires et gestion des espaces maritimes », *Espaces et sociétés*, 144-145, 1-2, p. 73-88.

CIVARD-RACINAIS A., 2010, *Guide de l'estuaire de la Gironde*, Editions Sud-Ouest, 166 p.

CLAVAL P., 2006, « Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes », *Géographie, Economie, Société*, 8, p. 415-445.

COMBY J.-B., GROSSETÊTE M., 2012, « « Se montrer prévoyant » : une norme sociale diversement appropriée », *Sociologie*, Vol. 3, 3, p. 251-266.

COMELIAU C., 2013, « Thèses interdisciplinaires. Amateurisme ou exigence fondamentale? », dans *Devenir chercheur. Ecrire une thèse en sciences sociales*, EHESS (Cas de figure), p. 81-86.

COMMISSION MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT, 1987, « Notre avenir à tous », Oxford, Oxford University Press.

CONAN M., 1985, « Découverte et invention du Yellowstone. Esquisse de l'histoire de la création d'une culture visuelle aux Etats-Unis au 19e siècle », dans *Protection de la nature : Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement.*, Paris, L'Harmattan, p. 175-192.

CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE (dir.), 2001, *Découvrez le plus vaste estuaire d'Europe : l'Estuaire de la Gironde*, Blaye, Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde, 133 p.

CORBIN A., 1988, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*, Paris, Aubier, 412 p.

CORBIN A., 1995, *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, 2009^e édition, Paris, Aubier (Champs histoire), 626 p.

CORNELOUP J., 2011, « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2, 3.

- COTGROVE S., DUFF A., 1980, « Environmentalism, Middle-Class Radicalism and Politics », *The Sociological Review*, 28, 2, p. 333-351.
- COULANGEON P., LEMEL Y., 2009, « Les pratiques culturelles et sportives des Français: arbitrage, diversité et cumul », *Economie et statistique*, 423, p. 3-30.
- CUIN C.-H., 2005, « Le paradigme “cognitif” : quelques observations et une suggestion », *Revue Française de Sociologie*, 46, 3, p. 559-572.
- DEBOURDEAU A., 2013, *Les grands textes fondateurs de l'écologie*, Barcelone, Flammarion (Champs classiques), 379 p.
- DÉCHAUX J.-H., 2010, « Agir en situation: effets de disposition et effets de cadrage », *Revue Française de Sociologie*, 51, 4, p. 720-746.
- DELDREVE V., 2011a, « Préservation de l'environnement littoral et inégalités écologiques. L'exemple du Touquet-Paris-Plage », *Espaces et sociétés*, 144-145, 1-2, p. 173-187.
- DELDREVE V., 2011b, « Concertation et reconnaissance du “local” à l'aune des inégalités environnementales. La création du Parc national des Calanques »,.
- DELDREVE V., 2012a, « Acteurs concertés, acteurs engagés », dans *Le Parc national des Calanques: Construction territoriale, concertation et usages*, Editions Quae, p. 113-130.
- DELDREVE V., 2012b, « Les enjeux : quels usages légitimes pour le futur parc national ? », dans *Le Parc national des Calanques: Construction territoriale, concertation et usages*, Editions Quae, p. 131-150.
- DELDREVE V., DEBOUDT P., 2012, *Le Parc national des Calanques: Construction territoriale, concertation et usages*, Editions Quae, 250 p.
- DEPRAZ S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés: genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, A. Colin.
- DESCOLA P., 2000, « L'anthropologie et la question de la nature », dans *L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement.*, L'Harmattan, p. 61-83.
- DESCOLA P., 2002, « L'anthropologie de la nature », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 57e année, N. 1, p. 9-25.
- DEUFFIC P., 2012, *Produire et discuter des normes environnementales: écologues et forestiers face à la biodiversité associée au bois mort*, Thèse de doctorat, Bordeaux, France, Ecole Doctorale Sociétés, Politique, Santé publique.
- DEVANNE A.-S., LE FLOCH S., 2008, « L'expérience esthétique de l'environnement: une tension sociopolitique entre l'ordinaire et l'extraordinaire ? », *Natures Sciences Sociétés*, 16, 2, p. 122-130.
- DEVERRE C., MORMONT M., SOULARD C., 2002, « La question de la nature et ses implications territoriales », dans *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, p. 217-238.
- DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan (fac. géographie), 320 p.

DOBRÉ M., GRANET A.-M., LEWIS N., 2005, « La fréquentation des forêts en France : permanence et évolutions », *Rendez-vous techniques ONF*, 9.

DOBRÉ M., 2002, *L'écologie au quotidien: éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Editions L'Harmattan, 353 p.

DOBRÉ M., 2012, « Introduction générale », dans *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, PUL, p. 1-9.

DOGAN M., PÉLASSY D., 1982, *Sociologie politique comparative : problèmes et perspectives*, Paris, Economica.

DUDLEY N., 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse, UICN.

DUNLAP R.E., CATTON W.R., 1979, « Environmental Sociology », *Annual Review of Sociology*, 5, p. 253-273.

DUNLAP R.E., HEFFERNAN R.B., 1975, « Outdoor recreation and environmental concern: An empirical examination », *Rural Sociology*, 40, p. 18-30.

DURKHEIM E., 1967, *Les règles de la méthode sociologique*, 16e édition, Paris, PUF, 149 p.

ELIAS N., 1973, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.

EMELIANOFF C., 2008, « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel. », *Ecologie et politique*, 35, p. 19-32.

ETIENNE J., BLOESS F., NORECK J.-P., ROUX J.-P., 2000, *Dictionnaire de sociologie*, 2e édition, Paris, Hatier (Initial), 352 p.

FABIANI J.-L., 1998, « Commentaires sur l'analyse de conjoncture concernant la place des sciences sociales dans la problématique environnement », *Le courrier de l'environnement*, 17, p. 13-21.

FLIPO F., 2009, « Les inégalités écologiques et sociales : l'apport des théories de la justice », *Mouvements*, 60, p. 59-76.

FORTIN M.-J., FOURNIS Y., 2013, « Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec », Étude pour le comité d'évaluation environnementale stratégique, Rimouski, UQAR.

GAGNON, C. (dir.), 1999, *Tourisme viable et parcs nationaux: quel avenir pour les communautés locales?*, Université du Québec à Chicoutimi, 183 p.

GAGNON M., 1996, « Bilan régional - Estuaire maritime du Saint-Laurent. Zone d'intervention prioritaire 18 », Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent.

GAGNON M., 1998, « Bilan régional - Rive nord de l'estuaire moyen du Saint-Laurent. Zones d'intervention prioritaire 15 et 16 », Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent.

- GAGNON S., 2009, « L'appropriation ludique de la forêt au Québec : d'une gestion privée de « club » à une intervention publique de protection (1885-1935) », *Études caribéennes*, 12.
- GÉRÉA, 2010, « Profil environnemental de la Région Aquitaine », DREAL.
- GETCHES D.H., PELLOW D.N., 2002, « Beyond traditional environmental justice », dans *Justice and natural resources: concepts, strategies and applications*, Washington DC, Island Press.
- GINELLI L., 2015a, *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Thèse de doctorat, Bordeaux, Bordeaux.
- GINELLI L., 2015b, « Nature leisure activities put to the environmental test. A pragmatic, sociological approach », dans *Tourism, Recreation and Regional Development: perspectives from France and Abroad*, Ashgate, p. 107-121.
- GINELLI L., MARQUET V., DELDRÈVE V., 2014, « Bien pratiquer la nature... pour protéger les Calanques ? », *Ethnologie française*, 44, 3, p. 525-536.
- GIRAN J.-P., 2003, « Les parcs nationaux. Une référence pour la France, un chance pour ses territoires ».
- GLÉONNEC M., 2003, « Communication et changement organisationnel : le concept de chaîne d'appropriation », *X^e Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin – 3 juillet 2003*.
- GOVERNEMENT QUÉBEC, 2012, « Cartographie de la région de la Côte-Nord (09) »,.
- GRAUMAN C.F., 1976, « Le concept d'appropriation et les modes d'appropriation de l'espace », *Actes de la 3e conférence international de psychologie de l'espace construit*, p. 127-134.
- GRAVARI-BARBAS M., RIPOLL F., 2011, « Introduction : De l'appropriation à la valorisation, et retour », *Norois*, n° 217, 4, p. 7-12.
- GREFFET P., 2011, « De l'intention à la pratique », *Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011*, p. 27-38.
- GREFFET P., MORARD V., 2011, « De plus en plus de Français sensibles à l'environnement », *Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011*, p. 5-12.
- GUHA R., MARTINEZ-ALIER J., 2000, *Varieties of environmentalism*, London, Earthscan.
- HEINICH N., 1992, « L'esthétique contre l'éthique ou l'impossible arbitrage : de la tauromachie considérée comme un combat de registres », *Espaces et sociétés*, 69, p. 39-53.
- HESS G., 2013, *Ethiques de la nature*, PUF (Ethique et philosophie morale), 422 p.
- HOIBIAN S., 2012, « Enquête sur les attitudes et comportements des Français en matière d'environnement », *Rapports*, 279, CREDOC.
- INGLEHART R., 1970, « Cognitive Mobilization and European Identity », *Comparative Politics*, 3, 1, p. 45-70.

IRIBARNE D' P., 1989, *La Logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Seuil.

JOBERT A., 1998, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 11, 42, p. 67-92.

JOLLIVET M., PAVÉ A., 1993, « L'environnement, un champ de recherche en formation », *Nature Sciences Sociétés*, 1, p. 6-20.

JUAN S., 2009, « La relation modes de vie - environnement comme question sociologique », dans *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, L'Harmattan.

KALAORA B., CHARLES L., 2000, « Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des zones côtières », *Natures sciences sociétés*, 8, 2, p. 31-38.

KALAORA B., 1993, *Le musée vert: radiographie du loisir en forêt*, Editions L'Harmattan, 318 p.

KALAORA B., 1998, *Au-delà de la nature, l'environnement: l'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.

KALAORA B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, 31, p. 591-597.

KALAORA B., SAVOYE A., 2012, « Le Play versus Marsh: deux conceptions du rapport à l'environnement », dans *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, PUL, p. 79-97.

KALAORA B., VLASSOPOULOS C., 2013, *Pour une sociologie de l'environnement*, Champ-Vallon (L'environnement a une histoire).

KAUFMANN J.-C., 2006, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif*, Paris, A. Colin.

KRIEGER S.-J., GINELLI L., 2015, « Le kayak de mer. Du « besoin de nature »... à l'« expérience écologique » ? », *Nature & Récréation*, Juin, 2, p. 67-80.

LAFAYE C., THÉVENOT L., 1993, « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue Française de Sociologie*, 34, 4, p. 495-524.

LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, « Le développement durable face au territoire: éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires*, 1.

LAHAYE N., 2009, « Les sports de nature dans le Parc national de la Guadeloupe : des conflits potentiels au potentiel de coopération », *Études caribéennes*, 12.

LAHIRE B., 2007, *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte.

LAPOINTE D., 2011, *Conservation, aires protégées et écotourisme des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs?*, Thèse de doctorat, Rimouski, Québec, Université du Québec à Rimouski, 345 p.

LAPOINTE D., GAGNON C., 2009, « Conservation et écotourisme : une lecture par la justice environnementale du cas des communautés voisines du Parc national de la Guadeloupe », *Études caribéennes*, 12.

LARRÈRE C., 2010, « Les éthiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, 18, p. 405-413.

LARRÈRE C., LARRÈRE R., 1997, *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier.

LARRÈRE C., LARRÈRE R., 2009, « Du “principe de naturalité” à la “gestion de la diversité biologique” », dans *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, QUAE, Paris, Museum national d'histoire naturelle, p. 205-222.

LARRÈRE R., LIZET B., BERLAN-DARQUÉ M., 2009, *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, QUAE, Paris, Museum national d'histoire naturelle.

LASCOUMES P., 1994, *L'Éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris, La Découverte.

LATOUR B., 2004, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?*, Paris, La Découverte (La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales), 392 p.

LE BOT J.-M., 2013, « L'expérience subjective de la « nature » : réflexions méthodologiques », *Natures Sciences Sociétés*.

LEOPOLD A., 1949, *A Sand County Almanac and Sketches Here and There*, London, Oxford University Press.

LE PRIOL M., GUYONNARD V., 2011, « Synthèse de l'enquête réalisée auprès des structures encadrées de sports et loisirs en mer », Agence des Aires marines protégées.

LEROY P., 2005, « De la sociologie rurale à la sociologie de l'environnement : Fred Buttel, un trajet exemplaire », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 13, 3, p. 327-331.

LEWIS N., DEVANNE A.-S., 2014, « Étude concernant une aire marine protégée aux îles de la Madeleine. Volume 2 – Caractérisation de la communauté et identification des attentes et préoccupations relativement à une aire marine protégée aux îles de la Madeleine », Université du Québec à Rimouski, Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et l'Agence Parcs Canada.

LLANTIA C., 2011, *La création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais : enjeux, acteurs, conflictualités*, Mémoire de Master 2, Université du Maine, 113 p.

MACNAGHTEN P., 2003, « Embodying the environment in everyday life practices », *The Sociological Review*, 51, 1, p. 63-84.

MARESCA B., 2004, « Occupation du temps libre une norme de consommation inégalement partagée », *Cahiers de recherche*, 210, CREDOC.

MARSAC A., 2006, « En kayak de haute rivière: pratiques individuelles et engagements partagés », *Ethnologie française*, 36, 4, p. 603-611.

MARSAC A., 2011, « Du tourisme au développement durable : Les usages des cours d'eau par les kayakistes français », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10 (HS).

MARSH G.P., 1864, *Man and Nature; or, physical geography as modified by human action*, 2012^e édition, Memphis, General Books, 217 p.

MARTUCCELLI D., 2002, « La production des connaissances sociologiques et leur appropriation par les acteurs », *Education et sociétés*, 9, 1, p. 27-38.

MASSENA-GOURC G., 1994, « Sur nos besoins de nature : l'exemple du Massif des Calanques », *Forêts méditerranéennes*, XV, p. 289-306.

MASSENA-GOURC G., 1997, « La « demande sociale », notion évidente ou à déchiffrer », *Forêt méditerranéenne*, XVIII, p. 191-195.

MAURICE M., SELIER F., SYLVESTRE J.-J., 1982, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne. Essai d'analyse sociétale*, Paris, PUF.

MAUSS M., 1950, *Sociologie et anthropologie. Précédé d'une Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss par Claude Lévi-Strauss*, Paris, PUF.

MAUZ I., 2005, *Gens, cornes et crocs*, Cemagref, Cirad, Ifremer, Inra (Indisciplines), 255 p.

MEADOWS D., MEADOWS D., RANDERS J., WILLIAM W. B.I., 1972, *The Limits to Growth*, New York, Universe Books.

MÉLARD F., 2008, *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires.*, Bruxelles, Peter Lang (Ecopolis), 214 p.

MELIN H., 2011, « La culture, terreau de la nature », *Développement durable et territoires [En ligne]*, 2, 2.

MENDRAS H., OBERTI M., 2000, *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires.*, Paris, Armand Colin.

MERTON R., 1957, *Social Theory and Social Structure*, New York, Free Press.

MICOUD A., 2005, « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Ecologie & politique*, 30, p. 17-25.

MIGNON P., 2002, « Un sport pour tous », *Sciences Humaines*, 39, p. 32-35.

MILES M.B., HUBERMAN A.M., 2003, *Analyse des données qualitatives*, De Boeck Supérieur, 626 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, 2009, « Livre bleu des engagements du Grenelle de la mer ».

MORMONT M., 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Etudes rurales*, 1, 183, p. 143-160.

- MORMONT M., 2013, « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Natures Sciences Sociétés*, 21, 2, p. 159-160.
- MOSCOVICI S., 1968, *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion.
- MOUGENOT C., 2002, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, MSH/ INRA.
- MOUNET J.-P., 2007a, « Sports de nature, développement durable et controverse environnementale », *Natures Sciences Sociétés*, 15, p. 162-166.
- MOUNET J.-P., 2007b, « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*.
- NAESS A., 1973, « The shallow and the deep, Long range ecology movement: a summary », *Inquiry*, 16, p. 95-100.
- NAESS A., 1989, *Ecology, Community and Lifestyle*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NASH R.F., 1967, *Wilderness and the American Mind*, New Haven and London, Yale University Press.
- NIEL A., SIROST O., 2008, « Pratiques sportives et mises en paysage (Alpes, Calanques marseillaises) », *Etudes rurales, janvier-juin*, p. 181-200.
- NORTON B., 1987, *Why preserve natural variety*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- NORTON B., 1991, *Toward Unity among Environmentalists*, Oxford, Oxford University Press.
- ORTEGA Y GASSET J., 1961, *History as a System and Other Essays Toward a Philosophy of History*, New York, Norton, 269 p.
- OUELLET M.-C., 1999, *Le Saint-Laurent : un fleuve à découvrir*, Les Editions de l'Homme.
- PAPILLON P., DODIER R., 2012, « Les forêts périurbaines : des usages récréatifs à l'espace prophylactique », *Revue de géographie alpine*, 3, 99.
- PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, 1995, « Carrefour de vie, source d'échanges et de richesse. Le plan du directeur », Patrimoine canadien, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
- PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, 1997, « Activités d'observation en mer des mammifères marins : Document de réflexion »,.
- PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, 2007, « Rapport sur l'état du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ».
- PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, 2010, « Plan directeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ».
- PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, 2011, « Plan de gestion du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (2011-2017) ».

PARCS CANADA, 2010, « Rapport statistique 2010. Fréquentation et utilisation des parcs nationaux, de l'aire marine et des lieux historiques nationaux du Canada au Québec », Parcs Canada.

PARCS CANADA, 2012, « Guide de visite du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent »,.

PAUGAM S., VAN DE VELDE C., 2010, « Le raisonnement comparatiste », dans *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, p. 358-374.

PETERSON R.A., KERN R.M., 1996, « Changing Highbrow Taste: From Snob to Omnivore », *American Sociological Review*, 61, 5, p. 900-907.

PETROSILLO I., ZURLINI G., M.E. C., N. Z., DADAMO M., 2007, « Tourist perception of recreationel environment and management in a marine protected area », *Landscape and urban planning*, 79, p. 29-37.

PICON B., 2002, « Sociologie et environnement : vingt-cinq ans d'expériences interdisciplinaires », *Europea*, 7, 1/2, p. 75-90.

PICON B., 2003, « Problématique environnementale et représentations de la nature. Pour une construction de l'environnement comme objet scientifique », dans *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Paris, Elsevier, p. 76-85.

PICON B., 2012, « La sociologie de l'environnement, l'héritage d'un questionnement sur les rapports nature-société », dans *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, PUL, p. 17-31.

PIETTE J., 1988, « La protection de l'environnement au Canada et aux États-Unis », *Les cahiers de droit*, 29, 2, p. 425-445.

PORTER R., 1995, « Les Anglais et les loisirs », dans *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, 2009^e édition, Paris, Aubier (Champs histoire), p. 25-69.

POULIN G., 2002, « Tourisme et parcs nationaux : impacts sur les communautés limitrophes - le cas de Tadoussac », *Vertigo*, 3.

POUPAT B., 2011, « Des pratiques environnementales sous contrainte », *Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011*, p. 19-25.

PRADES J.A., 1995, *L'éthique de l'environnement et du développement*, Paris, PUF.

PROULX S., 2013, « Transport maritime : le Saint-Laurent, voie d'avenir ? », *L'actualité*, 7 décembre 2013.

RAGIN C.C., 1987, *The Comparative Method: Moving beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, University of California Press.

RAYNAUD J., 2013, « Guide pratique du dirigeant sportif aquitain », *Collection Aquitaine Sport pour Tous*.

RENAULT S., 2011, *Etude écotoxicologique des impacts des contaminations métalliques et organiques chez l'anguille européenne (Anguilla anguilla L.), dans l'estuaire de la Gironde*, Thèse de doctorat, Bordeaux, Bordeaux I, 420 p.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2005, « Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 195, p. 7-15.

ROUÉ M., 2006, « Introduction : entre cultures et natures », *Revue internationale des sciences sociales*, 1, 187, p. 11-18.

SALLES D., 2006, *Les défis de l'environnement : démocratie et efficacité*, Paris, Syllepse.

SARTORI G., 1994, « Bien comparer, mal comparer », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 1, 1, p. 19-36.

SELMİ A., 2009, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale », dans *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, QUAÉ, Paris, Muséum national d'histoire naturelle, p. 43-58.

SERFATY-GARZON P., 2003, « L'Appropriation », *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, p. 27-30.

SINGLY DE F., 1996, « L'appropriation de l'héritage culturel », *Lien social et Politiques*, 35, p. 153.

SIOUNANDAN N., HÉBEL P., COLIN J., 2013, « Va-t-on vers une frugalité choisie ? », *Cahiers de recherche*, 302, CREDOC.

SMIDDEST, 2007, « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux "estuaire de la Gironde et milieux associés" - Diagnostic »,.

SMIDDEST, 2012, « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux "estuaire de la Gironde et milieux associés" - Plan d'aménagement et de gestion durable »,.

STANKEY G.H., COLE D.N., LUCAS R.C., PETERSON M.E., FRISSEL S.J., 1985, « The limits of acceptable change (LAC) of wilderness planning », Ogden (Utah), Forest Service.

STENMARK M., 2002, « The Relevance of Environmental Ethical Theories for Policy Making », *Environmental ethics*, 24, p. 135-148.

SULLIVAN O., KATZ-GERRO T., 2007, « The omnivore thesis revisited: Voracious cultural consumers », *European Sociological Review*, 23, 2, p. 123-137.

SUTTON P.W., 2004, *Nature, Environment and Society*, New York, Palgrave MacMillan.

THEYS J., 2002, « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, 1.

THOREAU H.D., 1854, *Walden ou La vie dans les bois*, 1990^e édition, Paris, Gallimard (L'imaginaire), 377 p.

TRAÏNI C., 2003, *Les braconniers de la République.*, Paris, PUF.

TROM D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49, 1, p. 31-50.

VAILLANCOURT J.-G., 1981, « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et sociétés*, 13, 1, p. 81-98.

VAILLANCOURT J.-G., BERTRAND P., BENOÎT J., 1999, « La sociologie de l'environnement de Frederick H. Buttel et de Riley E. Dunlap », dans *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 171-189.

VAN TILBEURGH V., 2007, *La mer d'Iroise. Négociations sur le principe de protection*, PUR (Des Sociétés).

VAN TILBEURGH V., 2009, « La difficile gestation d'un parc marin », dans *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, QUAE, Paris, Museum national d'histoire naturelle, p. 111-128.

VAUJANY DE F.-X., 2006, « Pour une théorie de l'appropriation des outils de gestion : vers un dépassement de l'opposition conception-usage », *Management & Avenir*, n° 9, 3, p. 109-126.

VEYRET Y., 2007, *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, A. Colin.

VIARD J., 1990, *Le tiers-espace, essai sur la nature*, Paris, Méridiens Kliensieck.

VIGOUR C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, La Découverte (Guides repères).

WYNNE B., 1992, « Public understanding of science research: new horizons or hall of mirrors? », *Public Understanding of Science*, 1, 1, p. 37-43.

ZACCAÏ E., 2009, « Contradictions de la consommation durable », dans *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, L'Harmattan.